



Jean-François Boëdec

OVNI sur le Finistère

*50 ans d'enquêtes
80 cas inexplicables*

Éditions des
Montagnes Noires

Mise en page : EDMN (02 97 23 68 71)

© 2011 - **Éditions des Montagnes Noires/Embann ar Menezioù Du**
51 rue Joseph-Le-Fur, 56110 Gourin
Cornouaille/Kernev - Bretagne/Breizh
keltiagraphic@wanadoo.fr ou c.boissiere906@orange.fr
www.keltiagraphic.com

ISBN : 978-2-919305-04-9

Tous droits réservés - DL : 2011-1^{er}

Jean-François Boëdec

OVNI
sur le
Finistère

Éditions des
Montagnes Noires

A Iris Marodon

Préface

Aimé MICHEL (1)

« LE SILENCE DE LA PENSÉE COSMIQUE UNE CLÉ VERS DE NOUVELLES IDÉES... »

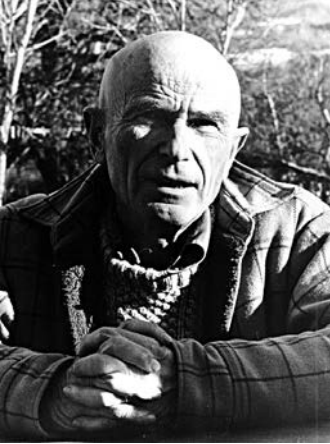
Un examen approfondi de dossiers tels que celui-ci rassemblés dans le monde entier (2) donnerait son vrai sens au « principe anthropique » actuellement envisagé par les cosmologistes (3).

Il n'est pas possible en effet de remonter correctement aux conditions initiales à partir de la seule évolution terrestre, à moins de poser le postulat que la terre est une exception, ce qui contredit le principe même.

Les cosmologistes devraient ressentir le silence de la pensée cosmique (4) exactement dans le même sens qu'Olbers posa le caractère paradoxal du fond noir du ciel : comme une impossibilité à expliquer, peut-être comme une clé vers de nouvelles idées ; on sait que la solution fut l'expansion de l'univers (5).

Saint-Vincent-les-Forts
4 mars 1982

LES DEUX SILENCES D'AIMÉ MICHEL



(1) Aimé Michel (1917-1992), né et mort à Saint-Vincent-les-Forts dans les Alpes-de-Haute-Provence, fut un penseur éclectique, original et profond. Ingénieur du son, journaliste au service de la Recherche de l'ORTF (précurseur de l'actuel Institut national de l'audiovisuel), conseiller scientifique de son directeur, Pierre Schaeffer, dont il était l'ami, il put consacrer la plus grande partie de sa vie à l'étude et à la réflexion. Il partagea avec ses nombreux lecteurs le fruit de ce labeur incessant, dont il cacha toujours le sérieux sous un dilettantisme apparent,

en publiant pendant quatre décennies quelques livres, dont trois sur la question empoisonnée des ovnis, mais surtout plusieurs centaines d'articles sur les sujets les plus variés, dispersés dans les revues les plus diverses. Privilège des auteurs exceptionnels, ces textes n'ont rien perdu de leur fraîcheur et de leur actualité : plus d'un demi-siècle après leur publication, pour les plus anciens, ils continuent de retenir l'attention, d'ouvrir des horizons inattendus, d'inciter à la réflexion. Partant le plus souvent de données factuelles, scientifiques et historiques, il les dépouille de leur froideur pour en dévoiler la signification philosophique, métaphysique et religieuse. Il a le rare talent de faire sentir à son lecteur le mystère des choses et des êtres contre notre paresse naturelle, la banalisation du quotidien, le cynisme à la mode et la désespérance ambiante. On pourra se faire une idée de sa largeur de vue, de son érudition et de son humour dans deux recueils, l'un de courtes chroniques, l'autre de lettres, récemment parus aux Editions Aldane, *La clarté au cœur du labyrinthe* et *L'Apocalypse molle*, (voir <http://www.aldane.com>).

(2) La préface ci-dessus qu'il envoie à son ami Jean-François Boëdec en 1982 surprend en premier lieu par sa brièveté. Elle est en accord avec la volonté et l'aptitude de son auteur à résumer en quelques phra-

ses de grands ensembles de faits et d'idées, issus d'ouvrages difficiles. Poussé à l'extrême, comme ici, le lecteur peut se sentir désorienté, parfois frustré. C'est qu'Aimé Michel se contente de montrer la voie et sollicite la réflexion personnelle de son lecteur, réflexion que rien ne peut remplacer. Elle surprend en second lieu par le silence de l'auteur sur les ovnis : le mot n'est même pas prononcé. Ce n'est pas que le problème ait disparu de son esprit, au contraire, c'est son regard qui a changé depuis sans doute la fin des années 1970. S'il a pu auparavant paraître se focaliser sur le « dossier ovni », son regard ne porte plus dorénavant qu'au-delà. A cette période de sa vie il a conclu, semble-t-il, que le cœur du dossier n'est pas étudiable. Ceci dans la mesure où les expériences les plus détaillées des témoins, toute personnelle, échappe à la méthode scientifique, si bien que l'enquêteur ne peut décider de leur vérité ou de leur fausseté. Il ira jusqu'à parler de « vérité déguisée en mensonge ».

(3) Est-ce tout ? Non, car il existe une autre ufologie, une ufologie sans ovni comme il me le disait en ces années-là, qui le préoccupa dès ses premiers articles et sur laquelle il ne cessa jamais de réfléchir. Je pense même qu'elle fut le véritable mobile de sa recherche sur les ovnis commencée en 1952. Dans une de ces synthèses saisissantes dont il avait le secret, il défendit l'idée que tout le mouvement scientifique des derniers siècles confortait ce qu'il appela, à la suite de l'astronome Sebastian von Hoerner, le « principe de banalité », à savoir que la Terre est une planète banale tournant autour d'une étoile banale dans une galaxie banale portant une vie banale résultat d'une évolution banale. Son application conduit à admettre l'idée que d'autres terres portant d'autres êtres vivants et pensants existent à profusion dans l'univers. La découverte des planètes extrasolaires depuis 1995 n'a fait que renforcer cet espoir que la vie et l'intelligence sont des phénomènes cosmiques donc banals. C'est une des formes que peut prendre le « principe anthropique », ainsi (mal) nommé par le physicien Brandon Carter en 1974, fermement soutenu par certains scientifiques, combattus par d'autres, dont la version dite forte affirme que les propriétés de l'univers doivent être telles qu'elles permettent à la pensée de se développer en son sein (il existe une autre version, dite faible, qui affirme simplement que l'univers dans lequel nous sommes ne peut avoir des propriétés quelconques car celles-ci doivent être compatibles avec notre propre existence).

(4) Cette mise en perspective cosmique conduit à un complet renversement des attentes. Le regard même qui se détourne des phénomènes « ovnis », d'où le premier silence, découvre un second silence plus profond, celui de la « pensée cosmique », ou, pour parler de manière

plus commune mais trop restrictive, l'absence de contact avec des civilisations extra-terrestres ou simplement l'absence de signaux envoyés par elles. Comme il l'écrit quelques mois avant de rédiger la présente préface « sachant ce que l'on sait en astrophysique, biologie, évolution, le ciel devrait fourmiller de zinzins, bersekkers et autres dahuts, et le contact avec la pensée cosmique, non humaine, devrait être permanent et durer depuis toujours » (lettre à B. Méheust du 15 juin 1981, reproduite dans *L'Apocalypse molle*, p. 178). C'est qu'il appelait le paradoxe de Grisonne, du nom de sa chatte, et que depuis quelques années on appelle le paradoxe de Fermi, du nom du physicien italien Enrico Fermi qui dès 1950, à Los Alamos, posait la question « Où sont-ils ? » en faisant allusion à l'absence de ces visiteurs extraterrestres.

(5) La véritable originalité de la préface est dans son troisième et dernier paragraphe. Aimé Michel y établit un parallèle éclairant entre le paradoxe de Fermi-Grisonne et celui d'Olbers. Comme l'écrit l'astrophysicien Trinh Xuan Thuan, « le fait que la nuit soit noire pose problème et a préoccupé les plus grands esprits. Kepler en 1610 puis Newton en 1687 ont souligné que, dans un univers infini contenant une infinité d'étoiles aussi brillantes que le Soleil, le regard, où qu'il se porte vers le ciel, devrait toujours rencontrer une étoile, comme la vue est inévitablement arrêtée par un tronc d'arbre au beau milieu d'une forêt. Le ciel devrait donc être aussi brillant la nuit que le jour. Or il n'en est rien. Ce paradoxe dit d'Olbers (du nom de l'astronome Heinrich Olbers [1758-1840], qui l'exposa au grand public en 1823) n'a trouvé une solution qu'avec l'avènement de la théorie du big bang. La nuit est noire parce que l'univers a un début, ce qui a pour conséquence que le nombre d'étoiles et de galaxies visibles dont la lumière a eu le temps de nous parvenir n'est pas infini mais limité. » (Article « Nuit noire, ou paradoxe d'Olbers », p. 618 et sq., in *Dictionnaire amoureux du Ciel et des Etoiles*, Plon/Fayard, 2009). Aujourd'hui c'est le fait que l'espace soit silencieux qui devrait être l'obsession des cosmologistes et des philosophes. Aimé Michel ne s'est pas interdit d'y apporter des éléments de réponse fondés sur une méditation personnelle de l'évolution biologique, de la psychologie animale et de bien d'autres disciplines. Je n'essayerai pas de résumer cette somme en quelques mots : le lecteur intéressé trouvera les éclaircissements nécessaires dans les deux recueils cités plus haut. Car, comme souvent chez Aimé Michel, plus importante que la réponse est la question elle-même.

Jean-Pierre ROSPARS
3 juillet 2010

INTRODUCTION

La première partie de cette étude se compose du « document de base », c'est-à-dire d'un catalogue général des observations de phénomènes aérospatiaux non identifiés dans le département du Finistère. Compte tenu de la complexité et de la difficulté dans la recherche du renseignement, certains cas ne possèdent pas toutes les données que l'on serait en droit d'attendre pour examiner les caractéristiques statistiques de l'ensemble. Cette carence est souvent due au fait que les apparitions sont trop éloignées dans le temps pour permettre un contrôle.

La seconde partie, sans prétention statistique absolue, constitue rapproche descriptive du document de base, la réalité effective considérée étant l'existence de témoins et non celles des OVNI. Les schémas comparatifs sont donnés à titre d'illustration permettant ainsi de mieux saisir la complexité dialectique du phénomène et son apparente homogénéité.

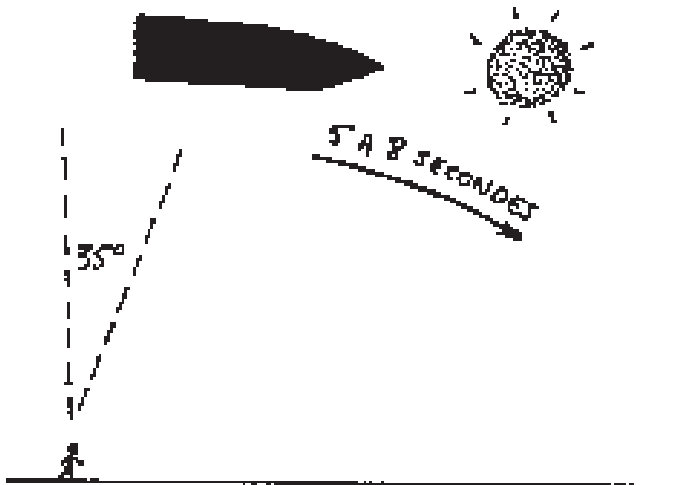
Une annexe composée d'opinions formulées récemment par quelques scientifiques intéressés par le problème actualise la plupart des voies objectives possibles dans la poursuite de ce genre d'études. Quelques-unes de ces opinions sont extraites de correspondances personnelles.

**CATALOGUE GÉNÉRAL
DES OBSERVATIONS
DE PHÉNOMÈNES AÉROSPATIAUX
NON IDENTIFIÉS DANS LE FINISTÈRE**

■ 1920 - JUILLET OU AOÛT - BREST

« Nous sommes en 1920, le petit Didailler a 13 ans et demi et circule rue Traverse à Brest. Le temps est très beau, et le ciel est clair car nous sommes en juillet ou en août. L'attitude et le geste d'une personne arrivant dans sa direction et montrant le ciel le firent apercevoir, à une altitude très élevée mais impossible à déterminer, une énorme boule rouge, d'un rouge de soleil couchant d'été, mais d'une grandeur deux ou trois fois supérieure, se déplaçant rapidement dans le sens de la rue et en direction du sud. Cette boule est suivie à faible distance par une masse ayant la forme d'un obus et une largeur sensiblement inférieure au diamètre de la boule. Alors que la boule est d'un rouge feu, la forme qui suit est d'un noir anthracite. Ses contours sont nets, sauf à l'arrière où ils paraissent un peu flous, l'observation a été très brève : 5 à 8 secondes. Les personnes présentes se rassemblent et commentent l'incident. L'une d'elles, un marin peut-être, déclare que ce doit être un bolide qui va aller choir dans le golfe de Gascogne. L'impression ressentie est donc qu'il s'agit bien d'un objet évoluant à haute altitude. »

SOURCE : enquête de M. Pierre Gestin de Brest. D'après *Phénomènes spatiaux*, bulletin du Groupe d'études des phénomènes aériens, Paris » n° 24, juin 1970, page 8.



■ 1938 - QUIMPER

« Dans la campagne près de Quimper, un promeneur, au crépuscule, le ciel est serein, les étoiles brillent. Soudain, un objet fonce dans le ciel et s'immobilise ; il est très lumineux et a la forme d'un disque. Bientôt, un second disque initial, mais moins gros, vient s'immobiliser derrière le premier ; un troisième objet, encore plus petit, vient se placer derrière le second. Mais ce dernier objet insolite passe devant les deux autres à une vitesse très rapide, selon une trajectoire semi-circulaire, puis il disparaît.

A son tour, le second dépasse le premier et, suivant la même trajectoire, disparaît à son tour. A ce moment, le plus gros des trois démarre et suit le même chemin. »

SOURCE : Commission nationale de recherches - Quimper. Témoignage recueilli à l'occasion du symposium de 1973 - publié dans *Ouest-France* par Guy Barbedor, 23 février 1973.

■ 13 AOÛT 1944 - BREST VILLE - ZONE DE GUERRE

Nous sommes le 13 août 1944. La 6^e division blindée du général Patton encercle Brest qui n'est plus qu'un champ de ruines et où près de 50 000 allemands sont retranchés. Les hommes du 175^e régiment d'infanterie de la 29^e division participant à « l'opération Cobra » sont enterrés dans des tranchées creusées à la hâte à un kilomètre de l'entrée de la ville. Il fait nuit claire et un événement incroyable va se produire : les GIs de Patton laisseront le rapport suivant : « Nous étions retranchés à 1 km de Brest, attendant la contre attaque allemande. Je vis cette chose voler à la vitesse d'un Piper Cub en ligne droite et dans un silence total. Je tapais sur l'épaule du sergent Ness en lui faisant signe de regarder le ciel.

En voyant cela, le sergent se leva debout dans la tranchée, oubliant la guerre. Moi aussi. Nous étions si choqués que nous en oublions tout.

Cela ressemblait à un wagon de chemin de fer, mais cinq fois plus grand qu'un wagon (soit environ 50 mètres de long) Cela n'avait ni aile, ni hélice, ni queue sur les trois côtés visibles. Cela traversait le ciel à moins de 90 mph (150 km/h). Nous pouvions le suivre des yeux avant que cela ne disparaisse au loin sur la mer. Pendant un bref instant, cet objet a occulté la lune. Ni l'anti-aérienne américaine pas plus que l'allemande n'ont ouvert le feu. »

SOURCE : archives américaines du Nicap, Hall IV, 1964.

Cette étonnante observation contrarie sérieusement l'hypothèse commune de sociologues qui ne voient dans les OVNI qu'un mythe moderne prenant naissance en 1947 aux États-Unis. On pensait jusqu'à récemment que les observations faites pendant la Seconde Guerre mondiale étaient imprécises et rares. Or, le ministère britannique de la Défense a rendu public en août 2010 des témoignages de pilotes classés « secret » pour une durée de 60 ans, à la demande de Churchill. Ces témoignages font état d'objets dépassant de loin les capacités technologiques de l'époque, par exemple celui d'un avion de reconnaissance de la RAF rentrant d'une mission à l'étranger et qui aurait été soudainement rattrapé par un objet métallique qui volait un instant à son allure avant d'accélérer et de disparaître. L'incident aurait été évoqué lors d'une réunion à laquelle participait Winston Churchill et le général américain Dwight Eisenhower, à l'époque commandant des forces alliées. Au cours de cette réunion, Churchill aurait alors dit : « Cet événement devrait être immédiatement classé secret-défense car cela provoquerait une panique parmi la population et réduirait la croyance dans l'Église. »

Des décennies plus tard, en 1999, un scientifique de Leicester, dont l'identité n'a pas été révélée, écrit au ministère de la Défense pour demander confirmation de ces propos, rapportés par son grand-père qui affirmait avoir été présent lors de la rencontre. C'est cette lettre qui a été déclassifiée en août 2010.

■ AOÛT 1951 - HAMEAU DE KERVERRIEN, RÉGION SAINT-RENAN, NORD-FINISTÈRE

Monsieur René Talarmain, cultivateur au hameau de Kerverrien, regagnait son domicile lorsqu'il aperçut, à à peu près 500 mètres au-dessus de lui, un « objet en forme de bassine renversée à fond bombé, n'émettant aucun bruit, stationnant en tournant sur lui-même assez rapidement ».

SOURCE : Jean-Yves Nicolas, enquêteur, Brest.

■ MERCREDI 29 SEPTEMBRE 1954 LANDÉDA / L'ABER-WRAC'H

« Un objet lumineux a été observé ce mercredi 29 septembre à Landéda L'Aber-Wrac'h : il a été aperçu dans un vaste périmètre comprenant plusieurs villages. »

SOURCE : *Combat* - 1^{er} octobre 1954. *Le Télégramme de Brest* - 1^{er} octobre 1954.

■ 2 OCTOBRE 1954 - 12 H 30 - GOUESNAC'H

Observation d'un OVNI de type « lentille bi-convexe ».

SOURCE : *Catalogue Guy Quincy* (1).

■ 2 OCTOBRE 1954 - HEURE INCONNUE

Observation d'une « sphère lumineuse » au-dessus de la ville de Quimper.

SOURCE : *Catalogue Guy Quincy*. Aucune autre indication.

■ 4 OCTOBRE 1954 - 2 H 00 CALANHEL (Côtes-du-Nord, limites Finistère)

« Les deux instituteurs de Calanhel, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Perros-Guirec, sortaient dans la cour de l'école après avoir passé la soirée de dimanche à bavarder. Ce sont MM. Treussard et Le Moal. Levant les yeux au ciel, ils aperçoivent un objet lumineux se déplaçant dans la direction nord-sud. A peine l'ont-ils découvert qu'ils en voient un second, puis un troisième, en tout l'objets identiques suivant en quelques instants la même trajectoire.

La veille, un « disque lumineux » survolant Perros-Guirec a été aperçu par des dizaines de personnes se trouvant en des lieux différents.

A Mégrit, à 25 km au sud de Trégon, M. Henri Léhérissé sort vers 22 heures de chez lui pour faire boire ses chevaux. Surpris par une lumière insolite, il lève les yeux et aperçoit, immobile en l'air, à une cinquantaine de mètres au-dessus d'un hangar, un objet plat, lumineux, d'apparence métallique, d'un diamètre qu'il évalue à 2,50 mètres. A son approche, l'objet s'éloigne rapidement mais M. Léhérissé croit avoir vu des formes noires s'agiter comme en transparence dans la masse lumineuse. »

SOURCE : « A propos de soucoupes volantes ». Aimé Michel. p. 175, chap. III - Collection « Présence Planète », octobre 1967.

(1) Les observations extraites du *Catalogue Guy Quincy* sont tirées de collections d'articles de presse de l'époque : *Ouest-France* et *Le Télégramme* en ce qui concerne les cas cités ici. Guy Quincy, un chercheur français peu connu, fut le premier à réaliser un catalogue mondial des observations OVNI (octobre 1954). Ce dossier, photocopié à une vingtaine d'exemplaires, est aujourd'hui introuvable.

■ 5 OCTOBRE 1954 - 4 H 00 LE MATIN - CONCARNEAU

« Un marchand de bière a observé, durant 10 minutes, les évolutions d'une soucoupe volante au-dessus de Concarneau.

Affectant la forme de champignons, ces engins lumineux étaient prolongés d'une sorte de queue vivement éclairée.

L'un des deux disques restait immobile tandis que l'autre évoluait à proximité.

Les deux objets s'éloignèrent ensuite après avoir lancé un trait lumineux qui ressemblait à une fusée. »

SOURCE : commission CIEO - 27 rue E. Dolet - Bondy (Seine). D'après les coupures de presse de l'époque - Association aujourd'hui disparue. Voir aussi : *Ouest-France*, 11 octobre 1954.

■ 5 OCTOBRE 1954 - 4 H 00 - LOCTUDY

« Le 5 octobre, vers 4 heures du matin, M. Pierre Lucas, ouvrier boulanger à Loctudy, qui était occupé à puiser de l'eau dans la cour de la boulangerie, aperçut soudain, à quelques mètres de lui, un engin circulaire de 2,50 m de diamètre posé au sot. Éberlué, il en vit sortir un être mesurant environ 1,20 m de haut qui s'approcha et lui toucha l'épaule en articulant des paroles incompréhensibles.

L'ouvrier boulanger réussit à garder son sang-froid et rentra dans le fournil où « l'inconnu » le suivit... A la lumière, M. Lucas put dévisager l'étrange visiteur. Il avait le visage ovale, couvert de poils sombres et, détail qui frappa le témoin, des yeux énormes « de la grosseur d'un œuf de pigeon. »

Le jeune homme appela vivement son patron mais, aussitôt, l'humanoïde battit en retraite et réintégra son astronef qui décolla sans retard.

Lorsque le patron de M. Lucas, attiré par ses appels arriva, l'engin s'était enfui.

Le même 5 octobre 1954, vers 15 h 45, soit près de douze heures après l'incident de Loctudy, dans les Côtes-du-Nord, un jeune cultivateur vit se poser dans la cour de sa ferme un appareil discoïdal de faible dimension. Par une sorte de « hublot », il entrevit deux formes humaines, immobiles, de la taille d'un enfant.

L'obscurité ne lui permit pas de distinguer l'aspect précis de ces êtres.

L'appareil ne resta d'ailleurs que quelques instants et décolla. »

SOURCE : *Black-out sur les soucoupes volantes*. Jimmy Gieu - Éditions Fleuve Noir, 1956. Voir aussi *Ouest-France*, 7 octobre 1954.

■ NUIT DU 6 AU 7 OCTOBRE 1954 PLOZÉVET, AU LARGE

« Au milieu de la nuit du 6 au 7 octobre 1954, plusieurs bateaux de pêcheurs croisaient au large de Plozévet. Ils virent dans le ciel, côté de la terre, "une tache lumineuse de couleur orange entourée de fumée dense". D'abord immobile, elle traversa rapidement l'horizon et disparut vers le sud-est.

A Plozévet même, une famille de poissonniers observa le même spectacle.

L'objet, dirent-ils, descendit très bas, jusqu'à peut-être une quinzaine de mètres du sol avant de disparaître. »

SOURCE : Aimé Michel, *Lueurs sur les soucoupes volantes*.

■ 11 OCTOBRE 1954 - DE NUIT - ELLIANT

Observation d'un « objet sphérique au sol ».

SOURCE : Catalogue Guy Quincy. Cas également cité dans le catalogue Jacques Vallée (USA).

■ VENDREDI 15 OCTOBRE 1954 - HEURE NON PRÉCISÉE - FOUESNANT

« Monsieur René Le Viol a vu surgir, derrière un rideau d'arbres, un engin lumineux rougeâtre ressemblant à une assiette renversée.

A peine a-t-elle disparu en direction de la mer qu'un autre objet, identique au premier, surgit au même endroit et disparaît sur la même trajectoire. »

SOURCE : *Ouest-France* et *Le Télégramme de Brest*, 17 octobre 1954. *La Croix*, 17 octobre 1954. Catalogue Guy Quincy.

■ 21 OCTOBRE 1954 - 8 H 00 - BREST

Observation d'un OVNI, type « lentille bi-convexe lumineuse ».

Ce cas, cité dans plusieurs catalogues privés avec peu d'indications, est confirmé après des recherches dans les archives du quotidien *Ouest-France* en date du 26 octobre 1954 :

« A Brest, un officier supérieur de la Marine aperçoit dans le ciel un "disque très lumineux" - Brest, 25. (de notre rédaction).

Dans la région brestoise, un témoignage digne de foi sur les soucoupes volantes a été enregistré. Il vient, en effet d'un officier supérieur, ingénieur de la Marine, qui tient à conserver l'anonymat.

Jeudi, vers 8 heures, cet ingénieur apercevait dans le ciel, au-dessus des collines, entre Plougastel et Landerneau, un disque "très lumineux" qui semblait stationner à 8 000 mètres d'altitude.

Large d'un mètre, à l'œil nu, ce disque apparaissait comme une lentille bi-convexe. L'épouse de l'officier observa, elle-même, le point lumineux, tandis que son mari allait chercher des jumelles. Mais, au retour de l'ingénieur, un nuage cachait le disque.

Il ne s'agissait certainement pas d'un phénomène atmosphérique, nous a dit l'ingénieur. Et mes connaissances scientifiques ne me permettent pas d'expliquer logiquement une telle vision. »

Dans les années 70, l'amiral Jubelin, préfet maritime de Brest, 17 citations, membre du conseil d'administration de Dassault, se passionna pour les OVNI et concluait à "une réalité objective de certaines observations". Il réalisa même un roman, « Le ciel sur la tête », qui deviendra un film de fiction où l'on voit un porte-avion français survolé par un phénomène inconnu, une idée qui fut copiée au début des années 80 par le film américain Nimitz, retour vers l'enfer.

Il existerait toujours aujourd'hui dans certaines amirautés des dossiers oubliés que personne n'a eut l'idée de recenser... pas même les commissions officielles.

■ 5 DÉCEMBRE 1957 - 7 H 05 - QUIMERC'H

Observation d'un OVNI de type « sphère jaune d'or ».

SOURCE : *Catalogue Guy Quincy*. Aucune autre indication.

LA VAGUE D'OBSERVATIONS DE 1954 SUR LE FINISTÈRE

29 sept. 1954. Nocturne. Lande-da - Aver-Wrach - Objet lumineux - couleur ? (source : *Combat - le Télégramme*)

30 sept. 1954. Heure ? - Brest au large - sphère - couleur rouge - (source : *Merseyside - Ufo Bulletin*)

30 sept. 1954, 22 H 00 - Brest ville - 2 sphères - couleur blanc et vert (source : Agence France Presse)

30 sept. 1954. Soir - Gouesnou - cylindre - couleur mauve (source : catalogue Graziana)

1^{er} oct. 1954. Soir Gouesnou - cylindre - couleur mauve (source : catalogue Graziana)

1^{er} oct. 1954. Soir. Brest, - cylindre - couleur mauve (source : *La Résistance de l'Ouest*, 4 oct. 1954)

2 oct. 1954. Soir - Brest - cylindre - couleur mauve (source : *La Résistance de l'ouest*, 4 oct. 1954)

2 oct. 1954. 12 H 30 - Gouesnac'h - lentille bi convexe, couleur ? - (source : catalogue Guy Quincy)

2 oct. 1954. Heure ? - Quimper - sphère - couleur ? (source : catalogue Guy Quincy)

2 oct. 1954. 20 H 30 - Scaër - disques - couleur blanc (source : *Ouest-France*, 4 oct. 1954)

2 oct. 1954. 21 H 30 - Scaër - disques - couleur blanc (source : *Ouest-France*, 4 oct. 1954)

4 oct. 1954. 2 H 00 - Lahanhel - disques plats - couleur ? (source : Aimé Miche)

5 oct. 1954. 19 H 00 - Gouesnou - cylindre - couleur mauve (source : *L'Ouest-Journal* 10 oct. 1954)

5 oct. 1954. 4 H 00. Concarneau - demi-sphères - couleur ? (source : *Ouest-France*, 11 oct. 1954)

5 oct. 1954. 4 H 00. Loctudy - disque +humanoïde (source : *Ouest-France*, 7 oct. 1954)

6 oct. 1954. 19 H 00 - Gouesnou - cylindre - couleur ; mauve (source : *L'Ouest-Journal*, Rennes)

6 oct. 1954. Nuit - Plouzevet - tache lumineuse - couleur orange (source catalogue Aimé Michel)

9 oct. 1954. 18 H 15 - Esquibien - cigare - couleur rouge-vert (source : *Le Télégramme*, 13 oct. 1954)

11 oct. 1954. Nuit - Elliant - sphère - couleur ? (sources : catalogues Quincy et Vallée)

12 oct. 1954. Soir - Plogastel-St Germain - essaim lumineux - couleur ? (source : *Centre-Matin*)

15 oct. 1954. Heure ? - Fouesnant - disques - couleur ? (sources : *Ouest-France*, *La Croix*)

21 oct. 1954. 8 H 00 - Brest - lentille - couleur ? (sources : *Ouest-France* et catalogues Quincy et Vallée)

23 oct. 1954. 19 H 25 - Morlaix - globe - couleur blanc (source : *La Liberté du Morbihan*)

27 oct. 1954. Heure ? - Plougasnou - objet ovoïde - couleur blanc (source : catalogue Graziana)

28 oct. 1954. Heure ? - Lanarvilly. sphère - rouge (source : *La Liberté du Morbihan*)

1^{er} nov. 1954. 6 H 30 - Drennec - fuseau - couleur ? (source : catalogue Graziana)

■ 1960 (DATE PROBABLE) - 2 H 00 ENTRE BREST ET LESNEVEN

« Il y a 8 ans environ, au début de l'été, Mme X... rentrait à pied chez elle, vers 2 heures du matin, à "Le Drennec", sur la nationale 788, entre Brest et Lesneven.

Elle aperçoit, sur la route, venant à sa rencontre, quatre petites formes humaines de 0,80 m à 1,00 m de haut, se tenant par la main.

Mme X... pense à des enfants et continue d'avancer. Puis, l'allure bizarre de ces formes commence à l'intriguer et elle pense à des singes. Elle distingue bientôt l'habit brillant de "plastique" et aperçoit leurs casques très brillants.

Mme X... qui est instruite et normalement peureuse s'affole devant cet insolite spectacle et rebrousse chemin.

Les "nains" quittent la route pour entrer dans un champ, mais Mme X..., encore sous l'émotion, n'a pas pu observer de mystérieux objet céleste. »

SOURCE : Communiqué par M. Éraud. LDLN, p. 23 N et p. 93 bis, *Contact lecteurs*, mai 1968.

■ AVRIL 1960 - HAMEAU DE COADRY COMMUNE DE SCAËR

En avril 1960, M. Armand Leberou, agriculteur en Kerbris à Baye (10 km de Riec-sur-Belon), circulait à vélomoteur entre la ville de Scaër et le hameau de Coadry. Il se rendait au domicile d'un ami connu en Pologne pendant la Seconde Guerre mondiale. Son vélomoteur tomba subitement en panne...

M. Leberou inspecta minutieusement son réservoir et il restait de l'essence, du moins suffisamment pour faire fonctionner l'engin. Il commença alors à démonter la bougie lorsqu'il entendit un rire derrière lui. En se retournant, il aperçut un homme qui se tenait debout sur le talus et qui s'adressa à lui :

« Ce n'est pas la peine de chercher la panne ». L'inconnu invita M. Leberou à le suivre dans le champ voisin.

A 60 mètres de là, un objet ovoïde reposait au sol, sur trois trépieds. Il ressemblait à du métal poli :

« L'engin était en acier, poursuivit M. Leberou, il mesurait près de 6 mètres de diamètre ».

Après une brève discussion, l'étranger invita notre homme à grimper dans l'engin par une petite échelle visible sous une rangée de « hublots » situés à la base de l'objet.

« Il y avait des sièges encastrés, des ceintures, des manettes, une carte (je n'ai pas pu distinguer laquelle), des cadrans et un éclairage interne diffusé par des lampes style "néon". Cette lumière était de couleur blanche. Je suis resté environ 20 minutes dans l'engin. Le personnage tourna un des boutons du cadran qui devint rouge. Puis il se baissa et prit de la main droite le tissu métallique qui recouvrait le fond de la soucoupe. Une fois le contact mis, les billes se sont mises à tourner sur le "plateau magnétique", dans le sens des aiguilles d'une montre. Comme je l'indique sur le croquis, ces billes étaient séparées par un certain nombre de cloisons que je n'ai pu dénombrer. Puis l'étranger m'expliqua patiemment le fonctionnement mécanique de cette pièce, en précisant qu'une autre, identique, se trouvait au-dessus de nous...

Puis il m'indiqua qu'il existait une antenne encastrée horizontalement au-dessus de l'objet. Si je n'ai pu voir cette antenne, j'ai toutefois remarqué le cache métallique qui la protégeait : il y avait deux orifices de chaque côté.

Le personnage m'expliqua ensuite que le tissu de protection était destiné à empêcher les étincelles d'atteindre la cabine...

Il était habillé d'une veste et d'un pantalon, de morphologie européenne. »

SOURCE : Enquête personnelle. Jean-François Boëdec.

■ FÉVRIER 1961 (ANNÉE PROBABLE) VERS 22 H 00 - LOQUEFFRET

M. Chiquello, gendarme de la marine, en congé de maladie, avait 42 ans en 1961 et habitait en famille au hameau de Bélérit en Loqueffret. Ce dernier village se situe au voisinage des Monts d'Arée, à 200 mètres d'altitude et à quelques 5 km à vol d'oiseau du plan d'eau de Brennilis, sur les bords duquel a été construite la centrale nucléaire.

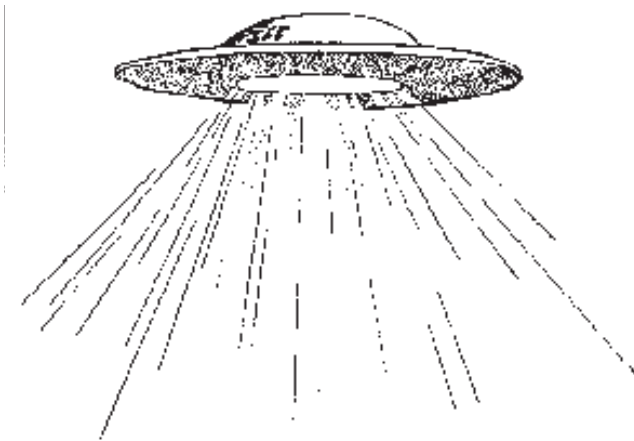
Un soir de février, vers 22 h 10, M. Chiquello, quittant le bourg de Loqueffret, se dirigeait vers le hameau de Bélérit. La nuit était opaque, on n'apercevait aucune lumière dans le ciel. Il régnait un silence complet : c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de vent.

Un sifflement semblable à celui qui aurait pu résulter d'un brassage de l'air surprit le témoin et le mit immédiatement en état d'observation, l'immobilisant à la hauteur de la dernière maison appartement à M. Lachateur, épicier. Tout à coup, le secteur s'est

soudainement illuminé et un objet est apparu sur la droite de l'observateur, à environ 300 mètres de distance, à une altitude de 100 à 200 mètres, et s'est immobilisé, après un léger flottement en fin de course. Cet objet était d'apparence circulaire et présentait un diamètre de 20 à 30 mètres. Sa partie inférieure avait l'aspect d'un disque plat au centre duquel on apercevait un cercle lumineux dont la lumière, blanche vive, faisait penser à celle d'un flash. Au-dessus, une coupole assez renflée, lumineuse et transparente, laissait apparaître, sur la gauche, des points ou marques sombres, qui auraient pu être les silhouettes d'appareils quelconques. L'observation de M. Chiquello fut très brève et ne dura que pendant le temps (environ 5 secondes) où l'objet resta éclairé, mais le témoin est un gendarme professionnellement accoutumé à observer et noter rapidement. Et parmi les différents croquis que j'ai exécutés sur ses indications verbales – car il ne se sentait pas doué pour le dessin –, il a été possible de choisir celui que je vous soumetts et auquel il a donné sa totale adhésion. M. Chiquello ne croit pas aux « soucoupes volantes » qui viendraient d'un autre monde et ne s'y intéresse pas davantage. Il croit simplement avoir observé un appareil secret inventé par une puissance mondiale. Son observation est absolument sincère et dénuée de toute spéculation.

SOURCE : d'après une enquête de M. Pierre Gestin, Brest. Extrait ds *Phénomènes spatiaux*, revue du Groupement d'études des phénomènes aériens, p. 26 et 27, n° 36, juin 1973.

L'OBJET DE LOQUEFFRET



D'après la revue du GEPA *Phénomènes spatiaux*. Dessin : Pierre Gestin.

■ AOÛT 1961 (OU 1962) - ENTRE 15 H 00 et 10 H 00 PORSPODER

« M. Pen, 59 ans, actuellement boulanger à Brest, jouit d'une parfaite santé. Il est d'une amabilité parfaite. Mme Pen, du même âge, est, depuis quelques années, à demi-paralysée des jambes. De caractère réservé, elle s'anime quand elle rappelle les circonstances de l'observation.

M. Gilles Pen, 23 ans, parle peu mais dit bien ce qu'il a vu.

C'était un après-midi ensoleillé du mois d'août, entre 15 heures et 16 heures. La mer était très calme. Ouessant était très visible à l'horizon. Mme Pen se trouvait sur les marches extérieures de sa petite maison, située à 80 mètres de la dune. La vue sur la mer est parfaite sur un secteur de 55° et, seul le gros rocher dans l'axe de la baie coupe un peu l'horizon. Tout à coup elle s'écrie :

« Oh ! Regardez ! Venez vite !... »

Son mari et son fils, qui sont à quelques mètres dans le jardin devant la maison, se précipitent sur les marches d'entrée pour mieux voir et aperçoivent également une masse sombre – décrite différemment par les trois personnes – qui traverse le champ de vision en 30 secondes et à mi-distance d'Ouessant.

Mme Pen dit que cela semblait glisser sur la mer comme une chose plate.

M. Pen ne peut se prononcer sur la forme mais, pour lui également, aucun doute n'est possible : c'est bien une chose matérielle, sombre, qui file devant eux à une vitesse folle, sans trace apparente d'écume.

A mi-distance d'Ouessant, cela fait environ 10 km. La corde du secteur mesure également 10 km environ. Ces 10 km ont été parcourus en 30 secondes, soit à une vitesse de 1 200 km/h.



Croquis de l'objet réalisé par Gilles Pen, en présence de M. Pierre Gestin, enquêteur du Groupe d'études des phénomènes aériens (GEPA).

Même en supposant que l'observation ait duré une minute, l'objet se serait encore déplacé à 600 km/heure.

Gilles, le fils, a gardé une impression analogue et compare toujours la forme de l'objet à celle d'un aileron de squal. Les témoins pensent que l'objet ne touchait pas l'eau puisqu'il ne laissait aucun sillage, et ils n'ont entendu aucun bruit, mais la distance était trop grande.

SOURCE : *Phénomènes spatiaux*, bulletin d'information du GEPA, 69 rue de la Tombe-Issoire - 75014 Paris. p 18 à 21, n° 32, juin 1972. D'après une enquête de Monsieur Pierre Gestin de Brest.

SOURCE ORIGINALE : Monsieur Gérard Baradat, Brest. Confirmation de M. Baradat par correspondance personnelle.

■ 16 JANVIER 1966 - 4 H 00 LE MATIN - BOLAZEC

L'article de Lucien Gégoudé dans *Le Télégramme de Brest* :

« UNE SOUCOUBE A BOLAZEC ?

Un jeune menuisier relate l'étrange aventure qu'il vient d'avoir en rase campagne, à 4 h 00 du matin.

Étrange aventure que celle dont M. Eugène Coquil, 23 ans, menuisier, demeurant à Kermadien en Bolazec, se souviendra longtemps.

Dans la nuit de samedi à dimanche, il circulait au volant d'une Dauphine sur la route Morlaix-Callac. Vers 4 heures du matin, alors qu'il approchait du carrefour Bolazec-Plougras, au lieu-dit Ty-Guen, il remarqua, dans la "montagne", les faisceaux lumineux de ce qu'il pensa être un tracteur. Seul un tel véhicule pouvait, en effet, accéder à de tels lieux. Mais à 4 heures du matin, que pouvait-il y faire ?

C'est la question que je me suis tout de suite posée, dit M. Coquil, que nous avons rencontré, hier matin, dans la ferme paternelle. J'ai voulu en avoir le cœur net, pensant qu'un cultivateur avait été victime d'un accident, et j'ai arrêté ma voiture en bordure de la route, près de Ty-Guen-Vian, à quelques centaines de mètres du carrefour, en direction de Bolazec.

M. Coquil, qui connaît parfaitement les lieux, emprunta alors une brèche pour aller à travers champs jusqu'au "tracteur".

LES PHARES ÉTAIENT TROP HAUTS...

J'avais à peine fait quelques dizaines de mètres que je "le" vis arriver dans ma direction. Quelque chose me semblait étrange : je n'entendais pas de bruit de moteur et les lumières des phares me

semblaient très hautes par rapport au niveau du sol. Je n'étais pas au bout de ma surprise puisque quelques instants après, "il" passait au-dessus du talus, à moins de 10 mètres de moi et à 4 ou 5 mètres d'altitude. Je me rendis compte alors qu'"il" ne roulait pas mais volait en rase-mottes, sans le moindre bruit.

Cette fois, c'en était trop, et M. Coquil, pris de panique, revint au galop vers la Dauphine qu'il avait laissée au bord de la route.

SUR PLACE AU-DESSUS DE LA VOITURE

Je dois avouer, dit-il, que j'ai eu peur, très peur. Je n'avais plus qu'une idée : quitter les lieux au plus vite. Mais "l'objet volant" me suivait et quand j'ai ouvert la portière de la voiture, il était au-dessus de la Dauphine, effectuant un surplace parfait à quelques mètres d'altitude seulement.

Le temps de monter dans la voiture et l'engin se posait, en douceur, à quelques mètres de la Dauphine, sur un petit terre-plein, de l'autre côté de la route.

L'occasion était trop belle pour M. Coquil de voir de très près ce qu'il est convenu d'appeler une "soucoupe volante" et peut-être même de faire un brin de conversation avec des êtres venus d'un autre monde.

DES HUBLOTS

Je n'en ai pas eu le courage, dit-il, avec un petit air de culpabilité. Je voulais partir au plus vite et, dans ma précipitation, j'ai calé plusieurs fois mon moteur. J'ai toutefois eu le temps de détailler la silhouette de l'engin qui m'a semblé aussi long qu'une voiture mais beaucoup plus large. Il était éclairé extérieurement de quatre colonnes lumineuses ressemblant aux feux arrière d'une 404, mais leur lumière était identique à celles des enseignes lumineuses au néon.

Nous avons demandé à M. Coquil si l'engin lui avait semblé habité :

"Très sincèrement, dit-il, je ne puis répondre à cette question puisque je n'ai vu aucune silhouette à l'intérieur. Je suis presque certain, par contre, qu'il y avait des hublots sur le côté.

L'intéressé nous a raconté son aventure, en détail, devant ses frères et tout le village rassemblé. Pour lui, il n'y avait pas de problème: ce n'était pas une hallucination. Il est certain d'avoir vu, et de très près, un engin comme .ceux dont on parle dans les romans de science-fiction. Jamais auparavant, il n'avait apporté la moindre attention aux histoires de « soucoupes volantes » et, de l'avis général, c'est un garçon

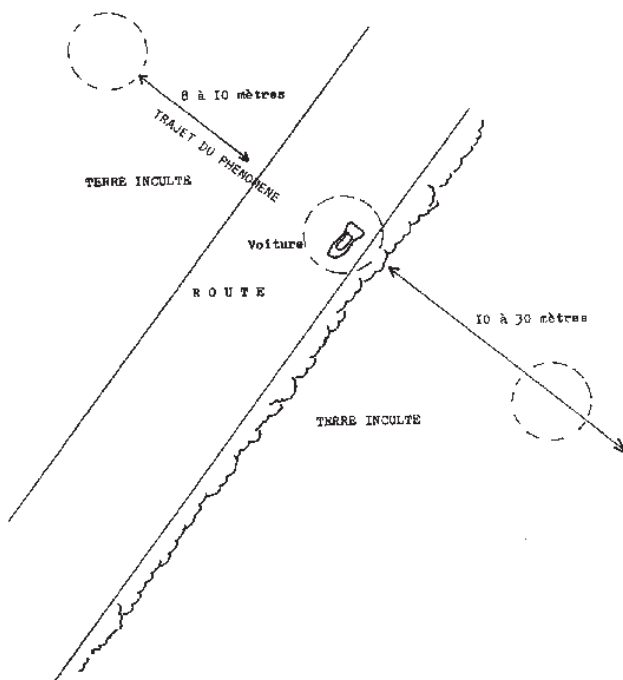
équilibré, sérieux et extrêmement sobre. Alors...

Nous l'avons conduit sur place, pour une sorte de reconstitution, et l'état des lieux correspondait parfaitement à ce qu'il nous avait décrit quelques instants auparavant. Sans hésitation, il nous a montré l'endroit où il avait arrêté sa voiture, la direction d'où venait l'engin, à une vitesse qu'il estimait être de 20 km/h, et le terre-plein où il s'était posé.



Eugène coquil.

Domage, dit-il, avant de nous quitter, que j'aie été seul. S'il y avait eu quelqu'un avec moi, nous en aurions eu le cœur net, car nous serions allés "le" toucher. Mais je n'ai pas osé et croyez bien que je le regrette." »



D'après le croquis de M. J. Tourmen dans Phénomènes spatiaux n° 7-Janvier 1966.

SOURCES : *Le Télégramme de Brest*, 18 janvier 1966.

— Enquête de la brigade de gendarmerie de Quimper.

— Contre-enquête sur le terrain, en 1977, de M. Claude Poher, responsable du GEPAN au Centre national d'études spatiales de Toulouse. A propos de l'enquête menée par les experts du CNES sur l'affaire de Bolazec, leur conclusion officielle a été la suivante : « Compte tenu des éléments que nous avons recueillis auprès de l'observateur sur les lieux, nous avons la conviction qu'un phénomène matériel est à l'origine de l'observation, et constatons que la description de ce phénomène s'apparente à celle d'une machine volante dont la provenance, les modes de sustentation et/ou de propulsion sont totalement étrangers à nos connaissances. »

— L'incident de Bolazec a également été annoncé par « Rennes-Bretagne » dans son émission régionale de 12 h 30, le 19 janvier 1966, et le jour même présenté aux actualités télévisées régionales.

— Contre-enquêtes sur le terrain par René et Francine Fouéré.

— Enquête de Pierre Gestin (GEPA - Brest).

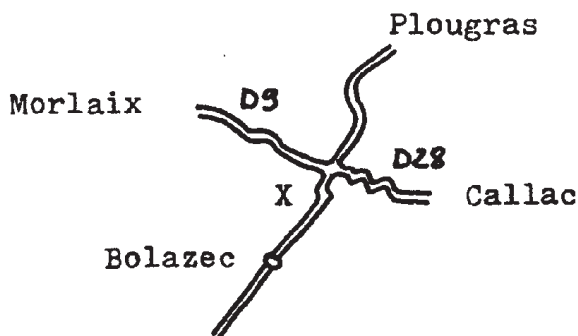
QUELQUES PRÉCISIONS SUR L'AFFAIRE DE BOLAZEC

Par René Fouéré, ancien président du Groupement d'études des phénomènes aériens (Paris):

D'après ce qui avait été dit à M. Tourmen, en l'absence d'Eugène Coquil, il semblait que l'objet n'eût vraiment pas atterri dans le second temps mais fût resté immobile très près du sol. Nous avons également interrogé M. Coquil sur ce point. Il nous a dit :

« De toutes façons, si l'engin n'a pas atterri, il est resté immobile très près du sol à mon avis et, à mes yeux, il était à terre. »

M. Eugène Coquil n'a pas, nous a-t-il dit, constaté d'anomalie dans le fonctionnement du moteur ou des phares de la voiture, mais le démarrage de son véhicule fut pénible. Nous ne pensons pas qu'il fasse ici allusion à ses propres fausses manœuvres dues à son trouble, mais à des difficultés tenant à l'appareillage lui-même. »



■ NUIT DU 27 AU 28 AOÛT 1968 - 0 H 00 - LOCUTUDY

« Je certifie avoir assisté, dans la nuit du 27 au 28 août 1968, au spectacle suivant :

Une apparente "étoile", d'une brillance particulière, que je remarquais chaque soir depuis plusieurs jours – se trouvant en direction est-sud-est ligne Larvor-Loctudy assez basse sur l'horizon – se déplaçait d'une façon anormale et irrégulière.

Un certain soir, devant témoins, elle quittait la ligne d'horizon.

Or, cette nuit du 27 au 28 août 1968, aux environs de minuit, cette apparente étoile, toujours la même, semblait-il, tandis que je l'observais depuis 5 à 10 minutes, bougeant à peine, se mit à décrire des courbes assez imposantes dans le ciel... et vint droit vers moi comme si elle avait perçu mon observation...

Il y avait la lumière de ma porte ouverte... et le feu de ma cigarette...

...Elle arrivait à une vitesse semblant à la fois voulue et hésitante... s'arrêtant chaque fois que je rentrais pour reprendre sa course à ma vue...

D'une distance initiale indéterminée, je pus évaluer à environ 500 mètres de hauteur sa position lors de mon départ... dû à ce moment à une certaine surprise et crainte compréhensible...

J'ai également, le mois d'août 1967, fait déposition à la gendarmerie de Châtillon-Colligny (Loiret) de semblables présences avant que la presse en fasse ses gros titres. »

SOURCE : Jean Le Guennec, artiste peintre Ty-Bras, Kérizur, Larvor-Loctudy.

■ 23 SEPTEMBRE 1968 - 21 H - LESCONIL

Ce soir-là, M. Tisserand se trouvait sur la plage, face au spectacle de l'océan. Le vent soufflait de la mer, du sud donc, le ciel était traversé de légers nuages et, vers l'est, des étoiles scintillaient dans un ciel assez dégagé. M. Tisserand aperçoit soudain sur sa gauche (vers le sud-est) une « étoile » qui lui paraît avancer dans sa direction. Il pense à un satellite, lorsqu'il remarque une seconde « étoile » paraissant suivre la première dans son sillage. Il observe alors le phénomène plus attentivement.

Selon ses estimations, ces « étoiles » étaient blanches, magnitude 1 environ. Leur éclat était scintillant mais d'intensité constante. Lorsqu'elles arrivèrent au plus près, M. Tisserand put constater

qu'elles avaient conservé entre elles une distance constante (1 degré angulaire à ce moment) et leur hauteur angulaire était environ de 75 degrés. Il lui apparut que l'altitude devait être inférieure à 1 000 mètres, par référence aux nuages sous lesquels elles évoluaient, et elles se déplaçaient dans un silence total (à 1000 mètres, la distance entre les deux « étoiles » serait de 17 mètres).

Après avoir défilé devant M. Tisserand, les « étoiles » se dirigèrent vers l'ouest et amorcèrent une large courbe à gauche, au large de Guilvinec. Il eut à ce moment l'impression que les deux points s'étaient rapprochés. Dans la portion du demi-tour le plus à l'ouest, les « étoiles » devinrent franchement orangées et se mirent à clignoter.

Achevant leur demi-tour, leur aspect redevint blanc et elles évoluaient à ce moment vers l'est, face à lui et plus au large. Les deux « étoiles » se suivaient toujours, et à la même distance, semble-t-il, comme si elles faisaient partie d'une même structure.

Continuant leur route, elles virèrent à gauche, approximativement au large de Concarneau et reprirent leur route vers l'ouest. Elles passèrent devant M. Tisserand ayant fermé la boucle (de 30 km environ d'est en ouest) en deux minutes environ.

M. Tisserand s'attendait à les voir amorcer une seconde boucle, mais elles filèrent vers l'ouest parallèlement à la côte, leur éclat s'estompa et elles disparurent à sa vue.

SOURCE : recueilli par M. Tyrode. LDLN p. 7, n° 99 bis, mai 1969.

■ BANNALEC, DÉCEMBRE 1968 - 09 H 00

Voici maintenant un témoignage direct exceptionnel, celui d'un ingénieur spécialiste des radars :

« Je ne me souviens plus de la date exacte, mais l'observation que voici a eu lieu entre le 25 et le 31 décembre 1968 (aux environs de 9 H 00). Elle a duré une minute environ.

Les deux témoins sont mon épouse Elyette et moi-même. Comme chaque année à la même époque, nous nous rendions en voiture de Bannalec (Finistère) à Riec-sur-Belton, chez Jean Cadoret, afin de nous approvisionner en huîtres en vue de la Saint-Sylvestre. Ayant quitté Bannalec par la D4, nous traversons le bois de Kiliau. Elyette assiste à côté de moi qui conduisais, me signala la présence de "quelque chose" derrière nous. Un coup d'oeil au rétroviseur me

permet de distinguer furtivement “quelque chose” évoluant derrière nous.

Aussitôt, j'arrêtai la voiture sur le bas côté. Nous sortîmes et nous nous dirigeâmes vers une petite butte promettant de nous offrir une bonne vue sur les environs.

A ce moment-là, rien de particulier n'était perceptible dans le secteur.

Arrivés au sommet de cette proéminence (quelques mètres au-dessus du niveau de la D4), nous aperçûmes en regardant vers le nord un objet (le mot est à prendre ici dans son sens optique), de forme elliptique, aux proportions d'un ballon de rugby, évoluant entre le bois du Kiliau et nous-mêmes, progressant d'est en ouest, à mi-hauteur des arbres (la distance entre nous-mêmes et l'objet sera par la suite estimée à 200 m) L'axe de symétrie principale de l'objet est horizontal.

Les faits suivants attirent mon attention : l'objet, de couleur gris mat, type plomb oxydé, ne présente à la vue aucun détail de structure. Son déplacement se fait de manière régulière, à faible vitesse (que j'estime à 20 km/h) face à un léger vent d'ouest, dans un silence total, aussi bien de la part de “l'engin” que de l'environnement.

L'objet traverse la départementale et disparaît de notre vue, masqué par un bosquet. Nous reprenons alors notre route vers Riec. Je n'ai jamais compris pourquoi, tel que je me connais, nous n'avons pas entrepris aussitôt des recherches complémentaires... Il nous fallait “quitter les lieux”.

Lors de notre retour – une heure plus tard – nous ne remarquons rien de particulier en passant et repassant dans cette zone. L'objet ayant évolué devant une rangée d'arbres dont la distance à notre position est connue, des considérations géométriques simples faites ultérieurement me permettront d'établir qu'il avait approximativement une longueur de 6 mètres et une hauteur de 1 mètre à 1,50 m.

Le temps était sec avec un ciel couvert à environ 6/8 et un léger vent d'ouest. La critique interne (au sens de l'Histoire) : l'examen détaillé des faits ; les coordonnées des lieux d'évolution de l'objet sont établies par la suite au GPS : latitude N = 47°, 53"10", 3 ; longitude W : 3, 42'25", 5.

L'objet évoluant contre le vent, il ne pouvait s'agir d'un ballon libre, ou de tout autre objet non motorisé, évoluant librement.

Critique externe (au sens de l'Histoire) : “Il ne peut donc” s'agir que d'un objet motorisé, se déplaçant d'une manière artificielle,

aussi bien du point de vue énergétique que comportemental (évolution dans un environnement parsemé d'obstacles : les arbres)

Ce témoignage est transmis par Claude Lavat, ingénieur ESME, diplômé IDA-INPI, Aéroports de Paris, concepteur de radars.

Nous reviendrons dans ce livre sur Bannalec car le 6 janvier 1979 se reproduira une nouvelle affaire riche en enseignements.

Mais restons sur cette observation de M. Lavat. Vingt-deux ans après, le 22 mars 1990, l'unité de gendarmerie 740 des Côtes-d'Armor rédige un procès-verbal d'observation étonnamment comparable. Il concerne un objet pratiquement identique... Le témoin est un livreur de journaux qui relate ainsi les faits qui se sont déroulés à Étables-sur-Mer (Côtes-d'Armor) le mercredi 21 mars 1990 :

“Je m'occupe de la distribution du journal. Je récupère habituellement les journaux à la maison de la presse et je les distribue à 320 clients environ. Mercredi 21 mars, j'ai récupéré mes journaux vers 4 H 45. En effet, le camion qui les amène avait crevé un pneu et était en retard d'un quart d'heure.

Vers 5 h 10, j'ai entendu un grand bruit provenant d'au-dessus de ma tête. Je dois dire que j'effectue ma tournée en cyclomoteur et je portais un casque de protection. C'était un bruit difficile à expliquer qui ressemble plutôt à un froissement d'air mais très intense. Malgré le casque, j'ai eu mal aux oreilles et je ressentais comme un sifflement. J'ai fait mon service militaire dans l'armée de l'air et je n'ai jamais entendu un avion ou un quelconque aéronef faire un bruit pareil...

Je suis resté plus ou moins paralysé en entendant ce bruit et je suis tombé à terre avec mon cyclomoteur. Je me suis relevé de suite, et j'ai aperçu au-dessus de moi un engin lumineux. Il avait une forme ovale de couleur orange avec des scintillements verts et bleus tout autour. J'évalue son altitude à environ 30 à 40 mètres et sa dimension à 5 ou 6 mètres de long. Cet engin se déplaçait très vite et je l'ai aperçu une ou deux secondes je pense. Il se dirigeait vers les hauteurs voisines. Je me suis relevé, j'ai ramassé mes journaux qui étaient tombés sur la route et j'ai continué ma tournée. Je ne l'ai pas revu de la nuit.

Le lendemain, le jeudi 22 mars 1990, alors que je reprenais ma tournée, j'ai revu la même chose. Il était environ 5 h 15 et je me trouvais devant le foyer-logement. L'objet se trouvait en direction de l'ancienne décharge municipale. Il était beaucoup plus loin et je distinguais un halo orange. Sa dimension paraissait supérieure à celle de la veille. La couleur était plus concentrée dans son centre. Il

était immobile. J'ai donc continué ma tournée. C'est alors que j'ai remarqué sur les hauteurs du camping des lumières très puissantes vertes et oranges. Les lumières ne bougeaient pas mais leur intensité variait. Entre le foyer-logement et le mini-golf, j'ai rencontré Madame R, qui était garée un peu plus loin. Nous avons regardé ensemble ce phénomène sans trouver d'explication. Ce que je suis sûr, c'est que le dessus de la colline où il se trouvait était tout illuminé. Vers la fin de ma tournée, vers 6 H 15, j'ai regardé en direction des lumières et j'ai constaté qu'elles avaient disparu. »

SOURCE : (procès-verbal n° 224/1990, unité de gendarmerie 740 - Côtes-d'Armor - DGGN Bureau Défense-Opérations n° 90307175).

■ DÉCEMBRE 1969 - Centre régional de la navigation aérienne ouest - Service du contrôle du trafic aérien - PLOUGASTEL-DAOULAS RADAR DE BRETAGNE

« En 1969, alors qu'on surveillait un trafic vers l'Espagne, un "plot" lumineux est soudain apparu sur l'écran radar et il s'est dirigé, cap au sud, **à une vitesse six à sept fois supérieure à celle du son...**

Puis il a viré et a disparu... »

M. Minguy semble tout-à-fait convaincu qu'il ne s'agissait pas d'un parasite.

Une autre fois, deux pilotes auraient aperçu, quasi-simultanément, « un objet très large, avec une flamme bleue, suivie d'une traînée rouge. »

SOURCE : MM. Collée et Minguy, ingénieurs radaristes au Radar de Bretagne. Plougastel-Daoulas.

■ HIVER 1970 - 20 H - LOTHEY (7 km de Châteaulin)

Les événements qui suivent se sont déroulés près du village de Lothery, à environ 7 km de Châteaulin, dans le courant de l'hiver 1970. Les témoins ne se rappellent plus de la date exacte.

Mme Cauguan, domiciliée au bourg, se préparait à fermer une fenêtre située au 2^e étage de sa maison. Il était approximativement 20 heures. Son attention fut attirée par un objet lumineux qui stationnait, immobile, au-dessus d'une ferme située à 300 mètres du bourg.

Cet objet avait la forme allongée d'un cigare. Sa couleur, rouge-vif, rappelait celle du métal en fusion. Sa longueur pouvait être assimilée à l'ensemble des bâtiments de la ferme au-dessus de laquelle il stationnait sans émettre le moindre bruit.

S'inquiétant de la présence de cet objet, Mme Cauguan appela son fils Jean-Claude, 18 ans. Celui-ci accourut aussitôt et constata la présence du phénomène. Mme Cauguan descendit à ce moment à l'étage inférieur. Jean-Claude, intrigué, décida de rester à la fenêtre pour détailler la « lumière ».

Son altitude était égale à environ deux fois la hauteur des bâtiments de la ferme : il compara sa grosseur à un tiers de la hauteur du hangar. Le « cigare » devait, selon toute vraisemblance, mesurer au minimum 80 mètres. Il ne bougeait absolument pas et se détachait nettement sur le ciel nuageux.

Cela dura près de cinq minutes au terme desquelles Jean-Claude s'aperçut que la taille de l'objet diminuait sensiblement.

« On aurait dit que les deux extrémités de l'objet se rapprochaient dans un mouvement synchronisé. Pas de changement de grosseur ni de couleur. Ni scintillation, ni bruit... Seule la longueur diminuait. Bientôt, le "cigare" n'était plus qu'une petite barre lumineuse verticale puis... plus rien. Le phénomène avait disparu, comme s'il s'était volatilisé. Et cette phase avait duré 30 secondes. Nous avons demandé à Jean-Claude si cet objet avait une apparence matérielle ; il se contenta d'ajouter : "Je n'ai jamais vu une chose pareille." »

Quant à la « phase de disparition », elle laisse perplexe : l'objet a-t-il effectué un mouvement spiro-latéral, donnant ainsi une impression de « diminution de taille » ? S'est-il ensuite éloigné progressivement ?

Pour Jean-Claude, aucun doute : les extrémités se rapprochaient lentement, sans que l'objet ne se déplace.

SOURCE : enquête de Christian Sévère, Jean-François Boëdec, Christian Choaler.

■ VERS LE 23 FÉVRIER 1970 - 17 H 10 LOCALES FOUESNANT

« De ma fenêtre, je surveillais à 17 h 10 l'état du ciel avant de sortir, ciel bouché, couleur gris souris. J'ai vu alors une sorte d'étoile très brillante, de la grosseur d'une étoile de mer, évoluant dans le ciel.

Elle se déplaçait dans toutes les directions. Imaginez une main qui tient une lampe électrique et qui dirige le faisceau de lumière dans tous les sens. Mais ce faisceau ressemblait à une sorte d'aster très brillant. L'objet, peut-être à 1 000 mètres, s'arrêtait net parfois au cours de ses évolutions. Sa grosseur pouvait être celle d'une araignée de mer, un couvercle bombé pouvant aussi ressembler à la carapace. Je n'ai pas vu de hublot ni rien qui puisse constituer une charpente.

J'ai pu observer ce phénomène une minute environ, aucun son, pas de trace dans le ciel, pas d'odeur, ma mère a constaté comme moi les évolutions de cette étoile. Elle fila ensuite dans la direction de Concarneau. »

SOURCE : LDLN, juillet 1971 de Mlle O.M., de Condé, recueilli par M. Cresson.

■ 26 FÉVRIER 1970 - HEURE NON PRÉCISÉE (SOIRÉE) - SCAER (côte sud de la Bretagne depuis Fontenay-le-Comte jusqu'à Scaër)

« Le 26 février 1970, un gigantesque objet a survolé la côte sud de la Bretagne, de Fontenay-le-Comte en passant par Nantes et le Morbihan jusqu'à Scaër (Finistère-Sud). A Nantes, deux gendarmes l'observèrent à 400 mètres de distance. Je les ai interrogés personnellement. Cette "soucoupe" mesurait environ 50 mètres de diamètre et 120 mètres avec l'anneau lumineux qui l'entourait. » « C'était énorme et presque incroyable », ont rajouté les gendarmes. Mais il faut se rendre à l'évidence et compter sur ceux qui se rendaient à la Mairie pour apporter leur obole pour la lutte contre le cancer ; eux aussi ont signalé l'engin. Cette « soucoupe » devait être observée jusqu'à Scaër au terme d'une course de près de 200 kilomètres au-dessus de la Vendée et de la Bretagne (trajectoire sud-est/nord-est).

Enquête : J. T.

SOURCES : coupures de presse *Ouest-France*, *Presse-Océan* ; lettre manuscrite personnelle de M. Jean Tyrode qui enquêta sur place à l'époque ; confirmation manuscrite du gendarme Maurice Thierry de la brigade de Nantes (témoin).

■ SEPTEMBRE 1970 - UN DIMANCHE - 19 H 50 MOËLAN-SUR-MER

Témoins : Mme Yvette Robin, 43 ans. Patrick Robin, 12 ans. François Robin, 14 ans. Lieu-dit Porz en Moëlan-sur-Mer.

Les témoins se trouvaient près de leur domicile lorsqu'un étrange objet, de la forme d'un globe lumineux jaune apparut subitement, venant de la mer. Il se dirigea très rapidement vers l'intérieur des terres (direction nord-est) à une vitesse plus rapide que celle d'un avion à réaction, dans un silence total.

L'OVNI avait la grosseur d'une pièce de un centime tenue à bout de bras. Il était très lumineux, jaune brillant. L'objet s'est évaporé dans une couche nuageuse au lointain.

Conditions atmosphériques : temps clair, proximité de nuages, lune visible.

SOURCE : M. Christian Guéguen - Quimperlé/Moëlan.

■ 8 DÉCEMBRE 1970 - COURANT DE L'APRÈS-MIDI - KÉRIZINEN EN PLOUNÉVEZ-LOCHRIST

« Les premières manifestations de Kérizinen commencèrent au mois d'octobre 1970. Le 8 décembre de cette même année, les fidèles étaient nombreux sur la lande. Le ciel était couvert quand, tout à coup, un cri a éclaté dans la foule :

« Regardez, ça tourne ! »

Dans un ciel subitement dégagé, le soleil s'est présenté comme voilé par un disque blanc brillant éclatant, ne laissant de visible qu'une étroite bande circulaire d'un blanc brillant éclatant mais non éblouissant. Derrière ce disque immobile, la bande tourne lentement d'abord, puis s'accélère, reprend ensuite son allure précédente. Soudain, des lueurs rouges, mauves, bleues entourent le soleil cependant que des ombres sillonnent le disque de lumière.

Une personne s'écrie :

“Je vois une lance ! Une autre :

— Et moi une grande épine !”

Quelques minutes plus tard, nouveau changement : tout l'ensemble est en mouvement. On a l'impression que le soleil est en feu. Des vapeurs montent et descendent sur le disque cependant que caméras et appareils photos mitraillent la scène. »

SOURCES : Jean-François Boëdec dans *OVNI en Bretagne*, Éditions Lanore, Paris ; Raoul Auclair dans *Kérizinen : apparitions en Bretagne*, Éditions Lanore, Paris.

■ 2 OCTOBRE 1971 - 19 H ENVIRON PLOUNÉOUR-MÉNEZ, MONTS D'ARRÉE

« Je voudrais vous demander si dans les nombreux phénomènes que vous avez pu consigner il existe un cas analogue à celui-ci :

Le 2 octobre 1971, aux environs de 19 heures, je me promenais en voiture avec des amis dans les monts d'Arrée quand nous avons pu observer un rectangle de couleur rouge vif immobile dans le ciel, sur un fond de nuages gris.

Le temps de nous arrêter un peu plus loin, le phénomène avait disparu. La durée de la vision fut environ de 2 à 3 secondes, pas plus. Les contours du rectangle étaient nets, il ne s'agissait pas du soleil perçant à travers les nuages, le soleil était d'ailleurs visible au-dessus de cette bande nuageuse, il n'y avait pas de vent.

Nous nous trouvions à ce moment-là entre Plounéour-Ménez et le lieu-dit Le Relecq. Les trois personnes qui se trouvaient avec moi dans la voiture ont vu exactement la même chose. M'intéressant à la question, je suis sans doute plus circonspect que n'importe qui sur ce sujet. Aussi, pour cette raison, je vous demanderai de chercher dans vos archives si aucun cas similaire n'a été observé auparavant. En ce qui me concerne, je ne connais aucun phénomène naturel ressemblant à celui-là ; il faut cependant rester très prudent. »

SOURCES : personnelles. Témoignage de M. Gérard Baradat, Brest.

■ PREMIÈRE SEMAINE DE MAI 1972 - 23 H ROUTE NATIONALE QUIMPERLÉ/ROSPORDEN

Dans le courant de la première semaine de mai 1972, j'ai été le témoin du phénomène suivant :

« Il était environ 23 heures et je quittais la ville de Quimperlé au volant de ma Renault 6. Soudain, j'aperçus à ma droite un objet volant sphérique qui irradiait une lumière continue de couleur blanche (genre néon).

Cet objet, probablement silencieux, se déplaçait à la même vitesse que ma voiture et suivait le tracé de la route à environ 200 mètres d'altitude. Son diamètre ne devait pas excéder 6 à 7 mètres. Sa grosseur, comparable à celle d'une pièce de un franc tenu à bout de bras, ne varia pas.

Les conditions météorologiques étaient favorables: ciel clair, étoile, sans nuage.

Lorsque j'arrivai à Bannalec (26 km de Quimperlé), l'objet volant disparut complètement... pour réapparaître à la sortie de la ville, à la même altitude et sans changement de vitesse ! J'ai remarqué, en cours de route, que celui-ci contournait les villages et évitait systématiquement les groupes de maisons : cette attitude m'a fort étonné.

D'autres automobilistes qui m'ont croisé ont certainement été témoins de ce phénomène, mais pas un ne s'est arrêté. A un moment, l'objet s'est approché de moi et j'ai alors remarqué la présence de "hublots" très lumineux sur son pourtour. Je n'ai pas pu les dénombrer, ce dernier s'étant subitement éloigné pour reprendre son chemin initial. A la sortie de Rosporden, il disparut définitivement. L'observation avait duré environ 20 minutes ; il m'avait "escorté" sur près de 37 km ! A aucun moment je ne me suis arrêté. »

SOURCE : M. Pierre-Yves Kervagoret, professeur, rue de la Tour-d'Auvergne, Quimper.

■ 23 MAI 1972 - 2 H 05 - BREST

M. Kervevan signale que le mardi 23 mai 1972, à 2 h 05, un objet de forme et de grandeur apparente à la lune est apparu à Brest durant un court instant.

La lune se couchait à Paris à 2 h 14, PL le 28 mai.

SOURCE : LDLN, p. 9, n° 5, janvier 1973.

■ DÉBUT AOÛT 1972 - 14 H 45 - BEG-MEIL

L'observation suivante a eu lieu dans la première quinzaine du mois d'août 1972.

Il était approximativement 14 h 45 lorsque deux jeunes vacanciers, MM. Zani de Quimper et Le Brun de Toulouse, se délassant sur la plage de Beg-Meil, observèrent un phénomène aérien qui les intrigua :

Les témoins, dont la bonne foi est incontestable, précisent que les deux OVNI composant ce phénomène évoluaient à la verticale du sémaphore de Beg-Meil. Les conditions météorologiques étaient favorables à ce moment et ils purent observer à loisir les déplacements de ces objets pendant près de 8 minutes.

Les OVNI avaient, selon toute vraisemblance, la même taille et se présentaient sous la forme de sphères non lumineuses, d'aspect matériel, dont la couleur variait entre le gris et le blanc.

Leur taille apparente pouvait être assimilée à celle d'une pièce de 50 centimes à bout de bras.

Quant à la distance séparant les témoins de ce phénomène, elle est, nous le reconnaissons, très difficile à évaluer. Notons cependant que cette apparition s'est produite à la verticale du sémaphore, à une altitude assez élevée.

C'est en suivant la trajectoire d'un avion supersonique qui évoluait au loin que M. Zani s'aperçut de la présence des deux « intrus ». Sans penser à alerter les autres personnes se trouvant sur la plage à ce moment-là, les témoins continuèrent à observer scrupuleusement les deux OVNI.

Ces derniers stationnaient l'un près de l'autre sur un plan horizontal, la distance qui les séparait étant égale à deux fois le diamètre apparent de chacun d'eux. Ils n'émettaient aucun bruit.

Soudain, d'une façon incompréhensible, l'un des deux objets (objet A sur le croquis) disparut totalement comme s'il s'était volatilisé, pour réapparaître, aussi subitement, un peu plus haut, à la verticale de sa position initiale.

La durée de la phase de disparition a été estimée à environ 30 secondes.

Dès que l'objet « A » réapparut à la verticale de sa position primitive, l'objet « B » se volatilisa à son tour pour réapparaître lui aussi à la verticale de sa position originelle. Cette phase dura 30 secondes. Les deux objets se trouvèrent à nouveau l'un près de l'autre, leur distance mutuelle restant la même qu'au début de l'observation.

Mais dès que l'objet « B » réapparut auprès du premier OVNI « A », ce dernier se « volatilisa » à nouveau pour réapparaître après 30 secondes « d'absence », non plus à la verticale, mais à l'horizontale de son point de disparition, conservant la même altitude. La distance « parcourue » par cet objet était sensiblement la même que celle qu'il avait franchie pendant la première phase de ses évolutions. L'objet « B » se volatilisa à son tour et réapparut près de « A » venu – si on peut dire – dans sa nouvelle position.

Ce manège, ces manoeuvres insolites se poursuivirent selon les indications données sur le croquis.

Après huit minutes d'observation, les deux OVNI stationnaient encore l'un près de l'autre, mais les témoins s'aperçurent qu'au lieu de disparaître alternativement, les objets sphériques, après un dé-

marrage qualifié de « foudroyant » s'éloignèrent à vive allure vers le nord, en conservant la même distance mutuelle.

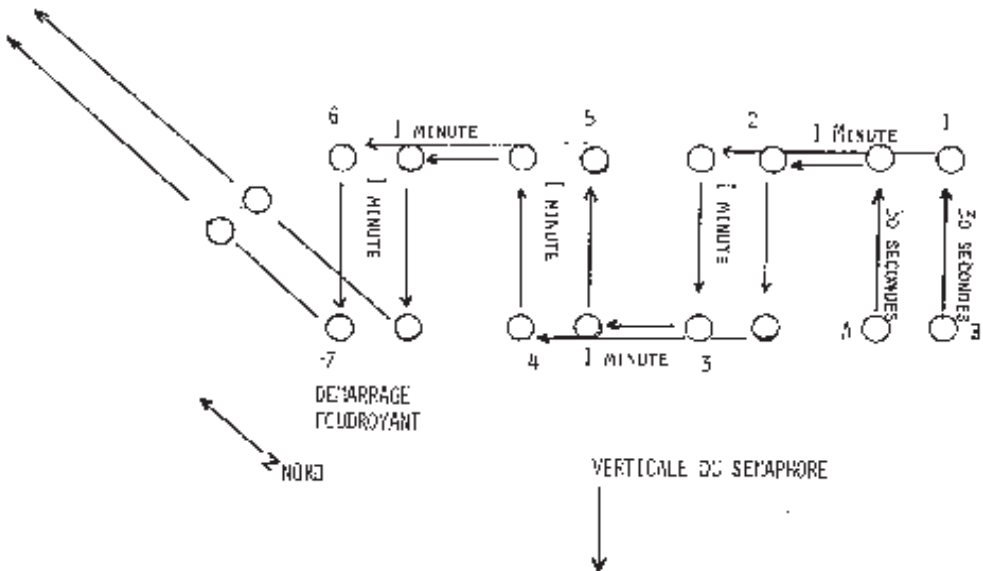
Au cours des évolutions, les témoins tentèrent de trouver une explication rationnelle à ce qu'ils avaient vu : avion, fusée, ballon, phénomène météorologique. Rien de tout cela ne pouvait s'appliquer à leur observation.

« Nous avons été très frappés par les évolutions de ces curieux objets et nous avouons que c'est la première fois que nous observons un tel phénomène », ont-ils ajouté.

Précisons enfin, en ce qui concerne ces « sphères », que leurs contours étaient flous.

SOURCE : archives Commission nationale de recherches de Quimper. Enquête de Christian Sévère, publié dans *Phénomènes spatiaux*, p. 20 et 21, bulletin du GE.PA, Paris, n° 39, mars 1974.

Plage de Beg-Mell - Début août 1972 - 14 h 45



■ UN REMAKE SUR LA BAN DE LORIENT LE 21 DECEMBRE 1981

Un cas similaire à celui de Beg-Meil, en terme de trajectoires à changement de cap brusque s'est produit près de la BAN de Lorient (Morbihan) le 21 décembre 1981 à 22 heures :

Un adjudant de l'armée de l'air qui se trouvait dans son jardin avec son épouse et ses enfants a appelé le service des opérations de la base aéronavale pour dire ce qu'il voyait :

« Nous avons aperçu dans le secteur sud-est un objet lumineux de forme ronde et de couleur jaune-orangé, dans le ciel, à une altitude que je ne peux déterminer, mais très élevée, environ celle de l'évolution des avions commerciaux à réaction. Cette lueur évoluait tant en site qu'en gisement, à une très grande vitesse qui à mon avis ne peut être confondue avec celle d'un avion, même supersonique. Ses déplacements étaient rectilignes, avec des changements de cap brutaux à angles vifs. Il ne s'agissait absolument pas d'une étoile en raison de sa taille et de sa couleur. Ses évolutions avaient une tendance à se déplacer vers le sud. Cet objet était entouré d'éclats lumineux de même couleur, à-peu-près concentriques, qui apparaissaient et disparaissaient accompagnant toujours la source lumineuse principale. Cela a duré environ dix minutes. Tout de suite après ce premier phénomène, une autre lueur est apparue à l'est à une altitude plus basse. Ce dernier phénomène a duré trois à quatre secondes. Ensuite, nous avons vu un avion descendre vers la base (il s'agissait d'un Fokker 27 de la compagnie des transports), ce qui renforce mon idée qu'il ne s'agissait pas d'un avion. Ce ciel était clair et étoilé, le vent nul.

La station météo de la base confirme les données : ciel peu nuageux, 2/8 nuages bas, 1/8 cirrus, visibilité horizontale 15 km ; vent très faible sud-ouest 3 nœuds.

SOURCE : procès-verbal n° 553/81. Unité 04209 du 23 décembre 1981. Gendarmerie de la base aéronavale de Lorient.

■ 9 FÉVRIER 1973 - 15 H 45 CONCARNEAU

« Ce jour-là, j'ai été le témoin, ainsi que trois autres personnes, d'un phénomène qui s'est déroulé très haut dans le ciel, à environ 20 centimètres au dessus de la ligne d'horizon.

Il était exactement 15 h 45 lorsque l'une des personnes présentes nous fit remarquer la forme inhabituelle d'un tout petit nuage blanc qui se déplaçait de la gauche vers la droite, c'est-à-dire dans

le sens contraire du vent. Ce petit nuage rappelait étrangement le dégagement de fumée qui accompagne généralement l'éclatement d'un obus de DCA, la couleur mise à part.

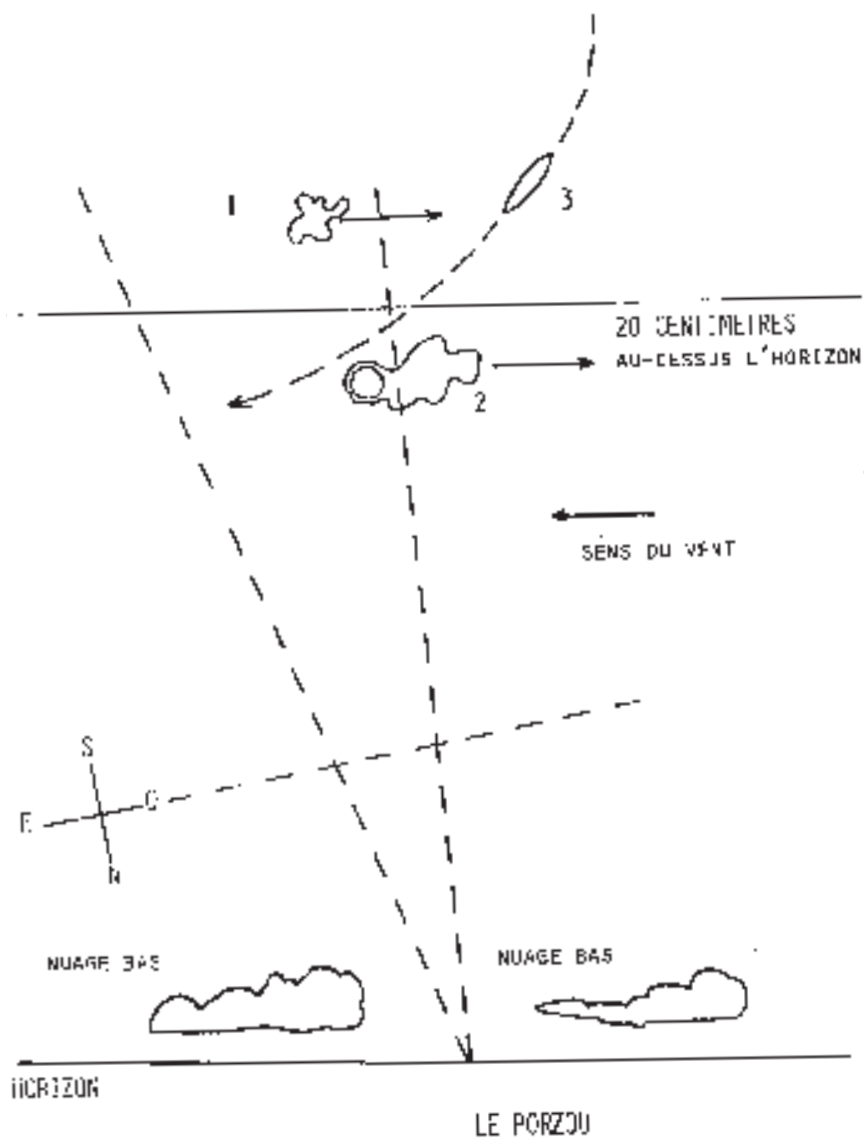
Ce "nuage" terminait à peine de se désagréger dans l'atmosphère qu'apparaissait, un peu en dessous et à droite, une petite boule blanc mat immobile, qui laissait échapper, sans aucun éclatement, un petit nuage identique au premier et qui commença lui aussi à dériver dans le même sens. L'apparition de la sphère immobile ne dura pas plus de deux secondes.

Nous poursuivions cette observation lorsqu'un objet très brillant, de forme elliptique, traversa, un peu plus à droite, l'espace séparant les lieux où étaient apparus les deux nuages ; semblant effectuer un très grand cercle, il plongea vers la mer de droite à gauche. Son éclat métallique rappelait celui de l'aluminium. L'objet, qui ne présentait aucune protubérance ni aspérité, ne dégageait absolument aucune fumée ou nuage. Il semblait se déplacer à grande vitesse et n'était visible que sur une portion de ciel que j'ai évaluée à environ deux centimètres.

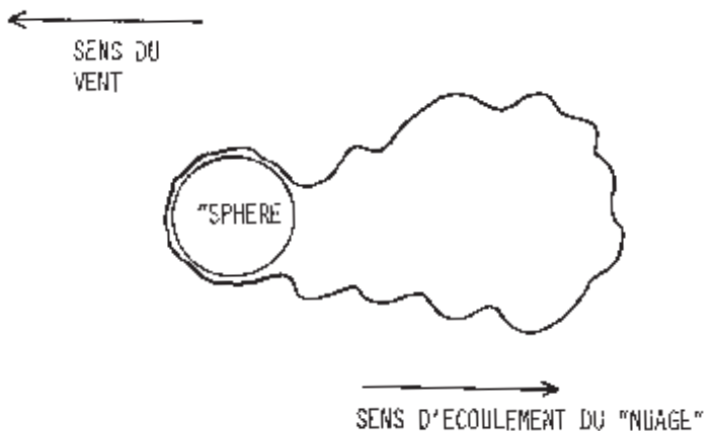
Cette observation n'a duré que 70 secondes.

La base aéronavale de Lann-Bihouée, consultée, m'a fait savoir que rien de spécial n'avait été prévu ce jour-là. J'ai consigné les faits par écrit et réalisé un petit croquis dès les minutes suivantes. »

SOURCE : témoignage de M. Yves Le Moal, ancien lieutenant honoraire d'infanterie. Archives commission nationale de recherches de Quimper.



Le Porzou en Concarneau - 9 février 1973 - 15 h 45.



« Quelques faits m'ont particulièrement frappé, ajoute M. Le Moal :

1. L'immobilité de la boule blanche dégageant le "nuage" ;
 2. Une boule identique a t elle provoqué le premier « nuage » ? (nous n'avons pas pris l'observation à temps) ;
 3. Le passage fulgurant de l'objet métallique, paraissant tout à fait lisse, sans aspérité ;
 4. Ces nuages ne rappelaient en rien les traînées que laissent dans le ciel les avions supersoniques. Ils ne semblaient pas éjectés, mais s'écouler librement de la boule comme du goulot d'une bouteille. La petite sphère immobile appréciée à bout de bras (comme la hauteur de la scène à 20 cm au dessus de l'horizon indiquée sur le croquis) se présentait comme mesurant de 2 à 3 mètres de diamètre ;
- L'objet de forme elliptique plongeant vers la terre pouvait lui atteindre 3 à 4 mm de longueur sur environ 2 mm de largeur la plus grande. Il a été visible sur une portion de ciel de 1,5 cm à 2 cm ; Ancien officier, je suis certain que, même quelques heures plus tard, la relation d'un fait est chose difficile. Je n'ai pas voulu risquer d'importuner les autres témoins de la scène (un intendant, une attachée et une secrétaire de l'intendance universitaire) par des renseignements un peu personnels qui n'apporteraient rien à la relation d'une observation qui, je le répète, a été consignée sur un premier plan dans les minutes suivantes. »

SOURCE : Yves Le Moal, ancien lieutenant honoraire d'infanterie, chercheur en relation avec le CNRS de Rennes.

■ 26 AOÛT 1973 - CRÉPUSCULE - QUIMPER

« Le 26 août 1973, j'ai observé, ainsi que trois autres témoins, un curieux phénomène: à la tombée de la nuit, venant du sud-ouest, est apparue une "chose" brillante, jaune, de la grosseur d'une punaise. L'objet traversa le ciel lentement, à l'altitude des avions. Il n'y avait ni traînée, ni lumière clignotante, ni bruit.

L'objet disparut au sud-est.

Aussitôt après, un second objet est apparu, absolument identique. Il a suivi la même trajectoire. La visibilité était bonne, le ciel piqué d'étoiles. »

SOURCE : lettre de M. Michel Le Du, Quimper. Archives de la Commission nationale de recherches de Quimper.

■ 5 DÉCEMBRE 1973 - 19 H 30 - ILES GLENAN

« Une soucoupe volante ou plus exactement une boule de feu aurait été aperçue lundi soir, vers 19h 30, près des îles Glénan, par un Concarnois. Observé à la jumelle, cet objet se serait posé environ trente minutes sur l'eau. »

SOURCE : *Ouest-France*, rédaction de Concarneau.

■ 7 JANVIER 1974 - 8 H 20 LE MATIN - SAINT-NIC BAIE DE DOUARNENEZ

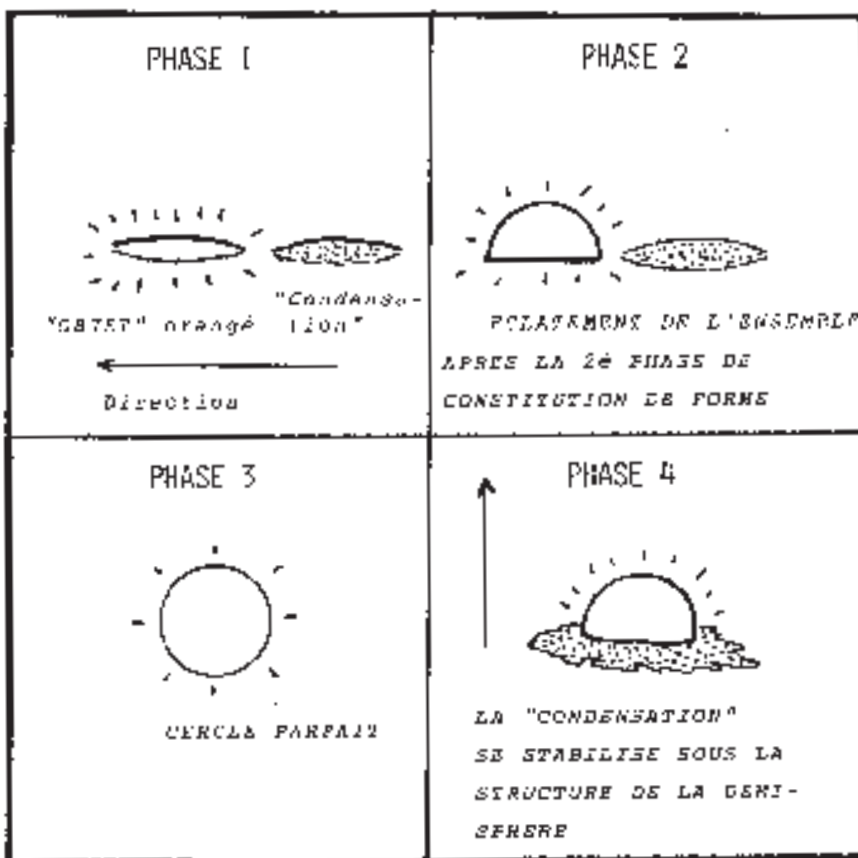
« Je me suis demandé si je n'étais pas la victime d'une hallucination et j'ai demandé à mon collègue d'arrêter aussitôt l'estafette de la gendarmerie ». A bord de leur véhicule, les gendarmes auxiliaires Le Stunff et Kaminski regagnaient la brigade de Telgruc où ils sont en poste. Il était 8 h 30 exactement ce 7 janvier 1974. Ils avaient quitté Châteaulin un peu plus tôt et se trouvaient à Saint-Nic, au sommet d'une légère hauteur, lorsque l'un d'eux a aperçu dans le ciel un objet, puisqu'il faut bien l'appeler par son nom, qui retint son attention et excita sa curiosité :

Le gendarme Kaminski stoppa l'estafette à la demande de son collègue et tous deux observèrent l'étrange « chose ».

« Elle se trouvait à peu près dans l'axe du cap de la Chèvre », explique M. Le Stunff. « La couleur était orange, la forme allongée ». Il était, nous l'avons dit, 8 h 20. Il ne faisait pas très clair mais la nuit avait cessé. En raison de la direction, il est évident que cette lumière ne pouvait être confondue avec celle du soleil. « L'objet, poursuit le gendarme, était immobile et la lumière contrastait

avec le "nuage" qui se trouvait derrière. Nous l'avons observé pendant près de cinq minutes. Mais, durant cette période, il a changé de forme, en fait, on aurait dit une sorte de "condensation", de fumée, je ne vois pas d'autre mot. Au départ, il avait une forme allongée, puis il a pris la forme d'un dôme (un chapeau de champignon). Puis l'ensemble a paru éclater avant de prendre la forme d'un cercle. Après quoi, l'OVNI s'est transformé à nouveau en dôme, mais, cette fois-ci, la condensation l'entourait à la base.»

7 janvier 1974 - 8 h 20, le matin Saint-Nic - Pentrez - Baie de Douarnenez L'observation des gendarmes Kaminski et Le Stunff.



D'après le croquis réalisé par Rémy Guéguen (enquêteur CNR Quimper) sur les indications des gendarmes.

■ VENDREDI 18 JANVIER 1974 - DE 22 H 30 à 3 H LANDIVISIAU - SAINT-DERRIEN (à quelques kilo- mètres de la base de Landivisiau)

OBSERVATION RAPPROCHÉE DU 2^e TYPE PRÈS DE LA BASE AÉRO- NAVALE DE LANDIVISIAU

L'enquête qui suit a fait l'objet d'une communication inter-ministérielle du cabinet du ministre de la Défense nationale (M. G. Heurlet, conseiller technique) au ministère de la Recherche et de l'Industrie en 1976.

Témoins : M. Jaffrès, son épouse et son beau-frère.

Conditions météorologiques au moment de l'observation : pluie fine et vent frais. Plafond nuageux situé à 1 000 mètres.

DÉCLARATION DE M. JAFFRÈS:

« ...Il était donc 22 h 30 et la nuit était tombée depuis 6 heures. Un vent frais s'était levé dans la soirée, accompagné d'un crachin persistant qui ne nous incitait pas à sortir. J'étais en compagnie de mon épouse et de mon beau-frère et nous nous apprêtions à nous coucher lorsqu'une lumière vive attira notre attention. Cette lumière vive pouvait être vue par la fenêtre, les volets n'étant pas encore fermés. Elle provenait d'une "boule" deux à trois fois plus grosse que la lune, et cette boule se situait juste en-dessous du plafond nuageux que je situe à 1 000 mètres environ. Le vent soufflait d'ouest en est. Cette boule descendait à une vitesse assez vertigineuse et à la verticale. Puis, à 200-300 mètres d'altitude, il y eut un ralentissement très net avant qu'elle ne vienne planer au dessus de la prairie.

Nous sommes restés environ 45 minutes à observer ce curieux phénomène qui prenait peu à peu une forme plus distincte, soit cylindrique avec les deux extrémités (haut et bas) formées d'anneaux réguliers.

Ma femme et mon beau-frère étaient particulièrement bouleversés par cette apparition à courte distance : moins de 300 mètres. Pour ma part, j'étais indécis sur l'attitude à prendre, n'ayant pas de pellicule dans mon appareil photo et n'osant pas m'approcher de l'objet par la route.

Je pris finalement la décision de me rendre en bordure du champ pour en avoir le coeur net sur la nature exacte du phénomène.

Je sautais donc dans ma voiture et je pris la direction de la prairie.

Tout en conduisant, et m'étant sensiblement rapproché, je le voyais nettement: il était à moins de 50 mètres de la voiture. Je rangeais la voiture, côté phares vers le champ, sur une route perpendiculaire à celui-ci. Je dois dire que, malgré le temps pluvieux, toute la zone couvrant le lieu-dit Bellevue était éclairée comme en plein jour, et que le spectacle était impressionnant. Je restais ainsi dans la voiture une bonne dizaine de minutes, assistant à l'évolution de l'engin. Et ce n'est qu'après un moment de réflexion qu'il me vint à l'idée de faire des appels de phares par curiosité.

A chaque passage code phares, l'objet montait et descendait, donnant l'impression d'un hélicoptère en difficulté ou en instabilité. C'est alors que j'eus la certitude que les *deux anneaux extrêmes tournaient sur le cylindre métallique*, projetant des étincelles et des flammèches de la couleur d'un flash blanc continu. L'engin s'éloigna ensuite vers le poteau électrique situé au centre de la parcelle. Je décidais alors de sortir de la voiture et d'approcher le talus bordant le champ. « Il » se déplaçait assez lentement par moments et beaucoup plus rapidement à d'autres moments. C'est quand il revint vers moi que je ressentis un bourdonnement continu ressemblant à celui d'un ventilateur. Je ne pourrai pas donner d'explication sur la source de ce bruit. L'objet était alors à moins de 20 mètres de moi et je dois dire que je n'avais pas peur, mais je devenais subitement nerveux, parcouru par des frissons et des picotements violents aux yeux. Avant de partir, je m'étais muni d'un pistolet. Aucune aspérité ou ouverture n'était visible et seule la forme décrite plus loin persistait, sans changement. Je regagnais donc mon véhicule, une 204 Peugeot, pensant que l'engin allait repartir. Je rentrai à la maison. Bien que nous étions couchés et que les volets étaient fermés, la lumière de l'objet était telle que nous ne pouvions dormir. (chambre au 1^{er} étage).

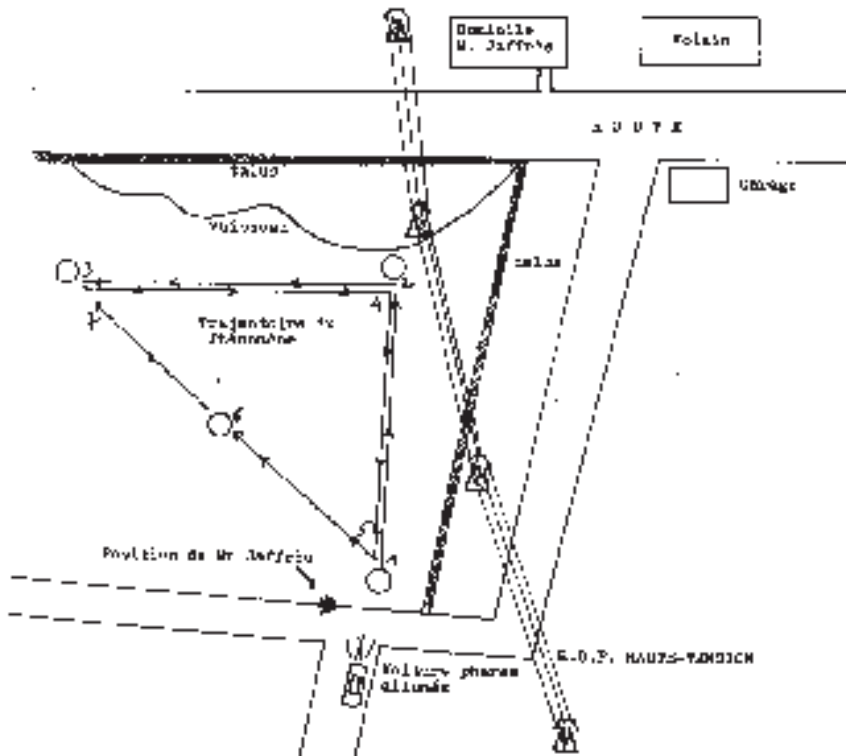
Il était minuit et demi. Nous restâmes donc à la fenêtre pour observer les multiples évolutions et ce que nous prenions pour des tentatives de décollage, l'objet semblant avoir des difficultés pour effectuer cette manœuvre.

La situation ne changea pas jusqu'à trois heures du matin, heure à laquelle nous eûmes le temps de regarder par la fenêtre pour

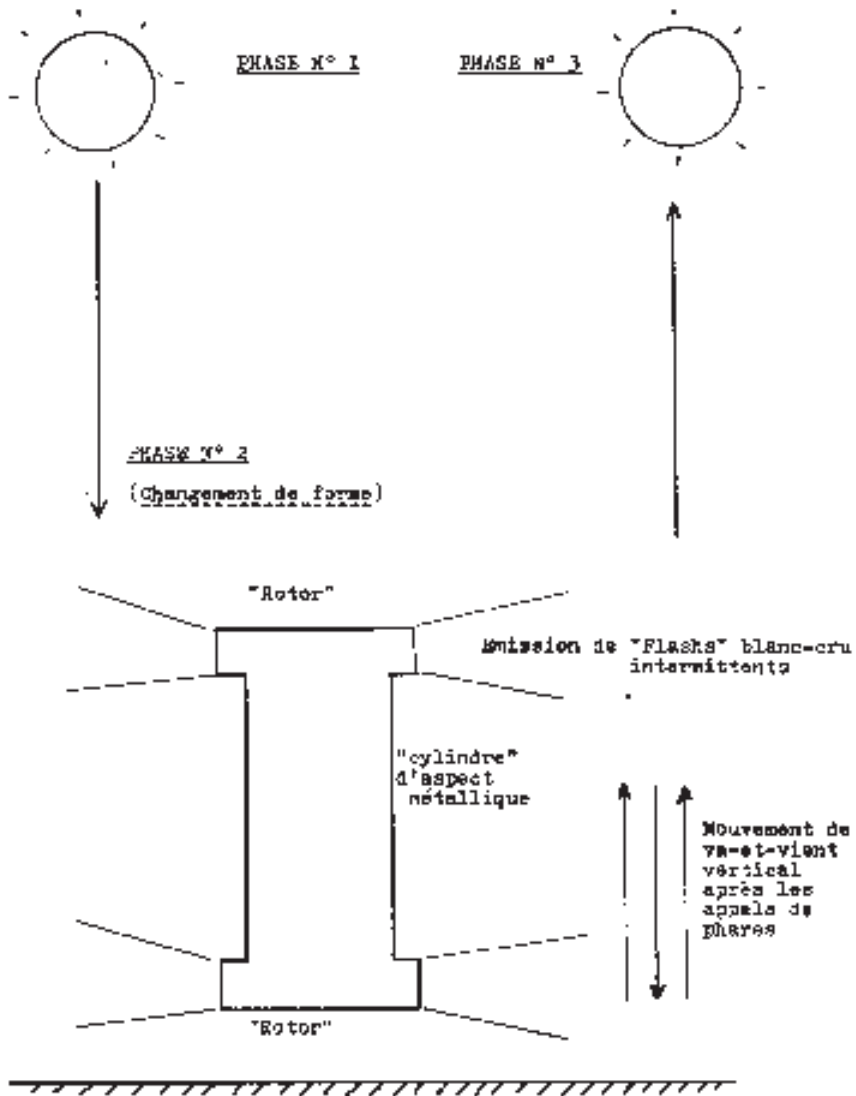
voir la même boule que celle qui était sortie des nuages y entrer cette fois.

Le lendemain matin, je me rendis à nouveau sur place, dans la prairie, pour tenter de trouver d'éventuelles traces. Je remarquais non seulement que l'herbe était couchée par endroits, mais qu'une substance curieuse, noire, ayant l'aspect du fuel (mais ce n'était pas du fuel) se trouvait à même le sol. Il n'y avait aucune trace de brûlure ni d'odeur particulière. Je n'ai malheureusement pas pensé à récupérer des échantillons de ce liquide bizarre qui a disparu le lendemain. »

SOURCE : enquête de MM. Rémy Guéguen, Christian Sévère et Christian Choler. Communication interministérielle du ministère de la Défense au ministère de l'Industrie et de la Recherche, Paris, 1976.



Lieu-dit La Villeneuve - Saint-Derrien.



Lieu-dit Bellevue en Landivisau, le 18 janvier 1974.

Observation rapprochée du 2^e type près de la base aéronavale de Landivisiau.

M. Jaffrès, photographié dans la prairie de Bellevue, quelques jours après sa rencontre, est encore traumatisé par son aventure :

« Je n'avais pas peur mais je devenais subitement nerveux, parcouru par des frissons et des picotements violents aux yeux. Avant de partir vers la prairie, je m'étais muni d'un pistolet... »



■ DE LANDIVISIAU À TÉHÉRAN

Deux ans après l'affaire de Landivisiau, une observation retentissante va se produire dans le ciel de Téhéran en Iran. Nous sommes le 19 septembre 1976. Autour de 0 h 30, plusieurs habitants des quartiers résidentiels appellent la tour de contrôle de l'aéroport de Mehrabad. Ils s'inquiètent de la présence dans le ciel d'objets lumineux au comportement anormal.

Hossein Perouzzi, chef d'équipe de nuit à la tour de contrôle prend ses jumelles. Ce qu'il voit alors, c'est un objet cylindrique avec des lumières bleues qui pulsent à ses deux extrémités. Il appelle le général Youssefi, commandant des forces aériennes impériales. D'un simple coup d'œil dehors, Youssefi prend alors la mesure de ce qui se passe : une gigantesque « étoile » illumine le ciel de la banlieue de Téhéran. L'objet est si brillant qu'on peut le voir à plus de 100 km. Il donne l'ordre à la chasse d'intervenir, et un premier F4 Phantom décolle à 1 h 30 de la base de Sharocki. Lorsque l'appareil parvient à 40 km de l'intrus, les instruments de bord et le matériel de communication ne répondent plus. Il renonce à une manœuvre d'approche et regagne sa base. Sur le chemin du retour, il retrouve tous ses moyens de communication. Un second chasseur F4 décolle. A son bord, l'officier radariste capte un écho à 50 km. L'OVNI prend alors de la vitesse et se cale sur celle du F4 Phantom, à distance constante. C'est alors qu'un objet plus petit, copie miniature conforme du premier, s'extrait du « cylindre » et file droit sur le F4. Le pilote tente de

tirer un missile AIM-9 Sidewinder à guidage infra rouge mais à ce moment-là, ses communications sont coupées et ses panneaux électroniques d'armement ne répondent plus ! Un second objet se décroche du « cylindre lumineux » et fonce droit vers le sol avant de se poser dans ce qui semble être un lac dessèché. Sa luminosité est telle qu'elle éclaire au sol une zone d'un diamètre de 4 km. Le pilote abandonne la partie et regagne sa base. Il devra tourner plusieurs fois autour de la piste avant de retrouver son acuité visuelle.

Il est dommage que le célèbre astrophysicien américain Carl Sagan, qui à l'époque demandait « des preuves » au sujet des OVNI, ne se soit pas trouvé sur place...

CONSULTATIONS À L'AMBASSADE D'IRAN A PARIS

Dans les jours qui suivent l'observation, le commandant de gendarmerie Guillaume Kervendal, chargé du dossier OVNI à la Direction de la gendarmerie, se rend à l'ambassade d'Iran à Paris. Il est accompagné de Francine et de René Fouéré, présidents du GEPA. Ils sont reçus par l'attaché militaire qui leur confirme la réalité des événements, mais aucune information ne leur est donnée sur la structure de l'objet observé. Par ailleurs, et on ne l'apprendra qu'en 1981 par les russes, le gouvernement soviétique demandera des « informations complémentaires » aux américains. D'après Jacques Vallée (*Forbidden Sciences*, p. 453, volume II, 2008), citant Aimé Michel : « après cette observation de Téhéran, les russes ont compilé toutes leurs observations aéronautiques et organisé un symposium à Novosibirks. Ils ont ensuite développé leurs renseignements sur le sujet, notamment en direction de la France. »

Il est aujourd'hui certain que la DIA américaine (Defense Intelligence Agency) a communiqué ces informations à Moscou, mais qu'elle les a censurées pour ... la presse et le public. Elles ne furent par ailleurs communiquées à aucune puissance alliée. En tout état de cause, personne à cette époque ne fut en mesure de faire le rapprochement entre les cas de Landivisiau et de Téhéran. Pourtant, le ministère français de la Défense disposait d'un cas étrangement similaire et récent dans ses archives. Si l'affaire de Téhéran fut médiatisée, celle de Landivisiau ne quitta pas un cercle extrêmement restreint. Elle était en tous cas connue de Gérard Heurlet, chef de cabinet d'Yvon Bourges, ministre

de la Défense, qui avait reçu le rapport par le canal d'un député du Finistère, et l'avait transmise au Centre spatial de Toulouse, avec copie au ministre de l'Industrie et de la Recherche, et ce, **dès janvier 1975.**

Notons pour clore ce dossier que l'un des pilotes incriminés dans cette poursuite, M. Parviz Jafari, aujourd'hui général à la retraite, a participé le 12 novembre 2007 à une conférence à Washington durant laquelle il a confirmé la réalité des faits...

**TABLEAU DE COMPARAISON DES CAS DE LANDIVISIAU (FRANCE)
ET DE TEHERAN (IRAN)
de bien curieuses corrélations.....**

	LANDIVISIAU - FRANCE	TEHERAN - IRAN
DATE	18 janvier 1974	19 septembre 1976
HEURE LOCALE	22 H 00 - 0H 30	0H 30 - 2 H 00
DUREEE OBSERVATION	2 H 30	2 H 30
LOCALISATION	proche base aéronavale (3 km)	proche aéroport Méhrabad
forme objet observé	cylindre	cylindre
dimensions estimées	6 M X 3 M	8 M X 2 M
détails structurels	émission de flahs lumineux par les extrémités	vifs éclats lumineux aux extrémités
modification structurelle	se transforme en sphère lumineuse	transformation en sphère lumineuse de 6 M de diamètre
effets physiques	picotements aux yeux	écho radar - paralysie des systèmes de communication et d'armement de F4 Phantom
traces au sol	liquide huileux qui disparaîtra le lendemain	liquide visqueux (d'après les russes)

UFO Jams Jets' Electrical Systems in Supersonic Chase

By JOHN M. CATHCART

The UFO split in two and a glowing section of it shot out at the Phantom jet fighter. "It's about 20 miles behind," the alarmed air force pilot radioed the tower. "It's following me." Oh! Now . . . The radio went dead.

Stunned air traffic controllers sat in disbelief as they watched the jet scream low over the control tower — the brilliant object now a stark rectangle atop the jet plane.

The bizarre incident was only part of the mysterious series of events that occurred last September when a UFO staged a spectacular aerial display in full view of airport tower personnel and baffled commanders of the Imperial Iranian Air Force.

The UFO jammed communications on two Iranian fighter planes sent up to intercept it — and launched a smaller UFO to chase one plane away.

"Two jets were scrambled and they locked onto the target (with radar) but they received very strong jamming," said deputy commander in chief of operations Lt Gen Abdolrah Azarharazi, who confirmed that the UFO maneuvered for hours over Tehran, the capital of Iran.



PHANTOM JETS like the ones that encountered UFO sit on apron at Tehran Airport.



SKETCH of UFO which one eyewitness said was "like a fan with blades."

"So he ordered one of the Phantom jets on standby to scramble."

The second jet was sent up

pened to both of them — and one airliner which was flying in the area at the same time.

"The technology they in the UFO were using for jamming was something we haven't had before and we don't have it. It was extremely strange and unexplainable."

The general described the UFO as being "unlike any known aircraft. He said: "It was quite circular and just like a saucer and the shape of the cockpit was a ball — half a ball."

Pirouzi, in direct radio contact with the jet pilots, said he told the first one up to get close to the object, and the

UFO showing fantastic speeds and seeming to disappear and reappear.

Pirouzi said the second Phantom pilot reported that the UFO had ejected a luminous object at him, and that he was flying back. Then the radio went dead as the Phantom jet reached the control tower and screamed past — a dark rectangular object appearing to be on top of it.

Radio communication with the plane was later reestablished.

After several more attempts

by the second Phantom to approach the UFO — with his electrical systems going out every time — the pilot was ordered to return to base. It was then 4 a.m.

Although the object emitted by the UFO was sent to descend to the ground, no trace was ever found of it afterward.

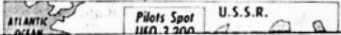
When the second Phantom left the area, the UFO started to climb higher and higher — until it eventually disappeared in the sky.

But, incredible as these events were, there was to be a bizarre sequel.

Some 45 minutes after the UFO left the Iranian sky, a Boeing 707 jet of the TAP airline leaving Lisbon, Portugal — more than 3,200 miles from Tehran — almost crashed into a brightly lit object that shut across its course.

The ENQUIRER reported this hair-raising encounter with a UFO in its issue of Nov. 30, 1976.

And the object over Lisbon, as described by the pilots and crew of the 707, closely corresponds with descriptions of the UFO seen over Tehran earlier that night.



Article de presse relatant le cas de Téhéran.

■ 3 FÉVRIER 1974 - 8 H 00 LE MATIN - POULDERGAT - LIEU-DIT LE COUÉDIC

Le 3 février 1974, un ouvrier agricole de Poullan-sur-Mer se rend à son travail à Pouldergat. Il est 8 heures du matin lorsque M. Simon Perrot aperçoit, à la hauteur de la ferme du « Couédic », une boule lumineuse d'un mètre de diamètre.

Cet Objet semble être posé au sol.

SOURCE : commission nationale de recherches de Quimper. D'après le correspondant local du Télégramme de Brest.

■ 4 FÉVRIER 1974 - 3 H 40 LE MATIN - POULDERGAT, HAUTEUR FERME LE COUÉDIC

« Le 4 février 1974, M. Yves Jaouen, agriculteur, a été surpris à 3 h 40 du matin par la présence d'un "disque jaune-orange qui se déplaçait à vive vitesse au ras du sol".

L'objet avançait par saccades et revenait à son point de départ après chaque évolution.

Il avait la taille apparente d'un ballon de football. »

SOURCE : commission nationale de recherches de Quimper. D'après correspondant local du Télégramme de Brest (affaire publiée en entrefilet dans le journal).

■ 24 FÉVRIER 1974 - 23 H 00 - TREGUNC

« L'OVNI est-il revenu ? Il y a deux mois environ, des Concarnois avaient aperçu, dans la région de Trégunc, un objet volant non identifié.

Samedi, à 23 heures, deux automobilistes ont eu la même vision sur la route de Trégunc à Pont-Aven : cela a duré trois secondes. La sphère lumineuse circulait en ligne droite, puis a donné l'impression d'éclater avant de disparaître. »

SOURCE : *Ouest-France*, rédaction de Concarneau.

■ 1974 (PREMIER TRIMESTRE, DATE IMPRÉCISE) 23 H 00 - TRÉGALET EN PLONÉOUR-LANVERN

Au cours du premier trimestre de 1974, Mme Bougeant, de Trégalet, a été poursuivie par un curieux phénomène alors qu'elle revenait de Quimper au volant de sa 2 CV Citroën. Arrivée au lieu-dit Stang-ar-Bacol, en Plonéour-Lanvern, elle a subitement remarqué dans son rétroviseur la présence de quatre objets qui la suivaient. Ces sphères de couleur orange étaient animées d'un mouvement de va-et-vient continu mais non synchronisé, semble-t-il.

Mme Bougeant est cependant assurée de la ponctualité de ces objets qui conservaient une distance régulière par rapport à son véhicule. Elle essaya de rationaliser son observation tout au long du parcours, mais dut se rendre à l'évidence qu'il ne s'agissait pas de « quelque chose de naturel ». Elle n'était pas très rassurée. A son arrivée au bourg de Plonéour-Lanvern, la « chose » a totalement disparu de son champ de vision sans qu'elle puisse s'expliquer comment... pour réapparaître à la sortie, toujours derrière le véhicule, en conservant les mêmes mouvements et la même distance précédemment cités. Ces objets, qui n'étaient visibles que dans le rétroviseur, la suivirent jusqu'au croisement qui mène au lieu-dit «Trégalet», soit sur une distance de 5,50 km, excepté la traversée du bourg. Le témoin, affolé, ne s'est pas retourné un seul instant tout au long du périple, pensant rentrer au plus vite. La scène s'est pour ainsi dire entièrement déroulée dans le rétroviseur. Mme Bougeant ajoute en plaisantant :

« A mon arrivée au village de Trégalet, je n'ai même pas pris le temps de faire fonctionner mon clignotant ; je suis entrée en trombe dans mon garage. Heureusement, les portes étaient ouvertes ! »

SOURCE : enquête C. Sévère et J.-F. Boëdec.

■ 28 FÉVRIER 1974 - HANVEC

Ce 28 février 1974, deux OVNI identiques ont été observés au village de Nellac'h à Hanvec par Mme Isabelle Monbureau. Malgré la brume qui ensevelissait la campagne, le témoin a nettement distingué des flashes lumineux réguliers sous les objets dont la taille a été comparée à des phares d'automobile. Témoin également un groupe de scouts qui campait à Hanvec et qui fit part de ses observations et inquiétudes à plusieurs agriculteurs.

Ce même 28 février 1974, à 23 heures, Mme Tréguier, employée à la cantine scolaire et son fils Loïc, aperçurent, en traversant le bourg de Mellionnec, deux objets lumineux de forme ovale, se déplaçant à 1,50 mètre du sol, par mouvements saccadés. Effrayés, ils rentrèrent à leur domicile où Mme Tréguier fit aussitôt part de ses observations à son mari. Celui-ci sortit et vit en effet plusieurs objets lumineux se déplacer dans le ciel de Mellionnec. Il pensa bien appeler les voisins, mais craignit de les déranger, toutes les lumières étant éteintes. Voici ce que rapporte Mme Tréguier:

« Ces objets avaient environ 20 cm de diamètre, de forme ovale. Lorsque je les ai vus, j'étais à la hauteur de mon jardin, près de la mairie. Ils étaient au-dessus de la route... en plein bourg !

Petit à petit, ils montaient, et lorsque mon mari est venu, ils étaient au dessus des maisons. Les deux objets étaient à 40 cm l'un de l'autre. Une voiture est ensuite passée dans le bourg et, quelques minutes après, on les a encore vus. Il y en avait trois à ce moment-là. Et tout cela a bien duré dix minutes au plus. »

SOURCE : *Ouest-France*. et Commission nationale de recherches de Quimper.

■ MARDI 26 MARS 1974 19 H 22 - POULDERGAT - LIEU-DIT LE COUÉDIC

DÉCLARATION DE M. MARCEL LE FLOC'H, AGRICULTEUR :

« Je venais de chez moi (Kerlaoueret) et je me rendais chez mon frère qui habite au hameau du Couédic. Je roulais donc sur la départementale 43 Quimper/Pont-Croix, à bord de ma Renault 6. Il était exactement 19 h 20. Arrivé à la hauteur de la route qui mène au lieu-dit Kerdergat, 50 mètres avant un important dos d'âne, je remarquai, par mon rétroviseur extérieur, qu'il y avait, haut dans le ciel, sur la même ligne que la voiture, une boule rouge qui pou-

vait très bien se confondre avec le soleil : c'est d'abord ce que j'ai pensé. Ce n'est qu'après quelques secondes de réflexion que je compris qu'il ne pouvait pas s'agir de l'astre, celui ci se trouvant devant moi, c'est à dire à l'ouest. Je roulais alors à 40 km/h et je dois dire que mon attention fut immédiatement détournée sur la route où la circulation restait assez intense à cette heure. Ayant dépassé le dos d'âne, mon regard se fixa irrésistiblement sur un énorme objet que je devinais à travers les branches des arbres ; je fis alors le rapprochement avec la boule rouge que je vis, quelques secondes auparavant, ceci parce que ce que je voyais à ce moment avait aussi cette couleur rouge (rouge feu, avec quelques contrastes ternes). Je pus l'observer ainsi de ma voiture pendant 30 ou 40 secondes, le temps que je parcoure les 60 mètres qui me séparaient du Couédic. Je me suis empressé de tourner sur ma gauche pour prendre le chemin menant au Couédic et pour me garer sur le côté droit de la chaussée, contre le talus. Je dois dire que si j'avais roulé plus vite sur la départementale, je n'aurais sans doute pas vu cet objet. J'ai d'ailleurs tenté d'avertir d'autres automobilistes qui me croisaient et qui, semble-t-il, ne comprirent pas la nature de mes appels de phares.

Je garai donc mon véhicule contre le talus pour mieux observer cet engin. Je ne pus que voir une boule rouge, légèrement ovoïde, s'éloignant vers l'ouest, dans la direction de Poullan, à une vitesse très rapide, et en observant une évolution ascendante. Il se trouvait à ce moment approximativement à 2 km de ma position. Je restai un moment sur le talus, encore stupéfait de ce que j'avais vu. Je repris ma voiture et me rendis chez mon frère à qui je fis part du phénomène, en comparant l'objet (de structure extérieure) à un toit de tuiles recouvrant une porcherie. Il ne me crût d'ailleurs pas, jusqu'à ce qu'il ait, lui aussi, une même apparition, deux jours plus tard. Il me fit tout de même remarquer sur l'instant qu'il trouvait très bizarre que les chiens de la ferme aboyaient avec persistance depuis une dizaine de minutes, ce qui n'était pas leur habitude. »

L'ENQUÊTE DE LA CNR QUIMPER :

Première phase :

Observation, derrière la voiture, d'un objet « en forme de boule rouge », par le rétroviseur extérieur gauche. Il ne s'agit pas d'un reflet ou d'une vague « lumière », mais bien précisément d'une « sphère aux contours nets », donc d'un objet ponctuel. Celui ci évolue d'est

en ouest à 45° sur la ligne d'horizon. Compte tenu des conditions d'observation, le témoin affirme qu'il ne peut pas donner d'autres détails.

Deuxième phase :

Observation, par le pare brise avant de la voiture, d'un objet « en forme d'autobus sans roues » qui se situe à une cinquantaine de mètres d'altitude et dont la verticale est estimée à 60 mètres du témoin. Il n'y a qu'une relation probable entre la première et la seconde observation, M. Le Floc'h n'ayant en effet pas vu la trajectoire suivie par la « sphère ». Ce n'est qu'après le dos d'âne qu'il s'est aperçu de la présence du second OVNI. Ce dernier est, dans son ensemble, d'une couleur rouge feu, à l'exception de la paroi avant et la paroi arrière qui présentent toutes deux une structure de couleur plus terne que le « fuselage ». La présence « d'épais carrés » plus ternes également sur ce fuselage permet de faire dire au témoin que l'objet possédait des « hublots ».

M. Le Floc'h nous a de même montré une bande dessinée figurant dans le quotidien *Le Télégramme* et sur laquelle était représenté un objet volant futuriste ayant approximativement les mêmes caractéristiques que celui qu'il avait vu. Nous signalons que le journal en question est paru ultérieurement à l'observation : le témoin n'a, de ce fait, pu être influencé. Enfin, la description de l'objet en comparaison avec un autobus n'est pas tout à fait exacte, à notre avis, la forme faciale de l'OVNI étant plutôt celle d'une ogive.

Aucun son ou phénomène sonore n'a été perçu. L'objet n'émettait aucune lumière diffuse et était de stricte régularité dans sa forme :

Longueur estimée	20 à 22 mètres
Largeur	2 à 3 mètres
Hauteur	5 à 6 mètres

Le nombre de « carrés » n'a pas été défini en raison de la brièveté de l'apparition. M. Le Floc'h ajoute que ceux-ci couvraient l'ensemble du corps de l'objet à l'exception de la partie avant et de la partie arrière.

Troisième phase :

Cette fois-ci, le phénomène est observé par le témoin du talus attenant au côté droit du chemin qui mène au Couédic. Dans cette troisième phase, l'objet se situe à environ 2 km et affecte la forme

d'une ogive. La couleur n'a pas changé. L'objet opère un mouvement ascensionnel silencieux. Pas de variation dans la forme ni dans l'intensité lumineuse. Nous signalons que le témoin n'a pas observé la trajectoire reliant la seconde période à la troisième : il était occupé à garer son véhicule contre le talus. Notons aussi que l'objet est passé d'un état stationnaire à une distance évaluée à 2 km et ce, en l'espace de quelques secondes !

NOTES ANNEXES :

M. Le Floc'h est une personne très posée et confiante en soi. Les membres de sa famille nous ont affirmé qu'il ne pouvait avoir été l'objet d'une hallucination. Toute mystification paraît également exclue. Quelques semaines après avoir rencontré le témoin, nous avons revu son frère qui nous a affirmé l'état de traumatisme très sérieux consécutif à cette observation. De même, nous avons trouvé sur place près de dix personnes qui, le même jour, à la même heure, ont observé le même phénomène. Une autre personne de Poullan affirme avoir observé, début février 1974, un 'disque orange' évoluer à proximité de la ferme du Couédic (1).

SOURCE : enquête réalisée le samedi 6 avril 1974 par Christian Sévère et Rémy Guéguen. Commission nationale de recherches de Quimper.

■ MAI 1974 - HORAIRE INCONNU MONTS D'ARRÉE

« Un automobiliste qui circulait dans les monts d'Arrée en direction de Morlaix a été pris en chasse par un objet lumineux sphérique «de la taille d'un phare d'automobile.»

M. et Mme Alain Le Berre se souviendront longtemps de leur aventure : alors qu'ils se trouvaient près du mont Saint-Michel-de-Brasparts, l'objet les a rapidement rejoints et s'est stabilisé au dessus de leur voiture.

A ce moment, le moteur s'est subitement arrêté ; les phares se sont éteints.

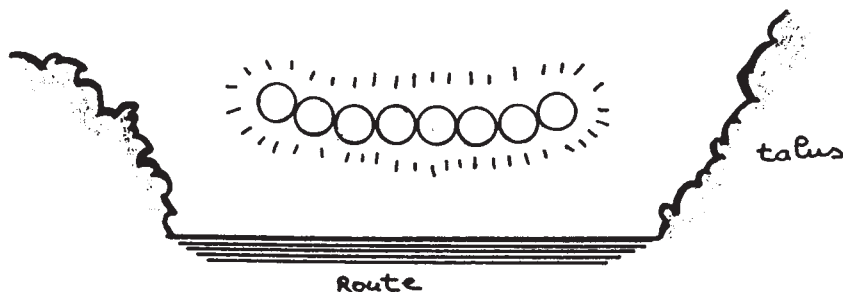
M. Le Berre tenta en vain de redémarrer son véhicule... Ce n'est qu'après le départ de l'objet qu'il put rentrer « à tombeau ouvert » vers Morlaix.

SOURCE : observation rapportée de source personnelle par un ecclésiastique de Fouesnant lui-même témoin d'une autre observation signalée dans ce catalogue.

(1) Témoin Yves Jaouen, agriculteur.

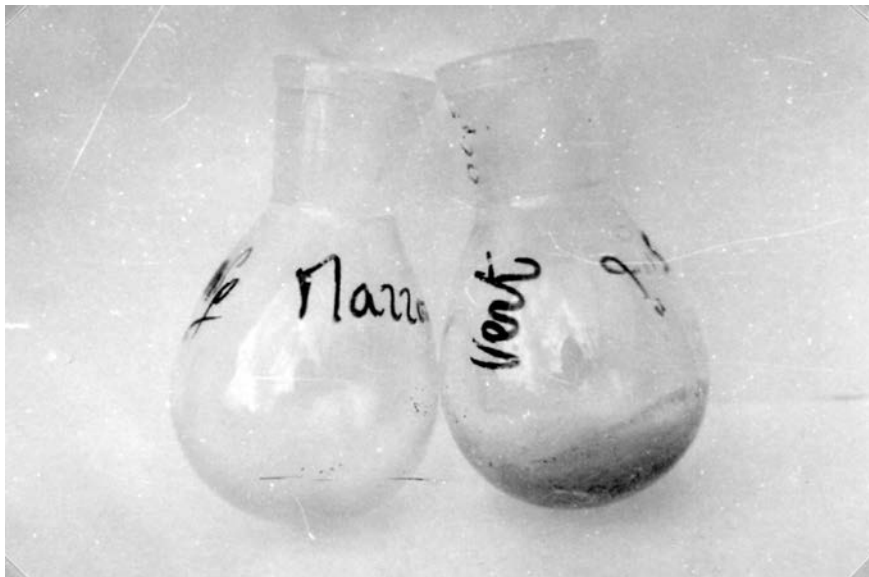
■ LANDÉVENNEC, 20 MAI 1974 - 19 H 00

A 19 H 00, M. Le Meur, un habitant de la presqu'île de Crozon, accompagné de son épouse et de ses deux enfants en bas âge, rentre à son domicile en passant par le territoire de la commune de Landévennec. Depuis quelques instants déjà, la famille Le Meur perçoit à travers les arbres de la campagne une forte lueur sur la route en direction de Landévennec. Après une ligne droite, il y a un double virage nécessitant un ralentissement du véhicule. Et là, l'automobiliste tombe nez à nez avec une « chose étrange », immobile au beau milieu du 2^e virage. Ce sont 7 à 8 sphères lumineuses se présentant dans un alignement horizontal légèrement incurvé vers le bas, qui barrent littéralement tout passage. Ces sphères sont toutes identiques, accolées les unes aux autres comme un chapelet, irradiant une lumière blanche très puissante, à la limite du supportable, et ne paraissent émettre aucun bruit. L'ensemble est immobile à environ un mètre au-dessus de la chaussée. La luminosité ambiante est telle que les détails de la végétation proches du phénomène apparaissent mieux qu'en plein soleil, avec un contraste particulièrement saisissant. Le diamètre des sphères est estimé à 0,40 m. Mais le témoin principal sera incapable de dire s'il s'agissait d'objets de nature « physique » ou « plasmatique ». Par contre, il est catégorique sur un point : il n'y avait aucune structure derrière. La confusion avec une machine agricole est impossible. Il tente alors des appels de phares mais n'obtiendra aucune réponse, l'objet ne bouge pas. Devant l'étrangeté de la chose, la panique gagne la voiture. M. Le Meur décide de faire demi-tour sur le terre-plein du virage à peine 25 mètres du phénomène. Il quittera les lieux sans même regarder dans le rétroviseur tant la peur était réelle, pour aller se réfugier pied au plancher à la gendarmerie de Telgruc-sur-Mer où il racontera son aventure.



Dès le lendemain de l'observation, les enquêteurs remarquent une zone de 2 à 3 m² proche de la route, à l'endroit même où se tenait « l'objet » ; des fougères présentent des signes de flétrissures très avancées. Nous sommes en plein mois de mai et tout cela ne paraît pas normal. Cette zone est très nette : elle est photographiée sous toutes les coutures (2 pellicules Kodak couleurs seront utilisées pendant l'enquête) et il est décidé de procéder à des prélèvements de plants entiers, racines comprises, ainsi que des échantillons témoins à des distances croissantes de 5 mètres et de 8 mètres du site. Ils seront aussitôt expédiés à un laboratoire privé en région parisienne. Lorsque Daniel Vernier, chimiste organicien (spécialisé dans la conception de médicaments nouveaux) procède aux analyses, c'est la surprise : la chlorophylle a totalement disparu des échantillons présumés « touchés » ; on note de même un vieillissement accéléré alors que les échantillons témoins pris en dehors de la zone sont sains et ne présentent aucune anomalie. La suspicion d'un traumatisme biochimique d'origine inconnue étant avérée, le premier à en être informé est le député local. C'est lui qui prendra l'initiative d'adresser au Ministère de la Défense les éléments en sa possession, notamment en raison de la proximité géographique de la Base Nucléaire de l'Île-Longue.

L'analyse biochimique de Landévennec (mai 1974)



Après avoir été prélevés – racines comprises – et acheminés dans des sacs plastique étanches, les échantillons de fougères de Landévennec ont été analysés dès la semaine suivant l'observation dans un laboratoire parisien. Les deux flaçons ci-dessus contiennent deux échantillons de fougère de 1 gramme, passés à ébullition pendant 2 heures avec un mélange d'éthanol et de chloroforme, filtrés à chaud puis évaporés.

L'échantillon de droite (fougère témoin prélevée hors de la zone suspecte) pèse 50 milligrammes et contient de la chlorophylle et de la résine. Aucune anomalie.

L'échantillon de gauche, prélevé sur la zone suspecte ne contient plus que 20 milligrammes après opération. La chlorophylle a totalement disparu. Daniel Vernier, chimiste organicien, constate

la présence d'un élément inconnu, présentant un spot en chromatographie. Cet élément, qui n'a pu être identifié, n'est visible qu'aux ultra-violets. Le rapport conclut : « disparition de la chlorophylle, vieillissement accéléré, traumatisme biochimique d'origine indéterminée ». Effet thermique ? Micro-ondes ? Autre voie possible : la chlorophylle est riche en magnésium et à un rapport intense avec la lumière et les processus lumineux. « La mise au point de protocoles opératoires stricts par des spécialistes formés pourrait à l'avenir permettre d'obtenir des informations de haute qualité dans ce genre d'affaires. » (Mai 1974).



Landévennec. La zone d'observation. Cliché n° 5. C'est la seule photo actuellement disponible prise à l'époque (photo : R. Gueguen).

C-dessous deux fac-similés extraits des articles publiés en mars-avril-mai 1977 par le magazine mensuel breton *Armor Magazine*. On y trouve une partie des analyses de Landévennec faites fin mai 1974, **soit 7 ans avant la découverte réalisée par le Professeur Bounias de l'Inra sur le cas de Trans-en-Provence** (enquête Gepan Centre spatial de Toulouse, affaire 8 janvier 1981). Le constat de traumatisme biochimique subit par les végétaux semble identique, voire même plus puissant à Landévennec. Des faits non reproductibles en laboratoire, du fait des connaissances alors actuelles sur les traumatismes que peuvent subir les végétaux.

Le ministre de la Défense : des faits troublants



Le 20 février 1974, M. Robert Galley (ci-dessus), alors ministre de la Défense, déclare :

« Une Commission de réflexion et de travail a été créée en 1954 au Ministère des Armées. Supprimée en 1970, toutes les observations sérieuses sont désormais groupées au Centre National d'Etudes Spatiales. Mais, à cette époque, cette Commission avait été créée pour collecter tous les renseignements sur les Objets Volants Non Identifiés. La plupart de ces observations présentent peu d'intérêt, mais quelques cas, comme l'ob-

serva-tion concordante effectuée par plusieurs pilotes ou bien l'enregistrement par un radar d'un passage d'objet dans le ciel, n'ont pas reçu d'explications scientifiques satisfaisantes. La position de l'homme de science est de douter et de chercher à apporter des preuves pour confirmer la réalité du phénomène, mais le savant doit avoir une attitude d'esprit ouverte face à l'événement qu'il ne comprend pas. Un certain nombre de progrès ont été réalisés dans l'humanité par le fait qu'on a cherché à expliquer l'inexplicable. Or, dans ces phénomènes aériens, ces phénomènes visuels que l'on a rassemblés sous le terme d'OVNI, il est certain qu'il y a des choses que l'on ne comprend pas et qui sont, à l'heure actuelle, relativement inexplicables. Il semble que des corrélations, dans certains cas, aient été établies entre l'apparition de ces phénomènes lumineux de type OVNI et des modifications du champ magnétique terrestre : cela a été mesuré par des spécialistes du Centre National d'Etudes Spatiales. En ce qui concerne l'atterrissage d'une soucoupe volante d'où un témoin aurait vu sortir des humanoïdes, je serai infiniment plus prudent. Mais, si l'on considère l'accumulation de renseignements venant de la gendarmerie de l'air, de la gendarmerie mobile, de la gendarmerie chargée des enquêtes territoriales, c'est effectivement assez troublant. Ce que je crois, c'est que les gendarmes sont des gens sérieux. Quand ils font un rapport, ils ne le font pas au hasard. »

(Photo : SIRPA DEFENSE NATIONALE)

D'après *Armor Magazine*, mai-juin 1977.

Le défi scientifique UN ELEMENT INCONNU

Ces deux flacons de laboratoire contiennent deux échantillons de fougère de 1 gramme, passés en ébullition pendant 2 heures avec un mélange d'éthanol et de chloroforme, filtrés à chaud puis évaporés.



L'échantillonnage témoin (flacon de droite), prélevé à 30 mètres d'une zone suspecte de fougères dépéries (à la suite d'une observation d'OVNI à Landévennec), pèse 50 milligrammes et contient de la chlorophylle et de la résine. Par contre, l'échantillon de gauche, prélevé sur la zone suspecte, ne contient plus que 20 milligrammes après l'opération. La chlorophylle a totalement disparu. M. Vernier, chimiste-organicien, a constaté la présence d'un élément inconnu présentant un spot en chromatographie. Cet élément, qui n'a pu être identifié, n'était visible qu'aux ultraviolets. Tout en faisant preuve d'une large ouverture d'esprit, il reste difficile de conclure autrement que par l'impuissance de la science à expliquer ces modifications de l'environnement biologique !

D'après *Armor Magazine*, mai-juin 1977.

PROCÉDÉ ET RAISONS DU BLACK-OUT SUR LANDEVENNEC

Il est indiscutable que Yvon Bourges, ministre de la Défense a eu ce dossier sur son bureau, ainsi que Gérard Heurlet, son principal conseiller technique. C'est ce que font foi des courriers officiels de l'époque. Il y a même eu communication à d'autres ministres. Mais là où les choses se compliquent, il n'y avait pas de GEPAN à l'époque (commission officielle créée par le centre spatial de Toulouse en 1977). Le dossier aurait alors été transmis de façon officielle, de la Défense vers le ministre de l'Industrie et de la recherche et vers « l'organisme le plus habilité à ce type de recherches », sans qu'il soit nommé.

Curieusement, dès ce moment, le dossier et les pièces des analyses de Landévennec deviennent totalement irrécupérables... par ceux-là mêmes qui les ont conçu ! Pour le conseiller technique du ministre de la Défense, « seule une intervention

auprès du ministre de l'Industrie et de la Recherche serait susceptible d'apporter une solution à la difficulté soulevée » (sic, on ne peut être plus clair). Quant au responsable de « l'organisme le plus habilité à ce type de recherches », il répondra par écrit : « Votre dossier m'ayant été transmis duement revêtu des diverses marques d'un courrier officiel, ne peut maintenant en aucun cas quitter mes archives. J'en suis désolé », suivit d'un sybillin « mais vous l'avez bien cherché » (!)

Classé secret-défense, le dossier peut désormais dormir tranquille : on en entendra plus jamais parler. Quant à l'article publié en 1977 par *Armor magazine*, on peut dire que quasiment personne ne s'y intéresse ! On y trouve pourtant des résultats biochimiques quasiment identiques à ceux qui se produisent à Trans-en-Provence... 4 ans plus tard.

Même en 1981, seuls quelques rares membres du GEPAN étaient au courant de cette affaire de Landévennec. Quant aux flaçons du labo (six fioles représentant 3 analyses successives : l'analyse de base et deux analyses de contrôle), seul un jeu a été conservé jusqu'à nos jours.

On peut en conclure que dès 1974, un cercle extrêmement restreint disposait d'informations de qualité sur les effets biochimiques des OVNI. Tout cela a été consigné sur des documents officiels à diffusion limitée qui traduisent une certaine « paranoïa » autour du phénomène. Et la volonté de protéger certaines informations.

Landévennec restera sans doute la première analyse biochimique jamais réalisée en France sur un site allégué OVNI. Une analyse certainement pas aussi précise que celle du Dr Bounias sur l'affaire de Trans-en-Provence. N'empêche : les résultats étaient là, et c'est ce qui compte. Le Dr Bounias lui, n'est plus, et n'aura jamais connu cette information.

Mais tout cela aura servi à quoi ? A la mise en place d'acquisitions de savoirs critiques ou à l'alimentation de « dossiers noirs » à accessibilité restreinte ?

Il conviendra désormais d'être attentifs à l'avenir, car c'est cet avenir qui nous dira si cette « signature » biochimique de Landévennec et de Trans-en-Provence était la bonne. Notons enfin que depuis 2009, un laboratoire privé tente de reconstituer les effets du cas Landévennec. Sa conclusion provisoire avance un « violent choc thermique » du type exposition à de puissants infra-rouges. Ces expérimentations se poursuivent.

20 ANS APRES LANDÉVENNEC, PLÉRIN DANS LES CÔTES-D'ARMOR...

On pourrait croire que l'affaire de Landévennec s'arrêterait là... Et bien non...

Entre 1977 et 1998, la gendarmerie française a enregistré plus de 3 000 procès-verbaux d'observations d'OVNI. Vu la masse documentaire, encore faut-il être en mesure d'expertiser des rapprochements entre les cas ! Précisément, en janvier 1995, la gendarmerie des Côtes-d'Armor va rédiger un rapport stupéfiant. Il concerne un phénomène quasiment identique à celui qui s'est produit à Landévennec 20 ans plus tôt... Et cela, ni les témoins, ni les gendarmes ne pouvaient le savoir.

Plérin se situe à 130 km de Landévennec, proche de Saint-Brieuc et des côtes de la Manche.

« Le 29 décembre 1994, vers 19 h 30 (**le cas de Landévennec s'était produit à 19 h 00**), deux témoins qui circulaient en voiture observent des lumières bleues comme des éclairs, se produisant successivement et changeant de place. Les témoins décident de se diriger vers ce phénomène, mais sont "arrêtés" par une barrière lumineuse stationnaire à 1,50 m du sol environ. Ils ressentent alors des sensations de chaleur désagréables et décident de quitter les lieux au plus vite. La veille ainsi que le lendemain et le surlendemain deux autres personnes sont témoins de phénomènes analogues, soit vers 19 h 00, soit vers 6 h 00 - 6 h 30 du matin. Aucune explication n'a pu être avancée pour expliquer ce phénomène. »

Les procès-verbaux de gendarmerie (PV 10/95 et 11/95) nous apportent des renseignements complémentaires :

Les témoins sont Mme G. A., employée de ménage, et M. L., boulanger. Ils circulent dans le véhicule de Mme G.A.lorsqu'ils voient d'abord de « vives lumières bleues assez basses dans le ciel ». Il s'agit en fait d'une unique lumière bleue, qui changeait d'endroits. « On aurait dit comme des explosions, mais à des kilomètres l'une de l'autre, et toujours une à la fois. En haut d'une côte, la conductrice prend un chemin départemental, et juste avant d'arriver à un rond point, voit sur sa droite, la vive lumière bleue, avec à l'intérieur une lumière blanche, comme un énorme champignon ». Intrigués, ils cherchent à se rapprocher de cette source lumineuse, et roulent en direction de la mer.

Au bout de plusieurs minutes, ils découvrent à une dizaine de mètres devant eux une « barrière formée de masses de lumière, qui ondule à environ 1,50 mètres du sol. Ces lumières formant la barrière étaient de forme ovale et mesuraient environ 50 à 60 cm et étaient de couleur vieil or. La conductrice arrête la voiture et éteint les phares. Après une brève observation du phénomène, M. L. exprime le désir de quitter les lieux le plus vite possible, **car il ressent une impression de chaleur dans tout le corps, surtout dans la tête. La conductrice de la voiture ressent les mêmes effets.** Elle panique, fait marche arrière et elle a, un instant, l'impression que le phénomène les suit, comme pour les repousser ». Il faisait nuit, entre 19 h 00 et 19 h 30, le ciel était dégagé. Il ne pleuvait pas, il n'y avait pas de vent, ou très peu. La déposition en gendarmerie fut réalisée le 2 janvier 1995. D'autres témoins indépendants des automobilistes impliqués furent retrouvés dans le même secteur.

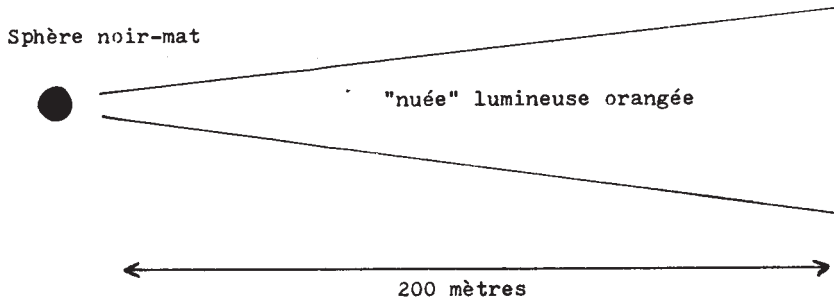
On trouve en France quelques témoignages de ce type, et notamment une automobiliste de l'Yonne qui traversa ce type de « barrière

lumineuse » puis, s'arrêtant plus loin, constata que la carrosserie de sa voiture était chaude, comme si elle avait séjourné en plein soleil...

■ JUIN 1974 - 18 H 00 - FOUESNANT

Une observation d'OVNI a été faite par un ecclésiastique de Fouesnant, alors qu'il roulait seul en voiture en direction de Beg-Meil. Pendant deux minutes, il a pu remarquer la présence dans le ciel d'un objet sphérique de couleur noir mat. Il était 18 heures environ. Cet objet, dont la taille a été comparée par le témoin à celle d'un ballon de football, se déplaçait à environ 300 mètres d'altitude sur une trajectoire orientée sud-ouest/ouest. Il paraissait comme un volume plein et, détail curieux, traînait dans son sillage une « nuée lumineuse » triangulaire de couleur orangée, d'environ 200 mètres de longueur. L'objet n'émettait pas le moindre bruit. Il a bifurqué vers la mer. Le témoin s'est précipité dans un café pour alerter les clients: à son arrivée, l'engin avait malheureusement disparu...

SOURCE : recueilli par l'auteur directement auprès du témoin.



Très choqué par son observation, le témoin l'interprète comme une « apparition diabolique ».

■ 29 SEPTEMBRE 1974 - 0 H 55 - RIEC-SUR-BELON

Gendarmerie nationale
Groupement du Finistère
Brigade de Pont-Aven

Déclaration de M. Younic Le Bihan, sergent dans l'armée de l'air à Montmorency :

« Le dimanche 29 septembre 1974, vers 0 h 45, je rentrais à mon domicile. Je venais de raccompagner une camarade, Maryvonne Cadic, chez elle. Lorsque j'arrive au portail de ma propriété, il se produit une très forte averse. Je rentre et vais à la cuisine prendre un rafraîchissement. Pendant ce temps, un violent coup de tonnerre éclate. Le bruit va en s'amplifiant jusqu'à éclatement très proche.

Cela dure environ 30 secondes. J'ouvre la porte du salon au moment où le bruit s'arrête.

Il est 0 h 50 environ. J'ai le temps de faire un ou deux pas et j'aperçois une lueur fugitive de couleur jaune orangée. Je pense à l'éclairage d'une maison voisine.

Il me faut environ 10 secondes pour monter à ma chambre. En pénétrant dans la pièce, j'aperçois immédiatement par la fenêtre un halo de couleur rouge. Je pense à un incendie.

Sans allumer, je pose mon blouson et me dirige vers la fenêtre. J'aperçois, à un endroit que je ne puis déterminer, mais qui me paraît être aux environs du carrefour La Villeneuve, à 500 ou 600 mètres à vol d'oiseau, un grand brasier de l'importance d'une maison. Je pense tout de suite à un incendie dans une des fermes du secteur.

Je reviens allumer puis je prends mes jumelles. Ce que je vois d'abord, ce sont trois rectangles de couleur rouge vif, genre "trappes" surmontées d'un volet rabattable. Presque simultanément, je vois passer en dessous de ces trappes trois masses lumineuses d'un blanc phosphorescent, sans contours définis, mais sensiblement de la forme et de la taille d'un corps de mouton.

Ces masses apparaissent brusquement et disparaissent vers la gauche en amorçant un arc de cercle pour faire le tour de quelque chose.

En examinant les rectangles rouges, je distingue nettement une forme. Il s'agit d'une sorte de socle horizontal d'une hauteur d'un mètre environ, chanfreiné à son extrémité gauche, surmonté en son milieu d'un genre d'habitable en forme de cône tronqué, d'une

hauteur de 4 mètres environ, qui entoure les trois rectangles rouges. Les contours sont nettement définis par des lignes droites.

Seule la base du socle est invisible. L'ensemble est de couleur grise qui se détache sur la nuit sombre. L'engin a une position stationnaire. Il paraît se tenir légèrement en suspens et semble vibrer. Je ne vois qu'une partie de l'objet ; la partie droite est masquée par un obstacle que je ne peux déterminer, probablement une haie ou un rideau d'arbres. Le paysage aux alentours n'est pas éclairé ; je ne le distingue pas.

Pour examiner les abords immédiats, je baisse légèrement mes jumelles et je vois alors, en avant de l'engin, dans ma direction, des silhouettes ayant l'apparence d'êtres humains.

Elles sont de même couleur que les trois masses lumineuses aperçues au début ; couleur d'un arc électrique. Elles semblent avoir la taille d'un être humain, soit 1,70 m environ. Elles sont de forte corpulence, la tête proportionnée au corps, et je distingue nettement les jambes.

Je descends alors rapidement réveiller mes parents au rez de chaussée. Je leur dis : Venez vite, mais surtout n'allumez pas !, sans leur préciser l'objet de mon intervention. Ils montent immédiatement derrière moi. Ceci m'a demandé une minute à une minute et demie.

En arrivant dans la chambre, mes parents prennent les jumelles à tour de rôle. J'observe à l'oeil nu pendant ce temps-là et je ne vois que le brasier que j'ai vu au départ. Par contre, je vois nettement trois silhouettes comme décrites plus haut. Elles tiennent une position en "V", c'est à dire une en avant et deux légèrement en retrait sur les côtés. Elles se déplacent dans notre direction. Je reprends les jumelles et je vois distinctement. Leur pas est lent et lourd; elles ont un balancement lent ; leurs mouvements sont parfaitement synchronisés. **Elles ne paraissent pas avoir de contact avec le sol mais il semble qu'elles ont tout de même un point d'appui.** Je ne distingue aucun trait sur la face, je ne vois pas de membres supérieurs. Je relève légèrement mes jumelles pour regarder l'engin et évaluer la distance qui le sépare des silhouettes. A ce moment-là, il paraît avoir un léger soubresaut latéral puis il disparaît brusquement.

J'ai un léger recul et, instantanément, mes yeux aperçoivent une lueur jaune orangée très fugitive à ma droite, très haut dans le ciel, du genre "flash".

Les trois silhouettes sont toujours au sol, dans la même position et se dirigent toujours vers nous.

C'est à ce moment que, craignant d'avoir été repérés, je décide de quitter la maison et incite mes parents à en faire de même. Nous nous réfugions chez M. Cadic, à 300 mètres environ de notre maison. Je prends mon chien au passage.

Durant le trajet, je me retourne plusieurs fois mais je ne vois rien. L'apparition a duré 3 à 4 minutes. Lorsque nous avons emmené le chien, il n'a eu aucune réaction.

Par contre, au retour, environ une heure plus tard, il n'a pas cessé de gémir en approchant de la maison. »

Younic LE BIHAN

DÉCLARATION DE MME LE BIHAN :

« Le 29 septembre 1974, vers 0 h 50, mon fils Younic rentrait d'un déplacement avec le groupe folklorique de Riec-sur-Belon.

Il était en permission de 48 heures. lia rejoint son corps le 29 au soir.

Il est venu nous appeler dans notre chambre, mon mari et moi, en nous demandant de le rejoindre au premier étage. Il était à la fenêtre. Sa chambre était éclairée d'une intense lueur rouge orangée provenant de l'extérieur, du genre lueur émise par un important incendie proche. Mon fils qui observait le phénomène au moyen de jumelles m'a passé cet objet et j'ai observé moi-même.

J'ai vu tout d'abord une énorme masse lumineuse, de la longueur d'une maison, soit 10 mètres environ, de couleur crue jaune soufre avec un léger mélange rougeâtre. Elle avait la forme d'une demi-sphère de quelques mètres de hauteur, 6 à 7 mètres peut être, mais en tout cas moins haut que large. Les contours n'étaient pas délimités. A chaque extrémité basse, il y avait un cercle lumineux rouge dont la circonférence n'était pas tracée; d'un diamètre approximatif de 80 cm à un mètre. la clarté était la même sur toute la surface des disques et on ne distinguait par la présence d'ampoules. A la partie haute de l'engin, pratiquement à mi hauteur, je distinguais nettement sur une ligne horizontale plusieurs points lumineux de même couleur que l'engin, c'est-à-dire jaune avec un mélange rougeâtre, mais plus vive.

Les contours n'étaient pas délimités non plus.

Simultanément, j'ai vu trois "personnages" en avant de la masse lumineuse, dans notre direction. Ils tenaient une position en "V", un en avant au centre, les deux autres en retrait sur les côtés. Ces "êtres" avaient la taille d'un être humain approximativement. Le corps avait la forme d'un ovale avec un renflement arrondi de

chaque côté. La tête était proportionnelle au corps, de forme arrondie mais légèrement aplatie. Ils n'avaient ni faces ni membres. La couleur était argent très vif, du genre métal chauffé à blanc. Je compare cela aux flèches phosphorescentes des panneaux de signalisation, mais encore en plus vif. Cette couleur n'était pas rayonnante et n'émettait aucune lueur. Ils se déplaçaient dans notre direction en se dandinant très lourdement. Les dandinements des trois étaient synchronisés. Ils "glissaient" vers nous assez rapidement.

Brusquement, le noir complet s'est fait! Je n'ai plus vu la masse lumineuse. Il ne restait que ces trois personnages qui se déplaçaient toujours vers nous de la même façon et que je voyais distinctement. Simultanément, j'ai vu dans le ciel une traînée jaune qui montait en diagonale en direction du sud. Cela allait à la vitesse d'une étoile filante mais en beaucoup plus important et sans aucun point lumineux.»

Mme LE BIHAN

Une enquête de la CNR de Quimper fut immédiatement entreprise. Mme Le Bihan, interrogée par les enquêteurs (Rémy Guéguen et Christian Sévère) devait répondre :

« C'était comme du métal en fusion, et pourtant on pouvait les regarder sans être éblouis. Ils venaient vers nous comme s'il n'y avait pas d'obstacles. C'était plus que de la peur : nous étions épouvantés. Nous nous sommes tous aussitôt enfuis chez un ami, M. Cadic.

Pendant trois jours, j'ai énormément souffert de la tête. C'était comme si l'on m'avait mis des épingles partout. »

La nuit de l'incident, traumatisée par l'apparition de cet objet et des "êtres", Mme Le Bihan dut dormir à la gendarmerie de Pont-Aven.

Il faut remarquer, au sujet de cette affaire, que les enquêteurs de la CNR ont découvert, à l'endroit présumé de l'atterrissage de l'objet, un pommier dont les feuilles présentaient des caractéristiques de calcination assez avancée. Les feuillages concernés se situaient du côté où l'OVNI stationnait, selon Yunic Le Bihan.

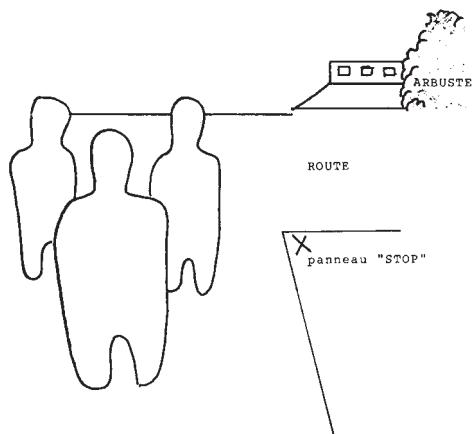
Ajoutons enfin que Mme Le Bihan, habituée aux toilettes mortuaires, est une dame d'un courage naturel éprouvé et très estimée à Riec.

Quelques années après l'incident, elle en restait encore traumatisée:

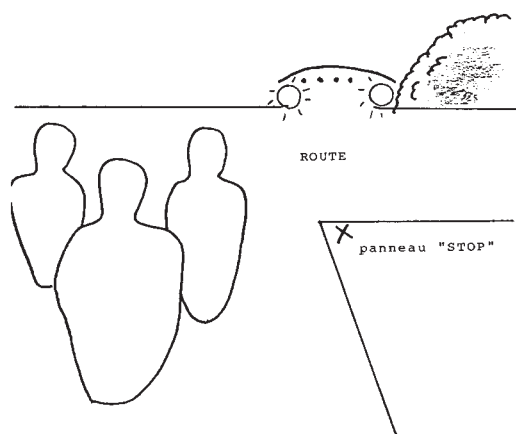
« Ces "êtres", c'était lumineux, comme du métal en fusion. C'était merveilleux, oui, merveilleux, et je ne les reverrai jamais. »

L'AFFAIRE DE RIEC-SUR-BELON - 29 SEPTEMBRE 1974.

Le phénomène
vu par YOUNIC Le Bihan.



Le phénomène
vu par Mme Le Bihan.



RIEC-SUR-BELON : L'ANALYSE DES FAITS

Le dossier du cas de Riec-sur-Belton est probablement l'un des mieux documentés de l'époque. Il fit l'objet d'une certaine exposition médiatique, parfois extrêmement maladroite par des stations de radio périphériques qui n'interrogèrent jamais les investigateurs présents sur le terrain et présents sur place dès les jours suivant les faits. Les enquêtes réalisées, y compris celles des gendarmes de Pont-Aven comptent des dizaines de pages. Après de nombreuses rencontres avec les témoins, une reconstitution minutieuse des événements sur la zone présumée d'atterrissage, le carrefour de la Villeneuve, et au domicile des Le Bihan, un rapport de synthèse fut réalisé, et publié pour la première fois dans *Les OVNI en Bretagne, anatomie d'un phénomène*", J.-F. Boëdec, Éditions Lanore, Paris, 1978. Le voici :

« L'apparition de Riec-sur-Belton ne constitue pas un fait qui s'est répété dans l'espace et dans le temps dans un autre lieu déterminée ; il n'existe aucun cas similaire dans les archives. Nous nous trouvons ici en présence d'un phénomène qui se montre mais ne se démontre pas :

— L'apparition s'est déclenchée de façon soudaine, sans que l'on puisse définir la cause : on ne peut mieux la comparer qu'à la naissance d'une image dans l'espace ;

— La vision collective du phénomène dans le lointain (carrefour) est identique alors qu'une sélectivité apparaît avec l'utilisation d'un même instrument d'optique (jumelles) par deux observateurs différents. La comparaison par analogie est démonstrative ;

— Dans les détails donnés, seuls les mouvements, les proportions et les couleurs correspondent ;

— Les personnages se dirigeaient **vers le domicile des témoins**, et semblent accrédi-ter l'existence **d'une possible relation biophysique entre ceux-ci et le phénomène** ;

— Les témoignages ne font apparaître aucune mutation physique chez l'OVNI et chez les personnages au sol durant la totalité du phénomène ;

— L'apparition nous offre un exemple caractéristique de "mimétisme" : les entités ne possédaient ni détails du visage, ni membres supérieurs, ni casques, ni tubes inhalateurs, mais paraissaient enserrés dans une combinaison rappelant le métal en fusion. Younic Le Bihan a nettement remarqué les jambes et ce fait en lui-même est révélateur puisque apparamment paradoxal avec le "mode de déplacement" : ces "êtres" évoluaient par dandinements latéraux... **sans toucher le sol !**

— L'OVNI a brutalement disparu du champ de vision des observateurs sans que l'on puisse établir une corrélation avec nos propres véhicules aéronautiques. Tout s'est passé comme si l'on avait éteint un écran de télévision... Fait d'autant plus étrange que les person-



Riec-sur-Belton, 29 septembre 1974 : vue générale de la zone d'atterrissage de l'OVNI. Photo faite en 1974 par Rémy Guéguen.

En pleine nuit, à Riec-sur-Belon

Une famille voit descendre d'une soucoupe à hublots rouges

Trois silhouettes lumineuses...

Une heure quinze du matin, dimanche : un jeune militaire de Riec-sur-Belon, Younic Le Bihan, qui rentre d'une soirée entre amis à Guidel, regagne le domicile de ses parents, 37 rue de Penmoor. Dans quelques minutes, ce jeune homme va éprouver l'émotion le plus intense de sa vie.

C'est ce garçon sympathique et de toute évidence équilibré que les hommes venus d'ailleurs ont choisi pour être témoin unique, à l'heure où nous écrivons, de leur étrange comportement.

Des lueurs jaunes et rouges...

Younic Le Bihan pousse la porte du salon et remarque sans y prêter trop d'attention, que la pièce est nimbée de lumière orange. Il prend un rafraîchissement à la cuisine et monte à sa chambre dont la fenêtre donne sur la campagne, jusqu'au clocher de Moëlan-sur-Mer. La pièce est éclairée en rouge : il allume l'élec-

tricité et, croyant qu'il s'agit d'un incendie, il va vers la fenêtre. C'est à ce moment qu'il voit à 500 mètres environ à vol d'oiseau et droit devant lui, un engin en forme de soucoupe aussi grand qu'une maison, surmonté d'un habitacle aux angles aigus percé de grands hublots rectangulaires qui émettent une intense lueur rouge. De la base de l'engin, à demi-caché par les arbres, s'échappent des boules de feu.

Trois êtres à forme humaine...

Younic Le Bihan, qui a éteint sa lampe et pris ses jumelles pour mieux observer le phénomène, est saisi de panique lorsqu'il voit s'avancer dans sa direction – en se dandinant –, dit-il, trois silhouettes humaines lumineuses comme peut l'être un métal chauffé à blanc.

« L'un marchait en tête. Les deux autres derrière de chaque côté », dit le jeune homme qui, à

toute allure, va réveiller son père et sa mère, qui seront eux aussi témoins de la scène.

Le phénomène a été visible pendant trois ou quatre minutes. Au bout de ce laps de temps, les membres de la famille ont vu une « lumière jaune » partir à toute vitesse vers le sud.

« Même le chien grognait : il sentait qu'il se passait quelque chose. J'ai cru, dit Mme Le Bihan, encore sous le coup de l'émotion, que j'allais mourir de peur. »

Au petit matin, Younic Le Bihan a pu déterminer avec une assez grande précision la zone dans laquelle avait atterri la soucoupe. Cette zone se situe aux alentours immédiats d'un signe stop visible de la fenêtre, au lieu-dit La Villeneuve, sur la route Riec – Moëlan-sur-Mer.

Aucune trace n'a été pour l'instant découverte par les intéressés.

Le Télégramme de Brest,
6 octobre 1974.

nages sont restés au sol... après la disparition de l'engin ! On serait tenté de dire : mais il y a quelque chose qui ne colle pas dans le scénario...

En conclusion, la question cruciale qui se pose est celle-ci : ces apparitions, qui ne sont pas des mystifications, ont-elles servi de support pour la transmission d'informations "subliminales" du type "nous ne sommes pas ce que vous pensez"...

Autre fait marquant : le phénomène s'est produit juste pendant l'acalmie d'un orage particulièrement violent. Toujours cet art de la dissimulation, ici poussé à l'extrême dans des circonstances atmosphériques qui peuvent prêter à la confusion ! »

■ 29 SEPTEMBRE 1974 - 22 H 00 - QUIMPER

« L'observation de l'OVNI de Riec-sur-Belon a ébranlé M. Amiard, ingénieur à l'Équipement à Quimper: en prenant connaissance des faits, il s'est souvenu que **ce même 29 septembre 1974**, vers 22 heures, alors qu'il était à mi-pente du coteau de Frugy, il vit une traînée blanche très brillante, courbe, et tombant obliquement dans la direction de Douarnenez. »

« Cela n'avait rien à voir », affirme-t-il, avec un avion. La traînée était grosse, beaucoup plus grosse que n'importe quel engin volant... »

L'aéroport de Quimper Pluguffan a indiqué qu'il n'y avait pas d'orage ce soir-là.

SOURCE: *Ouest-France*, rédaction de Quimper.

■ AFFAIRE PLONÉOUR-LANVERN - OCTOBRE 1974 RÉCIT DES CIRCONSTANCES PAR Mme LE MARC

Date : 1^{re} quinzaine d'octobre 1974. Un jour de semaine.

Heure : 23 h 30 approximativement. Pratiquement aucune animation à cette heure.

Temps : sombre, non pluvieux, sans étoiles.

Lieu : Plonéour-Lanvern, village de Trégalet - Sud-Finistère.

« En revenant d'une réunion qui s'était tenue au groupe scolaire de Plonéour-Lanvern (voir extrait de plan au 1/25 000^e dont photocopie jointe), je me dirigeais vers mon domicile situé au lieu-dit Treffy en Tréguennec.

Je pris la direction indiquée en trait vert sur le plan. Il en ressort que je roulais en direction est ouest sur le chemin qui mène au groupe scolaire vers le chemin départemental n° 2 (route d'Audierne), puis empruntai le CD 2 sur environ 200 mètres et, à nouveau, empruntai une voie communale direction est ouest. Je n'avais absolument rien aperçu d'anormal jusqu'au moment où, arrivée sensiblement à la hauteur du talus qui borde la voie communale, côté sud, du CD 2 jusqu'à Kerbloas, où, plus exactement un peu avant, **je ressentis soudain un frisson en même temps qu'apparut devant mes yeux, au niveau du haut du pare brise de la voiture (Coccinelle Volkswagen) comme un fil de fer mince, blanc argenté. Ceci dura l'espace d'une seconde, peut être, le temps de réaliser ce qui se passe.** Je n'y aurais probablement pas prêté attention si ceci n'avait coïncidé avec l'apparition, à partir de ce moment, d'un "engin" dans le ciel, à une certaine hauteur que je me garderai d'évaluer car, dans l'espace, c'est plutôt trompeur, mais qui semblait correspondre sensiblement à la hauteur des nuages.

Réagissant tout à coup, je considérais la chose en me disant que ce n'était pourtant pas la lune, vu qu'auparavant ce soir-là, elle n'était pas visible. L'engin (schéma joint) se mit à perdre de l'altitude. Je me disais encore: ce n'est pourtant pas un avion qui va s'écraser... bref, supposition. L'engin perdait toujours de l'altitude (mais pas verticalement) tout en se dirigeant vers le village de Trégalet, tandis que je roulais toujours vers cette direction. Devant cet état de choses, je réalisai enfin qu'il devait s'agir d'un OVNI, n'étant pas, à cette époque, sensibilisée par ce problème. Je continuai toujours en direction de mon domicile. L'engin, lui, continuait à descendre... Je me disais qu'automatiquement, il y aurait un point de rencontre...

Bref, je persistais à observer le phénomène (détail absurde : la voiture étant équipée de phares à longue portée, à partir du moment où j'ai réalisé qu'il s'agissait d'un phénomène "OVNI", je fis à cet engin des appels de phares pour voir le résultat).

Ce qui se passa: arrivée dans le bas fond, au village de Trégalet, l'engin était au dessus de la route avant moi (en limite de chaussée et du pré voisin) et, là, il "stationnait" à la hauteur d'un poteau électrique à-peu-près (en tout cas pas plus haut). Je considérai encore l'objet en me disant : «Je ne rêve pas... je ne rêve pas... il est bien là... »

Réflexe de dernière seconde : soit je passais dessous, soit je faisais demi tour à une entrée de propriété, ce que je fis presque instinctivement en me disant que pour rentrer j'avais une issue de



Positionnement de la hauteur du « fil argenté » sur le pare-brise. Adroite, Mme Le Marc. Le véhicule utilisé lors de la contre enquête est une Simca 1100. Photo : Christian Sévère. Affaire « Trégalet » en Plonéour-Lanvern. Observation de Mme Le Marc.

secours. C'est-à-dire retourner au bourg de Plonéour-Lanvern et prendre le CD 156.

Après avoir fait demi-tour, ce qui est compréhensible, étant seule, je ne regardais plus derrière moi pendant un moment, après cette rencontre insolite. Toujours est-il qu'à l'arrivée au débouché sur le CD 2, je regardai derrière moi et rien ne me poursuivait.

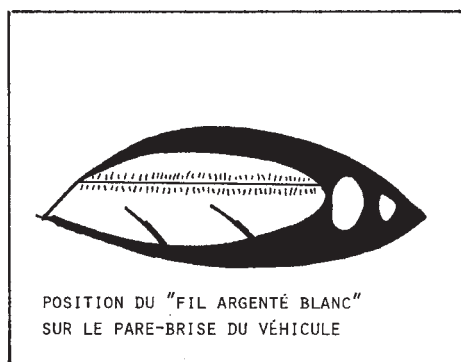
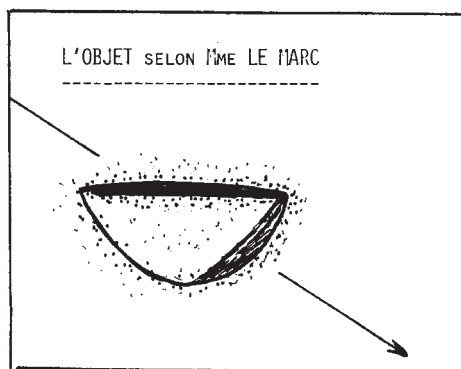
Mais voilà qu'à la sortie du bourg de Plonéour, en direction de Tréguennec, je vis à nouveau le même phénomène, mais en altitude, comme il était apparu la première fois. Repensant au manège des instants précédents, je pensai à prévenir une amie qui assistait comme moi à la réunion et qui demeure au bourg de Plonéour. Je revins donc au bourg et arrêtai mon véhicule devant chez mon amie.

Quelques brèves minutes d'arrêt et elle et son mari prirent leur voiture pour venir constater... Nous nous suivions. Mais là, absolument plus rien : déception !

Apparence de l'objet : demi-sphère orange assez foncé (genre globe allumé) non éblouissant. Diamètre : égal à peu près à celui

d'une voiture 2 CV à l'envers. Je m'avancerai à préciser, ainsi que je l'ai dit à l'occasion d'évoquer cette affaire, que la partie supérieure m'avait donné l'impression d'être grise et que, au début, sur le côté droit de l'engin (vu de face), je distinguai un « croissant de lune » plus foncé (mauve plutôt), mais ce croissant de lune disparut. Ensuite, l'objet m'apparut entièrement beaucoup plus foncé. Ce que j'ai dénommé « partie supérieure » et « croissant de lune » pourraient peut être avoir une explication due à l'atmosphère, je ne sais pas (reflets des nuages ?). Par contre, ce qu'il sera difficile d'admettre comme un effet d'optique, c'est « l'engin » que je vis à une trentaine mètres. Il me serait agréable de connaître vos conclusions dans la mesure où ceci peut vous apporter quelque chose. Merci d'avance.

SOURCE : Mme Le Marc - Tréffy - Tréguennec - 29120 Pont-L'Abbé. Enquête : Jean-François Boëdec Christian Sévère.



■ 4 NOVEMBRE 1974 - 22 H 00 - DÉPARTEMENTALE 22 ENTRE QUIMPERLÉ ET ARZANO

« Le lundi 4 novembre 1974, M. et Mme Corbihan reconduisent chez elle Mme X... dans une petite localité située à quelques 12 km au nord est de Quimperlé, Guilligomarc'h. M. Corbihan conduit: à ses côtés, sa femme, et derrière Mme X...

Depuis quelques instants, Mme Corbihan a remarqué un phénomène et est surprise que personne n'y fasse allusion dans la voiture... Alors qu'elle s'apprête à faire la remarque, Mme X... s'écrie : "Vous avez vu, la lune rousse ? "...

A ce moment-là, M. Corbihan, qui regardait jusqu'à présent sa route, se retourne vers la droite, car, dira-t-il, "lorsqu'on se trouve sur cette route (qu'il emprunte pratiquement tous les soirs), d'habitude, c'est de ce côté qu'est la lune... Je n'ai rien vu. Aussi, j'ai regardé vers la gauche et j'ai vu, comme ma femme et M. X..., cette chose".

"C'était un globe, ovalisé sur sa partie haute, d'un rouge très vif, un peu comme le soleil couchant, mais les rayonnements en moins. Ce globe était de grandes dimensions, environ trois fois le soleil couchant...». «Il semblait à la hauteur des arbres, à la hauteur des yeux, de l'intérieur de la voiture."

Le ciel n'était pas très dégagé, mais les étoiles étaient visibles. La nuit était assez noire et le globe se détachait très nettement dans le ciel. Le vent était quasiment nul, le temps sec.

M. et Mme Corbihan ne peuvent préciser à quelle distance exacte se situait le phénomène. Il leur sembla néanmoins assez proche (entre 500 mètres et 1 kilomètre au plus). M. et Mme Corbihan me préciseront que l'on pouvait évaluer la base du globe, au-dessus du sol, à une maison de deux étages.

Le globe avait un trajet rectiligne, régulier, sans aucune rotation (la partie ovalisée étant toujours à la même place, me confirmera M. Corbihan, qui se servira de cette partie du globe comme point de repère tout au long de l'observation).

La couleur de ce globe, d'un rouge orangé, restera toujours soutenue, sans aucune variation. Brusquement, les témoins verront apparaître une forme triangulaire noire coupant la base de ce globe derrière ce qui parut être un nuage. M. Corbihan ne peut définir si effectivement le «globe» disparut derrière un nuage ou un écran de fumée... Toujours est il qu'il ne reparut pas.

A aucun moment les témoins ne ressentiront le moindre effet, si ce n'est une profonde curiosité, qu'accentuera un entrefilet paru dans la presse locale, relatant l'observation faite par un ingénieur, quelques jours auparavant.

M. et Mme Corbihan déposeront Mme X... chez elle et prendront le chemin du retour, s'arrêtant à l'endroit où ils virent le phénomène, sans succès...

Mme X... reverra l'objet de la fenêtre de sa chambre, illuminant le clocher de l'église, puis, brusquement, tout disparaîtra, replongeant cette petite bourgade dans l'obscurité.

Les témoins ne rencontrèrent aucune autre voiture durant leur trajet et le "globe" disparut un peu avant qu'ils ne traversent la localité d'Arzano. »

SOURCE : enquête de MM. P. Gireaudot, Y. Le Bihan et J.-L. Brochard, d'après LDLN, p. 14 et p. 15, n° 152, février 1976.

■ JANVIER 1975 - 21 H 30 - BREST

Mme Perhirin, qui se trouvait à son domicile au 10 bd Léon Blum à Brest, a observé un phénomène lumineux insolite : l'objet, une sphère couleur orange vif, se tenait immobile et silencieuse sur un ciel couleur encre, face à la mer.

Au bout de deux à trois minutes, le phénomène a disparu instantanément sur place.

SOURCE : Christian Choaler. Archives Commission nationale de Recherches Quimper.

9 JUIN 1975 - 23 H 45 - SAINT-TUDEL EN POULLAOUEN

Déclaration de M. André François :

« Le lundi 9 juin 1975, par temps clair, j'ai vu, vers 23 h 45, un OVNI. A ce moment-là, je revenais d'une corvée, à l'occasion d'un charroi de foin chez un voisin, M.-L. André. J'étais seul lorsque je circulais sur mon tracteur, à environ 300 mètres de chez moi, quand j'ai aperçu, dans un champ appartenant à M.-L. Louis, demeurant à Saint Tudel, situé à gauche de la chapelle dans le sens Poullaouen Kerstéphan, à 100 mètres au nord de l'habitation de Mlle P. Louise, quelque chose de lumineux. Je voyais, en passant sur le chemin, posée bien fixe, une boule lumineuse d'un diamètre de 0,60 m environ. Cette boule était jaune très clair, un peu comme un feu de croisement de voiture, mais beaucoup plus clair, mais non éblouissant pour cela. Au départ, j'ai cru qu'il s'agissait d'un tracteur dans le champ, mais j'ai trouvé néanmoins cela un peu bizarre. J'ai donc poursuivi

ma route jusqu'à mon domicile et j'ai garé mon tracteur sous le hangar. Ensuite, je suis retourné sur mes pas à pied, à 50 mètres de chez moi d'où, sur une butte, je voyais encore cette boule lumineuse. Dès cet instant, j'ai bien vu qu'il ne s'agissait pas d'un tracteur mais d'un engin bizarre. Je suis resté à regarder cette chose pendant cinq minutes environ. Au bout de ce délai, voyant cette boule commencer à se soulever du sol légèrement, je suis retourné sur le chemin. Je suis venu réveiller mon épouse pour lui annoncer qu'il y avait quelque chose de curieux. Ma femme s'est levée et tous les deux nous avons repris la place que j'avais occupée auparavant, à 250 mètres de cet engin environ.

Lorsque nous sommes arrivés, mon épouse et moi, à l'endroit pour observer cette boule, elle s'était élevée à un mètre du sol et elle montait assez doucement. Sa forme était toujours la même, mais elle était d'une teinte jaune plus terne. Tout en s'éloignant dans la direction de Scignac, soit vers le nord en tirant un peu vers l'ouest, elle avait atteint une hauteur que j'évalue entre 70 et 100 mètres, et sans accélération, elle s'est éloignée assez lentement. Tous les deux, nous sommes restés à regarder cet engin pendant cinq minutes environ et, à notre rentrée chez nous, nous la voyions encore. Personnellement, cette chose m'intriguait. Bien que mon épouse se soit recouchée, je sortis seul à nouveau pour voir si je voyais quelque chose. Je voyais effectivement cette même boule jaune, assez loin, juste au dessus de Scignac, selon mon idée. Elle s'éloignait lentement, mais sans prendre de l'altitude. Je me trouvais au bout de mon étable pendant que je regardais, et à peine une minute s'était écoulée **que je recevais dans les yeux deux reflets violets, qui m'ont fait si mal que je ne voyais plus que du noir alors que le temps était clair.** Du coup, ne voyant plus rien, je rentrai immédiatement chez moi pour me recoucher, après avoir expliqué à mon épouse l'histoire des deux reflets violets.

Je pensais que ces deux reflets violets m'étaient destinés, et j'ai même eu assez peur. En réalité, j'ai été très impressionné par ces reflets qui m'ont fait mal aux yeux. Je n'ai pas entendu le moindre bruit en présence de cet engin. Je n'ai vu aucune forme humaine à l'intérieur ni à l'extérieur de cette boule. »

SOURCE : enquête brigade de gendarmerie de Carhaix-Plouguer. Procès verbal.
Cf. : confirmation écrite du témoin par lettre personnelle (l'auteur).

29 JUIN 1975 - 19 H 10 - MORLAIX

Déclaration de Mme Veuve R... Louis, née C. Hélène, 74 ans, retraitée de l'Éducation nationale, demeurant à Morlaix :

« Le dimanche 29 juin 1975, alors que je me trouvais dans mon jardin à Morlaix, qui fait face au viaduc sur la commune de Sainte-Ouelen, voilà ce que j'ai aperçu :

Il était 19 h 10 exactement, je taillais un rosier grimpant tourné vers la grille, donc vers le viaduc. Levant légèrement la tête, à un certain moment, alors que le calme régnait, je voyais dans un ciel très pur un objet qui attirait mon attention.

A l'arrière, et un peu au dessus de la cinquième arche du viaduc, cela filait tout en glissant sans bruit, mais très éclairé, comme lumineux, sans rayonnement, à allure très régulière. Cela avait la forme d'un cigare et, à vue, la grandeur de ma main. La direction approximative était nord-ouest vers le sud-ouest. J'étais estomaquée et je le fus lorsque je découvris derrière le premier objet, à-peu-près à distance triple de sa longueur, un deuxième en forme de soucoupe qui suivait à même allure et éclairé de la même façon. Personne chez mes voisins que j'aurais tant voulu avoir comme témoins. A Morlaix, le dimanche, par si beau temps, tous sont à la plage. Je n'aurais pas pu, du reste, leur montrer le phénomène. Tout a disparu comme absorbé par le ciel clair, et en une dizaine de secondes. J'ai hésité à faire connaître mon histoire pendant huit jours, de peur de me faire traiter de vieille radoteuse. »

SOURCE : enquête brigade de gendarmerie de Morlaix. Procès verbal.

■ MERCREDI 6 AOÛT 1975 - 25 H 15 - GUENGAT

Vers 22 h 15, M. et Mme Nédellec et leurs amis se dirigent de leur ferme vers Quimper. Depuis quelque temps déjà, ils remarquent deux feux rouges qu'ils prennent pour les feux de position d'un hélicoptère. En arrivant sur la départementale D 63, ils observent alors un objet volant « très noir », de forme discoïdale, avec deux feux rouges en son centre, espacés d'environ 50 cm (appréciation). Ils arrêtent leur véhicule et restent regarder l'objet qui avance lentement dans la direction nord sud à environ 10 km/h. L'objet se dirige vers un plateau recouvert d'une forêt appartenant au domaine de Kistiriec. Dès que l'OVNI survole la forêt, une quinzaine de puissants projecteurs s'allument sur le contour de l'engin.

Mais, chose étrange, cette lumière couleur « néon » blanche très forte n'illumine pas les arbres et semble s'arrêter net à une vingtaine de mètres de hauteur au dessus de ces derniers. En quelques minutes, l'OVNI est masqué par les arbres au sommet du plateau. Cependant, les témoins eurent l'impression qu'il allait se poser de l'autre côté. Comme les témoins étaient de retour de noce, ils ne voulurent pas aller, à la gendarmerie, de peur que... A noter que dans l'une des voitures se trouvaient des appareils photographiques, mais, sous l'effet de la surprise, personne ne songea à les utiliser.

Le lendemain matin, M. Euzen et M. Nédellec allèrent au château de Kistiriec pour essayer de retrouver éventuellement des traces d'atterrissage, sans résultat d'ailleurs. Le propriétaire du château, qui lui n'avait rien vu, leur fit remarquer que ses chiens avaient hurlé à la mort de 22 h 15 à 22 h 30.

De plus, une dame d'une ferme voisine précise qu'elle a entendu un ronronnement inhabituel à cette même heure précisément.

L'analyse de la relation des faits par les différents témoins, au terme de laquelle se dégage une cohérence indiscutable, authentifie leur sincérité.

Une énigme à rajouter à une liste déjà longue.

SOURCE : Rémy Guéguen, enquêteur, Pentrez-plage.

NOTE ANNEXE : **ce même 6 août 1975**, M. Guy Guillemet, artisan plâtrier à la Croix-de-Bois en Colpo (région Lorient, Morbihan) observa une « soucoupe brillante » au dessus de la forêt de Lanvaux. Le témoin prit deux photographies de ce phénomène et les confia à la gendarmerie. Les gendarmes firent des recherches et, le dimanche suivant, un cultivateur de Kérialain, M. Le Hénaff, leur confia que ses chiens avaient longuement aboyé ce soir-là.

■ 7 AOÛT 1975 - 23 H 30 - PONT-L'ABBÉ

« Il était environ 23 h 30, je suis sortie dans mon jardin pour fermer les volets. La nuit était très sombre, le ciel nuageux. Tout à coup, vers le nord ouest, j'ai vu le ciel qui s'illuminait progressivement. J'ai tout de suite pensé qu'il s'agissait d'un incendie et que j'allais voir s'élever des flammes. Au lieu de cela, j'ai vu jaillir une grosse boule orangée, et quand je dis "boule", ce n'est pas tout à fait exact, je n'en voyais en réalité qu'une partie, le reste, je le suppose, était caché par les nuages... J'ai ensuite pensé que c'était un feu de bengale, un feu d'artifice quelconque. Mais un feu de bengale n'a pas cette forme et ne reste pas immobile dans le ciel ; d'ailleurs c'était

beaucoup trop haut car je voyais les nuages se déplacer devant cette boule !

J'enrageais de voir tout le monde dormir chez moi et que j'étais seule à voir le phénomène. Sur le pont, j'entendais des voitures qui passaient et je me disais que je ne serais sûrement pas la seule à voir ce ciel illuminé dans la nuit sombre... »

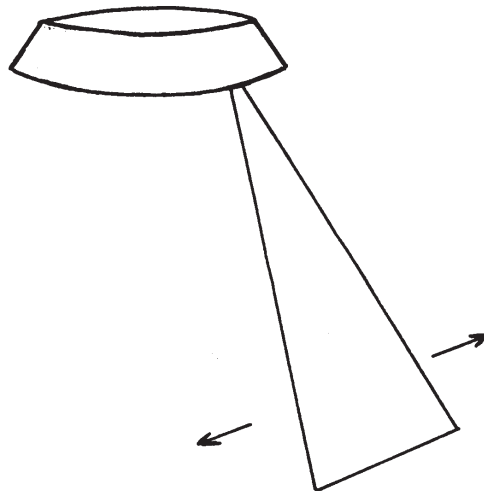
SOURCE : lettre manuscrite du témoin, Mme Bourdon, Pont-L'Abbé.

■ 22 AOÛT 1975 20 H 15 - CROAS-KERHORNOUS, COMMUNE DE SAINT-ÉVARZEC

Il était environ 20 h 15 lorsque deux clients, habitués du bar local de Croas-Kerhornous en Saint-Évarzec firent irruption dans celui-ci : « Venez vite, il y a une soucoupe volante. »

Ce fut aussitôt l'hilarité générale dans le café. Après les quolibets de circonstance, chacun tente d'expliquer le phénomène : « c'est un avion, c'est un hélicoptère, c'est... » Puis tous se décident à sortir sur le trottoir contre le domicile de M. et Mme Nabucet. Ils ont juste le temps de se grouper auprès des précédents témoins qu'aussitôt un objet en forme de cendrier renversé apparaît au dessus du bois du Gouiffes. Cet objet planait à la hauteur du faîtage d'une maison voisine; il se déplaçait assez lentement puis vint stopper plus loin. C'est alors que les témoins aperçurent un « phare » semblant sortir de l'engin et présentant l'aspect d'une lampe torche, mais beaucoup plus puissant, d'une couleur blanche crue, très crue. **Les témoins s'accordent à le décrire comme étant « coupé net à son extrémité ». Et cette lumière semblait « chercher quelque chose ».**

SOURCE : enquête de Christian Sévère et Rémy Guéguen.



■ 28 AOÛT 1975 - 22 H 30 - RIEC-SUR-BELON - SUD-FINISTÈRE

Le 28 août 1975, deux jeunes filles de bonne foi – dont la demande d'anonymat a été respectée – déclarèrent avoir aperçu, vers 22 h 30, un phénomène étrange dans le ciel de Riec-sur-Belton. Elles se trouvaient à ce moment dans une maison située à Lannéguy et aperçurent par la fenêtre un objet en forme de demi-lune, de couleur blanche, au-dessus de la rivière du Belton ; quinze centimètres plus bas suivait un petit « carré lumineux ». Le tout devait se poser dans une lande en bordure du Belton et elles remarquèrent des petites lumières rouges qui s'allumaient et s'éteignaient.

Autres constatations, **lorsque l'appartement où elles se trouvaient était éclairé, ces lueurs disparaissaient, et le contraire se produisait lorsqu'elles éteignaient.**

Pour avoir la conscience tranquille, elles se sont rendues le lendemain sur les lieux présumés où l'OVNI s'était posé et ont découvert un trou dans le sol, mais n'ont pas pu dire si ce trou existait avant...

SOURCE : d'après la rédaction locale, du correspondant *Ouest-France*. *Les OVNI en Bretagne*, J.-F. Boëdec, Éditions Lanore 1978.

■ 2 SEPTEMBRE 1975 - OBSERVATION NOCTURNE HORAIRE NON INDIQUÉ - PLEYBEN

« Mercredi soir, plusieurs personnes qui revenaient d'une réunion qui s'était tenue à l'école publique de Saint-Ségol pour la préparation d'un fest-noz en faveur des sinistrés de la poudrerie de Pont-de-Buis affirment avoir vu une curieuse lueur au nord-ouest de Saint-Ségol. Celle-ci aurait changé de forme et pris l'aspect d'une boule avant de devenir ovate et de disparaître. »

SOURCE : *Le Télégramme de Brest*.

■ SEPTEMBRE 1975 (1^{re} quinzaine) - 0 H 30 - 1 H LE MATIN - DÉPARTEMENTALE 108 - ENTRE QUERRIEN (Finistère) ET GUISCRIF

« Au début du mois de septembre 1975, je ne me souviens plus très bien de la date exacte, j'ai été le témoin d'un phénomène aérien. Au moment des faits, j'étais en compagnie de deux cama-

rades d'enfance : MM. Strugeon Georges et Boineau Rémy. Nous circulions en véhicule sur la route départementale 108, entre Querrien et Guisriff (Finistère Sud). Georges, le propriétaire du véhicule conduisait.

Voici le déroulement des faits :

Il est environ 0 h 30 - 1 heure du matin. Nous nous dirigeons vers Querrien et nous nous trouvons à cette heure dans les virages du lieu-dit « Taptout ». En raison de la sinuosité de la route à cet endroit, nous ne roulons guère à plus de 60/70 km/h. Il fait nuit, mais le ciel est très dégagé, de plus il y a un très beau clair de lune. Tout à coup, Boineau fait cette remarque:

Voyez vous la chose qui nous suit ?

Je regarde alors la chose en question d'un rapide coup d'œil. Ma première réaction est de lui répondre que c'est la lune. Il me répond :

— T'es fou, as tu déjà vu la lune se déplacer ?

A nouveau, je regarde la chose. Je me rends compte alors que celle-ci n'a en effet rien à voir avec l'astre. La lune se trouve d'ailleurs sur notre droite par rapport au sens de la marche de la voiture. Par contre, le phénomène se trouve sur notre gauche et se déplace dans la même direction que nous. Tout en poursuivant notre route, nous observons alors tous les trois le phénomène. Dans un premier temps, je remarque qu'il est de forme sphérique, gros environ comme le soleil au couchant. Cette boule a une couleur rouge orangée. Elle n'émet aucune lumière. Parvenus sensiblement à sa hauteur, nous décidons tous les trois de nous arrêter sur le bas côté de la route, afin de mieux l'observer. La chose se trouve toujours au même endroit en état « stationnaire ». Nous constatons alors que le phénomène a une forme qui ne ressemble pas tout à fait à une boule. On distingue en effet vaguement une arête qui nous fait penser un peu à une assiette. Aucune autre forme n'est visible. Le phénomène a toujours la même couleur. Nous l'observons ainsi pendant 10 minutes au moins. Durant ce laps de temps, tout en restant à la même position vis à vis de nous, le phénomène descend vers le sol, mais en dessous de sa position initiale. Nous observons plusieurs fois ce va et vient qui nous fait penser un peu à une balle rebondissante, quoique avec un mouvement beaucoup plus lent. Au bout de dix minutes environ, le phénomène, qui a toujours la même forme et la même couleur, descend assez lentement vers le sol tout en continuant ses mouvements de va et vient, et disparaît à notre vue derrière un rideau d'arbres. Nous trouvant sur une hau-

teur durant toute l'observation, il nous semble que le phénomène s'est posé sur le sol après l'avoir perdu de vue derrière le rideau d'arbres. Presque aussitôt après, nous remarquons un faisceau de lumière blanche très vive, intense et assez large, qui semble provenir de l'endroit où le phénomène a probablement atterri. Ce faisceau est légèrement dirigé en oblique vers le ciel. Nous ne remarquons par contre aucune autre lueur à l'endroit où le phénomène doit se trouver au sol. Nous voyons uniquement ce faisceau de lumière intense (genre faisceau de projecteur), dans lequel nous ne remarquons rien de particulier. Cette lueur persiste quatre à cinq minutes. Soudain, ce faisceau de lumière disparaît. Presque simultanément, nous apercevons à nouveau le phénomène (toujours en forme de sphère) que nous avons observé auparavant. Il apparaît derrière le rideau d'arbres au même endroit de sa disparition et d'où émanait le faisceau de lumière. A ce moment-là, nous décidons, mes camarades et moi, de retourner à la voiture, dans l'intention de suivre le phénomène le plus longtemps possible. Un court instant nous le quittons des yeux. Une fois dans la voiture, nous constatons alors que le phénomène a disparu. Nous décidons de reprendre la route, ce que nous faisons. Nous ne devons plus le revoir. A un moment, j'ai proposé de nous rendre sur les lieux où nous supposions que ce phénomène s'était posé. Strugeon, à qui appartenait la voiture, a refusé. Je crois d'ailleurs qu'il était très troublé par l'apparition de ce phénomène. »

Signé : Gérard LE NAOUR.

SOURCE : enquête de Mlle Chapalain, J. Durand. Groupe « Adeptes Atlantique ».

■ 8 SEPTEMBRE 1975 - 3 H 00 LE MATIN - PORT-KERDRUC EN NEVEZ

Le 8 septembre 1975, M. Jean Sellin, cultivateur à Port-Kerdruc en Névez (Finistère Sud) est réveillé par son épouse vers 3 heures le matin. Celle-ci a cru entendre un bruit comparable à celui de tôles que l'on remue ; or, il n'y a pas de tôles dans le village. Au même moment, à travers la fenêtre, elle a vu le ciel s'illuminer subitement d'une couleur blanche. Les deux phénomènes se sont estompés rapidement.

Le lendemain, rapidement, soit le 9 septembre 1975, M. Sellin fait la tournée de ses pâturages. Il n'a pas fait 50 mètres dans le champ contigu à la maison qu'il découvre sur le sol six traces circu-

lares étranges... Quelques instants après, son épouse le rejoint et constate des picotements aux doigts, au toucher du sol à l'endroit des traces. Celles-ci présentent des couronnes géométriquement parfaites et adjacentes, deux par deux. Le site central est séparé par les deux autres, d'une part de 12,80 m et d'autre part de 4,50 m. La situation de l'ensemble de deux sites est perpendiculaire aux tracés des diamètres communs du troisième. Étrange géométrie pour des traces d'origine naturelle car, rappelons-le, la veille, il n'y avait absolument rien à cet endroit de la prairie. Le talus le plus proche est à 6 mètres : celui-ci est longé par une clôture électrique qui n'a donné aucun signe anormal de magnétisme lors de l'enquête (dans les jours suivants par les enquêteurs de la CNR de Quimper, et trois semaines après par la brigade de gendarmerie de Pont-Aven, requise par la préfecture du Finistère qui avait elle même été informée par la CNR).

L'après-midi de cette étonnante découverte sera marquée par un événement non moins compréhensif : une des vaches du troupeau qui se trouvait dans ces pâturages s'est approchée de l'un des sites en broutant progressivement l'herbe. Lorsque la bête fut arrivée à la verticale de l'une des couronnes, celle-ci recula rapidement en soubresaut, comportement caractéristique au contact d'une clôture électrique. Par la suite, le troupeau entier déserta ce secteur de la prairie. Il faut signaler que dans un second champ, distant d'une centaine de mètres du premier, **huit autres traces similaires ont été découvertes ultérieurement**. Elles se situaient exactement dans l'axe des deux rangées de pommiers. **Aucune de ces traces ne se trouvait sous jacente aux branchages.**

ÉVOLUTION BIOLOGIQUE DES SITES DE KERDRUC

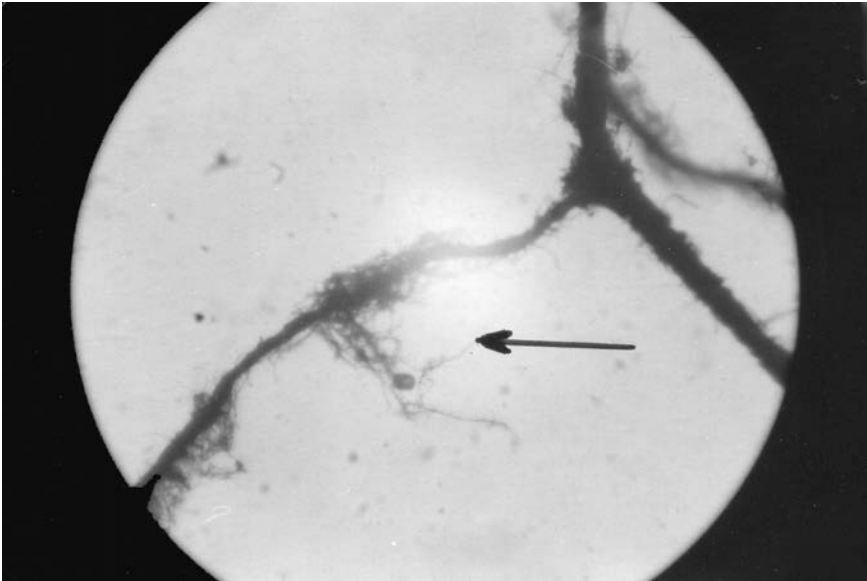
Il convient ici de signaler que, sur la surface concernée, les herbes présentaient des traces de calcination minimales sur quelques millimètres, à leur extrémité uniquement, la tige étant desséchée. Il a par ailleurs été très difficile d'enfoncer une tige métallique sur ces traces, **tant le sol était compact**. Une coupe radiale à la bêche a mis en évidence la composition interne des couronnes, à savoir un ensemble de blocs craquelés. Quelques jours plus tard, l'herbe de ces couronnes a commencé à verdier et à croître anormalement tout en s'étendant vers l'extérieur des cercles. Après plusieurs semaines, les couronnes sont devenues très visibles, comme l'ont

montré les nombreux clichés pris à l'époque. Toutefois, il est bon de retenir que l'un des cercles du site 3 (le plus proche du talus) n'a pas repoussé, sans que l'on puisse en déterminer les causes. Cette croissance rapide des autres sites est probablement due à l'apparition d'un mycélium (champignon) sur les racines des herbes, à la suite d'un dépérissement subit de celles-ci. Ce mycélium se serait ensuite propagé dans les horizons superficiels de la couronne, mais uniquement vers l'extérieur. On remarquera sur les croquis suivants la parfaite, géométrie du « tracé » de ces couronnes, ainsi que le « mètre » d'écart qui existe entre les différents diamètres internes par analogie comparative (voir tableau synoptique). Cette constatation s'ajoute aux précédentes, interdisant l'appel théorique à un phénomène d'origine naturelle. Ajoutons également l'expérience suivante: un chat a été déposé sur l'un des sites à l'époque. Ses poils se sont hérissés et il a refusé de se laisser entraîner à nouveau.

Par ailleurs, un spécialiste de la faculté des sciences de Brest, consulté, a démenti catégoriquement toute explication laissant à penser qu'il pouvait s'agir de « ronds de sorcières » (cercles naturels constitués de champignons).

SOURCES : enquête de Christian Sévère, Jean-François Boëdec, Rémy Guéguen et Christian Choaler. Cinq contre enquêtes successives sur le terrain par Jean-François Boëdec et Christian Sévère. Contre enquête de la brigade de gendarmerie de Pont-Aven. Dossier publié dans l'ouvrage : Les soleils de Simon Goulart, par J.-L. Olivier et J.-F. Boëdec. Editions de l'Ada 1981. Les enquêtes ont fait l'objet d'une communication du ministère de la Défense au ministère de l'Industrie et la Recherche, le 28 août 1976.

LES RACINES DES COURONNES D'HERBES CALCINÉES DE KERDRUC EN NÉVEZ AU MICROSCOPE



Le sol extrêmement compact des couronnes de Kerdruc a donné à penser à une action mécanique puissante. Le fait que les herbes n'étaient calcinées qu'à leur sommet sur à peine 3 mm suggère qu'elles se soient d'abord « hérissées » (pour cela, il fallait un champ électrique d'un minima de 30 kv/m) avant de subir cette calcination partielle, le reste de la tige étant de couleur jaunâtre. Enfin, l'apparition dans les semaines et les mois qui suivirent d'un mycélium sur les racines démontre un dépérissement partiel et subit.

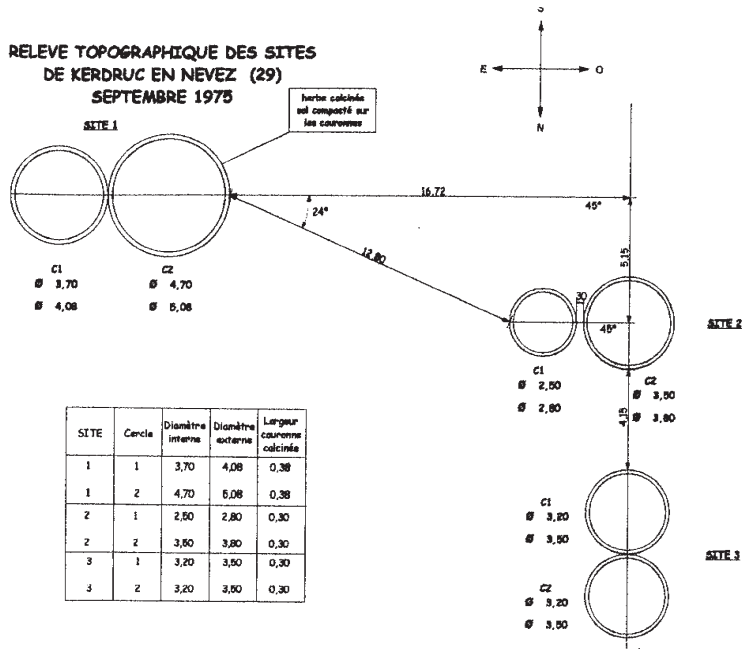
Le centre spatial de Toulouse alerté à l'époque en la personne de Claude Poher (alors directeur de la section fusées-sondes) répondit qu'il ne disposait pas des moyens d'analyses biochimiques et par conséquent refusa de recevoir les carottages. Les prélèvements et les diverses analyses et essais de semis qui suivirent furent donc le fait d'initiatives privées et non officielles.

Les photos au microscope furent réalisées par des étudiants de la faculté de Caen, ainsi que les essais de semis qui donnèrent le même résultat que celui observé sur le terrain. Par ailleurs, la presse locale ne fut pas mise au courant pour préserver le site et la confidentialité resta totale. La gendarmerie intervint sur ordre du préfet

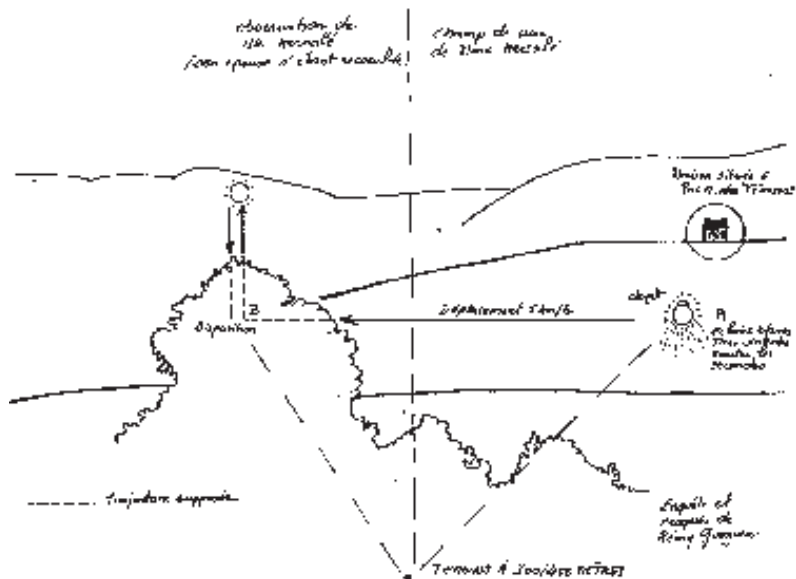
du Finistère, alerté par le ministère de la Défense. Il est évident que si des moyens étatiques conséquents avaient été déployés, on en aurait su un peu plus. Par ailleurs, il ne semble pas qu'un tel cas se soit reproduit depuis. Dernière interrogation : la croissance de l'herbe des couronnes de Kerdruc ayant été accélérée par rapport au reste du champs, on ne peut s'empêcher de songer à un rapport « hypothétique » à l'électro-culture, en agronomie.

Une technique expérimentale qui consiste à exploiter les forces électriques et magnétiques présentes dans l'environnement pour stimuler la croissance des plantes. A l'École polytechnique de Madrid, on a récemment constaté que la hausse du voltage de l'électricité atmosphérique déclenche au sein des feuilles et des racines un surcroît de protéines et d'enzymes. Notons enfin la proximité de l'observation de Riec-sur-Belon, un an plus tôt, et une forte activité du phénomène fin août 1975, sur la rivière Belon, où des pêcheurs matinaux observèrent des objets étranges se déplaçant au ras des flots.

RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES SUR LES SITES DE KERDRUC EN NEVEZ SEPTEMBRE 1975



SOURCE : Enquête C. Sévère, R. Guéguen, C. Choaler, J.-F. Boëdec. Communication interministérielle du 28 août 1976 du ministère de la Défense nationale au ministère de l'Industrie et de la Recherche.



■ MARDI 2 JUIN 1976 - 2 H 00 - SAINT-NIC

« Il était 2 heures du matin lorsque Mme Kersale fut réveillée par de puissants éclats blancs qui éclairaient sa chambre (M. et Mme Kersale dorment toujours les volets de leur chambre non fermés). Intriguée, elle se leva et vit, par la fenêtre, une boule rouge surmontée d'un dôme vert, le tout ayant approximativement un mètre de diamètre. Des éclats blancs venaient du pourtour de l'objet et éclairaient toute la campagne environnante comme en plein jour.

Elle vit également une maison en construction qui était située à environ 800 mètres à vol d'oiseau.

Ce soir-là pourtant, un épais brouillard ensevelissait la campagne, la visibilité n'étant que de 20 mètres à peine. L'objet se déplaçait à 5 km/h environ, en émettant des éclats blancs toutes les secondes.

Mme Kersale se décida à réveiller son époux. Lorsqu'il se leva, l'objet était masqué par les arbres. Il s'éleva à la verticale à un mètre du sol, sans dôme ni éclat, redescendit, toujours masqué par les arbres, puis disparut. Fouille des lieux : aucun résultat.

Lieu de l'observation : Kermili, commune de Saint-Nic, à 10 km de Châteaulin. Durée du phénomène : 5 minutes.

SOURCE : Rémy Guéguen, enquêteur, Pentrez-Plage.

■ 21 JUIN 1976 - ENTRE 22 H 15 et 23 H 00 - RÉGION DE BREST - KERLOUAN, NORD-FINISTÈRE

« Le premier témoignage émane d'un jeune homme du village de Kerlouan, qui se trouvait sur les dunes du Conquet ce lundi soir. Il revêtit d'autant plus de valeur que le témoin est, de par ses activités professionnelles, averti des choses de l'aéronautique. Il prétend n'avoir jamais vu auparavant pareil phénomène, et, depuis ce lundi, "il n'en revient pas".

« J'étais arrivé sur les dunes du Conquet vers 21 h 10. La soirée s'écoulait normalement lorsqu'une personne voisine me fit remarquer : "C'est incroyable ce qu'il y a comme phares dans la région..."

Je vis alors, pas très loin de nous, une lumière qui pouvait être celle d'un phare, mais plus blanche et plus vive, avec au-dessus un halo rouge, qui descendait dans la mer. J'ai consulté ma montre : il était exactement 23 heures moins 7 minutes...

Devant mes yeux, il n'y avait pas un engin mais deux ; et je les situais sur le bord de la plage du Conquet, en position stationnaire, à une centaine de mètres du sol. Chaque objet, que je distinguais nettement, avait une forme rappelant celle d'un croissant de lune, de 4 à 5 mètres dans sa plus grande dimension ; il était de couleur claire, quelque chose entre le gris et le blanc.

Ils ne dégagèrent pas le moindre bruit. Du bruit, on allait bientôt en entendre un, celui d'un avion qui survolait les parages. Aussitôt, les deux engins sortirent de leur apparente immobilité. Ils démarrèrent lentement à une vitesse que j'estimais à 10/15 kilomètres à l'heure, pour la première centaine de mètres, puis, franchie cette distance, ils s'éloignaient à une allure fulgurante que, pour ma part, je calculais, à l'estime, de l'ordre de 4 000 km/h.

Ils sont revenus dès que l'avion s'est éloigné. J'ai à nouveau regardé ma montre : elle indiquait 23 heures moins 3 minutes. J'ai pu les observer une nouvelle fois... Dans leur position stationnaire, les deux objets se trouvaient comme auréolés d'une sorte de nuage gris qui les enserrait à une dizaine de mètres de distance. Chaque engin possédait une sorte de "hublot" par où se dégagait la lumière vive comme celle d'une étoile. Et, au-dessus de ce "hublot", une sorte de paupière qui s'est abaissée en même temps que diminuait l'intensité de la lumière ; et ceci au moment où nous commençâmes à percevoir le bruit d'approche d'un nouvel avion...

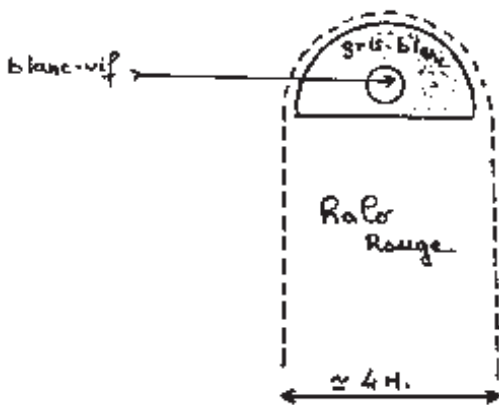
Il était 23 heures et une minute.

Ils sont repartis comme la première fois, à petite vitesse sur cent mètres, à la vitesse d'un météore par la suite. A ceci de différent que l'un des objets, celui qui se trouvait à notre gauche, a démarré avant l'autre. Ils sont donc restés dans notre champ visuel pendant 4 minutes.»

Le témoin assure en outre que les chiens du voisinage « ont aboyé à la mort » pendant la manifestation du phénomène. Un Brestois, qui a observé un phénomène indentique au même moment d'un grand immeuble de la rue Gambetta à Brest (Brest étant distant du Conquet de 30 km) a fait savoir à la rédaction du journal *Le Télégramme* qu'ayant contacté un guetteur sémaphorique à ce sujet, ce dernier lui aurait déclaré qu'il s'agissait de fusées de la marine. Ces fusées, retombant en mer éclairaient les parachutes qui les freinaient, donnant ainsi l'aspect de coupoles. M. Jean-Yves Nicolas rapporte, quant à lui, qu'il a rencontré plusieurs personnes absolument dignes de foi qui ont vu le phénomène :

« Je crois, écrit-il, que l'on peut classer les témoins en deux groupes :

Ceux qui étaient présents sur les dunes de la plage des Blancs-Sablons au Conquet et sur la côte. Ceux-là, apparemment peu nombreux, ont vu distinctement les deux engins à quelques centaines de mètres de distance et leur témoignage est intéressant en ce sens qu'ils décrivent des objets dont la caractéristique et le comportement ne rappellent en rien les phénomènes aérospatiaux connus, encore moins les fusées de la marine nationale. Le jeune Kerlouanais, militaire de carrière, connaît d'ailleurs ce type de fusées.



Les témoins qui se trouvaient dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres dont Brest, Camaret, Saint-Renan... et dont les relations sont similaires : "boules brillantes" de petites dimensions. » Dans le cadre de cette seconde classification, j'ai d'ailleurs rencontré le chef d'une station radio de la marine nationale qui a observé ces objets à la jumelles depuis Porspoder. Sa description rejoint celle du jeune Kerlouanais.

A l'examen du dossier, force est donc de constater que les descriptions sont cohérentes. Sinon, comment expliquer que tant de personnes qui ne se connaissent pas aient pu avoir une « vision identique » au même moment ?

SOURCE : enquête de M. Jean-Yves Nicolas. D'après: *Les OVNI en Bretagne* Jean-François Boèdeec, Editions Fernand Lanore, Paris, 1978.

■ 21 JUIN 1976 - 22 H 45 - RADE DE BREST VERTICALE DE LA BASE NUCLÉAIRE DE L'ÎLE-LONGUE

Une nouvelle observation devait se produire **ce même 21 juin 1976** dans la rade de Brest, à la verticale de la base des sous-marins nucléaires de l'île Longue. S'agissait-il des mêmes OVNI ?

Monsieur X..., gendarme, se trouvait vers 22 h 45 sur son bateau, à 200 mètres du môle de l'Auberlac'h dans la rade de Brest. Les deux objets étaient alors à la verticale de la base :

« Il s'agissait de deux boules lumineuses, de même force, de couleur jaune, scintillantes. Elles étaient immobiles, à environ 7 mètres de distance l'une de l'autre. J'ai vu immédiatement qu'il s'agissait d'un phénomène inhabituel. J'ai arrêté le moteur de mon bateau pour écouter si un bruit provenait de leur direction. Il n'y en avait pas. Il ne pouvait s'agir de fusées lancées de la base, elles auraient laissé une traînée, et ce n'était pas le cas. J'ai eu tout le loisir d'observer calmement ces deux lumières pendant neuf minutes. La première, côté Brest, toujours immobile, s'est progressivement réduite au diamètre apparent d'un ballon de football. Puis elle s'est éteinte. Trente secondes plus tard, la deuxième boule lumineuse a donné l'impression de descendre légèrement. Son volume a également diminué et elle a disparu. »

SOURCE: *Ouest-France* et enquête du Groupe « Adeps Atlantique ».

■ FÉVRIER 1977 - 4 H 00 LE MATIN - TRÉGALET EN PLONÉOUR-LANVERN

Au début du mois de février 1977, M. et Mme Marcel Conan rentraient d'une soirée passée entre amis à Quimper. Il était 4 heures du matin lorsqu'ils arrivèrent à leur domicile, au lieu-dit Trégalet en Plonéour-Lanvern.

Mme Conan se préparait à se coucher dans sa chambre située au premier étage lorsque son attention fut attirée par le passage lent d'un objet lumineux, de forme sphérique, au dessus de la ligne d'arbres situés en contre bas de leur propriété, soit à une distance de 100 mètres environ. L'objet, de couleur blanche mais non éblouissante, semblait arriver de l'arrière du village de Trégalet et poursuivait une trajectoire descendante à faible vitesse. L'OVNI avait une proportion approximative de 20 centimètres de diamètre : ses contours étaient extrêmement nets. Il a semblé se poser dans les prairies avoisinantes, en bordure de la route communale. Madame Conan ne s'est pas attardée sur ce spectacle, étant plus préoccupée à se coucher en raison de l'heure tardive.

« Cela avait l'air d'être projeté », a-t-elle rajouté.

Les chiens, pourtant nombreux dans le village, n'ont pas aboyé.

SOURCE : enquête de Christian Sévère et Jean-François Boëdec.

■ MARS 1977- 2 H 30 LE MATIN - LIEU-DIT PONT-TOUL-EN-LAZ

M. André Siriou est membre d'une secte religieuse d'origine indoue qui s'est installée sur le territoire de la commune de Laz, au lieu-dit Pont-Toul. M. Siriou ne se souvient pas exactement de la date de l'observation qui dut se produire au mois de mars 1977, selon toute probabilité : « on commençait à tailler les arbres à cette époque », dit-il.

Vers 2 h 30, un des membres de la secte s'est levé pour aller uriner à l'extérieur de la maison, côté façade nord, lorsque, subitement, il a entendu un bruit sourd semblant provenir de l'autre côté de la maison. Il a alors aperçu dans le ciel, à une altitude qu'il évalue à 400/500 mètres, un objet ovoïde totalement noir, assez grand. Cet objet, dont il n'a pas pu apprécier les dimensions angulaires, avançait à une vitesse lente et régulière à la verticale de la mai-

son. Au même moment, les autres adeptes de la secte qui se trouvaient à l'intérieur, ont entendu distinctement le bruit sourd continu et la maison s'est mise à trembler à l'instant où, semble-t-il, l'objet est passé au-dessus. Ces phénomènes ont cessé brusquement (de la même façon par exemple que la lumière disparaît lorsque l'on actionne l'interrupteur). L'objet se dirigeait vers le bourg de Laz lorsque, subitement, il a fait demi tour et est revenu sur sa trajectoire d'origine, dans le sens opposé, à la même altitude. Au moment où il est repassé au dessus de la maison, le bruit et les tremblements ont recommencé...

André Siriou précise qu'il a entendu, pour sa part, en plus du grondement, « comme un sifflement ». Quant à la personne qui se trouvait à l'extérieur, elle a distinctement observé trois feux rouges à l'avant de l'objet.

Le survol de cet objet avait été signalé à la brigade de gendarmerie de Châteauneuf qui, compte tenu du contexte, n'a pas cru bon de se déplacer. D'autre part, à la même époque, un cultivateur aurait observé, plusieurs soirs, des « soucoupes volantes » dans le même secteur. Il n'a malheureusement pas été possible d'interroger ce dernier qui respecte un mutisme total. Par contre, l'ancien meunier de Laz, qui travaille dans une menuiserie du bourg, affirme quant à lui avoir vu « il y a quelques années » une « sphère lumineuse bizarre » qui évoluait selon une trajectoire rectiligne au dessus des maisons.

SOURCE : enquête de l'auteur.

■ 16 MARS 1977 - 23 H 00 - VALLÉE DE LAND-VENN EN POULLAOUEN

Gendarmerie nationale
Groupement du Finistère
Compagnie de Châteaulin

PRÉAMBULE

Le vendredi 22 avril 1977, à 16 heures, au bureau de notre brigade, sommes avisés téléphoniquement par une personne désirant garder l'anonymat que M. T. F., cultivateur, demeurant au lieu-dit..., commune de Poullaouen (Finistère) aurait aperçu, il y a quelques jours, un objet volant non identifié. Nous nous rendons immédiatement sur les lieux.

ÉTATS DES LIEUX, CONSTATATIONS

En compagnie de M. T. F., nous nous rendons à l'endroit où il a vu un OVNI. Il s'agit d'un champ exploité par M. G. J. de Kéryvoal, situé au lieu dit..., commune de Poullaouen.

Ce terrain qui est situé à environ deux kilomètres et demi au nord-est du bourg de Poullaouen, est bordé au nord par un chemin d'exploitation reliant les villages de Trohoat et Resparcou. Il s'agit d'un champ d'une superficie de 10 hectares environ, dont la partie bordant le chemin d'exploitation est labourée.

CONSTATATIONS

Aucune constatation n'a pu être effectuée à l'endroit où se trouvait l'engin, car le champ, selon M. T. F., a été labouré depuis l'apparition de l'OVNI. M. T. F. était sur le chemin d'exploitation lorsqu'il a été ébloui par l'engin qui se trouvait à environ 10 mètres dans le champ.

ENQUÊTE

Le 22 avril 1977, entendu à son domicile, M. T. F. qui nous déclare :

« Qu'il y a une quinzaine de jours, vers 23 heures, il rentrait à son domicile en véhicule 2 CV Citroen, lorsqu'il a été ébloui par une lumière aveuglante. Il a stoppé son véhicule et aperçu, à 10 mètres dans un champ, un engin lumineux de la forme d'une toupie, tournant sur place en émettant des lumières rouges, bleues, jaunes et blanches.

« L'engin, qui ne faisait aucun bruit, est brusquement monté en flèche et s'est éteint pour ne plus reparaitre. » (PV audition, pièce n° 2).

Le 23 avril 1977, entendue au bureau de notre brigade, Mme L. F. S. qui nous déclare :

« Que le 16 mars 1977, vers 23 heures, elle rentrait à son domicile, venant de Trohoat, lorsqu'elle a aperçu une vive lueur éclairant la vallée de Land-Venn. Sur le coup, elle a pensé qu'il s'agissait de l'éclairage d'un véhicule.

Deux jours plus tard, M. T. F. lui ayant demandé si elle n'avait rien vu dans la vallée de Land-Venn, elle s'est souvenue d'y avoir vu une vive lueur.

Elle pense que les dires de M. T.F. peuvent être pris en considération. (P.V. audition, pièce n° 3).

Le 23 avril 1977, par message radio n° 101, nous avons rendu compte à notre commandant de compagnie de l'apparition de l'OVNI.

Ce jour, 22 avril 1977, entendons à son domicile : M. F. L., 54 ans, cultivateur, demeurant à Poullaouen, qui nous a déclaré à 18 heures :

« Il y a une quinzaine de jours, sans que je me souvienne de la date exacte, vers 23 heures, à bord de ma voiture 2 CV Citroën, je revenais du village de Resparcou où j'avais été prendre un sac d'engrais, lorsqu'en arrivant au lieu dit..., j'ai vu une vive lueur. J'ai cru tout d'abord qu'une autre voiture venait en sens inverse avec des phares très puissants. J'ai continué ma route en serrant au maximum ma droite. A mesure que j'approchais, la lumière devenait de plus en plus intense et, finalement, j'ai été obligé de m'arrêter, étant complètement ébloui. J'ai fermé les yeux.

Quelques instants plus tard, j'ai aperçu un engin de la forme d'une toupie de 5 mètres de diamètre environ, avec un sommet pointu pouvant atteindre 10 mètres de hauteur environ. Il se trouvait à 10 mètres de moi dans le champ appartenant à J. G., demeurant à Kérivoal en Poullaouen.

Cet engin tournait sur lui même sans changer de place, à une vitesse folle, et émettait des lumières vives de couleur rouge, blanche, bleue et jaune.

J'ai eu très peur, mais, malgré tout, j'ai ouvert la portière de ma voiture et je suis sorti en prenant la manivelle pour me défendre éventuellement.

Je suis resté ainsi à regarder l'engin durant un temps qui m'a paru être de dix minutes environ, lorsque, tout à coup, il est monté en flèche et s'est éteint complètement. Je ne l'ai plus revu.

Je suis rentré chez moi et j'ai raconté la chose à mon épouse.

Étant très énervé et fortement ému par la vue de cet engin, je n'ai pas dormi de la nuit.

Le lendemain, je me suis rendu sur place, **et j'ai constaté, à l'emplacement où se trouvait l'engin, des empreintes de quatre pieds dans la terre meuble. Il s'agit de traces mesurant chacune 20 centimètres sur 10 centimètres et distantes l'une de l'autre de 2 mètres environ. Ces traces n'étaient pas profondes.**

L'objet ne faisait aucun bruit.

J'ai gardé cette affaire dans la famille sans l'ébruiter. Deux ou trois jours après, je me suis rendu chez ma cousine, Mme L. F. S. à Hellez-Riou, et elle m'a fait part qu'elle avait également vue une vive lueur émanant de l'endroit. Je lui ai alors expliqué ce que j'avais

vu. Depuis cette date, le champ a été labouré, en conséquence, aucune trace n'est visible.

Le 22 avril 1977, à 18 h 30.

Ce jour, 23 avril 1977, entendons au bureau de notre brigade, Mme L. F., née G. S., 52 ans, cultivatrice, demeurant à Poullaouen, qui nous déclare à 10 h 30 : « Il y a plus d'un mois, je pense le mercredi 16 mars 1977 vers 23 heures, je rentrais à mon domicile à Hellez-Riou, revenant du lieu dit Trohoat où j'avais été rendre visite à Mme T., lorsque, conduisant mon véhicule automobile, j'ai aperçu une grande lueur venant de la vallée. Sur le coup, j'ai pensé qu'il s'agissait de la lumière des phares de la voiture de mon cousin, T. F., qui rentrait à son domicile, et je n'y ai pas prêté plus d'attention.

Deux jours plus tard, mon cousin T. F. s'est présenté à mon domicile et m'a demandé si l'autre soir, alors que je rentrais de Trohoat à 23 heures, je n'avais rien vu de spécial. Je me suis souvenue à ce moment de la lumière que j'avais vue dans la vallée et, réflexion faite, je me suis rendue compte qu'il m'était impossible d'avoir vu des phares de voiture à cet endroit, et surtout des phares de 2 CV Citroën qui n'éclairent pas beaucoup.

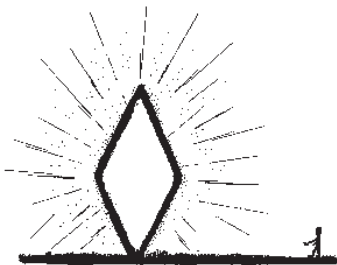
J'ai dit à T. que j'avais aperçu une lueur vive dans la vallée.

Il m'a raconté que, venant de Resparcou et se rendant à son domicile, il avait été obligé de s'arrêter au lieu-dit..., du fait de l'apparition d'une lumière aveuglante. Il m'a en outre raconté qu'un engin en forme de toupie s'était posée dans le champ bordant la route, à 10 mètres de lui, et qu'il émettait des lumières de couleur, bleue, rouge, jaune et blanche. L'engin serait resté en place 10 minutes environ, puis aurait disparu subitement.

Le 23 avril 1977 à 11 heures.

SOURCE : Gendarmerie nationale.

16 MARS 1977 - 23 HEURES - VALLÉE DE LAND VENN EN POULLAOUEN



« Cet engin tournait sur lui-même sans changer de place, à une vitesse folle, en émettant des lumières vives de couleur rouge, blanche, bleue et jaune. J'ai eu très peur, mais, malgré tout, j'ai ouvert la portière de ma voiture et je suis sorti en prenant la manivelle pour me défendre. »

■ 14 JUILLET 1978 - 0 H 30 - VOIE EXPRESS BREST-MORLAIX - HAUTEUR AÉROPORT DE GUIPAVAS

Le 14 juillet 1978, vers 8 h 30, MM. Alain Leverage, technicien au Centre océanologique de Bretagne et Albert-Eliès, artisan à l'Aber-Wrac'h, circulaient sur la départementale 67, à la hauteur du pont de la voie express, peu avant le premier carrefour conduisant à l'aéroport de Guipavas.

Ils remarquèrent une boule lumineuse se dirigeant approximativement dans le sens contraire. M. Eliès, qui était au volant, rangea alors sa voiture sur le côté de la route et, avec M. Leverage, sortit pour mieux observer la boule lumineuse, qui finit par se perdre dans les nuages.

Il s'agissait d'une sphère lumineuse d'un blanc bleuté, d'un éclat intense et constant, dont le diamètre apparent avoisinait le tiers de celui de la lune. Dans un silence absolu, l'objet poursuivit une trajectoire rectiligne N-NO - S-SE, d'un mouvement uniforme, pendant 2 à 3 minutes, puis sembla se perdre dans les nuages. A deux reprises, pendant quelques secondes, une lumière orangée apparut sous l'objet, animée d'un petit mouvement de balayage horizontal.

Après leur observation, les témoins se rendirent à la tour de contrôle de l'aéroport qui était malheureusement fermée.

Jusqu'alors, les témoins n'avaient jamais vu d'OVNI et n'y croyaient pas. M. Leverage, qui a fait son service militaire dans l'aéronavale, a participé à la course Canaries Antilles à la voile, et a, par ailleurs, eu l'occasion d'observer des satellites américains et soviétiques.

SOURCE : enquête de M. Robert Gelci, Ingénieur en chef à la Météorologie nationale, Centre océanologique de Bretagne, Brest.

■ BANNALEC - 6 JANVIER 1979 - 22 H 00 - CONTRE-EXPERTISE D'UNE ANALYSE GEIPAN/CNES

UN OBJET MÉTALLIQUE, DISCOÏDAL, QUI PART COMME UNE FUSÉE...

Observation : 6 janvier 1979, 22 H 00

Région : Bretagne

Département : Finistère

Lieu : Bannalec, pisciculture du Moulin-Neuf

Références Cnes : document 1979308770

Références gendarmerie : PV n° 37/79 du 6 janvier 1979. Brigade de Bannalec.

Procédure de la contre-expertise : un document est pris au hasard dans la banque de données du Gelpan-Cnes, région Bretagne. La procédure consiste à valider ou à invalider l'expertise qui a été faite. En l'occurrence, pour le cas qui nous occupe, une simple « méprise avec un hélicoptère ».

1°) SUR LE SITE DU GEIPAN :

On trouve de ce cas la « description détaillée » que voici, suivie de la conclusion qui pose problème :

« Le 6 janvier 1979 vers 22 heures une personne fait le tour de son exploitation avec son chien. Soudain, celui-ci se met à gronder et se réfugie sous un arbre. Le témoin aperçoit alors à 15 mètres de haut une forme très brillante et immobile. Un objet de forme circulaire surmonté d'un dôme émet des lumières aveuglantes et un léger bruit de soufflement. Le témoin observa l'objet deux minutes depuis un bâtiment. Après un mouvement de balancement l'objet disparaîtra à très grande vitesse vers l'ouest à 22 h 04. Aucun autre témoignage n'a été recueilli et aucune trace au sol n'a été observée le lendemain. D'après le bruit et le mouvement de balancement, le témoin a probablement observé un hélicoptère ? »

Suit la rubrique, « compte-rendu de l'enquête » avec la mention : aucun.

2°) PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS D'OBSERVATION :

Dans la description détaillée que nous venons de lire, la phrase : « le témoin observa l'objet (...) depuis un bâtiment » peut laisser penser qu'il ne trouvait à l'intérieur de ce bâtiment. Il n'en est rien. Comme le prouve le croquis de l'état des lieux (et la contre-enquête qui va suivre), joint au procès-verbal de gendarmerie, le témoin se trouvait à l'extérieur, près du chemin vicinal n° 2 qui borde la pisciculture au sud.

3°) CONTRE-ENQUÊTE. ESTIMATION DE M. LE GOURVELLEC, PILOTE D'HÉLICOPTÈRE :

« Avec mon expérience de quatre mille heures de vol sur les hélicoptères de la Gendarmerie nationale, et comme tu me l'as demandé, je t'adresse mon expertise sur les documents transmis en référence.

En préambule de mon analyse, je pense qu'il est utile de rappeler qu'un hélicoptère est un aéronef qui est constitué normalement d'une cabine, d'un rotor principal de plusieurs pales, d'un rotor anti-couple et d'un moteur thermique avec un échappement libre. Ces éléments permettent de le visualiser sans confusion de jour comme de nuit. Plusieurs éléments m'interpellent donc à la lecture de la procédure que tu m'adresses, à avoir :

Le rotor principal sur un hélico mesure 10 mètres et plus de diamètre.

Un stationnaire en effet de sol produit un écoulement des filets d'air qui se réfléchit sur l'intrados du rotor principal. Ce phénomène fait donc observer les déplacements d'air qui sont visibles sur la végétation au sol.

Les animaux par contre peuvent être plus sensibles à l'environnement par des perceptions de bruits aigus, vibrations, odeurs, etc. qui ne sont pas toujours audibles par l'être humain...

La vitesse vertigineuse est aussi une composante de l'exposé qui attire mon attention. Un hélicoptère est limité dans ses déplacements à des vitesses faibles. Ce paramètre de vol est du au fait que la valeur maximale autorisée par son couple résistant en bout de pale est atteinte avant que le moteur ait acquis sa puissance nominale. En plus, au démarrage il se déplace à très faible allure (jusqu'aux environs de 50 km/h) dans le but d'accrocher l'air et d'assurer la puissance de son rotor.

En 1979, les équipages hélicoptères des services de l'État (gendarmerie, sécurité civile, douanes) n'étaient pas dotés d'équipements (jumelles de vision nocturne) leur permettant le vol de nuit dans des conditions d'exploitation et de sécurité normales.

Le fait de l'éclairage d'apparence fluorescente est aussi fort bizarre. A part ses feux de gabarits normaux et réglementaires un aéronef effectuant un vol de nuit recherche pour sa sécurité plutôt l'obscurité que les intensités lumineuses excessives.

Enfin, il faut aussi parler du bruit que le moteur, les pales du rotor principal et du rotor anti-couple produisent. En associant l'émanation de ces décibels, il est impossible que l'audition humaine puisse comparer ce qu'elle entend au vent dans les feuilles d'un arbre.

Voilà pourquoi, à la vue de ce rapport, la conclusion de ma réflexion est simple et en aucun cas il ne s'agit de l'observation d'un hélicoptère sous une forme connue même à ce jour.

J'espère que cet écrit pourra aider à convaincre et faire évoluer les réflexions sur les différentes constatations étranges qui alimentent les recherches scientifiques.

Henri LE GOURVELLEC

Tout cela se passe de commentaires : chacun sait que le bruit d'un hélicoptère n'est pas le même que celui du vent dans les feuilles d'un arbre. Mais c'est encore mieux quand c'est un pilote d'hélicoptère qui le dit !

4°) AUDITION DU TÉMOIN, M. J-Y. P., LE 9 NOVEMBRE 2008 :

Circonstance de l'incident : le témoin chassait le héron, et était armé d'un fusil à deux coups chargé de deux cartouches de calibre 12. Il a visé l'objet et pensé un court instant à tirer, mais s'est ravisé, craignant une réaction du type « décharge électrique ».

L'objet : était de consistance « métallique », solide, avec des contours extrêmement précis et de jolies couleurs, dont du bleu sur la base. Des « spots » éclairaient le sol. Ils se sont éteints au décollage de l'objet. La puissance et la luminosité émise était telle qu'il était difficile de regarder le phénomène en permanence. En dessous, le paysage apparaissait bleu-vert.



Contre-enquête à Bannalec : « La conclusion de ma réflexion est simple : en aucun cas il ne s'agit de l'observation d'un hélicoptère sous une forme connue même à ce jour. » H. Le Gourvellec, 4 000 heures de vols sur hélicoptères de la gendarmerie.

Le témoin confirme les dimensions de l'objet : 4 à 5 mètres, et son altitude, approximativement 15 mètres.

Mouvements de l'objet : les balancements observés avant son départ étaient extrêmement lents. Le départ a été foudroyant : « comme un fusée ». Au moment du départ, l'objet a pris une position inclinée, ce qui a permis au témoin d'observer un détail de structure de la coupole interprété comme une « ouverture » ainsi qu'une tige faisant penser à une antenne.

Le bruit : le témoin confirme que le bruit entendu était comparable à celui « du vent dans les feuilles », en aucun cas à celui d'un hélicoptère.

Durée de l'observation : une minute à deux, guère plus.

Le chien : un berger allemand. Il est parti en aboyant se protéger sous un arbre. M. P. l'a alors caressé, et s'est rendu compte qu'il « tremblait énormément ». Il a même été obligé de le rentrer dans la maison, car il ne pouvait pas rester à l'extérieur après l'incident. Il n'a retrouvé son état normal que le lendemain, mais a refusé d'accompagner son maître dans ses rondes les jours suivants.

Les vaches : trois ou quatre vaches étaient présentes dans le champ voisin (une petite prairie). La luminosité du paysage était telle que le témoin les a brièvement vu courir pour aller se protéger sous un massif d'arbres.

Les poissons dans les bassins : le témoin a fait une inspection de ses bassins le lendemain matin, mais n'a rien observé d'anormal. Pas de poissons morts.

Interprétation du témoin : « ne sait pas ce qu'il a vu ». A été très choqué qu'il ne soit pas cru par son entourage, ni par les gendarmes.

État de choc du témoin : le lendemain matin, M. J.-Y. P. était toujours en état de choc. Il est parti, en voiture, faire des achats à Concarneau, et a constaté qu'il tremblait au volant. Au retour de Concarneau, les tremblements ont repris, et il a décidé de consulter son médecin, le docteur Le Flem. Celui-ci a constaté une tension très élevée (19), et lui a prescrit un traitement médical. La tension est redevenue normale au bout de quinze jours.

5°) ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES :

On trouve dans les procès-verbaux de gendarmerie (PV de renseignements administratifs et PV d'audition) ainsi que dans des sources diverses quelques éléments qui complètent utilement la documentation sur ce cas :

1° - La presse locale du 22 janvier 1979 a relaté l'incident survenu 16 jours plus tôt. Le témoin a fait une déposition à la gendarmerie (de Bannalec) le même jour. Il ignorait alors comment la nouvelle était parvenue au journaliste. Il avait confié son aventure, le soir même à son épouse, et à des personnes de son entourage dès le lendemain, 7 janvier ; quelqu'un avait fait circuler l'information. Selon J.-Y. P, le journaliste (qui ne s'était pas renseigné directement auprès de lui) avait « brodé ».

2° - Le lieu de l'incident se trouve à 5 km à l'ouest de l'agglomération. Le ruisseau qui coule sur la bordure ouest de l'exploitation est le Ster-Goz.

3° - Le soir de l'incident, le sol était couvert de neige, le ciel était dégagé, et il y avait clair de lune.

4° Le témoin a d'abord constaté que son chien s'est mis à gronder, puis à gémir, pour aller se réfugier sous un cyprès. Ce n'est qu'alors qu'il a vu l'objet. Il l'a observé quelques instants, puis est allé se mettre à l'abri derrière un bâtiment.

5° - Sous l'objet (en forme de chapeau de paysan) des « plots lumineux » disposés en « V » inversé émettaient une lumière intense en direction du sol.

6° - Lorsqu'il est parti, après s'être balancé d'un côté sur l'autre, l'objet s'est incliné, permettant au témoin de distinguer deux détails de la partie supérieure : une sorte d'ouverture, et un tige, comme une antenne qui dépassait du dôme. On peut être tenté d'en déduire que l'objet était incliné avec sa face inférieure vers l'avant. Si c'est exact, on a là un élément de plus qui contredit l'explication par un hélicoptère : lorsqu'on voit s'éloigner un hélico qui vient de décoller près du sol, on en voit que le dessous.

7° - Le PV d'audition qualifie de « vertigineuse » la vitesse d'éloignement de l'objet.

6°) CONCLUSIONS DE LA CONTRE-EXPERTISE :

L'expertise Geipan-Cnes a eu lieu sans que le témoin soit entendu, ce qui est pour le moins surprenant, et contraire à toutes les bases déontologiques qui fondent une analyse objective.

Il ne nous a pas fallu plus d'une semaine pour retrouver ce témoin et procéder à une simple audition de contrôle de faits, sans faire appel à des moyens budgétaires autres que la disponibilité des personnes mobilisées pour cette contre-expertise.

L'audition du témoin a mis en lumière des éléments nouveaux, non mentionnés dans les PV de la gendarmerie.

L'objet observé ne peut pas être un hélicoptère. La contre-expertise contredit totalement celle du Geipan-Cnes, et induit par extension les réflexions suivantes :

L'expert Geipan-Cnes qui a classifié cette observation a-t-il « expertisé » d'autres observations ?

Si oui, y-a-t-il une traçabilité de ses expertises ?

Dans le cas contraire, quelle est la crédibilité de la banque de données Geipan-Cnes, en terme de recherches d'informations de haute qualité sur les phénomènes aérospatiaux rares ? Dans le cas qui nous intéresse, et que nous venons d'examiner en détails, on peut conclure que des informations supposées « bonnes » ont été mélangées avec des mauvaises, et par extension, en cas de reconductibilité de la démarche sur d'autres cas, on peut considérer la banque de données comme « en état de mort clinique », car inexploitable.

Aucun rapprochement n'a été réalisé avec d'autres observations disponibles dans les fichiers officiels français. Pire, il n'est tenu aucun compte de l'historicité territoriale du phénomène dans la zone d'observation, alors qu'il existe des données précises consultables notamment pour la période 1954-1984... Par exemple :

DOCUMENTS ANNEXES À L'OBSERVATION DE BANNALEC

— Fin décembre 1968, à 1,5 km de la pisciculture du Moulin-Neuf de Bannalec : observation par M. Claude Lavat, ingénieur aéronautique, et son épouse, à 9 h 00 le matin, d'un objet massif, de la forme d'un ballon de rugby sans détail de structure, sur la départementale D4 de Bannalec à Pont-Aven. (Le témoin, né en 1942, ingénieur diplômé Esme, spécialisé en aéronautique, électronique, électromagnétisme et radars. Il est l'inventeur du système Lociasol de détection et de localisation des avions). L'objet avait l'apparence du « métal oxydé », gris plomb. Il suivait une trajectoire horizontale en évitant les obstacles, à faible vitesse et dans le sens contraire du vent. Pas de PV de gendarmerie.

— 12 novembre 2005 : un habitant de Bannalec, circulant en voiture avec sa mère, observe à 18 h 20, près du village de Saint-Jacques, un triangle formé de trois lumières rouges fixes avec une lumière clignotante au milieu. L'objet s'est arrêté à la verticale d'un champ, puis la lumière blanche centrale a commencé à pulser rapidement. Le témoin a alors ressenti « **des picotements intenses** »

mais pas désagréables » derrière la tête et une sensation bizarre « d'absence ».

La zone d'observation se situe à 5 km de la pisciculture du Moulin-Neuf. Pas de PV de gendarmerie.

— Février 1961. Loqueffret, à 30 km au nord de Bannalec. Observation par M. Chiquelot, gendarme, d'un objet discoïdal, à 22 h 00. L'objet produit un sifflement semblable à un brassage d'air. Des marques sombres apparaissent sous la coupole. Pas de PV gendarmerie mais rapport écrit du témoin au maire de Brest. Quatre points de concordance avec l'affaire de la pisciculture de Bannalec : heure, forme, détail de structure sur la coupole.

SOURCE : *Phénomènes spatiaux*, revue Gegan n° 36 - 1973)

— 29 septembre 1974 : Riec-sur-Belon. Carrefour La Villeneuve. 15 km de Bannalec. Y. Le Bihan, sergent dans l'armée de l'air, et sa famille, observe un objet discoïdal posé au sol. Trois silhouettes humanoïdes émettant une intense lumière semblable à du métal en fusion en sortent et s'approchent du domicile du témoin et de ses parents qui prennent la fuite pour se réfugier chez un un voisin, ancien gendarme à la retraite. PV de gendarmerie, brigade de Pont-Aven.

A noter également que l'heure de l'observation de la pisciculture de Bannalec correspond exactement aux statistiques réalisées en 1982 pour le Finistère. Cette étude territoriale met en évidence que les observations rapprochées (– de 100 m, ce qui était le cas), correspondent toutes aux pics d'activité horaire du phénomène, sur une échelle de 34 ans... Il convient donc de continuer à accumuler ce type de données et de comparaisons. Ce n'est que lorsque, à force de cas semblables et de preuves accumulées, un accord tacite s'étant enfin produit parmi ceux étudiant le sujet, que l'on pourra dire le phénomène résolu, soit par la relégation des phénomènes prétendus supranormaux dans le domaine des illusions percées à jour, soit par la reconnaissance de forces nouvelles dans notre environnement. Cette dernière perspective pourrait être riche dans l'acquisition de savoirs nouveaux, à condition que la moindre erreur d'analyse ne soit pas permise. Il conviendrait donc de commencer à définir ce que constitue « une information de haute qualité » dans ce domaine, et de mettre en place des stratégies pour aller les chercher.

Remerciements : Henri Le Gourvellec, base hélicoptère de la gendarmerie à Rennes ; Claude Lavat, ingénieur en aéronautique ; Eric Salaün, instructeur Centre national de la régulation aérienne ouest ; Jean-Pierre Rospars, Geipan.

■ 15 JANVIER 1979 - 22 H 00 - LA FEUILLÉE - POULLAOUEN

Vers 21 heures, M. et Mme Le Cam, commerçants au bourg de La Feuillée, ont observé l'évolution d'une boule lumineuse. Elle se déplaçait lentement dans un ciel dégagé de tout nuage, au sud est de l'agglomération. Ils alertèrent plusieurs voisins, notamment M. Louis Ferrélec, correspondant local d'*Ouest-France*. Bientôt, une dizaine de personnes put contempler le phénomène. Prévenu par M. Ferrélec, le correspondant de Carhaix, accompagné de deux personnes, a vu, distinctement, dans le prolongement de Plounévél et sensiblement à la verticale de Poullaouen, une boule lumineuse.

Elle faisait jaillir par intermittence des « éclaboussures » multicolores dont les tons variaient du rouge vif au vert tendre avant de tourner au bleu.

Les rayons laissaient deviner un mouvement giratoire de l'engin. Le phénomène dura environ 20 minutes. L'objet prit ensuite de l'altitude et se confondit aux étoiles.

SOURCE : *Ouest-France*. Enquête de la brigade de gendarmerie de Huelgoat.

■ 16 JANVIER 1979 - MATINÉE - LA FEUILLÉE - PONT-L'ABBÉ

Le mardi 16 janvier 1979, plusieurs habitants de La Feuillée ont observé un nouvel engin (s'agissait-il du même ?) **à la verticale de la centrale nucléaire de Brennilis.**

Il semble que ce soit le même phénomène qu'a observé, le même jour, à la même heure, l'épouse de M. Sébastien Béchenec, agriculteur à Trébéhoret près de Pont-L'Abbé. L'objet, une « boule rouge », possédait des rayures sur sa partie visible.

« Il était très loin, presque à toucher terre, en direction de l'est, puis on l'a vu s'élever dans le ciel » affirma-t-elle. Notons que Pont-L'Abbé est situé à vol d'oiseau à plus de 70 kilomètres dans le sud ouest de Carhaix ».

SOURCE : *Ouest-France*.

■ 24 JANVIER 1979 - 7 H 00 LE MATIN - POULDERGAT

Vers 7 heures du matin, un meunier retraité de Pouldergat a vu dans le ciel un objet volumineux de couleur orange se déplaçant lentement.

L'objet, de forme ovoïde, prit une couleur rouge vif et disparut après plusieurs minutes d'observation.

SOURCE : *Le Télégramme de Brest* - 30 janvier 1979

■ 28 JANVIER 1979 - ENTRE 20 H 30 ET 21 H 00 - POUILLAN-SUR-MER

Entre 20 h 30 et 21 h 00, M. E. Lambert et d'autres personnes ont vu, à l'ouest, un objet partir du sol comme un éclair.

C'était un point lumineux comme une noix d'un rouge vif, entouré d'un halo bleuté, qui se déplaçait en clignotant.

SOURCE : *Le Télégramme de Brest* - 30 janvier 1979.

■ 19 MARS 1979 21 H 15 ET 21 H 45 - VOIE EXPRESS MORLAIX-BREST

Mme Noëlle Riffault est second maître à la base aéronavale de Landivisiau.

Le 19 mars 1979, elle affirme avoir vu un OVNI « en forme de grillage, de couleur gris », alors qu'elle circulait sur la voie express, de Morlaix vers Brest.

Dans sa déposition à la gendarmerie de la base aérienne, Mme Riffault précise que l'objet volant lui était apparu une première fois vers 21 h 15, en un point situé à 5 km de la tour de contrôle de l'aéroport de Brest - Guipavas. Il avait alors, selon elle, la forme d'une fusée.

« Je n'y ai d'abord pas attaché d'importance, parce que je n'ai jamais cru aux OVNI, a déclaré Mme Riffault. Cependant, à mon retour de Brest, une demi heure plus tard, l'objet se trouvait toujours au même endroit, immobile, à deux ou trois mètres au dessus de ma voiture... Il avait alors la forme d'un grillage volant gris sombre, avec les contours géométriques bien dessinés d'un carré d'environ trois mètres sur trois. »

SOURCE : base aéronavale Landivisiau. *Le Télégramme de Brest*, rédaction de Brest. Enquête CNR Quimper, Rémy Guéguen.

LE RAPPORT OFFICIEL D'ENQUÊTE :

« Le dimanche 18 mars 1979, aux environ de 21 h 15, je circulais sur la voie express Morlaix - Brest. Je conduisais mon véhicule Renault 4 L en provenance de Landivisiau et je me dirigeais vers Brest. Sur le siège passager avant était assise ma sœur, étudiante. Le temps était couvert et il pleuvait d'une manière assez drue. La circulation était fluide en direction de Brest.

Arrivée environ cinq kilomètres de la bretelle d'accès à l'aérodrome de Guipavas, nous avons été surprises par la vue d'un objet sombre, de couleur gris fluorescent en forme de fusée. Cet objet m'a semblé immobile. Il était silencieux et stationnaire à environ trois mètres au-dessus de la chaussée. Sa position était perpendiculaire à la voie express, l'avant en forme d'ogive dirigé vers la droite de mon sens de marche, donc en direction du nord. Aucune source lumineuse ne semblait s'en dégager. J'estime le diamètre de l'objet à un mètre cinquante et sa longueur à trois mètres environ, ogive comprise. Je roulais lors de cette observation à 100 km/h. Le dernier véhicule qui me précédait se trouvait à 500 mètres devant moi. Il ne pouvait absolument pas s'agir d'un pont ni d'une réverbération due à la pluie sur la chaussée. Cette observation n'a duré que le temps de passer dessous. Je roulais en feux de route à 100 km/h. En voyant cet impressionnant obstacle aérien, j'ai instinctivement accéléré. Au moment de cette observation, je n'ai prononcé aucune parole à l'encontre de ma sœur. J'étais subjuguée par cette présence insolite et pourtant à aucun moment je n'ai eu vraiment peur. Au cours des secondes qui ont suivi, ma soeur m'a regardée et m'a demandé, inquiète, si je n'avais rien vu d'anormal dans le ciel au-dessus de la voiture. J'ai alors réalisé les faits et nous avons commenté pendant très peu de temps nos observations réciproques. Arrivée à Brest, j'ai déposé ma soeur et j'ai aussitôt repris le chemin de retour toute seule.

Sur le chemin de retour, il y avait très peu de circulation, dans le sens Brest - Morlaix. Il était à peu près 21 heures 45, lorsque je suis arrivée à-peu-près au même endroit des premières constatations. Je circulais en feux de route à 100 km/h. La pluie n'avait pas cessé de tomber et soudain, j'ai vu comme une grande aile plate, horizontale par rapport à la voie express, de trois mètres au carré. Cet objet de couleur grise, immobile et sans lumière ressemblait à un treillis métallique fait de lattes de fer-plat. Les bords étaient ondulés et le tout semblait avoir un mouvement ondulatoire. Lorsque cet objet s'est manifesté, il m'a semblé qu'il venait de dépasser mon véhicule

à quelques mètres au-dessus et qu'il s'est immobilisé à trois ou quatre mètres devant moi.

J'étais seule à ce moment-là, et j'ai été très impressionnée. J'ai appuyé à fond sur l'accélérateur de ma voiture et je suis passée rapidement dessous. Tout cela n'a duré que quelques secondes. Aucun bruit particulier ne provenait de l'engin. Je n'ai remarqué ni antennes, ni autres caractéristiques telles que hublots ou autres ouvertures. Les contours de ce « treillis » métallique étaient bien définis en forme de tôle ondulée, j'évalue l'épaisseur à 2 à 3 centimètres.

Au moment des faits, il pleuvait d'une pluie fine mais continue. Mes essuie-glances fonctionnaient. Le vent était assez faible et la lune était absente.

Autour des objets observés, je n'ai absolument pas remarqué de halo. Les contours étaient nets. Au sol, les arbustes et les plantes ne semblaient pas subir une influence quelconque. Aucune source de chaleur ne semblait en provenir. »

COMMENTAIRE :

Cette observation du 18 mars 1979 sur la voie express Brest - Morlaix, proche de l'aéroport de Guipavas ne manque pas d'intérêt. L'un des témoins est militaire à la base de Landivisiau et sa probité intellectuelle ne peut être mise en doute. Ce qui est surprenant, c'est que **le phénomène a fait une démonstration à une automobiliste circulant sur une autoroute, puis s'est reproduit de manière différente 30 minutes plus tard à son retour, dans l'autre sens de l'autoroute** et... au même endroit ! On se perd en conjectures pour savoir comment le phénomène s'y est pris et surtout **comment savait-il que ce véhicule allait revenir dans l'autre sens**. Un mystère dans le mystère. Dès 1980, l'idée d'une sélectivité des témoins par probabilités avait été soumise au responsable du Gepan qui souligna l'intérêt des observations à caractère répétitif chez les mêmes témoins. Mais cette réflexion ne fut pas poursuivie.

■ FIN DÉCEMBRE 1979 - 1 H 00 DU MATIN SAINT-POL-DE-LEON

Vers 1 heure du matin, deux jeunes gens ont vu, en direction de Saint Pol de Léon, une forte lumière bleu vert, clignotante.

L'un d'eux prit des photos de l'objet.

Soudain, la lumière se déplaça dans le ciel avant de se stabiliser, puis, quelques minutes plus tard, elle partit très rapidement

en laissant derrière elle une énorme gerbe d'étincelles avant de disparaître.

Cette même nuit, les radars de la base aéronavale de Landivisiau sont tombés en panne.

SOURCE : *Le Télégramme de Brest* - 17 janvier 1980.

■ 6 AVRIL 1980 - 2 H 15 - POULDERGAT

Vers 2 h 15, à La Carsière, M. et Mme Le Floch aperçurent un OVNI se déplaçant à vive allure de part et d'autre de la route, puis, s'immobilisant à bonne distance de leur voiture. Peu après, l'OVNI disparut pour ressurgir derrière un rideau d'arbres, s'arrêtant un instant au dessus du pylone du radio-phare de Plonéis avant de disparaître.

SOURCE : *Le Télégramme de Brest*, 80 avril 1980.

Voir également l'observation faite par M. Marcel Le Floch à Pouldergat, le 26 mars 1974 (enquête C. Sévère, R. Guéguen et J.-F. Boëdec).

M. André Piton, correspondant local du quotidien *Le Télégramme de Brest* à Pouldergat (où il demeure) m'écrit :

« Il m'est arrivé de recueillir, à plusieurs reprises, des témoignages dans la commune, concernant les objets volants non identifiés. Dans deux des cas au moins, j'ai été très intrigué, je le reconnais, par la nature insolite des objets aperçus, et le sérieux des personnes en question dont il est difficile de mettre la bonne foi en doute. Une précision: il s'agit de deux personnes de la même famille : le père et le fils. »

André PITON, 19 janvier 1982.

■ LUNDI 7 AVRIL 1980 - 3 H 15 - BREST - PARC DES LOISIRS DE LA PENFELD

« Un électricien brestois qui circulait lundi, vers 3 h 15, à hauteur du Parc des Loisirs de la Penfeld, a observé un OVNI.

Cet homme, âgé de 32 ans, était occupé à piloter sa « Datsun » neuve lorsque son épouse, assise sur le siège avant, l'atiréparla manche pour lui indiquer un phénomène: une lueur en forme de demi cercle orange, immobile, empanachée d'une fumée noire.

Le mari s'est moqué de son épouse jusqu'au moment où il a lui-même été confronté au phénomène... L'engin avait la forme d'un demi-cercle avec couvercle plat. A cette distance (une centaine de mètres), il paraissait mesurer un mètre. Interrogés, les techniciens du Radar de Bretagne n'ont rien remarqué d'anormal durant la nuit de dimanche à lundi. L'officier de garde a cependant précisé qu'il est déjà arrivé que des pilotes d'avions leur signalent des phénomènes genre OVNI. »

SOURCE : *Le Télégramme de Brest*, 12 avril 1980.

■ 5 SEPTEMBRE 1980 - 23 H - PLESTIN-LES-GRÈVES

DEUX BOULES DE FEU POURSUIVENT UNE VOITURE

« J'ai cru que c'était la fin pour nous et je ne souhaite à personne une telle frayeur. » M. Christian Thomas, gérant du magasin Coop de Plougonven (Finistère) était dimanche dernier au volant de la Renault 20 dans laquelle se trouvaient sa femme, ses trois enfants et deux neveux. Il était aux environs de 23 heures et la voiture roulait le long de la corniche de Saint-Efflam.

A ce moment, l'attention des passagers de la R 20 est attirée par deux boules d'un rouge incandescent, de la grosseur de deux poings, et qu'ils situent au dessus de la mer. Jusque-là, personne n'est inquiet car les deux boules descendent lentement, à la manière de feux d'artifices. La voiture entame alors la montée vers Plestin-les-Grèves, quand Mme Thomas et les enfants s'écrient : « Les boules sont derrière nous, au dessus de la voiture ! Elles nous poursuivent ! »

Selon les témoins, elles avaient grossi et atteignaient au carré 80 centimètres de diamètre. M. Thomas s'arrête alors au carrefour de l'entrée du bourg; les boules font de même. Il tente alors de leur échapper en accélérant à 130 km/h et s'arrête de nouveau 400 mètres plus loin. La panique s'empare des passagers de la voiture: M. Thomas avise une maison aux fenêtres éclairées, celle de Mme Meuric. Tandis qu'il court s'y réfugier avec sa famille, les boules de feu quittent le dessus de la voiture et vont se perdre vers la gauche, dans le cimetière, en émettant une grande luminosité. Mme Meuric est catégorique: elle, aussi, a vu le phénomène. Pendant trois quart d'heure, les Thomas, apeurés, vont demeurer dans cette maison hospitalière et, finalement, avec appréhension, reprendre la route.

Mais il ne se passera plus rien. Interrogés par nos soins, M. Thomas et sa petite Karine nous ont donné l'impression d'une parfaite

bonne foi. Ajoutons qu'une déclaration officielle a été faite à la gendarmerie de Plestin-les-Grèves. »

SOURCE : *Le Télégramme de Brest*, 11 septembre 1980.

■ PLESTIN-LES-GRÈVES... SUITE : L'ENQUÊTE DE RÉMY LE DUFF, JOURNALISTE AU TÉLÉGRAMME

« Vendredi dernier, vers 23 heures, M. et Mme Christian Thomas, leurs trois enfants et deux neveux quittent Ploubezre, près de Lannion, et regagnent le Finistère. Tout se passe bien jusqu'au moment où, peu avant Plestin, deux boules de feu se mettent à les poursuivre. Elles ne les quitteront pas pendant près de deux kilomètres. Plus précisément jusqu'au moment où, apercevant la lumière chez M. et Mme Meuric, M. Thomas immobilise sa voiture. Les boules de feu sont à une bonne centaine de mètres de la maison, juste au dessus des sapins, derrière le cimetière. Elles disparaissent alors en quelques secondes, donnant l'impression de descendre vers le sol.

Mme Meuric, elle, se trouve dans son jardin, derrière la maison. Entendant une voiture s'arrêter, elle s'affole. « J'ai pensé à autre chose, explique-t-elle. A une attaque de bandits. J'ai aussitôt couru vers l'entrée de ma maison, éteint la lumière sous la marquise. La dame m'a dit : Nous sommes poursuivis par des "boules rouges". J'ai encore cru, poursuit elle, qu'elle faisait allusion à des gangsters. Je me suis alors enfermée chez moi. »

Mme Meuric, entre temps, à la durée de quelques secondes, aperçut les deux boules rouges, mais gardait à l'esprit l'obsession d'une attaque. Elle appelle son mari, M. Meuric, qui descend aussitôt. Dehors, la famille Thomas tambourine à la porte. M. Meuric ouvre la fenêtre : « J'ai tout de suite vu qu'il s'agissait de braves gens. »

La porte s'ouvre donc. Les époux Meuric accueillent la famille affolée. « Ils étaient, note M. Meuric, complètement défigurés. Les enfants, surtout, étaient particulièrement excités. Dans la voiture, ils n'ont cessé de pleurer et de crier. »

Enfin, le réconfort arrive pour ces sept personnes. Elles reprennent quelques forces pendant trois-quart d'heure, durant lesquelles M. Thomas refait le parcours en sens inverse, en compagnie d'un automobiliste de passage. Plus aucune trace des boules bizarres. Il leur faut malgré tout reprendre la route contre le gré des enfants d'ailleurs, qui veulent rester à Plestin. Personne

n'est véritablement tranquille. Il faut encore traverser des secteurs déserts. La frayeur pourrait bien revenir. Elle ne réapparaîtra pas heureusement. »

Rémy LE DUFF

■ NUIT DU 28 AU 29 NOVEMBRE 1980 - 4 H 10 - DAOULAS

DEUX JEUNES FILLES AURAIENT REÇU UNE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE D'UN OVNI À DAOULAS

« On ne parle plus que de cela à Daoulas. Deux jeunes filles de la localité ont été témoins d'un fait étrange, dans la nuit de vendredi à samedi. Si étrange qu'elles n'ont pas voulu tout de suite en parler aux gendarmes.

Il était 4 h 10 du matin. Mille Dominique Bothorel, 21 ans et sa sœur Jocelyne, 20 ans, la première étudiante à Brest, la seconde surveillante d'internat à Landivisiau, circulaient en voiture sur la voie express Brest - Quimper, lorsque leur attention fut attirée par deux points insolites dans le ciel. « Des points à peine plus gros que les étoiles, l'un lumineux, l'autre blanc, ont-elles expliqué. Ils leur apparurent à la hauteur de la commune de Dirinon et se déplacèrent dans la même direction qu'elles.

En les regardant avec plus d'attention, elles eurent l'impression que ces points se situaient au dessus d'un objet de forme circulaire. Bientôt, elles n'aperçurent plus qu'une seule tâche lumineuse au milieu d'une masse cotonneuse, large d'une bonne dizaine de mètres. En même temps, toujours selon leur déposition, les deux sœurs reçurent **une petite décharge électrique à la gorge.**

Effrayées, elles se précipitèrent chez leurs parents qui habitent à l'entrée de Daoulas. C'est à dire quelques centaines de mètres plus loin. Aucun autre automobiliste ne se trouvait sur la route à ce moment là, ont elles précisé.

SOURCE: *Le Télégramme de Brest*, édition Brest, 2 décembre 1980.

■ 7 DÉCEMBRE 1980 - 21 H 52 - LA FORÊT

Aperçu dimanche soir, à 21 h 52, par un ambulancier local dans le ciel de la gare de la Forêt, alors qu'il rentrait de Moëlan, une boule lumineuse, de la taille d'un ballon de football, couleur bleu électrique, se dirigeant de Clohars vers Mellac. OVNI ?

Simple illusion d'optique ? Le mystère reste entier. Du côté de Mellac, aucun atterrissage insolite n'a été signalé.

SOURCE : *Ouest-France*, 10 décembre 1980, édition Quimperlé.

■ NUIT DU 26 AU 27 JANVIER 1981 0 H 15 MONT-SAINT-MICHEL-DE-BRASPARTS (MONTS D'ARRÉE)

ENCORE UN OVNI DANS LE CIEL

« L'objet ressemblait à un ballon de football quand il se dirigea en plein sur moi », explique, encore interloqué, un jeune radioamateur de 21 ans, Alain Le Guédès, de Sizun. Il se trouvait en voiture avec un autre radio amateur au cours de la nuit de lundi à mardi, sur le Mont-Saint-Michel-de-Brasparts. « C'est un endroit idéal pour émettre en B.L.U. (Bande Latérale Unique) vers l'étranger, explique-t-il. En fait, je correspondais avec des gens de Lannion, Sibiril, Brest et Crozon qui peuvent tous soutenir mon témoignage. »

Il était 0 h 15, lorsque M. Le Guédès aperçut, dans la direction de la baie de Douarnenez, un objet brillant, « pas plus gros qu'une pièce de un franc », filant à toute vitesse et grossissant à mesure qu'il s'avançait vers lui. « Il eut la taille d'une orange puis d'un ballon de football, d'un blanc aveuglant, entouré d'un halo », raconte-t-il.

« J'ai bien cru qu'il fonçait vers ma voiture. Mais il obliqua avant de disparaître brutalement, de la même façon qu'une lampe qui s'éteint ».

Le ciel était très clair. Ni brume ni nuage. « J'ai pensé d'abord à la chute d'un satellite ou d'une météorite, mais je n'ai rien remarqué d'anormal par la suite à l'endroit où cet objet a disparu.

Pendant ce temps (ce fut très court, juste 4 à 5 secondes), les radio amateurs brestois avec lesquels il était en contact, ont remarqué une lueur à l'endroit qu'il leur signalait. »

SOURCE : *Le Télégramme de Brest*, 29 janvier 1981, édition Brest.

■ FIN NOVEMBRE 1981 - PAS DE DATE PRÉCISE (QUELQUES JOURS AVANT L'AFFAIRE DE L'AÉROPORT DE BREST) 19 H 45 - ILE D'OUessant

OVNI DANS LE CIEL OUessantIN ?

Plusieurs Ouessantins affirment avoir aperçu, dimanche soir, au dessus de l'île, un objet volant non identifié.

L'objet, de couleur orange, rouge et vert, serait apparu à 19 h 45, et venait de la direction du sud-est. Il aurait été visible pendant une quinzaine de minutes.

SOURCE : *Télégramme de Brest*, fin novembre 81.

■ 22 NOVEMBRE 1981 - 8 H 00 - AÉROPORT BREST-GUIPAVAS

UN OVNI OBSERVÉ AU DESSUS DE L'AÉROPORT DE BREST

Avec huit témoignages de première main, dont deux vécus en direct par la tour de contrôle de l'aéroport de Guipavas, les gendarmes de la brigade des transports aériens disposent d'éléments sûrs. Il s'est passé quelque chose de pas normal dimanche matin au dessus de l'aéroport.

Il était 8 heures environ, le *Mercury* d'Air-Inter, en bout de piste, à l'est, s'apprêtait à décoller pour Paris. A la tour de contrôle et au sol, chacun était à son poste.

Tout à coup, on entendit dans les haut-parleurs de la tour la voix d'un des deux pompiers de service : « Une masse lumineuse se déplace au dessus de la route Gouesnou Guipavas. On dirait que c'est un aéronef qui se prépare à atterrir. »

Le temps que les contrôleurs, en liaison avec le pilote du *Mercury* qui égrenait sa *check-list*, mettent le nez à la fenêtre, le phénomène avait disparu.

« Des étincelles sont sorties de l'engin et, tout d'un coup, on n'a plus rien vu », expliquèrent ensuite les deux pompiers aux gendarmes. Ils précisèrent aussi que l'OVNI ne faisait aucun bruit. Depuis avant hier matin, six autres témoignages sont venus étayer l'observation des pompiers. Ce sont ceux de joggers matinaux qui couraient en bordure de l'enclos de l'aéroport.

« L'engin avait l'allure d'un ballon de football rouge, **il semblait suivre une voiture sur la route de Gouesnou**, puis il s'est immobilisé et a disparu en faisant des étincelles. Peu après, le *Mercure d'Air Inter* décollait sans que personne n'aperçoive quoi que ce soit d'anormal, ni depuis le bord, ni au sol. »

SOURCE: *Le Télégramme de Brest*, 24 novembre 1981.

L'OVNI S'EST ÉVANOUÏ A L'ENTRÉE DE LA PISTE

Tous les témoignages recueillis par les gendarmes de la brigade des Transports aériens concordent sur la description du phénomène: dimanche, vers 8 heures, alors que le *Mercure d'Air-Inter* s'apprêtait à décoller pour Paris, « une boule d'un rouge orangé » s'est soudain déplacée au dessus de la route qui mène de Gouesnou à l'aéroport de Guipavas. En se rapprochant d'eux, les six témoins (dont deux pompiers de service et des chasseurs) ont observé que « la boule s'allongeait et prenait une forme elliptique ». Puis elle a suivi un « plan de descente sur l'aérodrome, comparable à celui d'un avion qui atterrit », avant de s'évanouir brusquement à l'entrée de la piste. Bien sûr, cet endroit, ainsi d'ailleurs que la parcelle qui précède le terrain d'aviation, ont été fouillés méthodiquement. Mais ce ratissage n'a rien donné. L'objet volant n'a laissé aucune trace et comme il n'a pas dégagé d'odeur ni provoqué de bruit particulier, l'enquête de la brigade de l'aéroport n'a pas permis de l'identifier.

SOURCE : *Le Télégramme de Brest*, 25 novembre 1981.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

L'OVNI a été détecté par les radars de l'aéroport et deux photographies ont été prises. Malheureusement, ces clichés ne sont pas très nets, le manipulateur de l'appareil s'étant précipité.

ÉTUDE SUR LES APPARITIONS DE PHÉNOMÈNES AÉROSPATIAUX NON IDENTIFIÉS DANS LE FINISTÈRE

ÉTUDE STATISTIQUE
DE COHÉRENCE DES TÉMOIGNAGES

SOMMAIRE

- CARACTÉRISTIQUE DU DOCUMENT DE BASE
- RÉSUMÉ DES CAS DU CATALOGUE

● RÉPARTITION DU PHÉNOMÈNE DANS L'ESPACE :

- Points d'observation sur le département ;
- Commentaire général sur la répartition du phénomène dans l'espace ;
- Répartition du phénomène dans l'espace ; exemples d'observations se produisant à la même heure, le même jour, dans des endroits différents ;
- Distribution spatio temporelle du phénomène : deux exemples frappants de constance de lieu.

● RÉPARTITION DU PHÉNOMÈNE DANS LE TEMPS :

- Tableau de répartition annuelle ;
- Répartition mensuelle avec superposition du diagramme du fichier national de la gendarmerie ;
- Répartition horaire avec superposition des observations de type « rapprochées ».

● RÉPARTITION DU NOMBRE DE TÉMOINS PAR OBSERVATION

● RÉPARTITION DU NOMBRE D'OBJETS OBSERVÉS PAR CAS

● TABLEAU DE RÉPARTITION DES FORMES OBSERVÉES

● TABLEAU DE RÉPARTITION DES COULEURS OBSERVÉES

● COMMENTAIRE GENERAL SUR LES FORMES ET LES COULEURS

● CIRCONSTANCES DE L'OBSERVATION :

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

● CARACTÉRISTIQUES DU MOUVEMENT

● MODIFICATIONS DE L'ENVIRONNEMENT

● NOTES :

- La notion « Observation » est elle à remettre en cause ?
- Quels sont les paramètres qui caractérisent les phénomènes aérospatiaux non identifiés ? Du principe d'incertitude à l'absence de schéma cohérent.

● CE QU'ILS EN PENSENT (opinions)

CARACTÉRISTIQUE DU DOCUMENT DE BASE

Ce document comporte 81 rapports sur les apparitions de phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Ils comprennent :

- Observations terrestres : 71 cas
- Observations maritimes : 10 cas

Parmi ceux-ci, il y a 16 cas d'observation à courte distance. Dans cette catégorie, nous comprenons les cas où, d'après les estimations de l'observateur, la distance de l'objet était de l'ordre de moins de 100 mètres.

La majorité des observations ont été faites à l'œil nu. Dans 4 cas, des instruments ont été utilisés : jumelles et radars.

Sur ces 81 rapports, 11 cas ont fait l'objet d'un rapport officiel ou d'un document de service :

- 8 enquêtes de Gendarmerie nationale avec procès-verbal ;
- 1 document de service d'archives au Centre régional de la navigation aérienne ouest au radar de Plougastel-Daoulas ;
- 1 enquête et 1 procès-verbal de la Brigade des transports aériens de l'aéroport de Brest - Guipavas ;
- 1 enquête et 1 procès-verbal par la gendarmerie de la base aéronavale de Landivisiau (affaire Riffault).

Pour 24 autres cas, des enquêtes privées ont été réalisées sur le terrain :

- 3 enquêtes par le correspondant brestois du Groupement d'études des phénomènes aériens de Paris (GEPA) : M. Pierre Gestin.
- 2 enquêtes par les correspondants de Lorient de la revue *Lumières dans la nuit*.
- 19 enquêtes par la CNR de Quimper de 1973 à 1978.

Dans un cas (Bolazec), une contre-enquête a été réalisée sur le terrain par M. Claude Poher et quelques membres du GEPAN du Centre spatial de Toulouse.

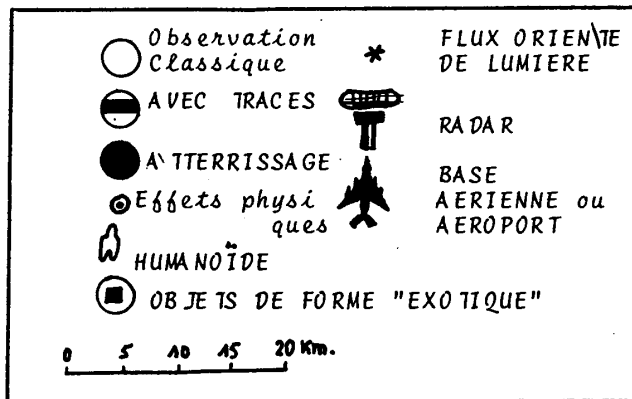
CATALOGUE GÉNÉRAL « FINISTÈRE »

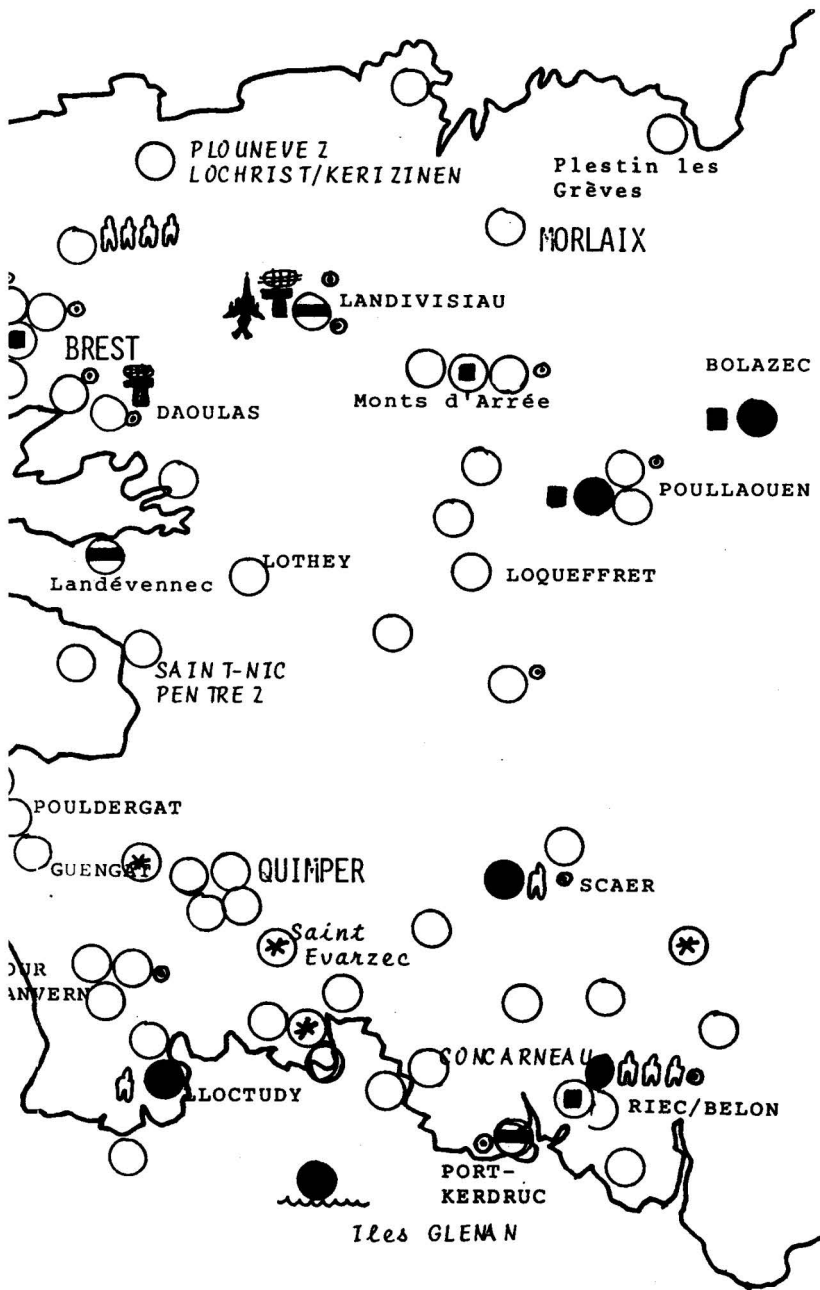
Brest	08.1920
Quimper	1938
Brest	1944
Saint-Renan	08.1951
Landéda - L'Aber-Wrac'h	29.09.1954
Gouesnac'h	02.10.1954
Quimper	02.10.1954
Calanhel	04.10.1954
Concarneau	05.10.1954
Loctudy	05.10.1954
Plozévet au large	07.10.1954
Elliant	11.10.1954
Fouesnant	15.10.1954
Brest	21.10.1954
Quimerc'h	05.12.1957
Entre Brest et Lesneven	1960
Coadry en Scaër	04.1960
Loqueffret	02.1961
Porspoder	08.1961
Bolazec	16.01.1966
Loctudy	28.08.1968
Lesconil	23.09.1968
Bannalec.....	Décembre 1968
Radar de Brest	12.1969
Lothey (Châteaulin)	Hiver 1970
Fouesnant	23.02.1970
Scaër	26.02.1970
Moëlan-sur-Mer	09.1970
Kérizinen	08.12.1970
Monts d'Arrée	02.10.1971
Route Quimperlé - Rosporden	05.1972
Brest	23.05.1972
Beg-Meil	08.1972
Concarneau	09.02.1973
Quimper	26.08.1973
Iles Glénan	05.12.1973
Baie de Douarnenez	07.01.1974
Landivisiau	18.01.1974
Pouldergat	03.02.1974
Pouldergat	04.02.1974
Trégunc.....	24.02.1974
Plonéour-Lanvern	1974

Hanvec	28.02.1974
Pouldergat	26.03.1974
Monts d'Arrée	05.1974
Landévennec	20.05.1974
Fouesnant	06.1974
Quimper	29.09.1974
Riec-sur-Belon	29.09.1974
Plonéour-Lanvern	10.1974
Route Quimperlé Arzano	04.10.1974
Brest	01.1975
Poullaouen	09.06.1975
Morlaix	29.06.1975
Guengat	07.08.1975
Pont-L'Abbé	07.08.1975
Saint-Evarzec	22.08.1975
Riec-sur-Belon	28.08.1975
Pleyben	02.09.1975
Saint-Nic - Pentrez	02.06.1976
Brest - Kerlouan - Le Conquet	21.06.1976
Rade de Brest - lie Longue	21 .06.1976
Plonéour-Lanvern	02.1977
Poullaouen	16.03.1977
Laz	03.1977
Voie express Brest - Morlaix	14.07.1978
Bannalec	06.01.1979
La Feuillée - Poullaouen	15.01.1979
La Feuillée - Pont-L'Abbé	16.01.1979
Pouldergat	24.01.1979
Poullan-sur-Mer	28.01.1979
Voie express Brest - Morlaix	19.03.1979
Saint-Pol-de -Léon	12.1979
Pouldergat	06.04.1980
Brest - Parc Loisirs Penfeld	17.05.1980
Plestin-les-Grèves	05.09.1980
Daoulas voie express	29.11.1980
La Forêt	07.12.1980
Mont Saint-Michel-de-Brasparts	27.01.1981
Ouessant	11.1981
Aéroport de Brest - Guipavas	22.11.1981
(Cas radar optique)	

RÉPARTITION DU PHÉNOMÈNE DANS L'ESPACE

POINTS D'OBSERVATIONS SUR LE DÉPARTEMENT





COMMENTAIRE GÉNÉRAL SUR LA RÉPARTITION DU PHÉNOMÈNE DANS L'ESPACE

La distribution géographique des phénomènes aérospatiaux non identifiés dans le département du Finistère est proportionnelle à la densité de la population. Cette constatation a une signification importante. Elle détruit la légende selon laquelle ces phénomènes se produisent dans des lieux généralement désertiques. On remarquera notamment une stabilité de fréquentation dans le cours du temps pour la zone urbaine de Brest (Brest et grande banlieue). Des cas se sont produits en plein centre, notamment dans le parc des loisirs de la Penfeld.

En général, la plus forte densité des observations concerne la côte du sud Finistère, depuis Moëlan-sur-Mer jusqu'à la pointe du Raz. On note une recrudescence d'activités sur des secteurs bien précis : Riec-sur-Belon, Fouesnant, Plonéour Lanvern et Pont-L'Abbé, Pouldergat...

Une concentration d'observations concerne également les monts d'Arrée et le bassin de Châteaulin.

Notons aussi que la quasi totalité des observations sont le fait des résidents ou de personnes ayant une connaissance parfaite des lieux.

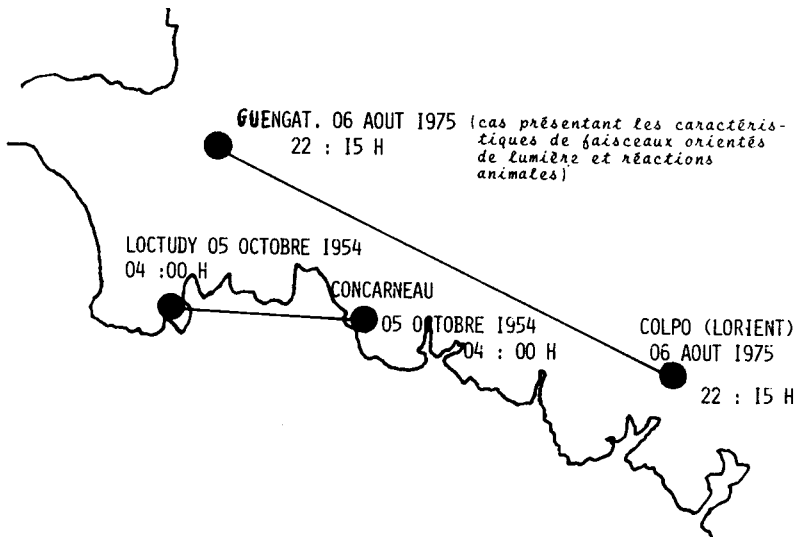
Les observations faites par les « personnes de passage » concernent les zones à faible densité de population.

A l'avenir, il est peu probable que cette situation se modifie et il conviendra de suivre attentivement les nouvelles observations.

Elles permettront d'infirmer ou de confirmer la validité des diagrammes qui suivent en les complétant éventuellement. Cela signifie qu'il est nécessaire, dans le département, de réaliser une « structure d'accueil et de recherche de l'information » par la création d'un groupe consultatif sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés : météorologues, radaristes, gendarmes, policiers, militaires, ainsi que toutes les bonnes volontés qui peuvent se sentir concernées.

RÉPARTITION DU PHÉNOMÈNE DANS L'ESPACE ET LE TEMPS

Un exemple d'observations se produisant à la même heure, le même jour, dans des lieux différents et devant des témoins totalement indépendants.



DISTRIBUTION SPATIO-TEMPORELLE DES PHÉNOMÈNES AÉROSPATIAUX NON IDENTIFIÉS

Le phénomène OVNI est-il une constante du lieu ?

Deux exemples frappants :

- 1 - Secteur de la voie express Brest - Morlaix à la hauteur de l'aéroport de Brest - Guipavas.
- 2 - Lieu-dit Trégalet en Plonéour-Lanvern.

SECTEUR DE LA VOIE EXPRESS BREST - MORLAIX HAUTEUR AÉROPORT BREST - GUIPAVAS

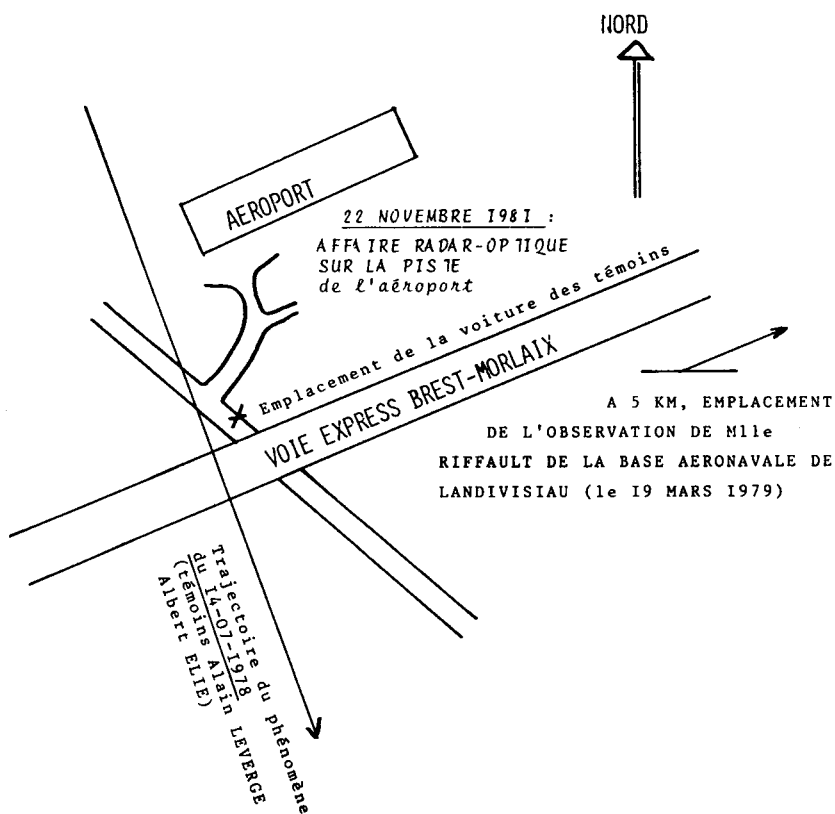
D'après un croquis de M.-R. Gelci, météorologue au COB.

Trois observations :

14.07.1978

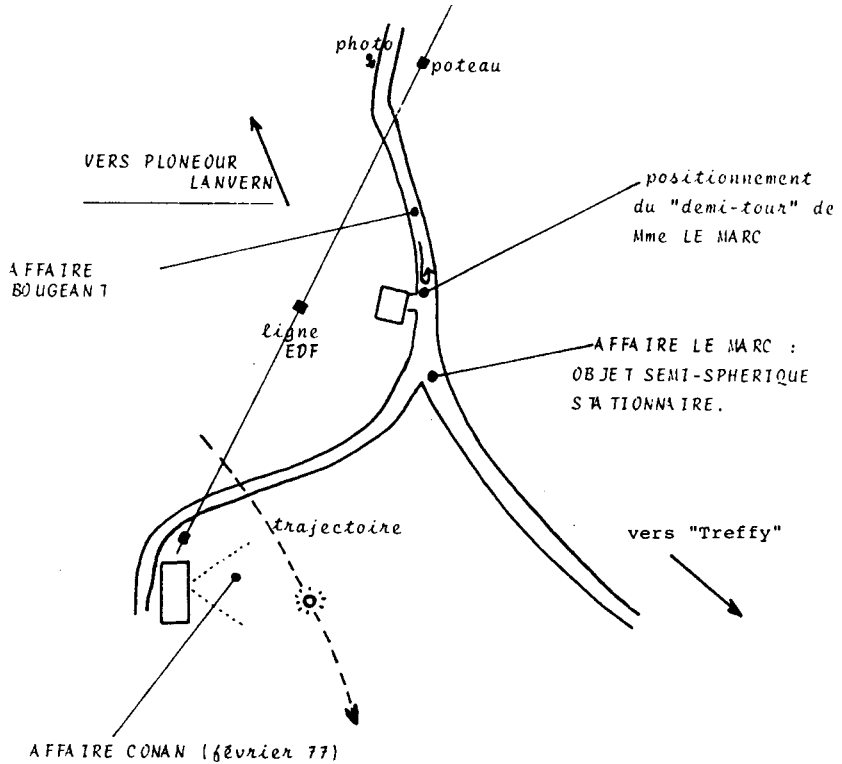
19.03.1979

22.11.1981

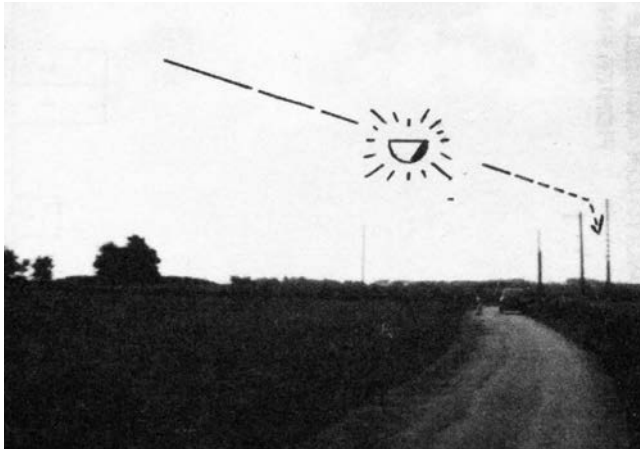


SECTEUR DU LIEU-DIT TRÉGALET EN PLONÉOUR-LANVERN

Trois observations :
1^{er} trimestre 1974
Octobre 1974
Février 1977

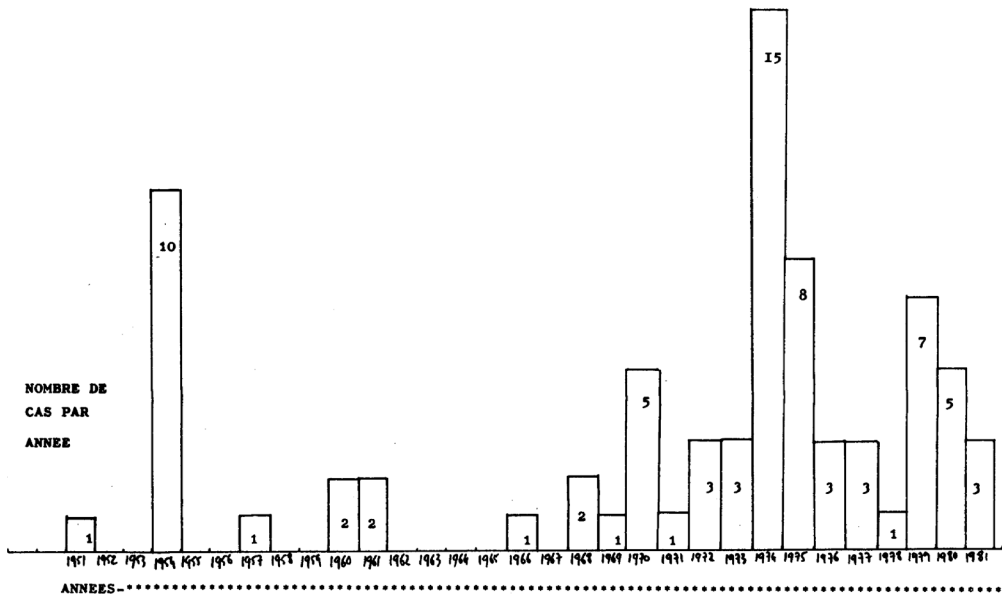


TRAJECTOIRE DU PHÉNOMÈNE OBSERVÉ PAR MME LE MARC



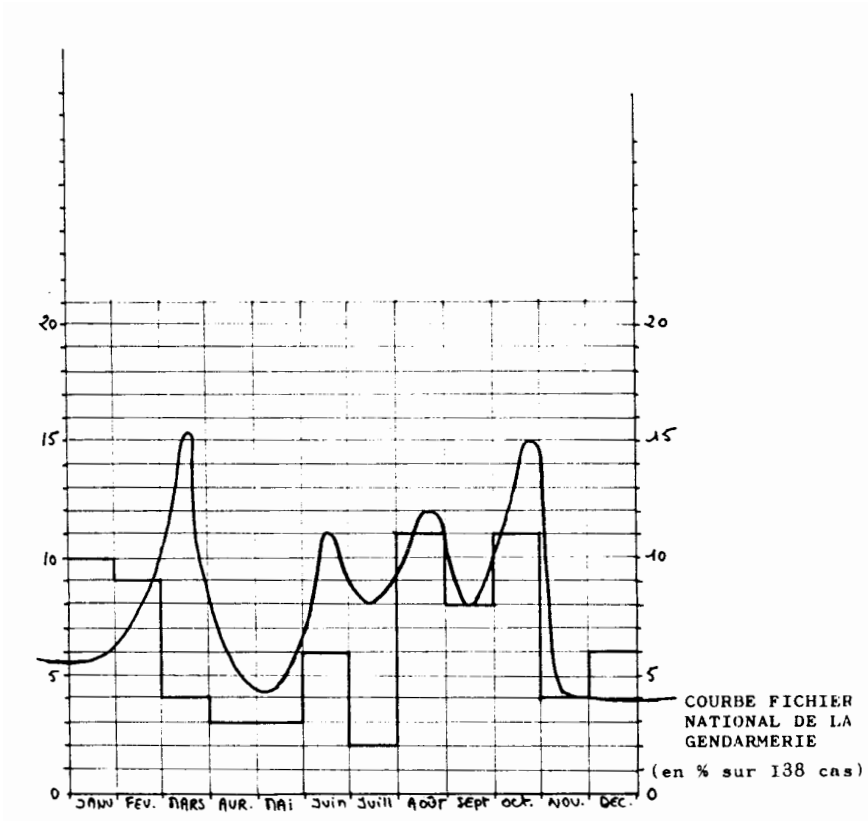
Photographie: Christian Sévère.

RÉPARTITION ANNUELLE DES OBSERVATIONS FICHER FINISTÈRE (1)



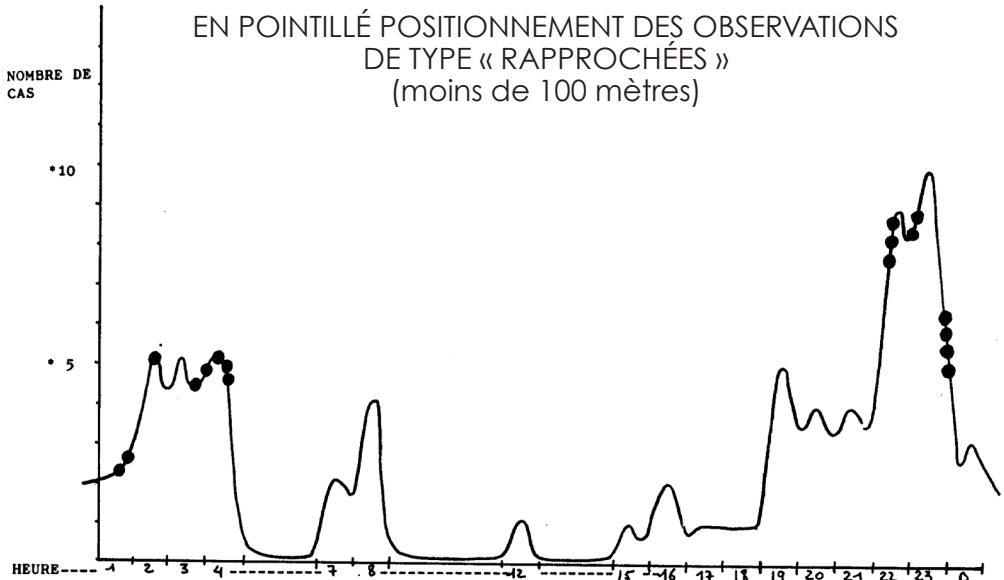
(1) D'après certaines études, seule une observation sur dix parviendrait à notre connaissance. Cela donne une idée sur le « chiffre obscur », c'est-à-dire le nombre réel d'observations. L'étude statistique reste donc une « réalité limitée, 90 % des faits factuels nous échapperaient.

RÉPARTITION MENSUELLE DES OBSERVATIONS DU FINISTÈRE AVEC SUPERPOSITION DU DIAGRAMME FICHIER DE LA GENDARMERIE NATIONALE



FICHIER FINISTÈRE : LE MOIS EST INDIQUÉ DANS 77 CAS

TABLEAU DE RÉPARTITION HORAIRE POUR LE FINISTÈRE



RÉPARTITION DU NOMBRE DE TÉMOINS PAR OBSERVATION RÉPARTITION DU NOMBRE D'OBJETS OBSERVÉS

Le nombre de témoins est caractérisé par le tableau n° 1. Le pourcentage des observateurs isolés est important: près de 45 % ; mais dans 55 % des cas, il y a eu au moins deux témoins. Dans un seul cas (Riec, 29 septembre 74), le phénomène observé est décrit différemment par les deux témoins. Certains cas ne sont pas utilisés dans le décompte :

- Cas de détection radar sans observation visuelle ;
- Cas d'observation d'humanoïde sans objet à proximité ;
- Cas de traces suspectes sans observation de forte crédibilité.

TABLEAU 1

Nombre de témoins	Nombre de cas
1 témoin dans	35 cas
2 témoins dans	17 cas
3 témoins dans	6 cas
4 témoins dans	4 cas
5 témoins dans	0 cas
6 témoins dans	2 cas
Observations de masse	5 cas
Nombre de cas ou le nombre de témoins n'est pas indiqué	6 cas

Nombre d'objets observés	Nombre de cas
1 objet dans	60 cas
2 objets dans	14 cas
3 objets dans	1 cas
4 objets dans	1 cas
Plus de 4 objets dans	2 cas

COMMENTAIRE GÉNÉRAL SUR LES FORMES ET COULEURS OBSERVÉES

Les critères de formes sont adoptés d'après les descriptions des *témoins*.

Nous obtenons, pour un total de 104 objets recensés, un tableau de répartition conventionnel qui met en évidence un nombre important d'OVNI de type « sphérique ». Ces objets, à contours généralement nets, constituent le plus fort pourcentage d'activité nocturne du phénomène. De jour, leur aspect paraît « métallique ».

Nous avons ensuite 19 objets de type « soucoupe » : disque visible de l'arête ou disque rond frontal. Dans de nombreux cas, il y a indication de présence de structure de surface : coupoles... Les émissions de flux orientés de lumière sont caractéristiques de ce type et du type « lenticulaire ».

Les objets de forme semi-sphérique sont généralement associés à des détails extérieurs: inhomogénéités stationnaires ou inhomogénéités non stationnaires telles que : luminescences, « condensations », écoulement de « vapeurs » ou de « nuages » (à contre sens de l'orientation du vent dans un cas), fumées, etc.

Les objets de type « exotiques » (cubes, rectangles, cylindres, etc.), plus rares, sont souvent associés à d'autres types d'objets ou en constituent des étapes de « constitution de forme ».

Dans l'ensemble, on remarquera au moins cinq cas de changement de forme.

Dans la plupart des observations, on possède des données sur la couleur. Par ordre statistique, on obtient une très nette proportion pour le rouge et le blanc, à éclat généralement vif. Viennent ensuite l'orange, le jaune, le bleu, le noir, l'aspect « métallique » (pour les observations diurnes), le vert, le violet, le gris. Parfois, les couleurs sont associées.

Lorsque des variations (transition d'une couleur à une autre) se produisent, elles le font d'une manière extrêmement rapide, type « flash ». Généralement, l'intensité lumineuse reste stable ; elle varie parfois lors des modifications de trajectoire.

TABLEAU DE RÉPARTITION DES FORMES

POUR 104 OBJETS OBSERVÉS
OBJETS DE FORMES EXOTIQUES

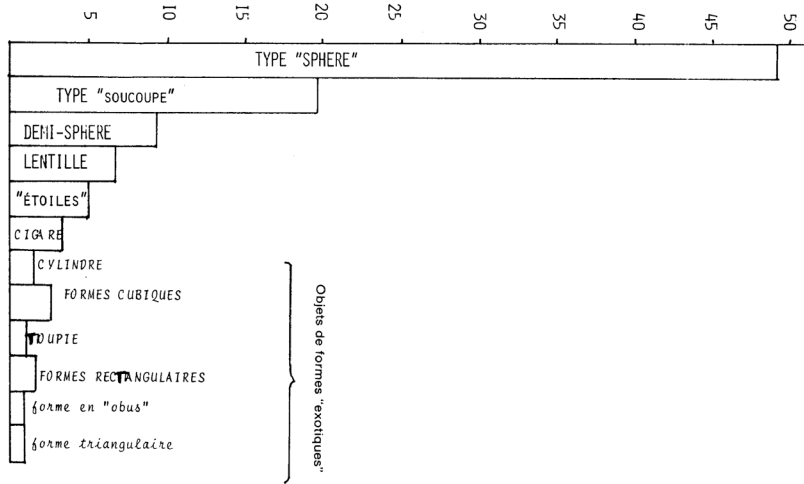
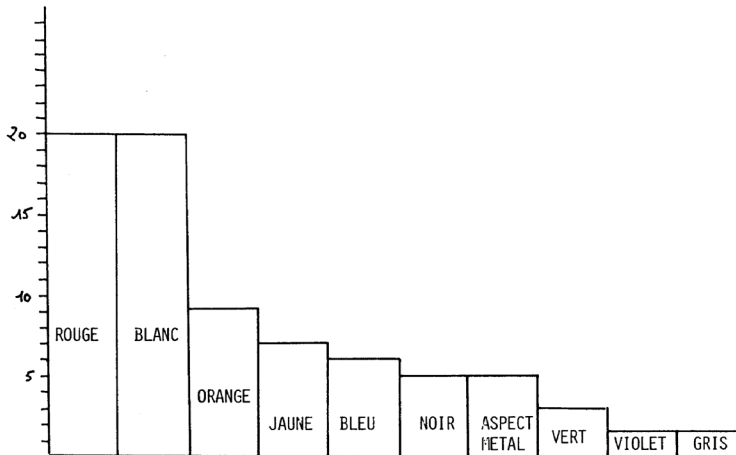


TABLEAU DE RÉPARTITION DES COULEURS

POUR 77 OBJETS OBSERVÉS



CARACTÉRISTIQUES DU MOUVEMENT

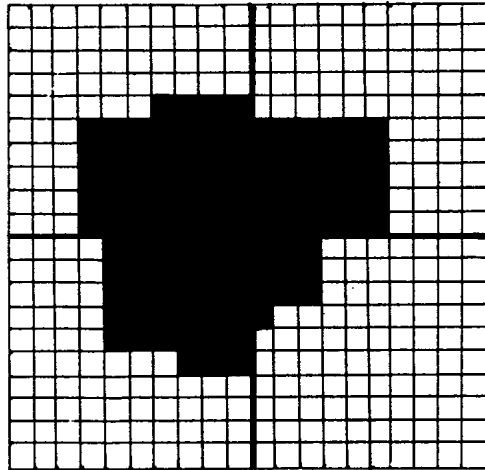
Pour neuf objets, il a été remarqué une modification brutale de la vitesse au cours des évolutions. Dans six cas, les déplacements sont suivis par une immobilisation brutale.

Pour sept objets, il y a disparition ou dissipation instantanée sur place.

Pour trois objets, il a été remarqué une diminution progressive du volume jusqu'à disparition totale.

1. Trajectoire régulière

2. Modification de la trajectoire une ou plusieurs fois.

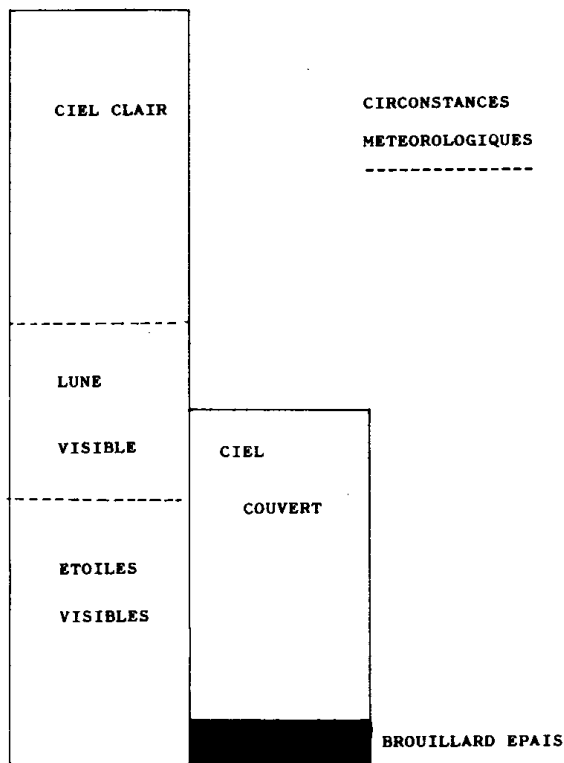


3. Objets immobiles

4. Trajectoires irrégulières : (balancements, créneaux, contours d'obstacles, vol en cercle)

CIRCONSTANCES MÉTÉOROLOGIQUES

Les conditions météorologiques au moment de l'observation sont indiquées dans 25 cas seulement. Dans 17 observations, le ciel était clair et dégagé. Pour huit cas, les apparitions se sont produites sous un ciel lourd et nuageux. Dans un cas (Landivisiau), le phénomène paraît sortir de la couche nuageuse avant d'évoluer au ras du sol. Il disparaît dans un mouvement ascensionnel. Dans un autre cas (Saint-Nic), un épais brouillard ensevelissait la campagne.



MODIFICATIONS DE L'ENVIRONNEMENT

TRACES AU SOL REMARQUÉES :

- Landivisiau - 18.01.74 : herbes écrasées, présence d'un liquide huileux.
- Pouldergat - 26.04.74 : arrêt net de la croissance de germes de maïs ensemencés à l'endroit de l'observation.
- Landévennec - 25.05.74 : fougères calcinées.
- Riec-sur-Belon - 29.09.74 : feuillages d'un pommier calcinés superficiellement.
- Port-Kerdruc en Névez - septembre 1975 : 16 couronnes circulaires. Caractéristiques : herbes calcinées superficiellement, tiges desséchées, racines desséchées.

PERTURBATIONS SUR MOTEURS À EXPLOSION :

- Scaër, avril 1960 (vélomoteur).
- Monts d'Arrée, mai 1974 (automobile).

PANNES ÉLECTRIQUES :

- Monts d'Arrée, mai 1974 (sur automobile, phares).

PANNE RADAR

- Base aéronavale de Landivisiau, décembre 1979.

RÉACTIONS ANIMALES :

- Guengat, 06.08.1975 (chiens).
- Port-Kerdruc en Névez, septembre 1975 (chats et vaches).
- Riec-sur-Belon, 29.09.1974 (chien).
- Bannalec, 6.01.1979 (chien)

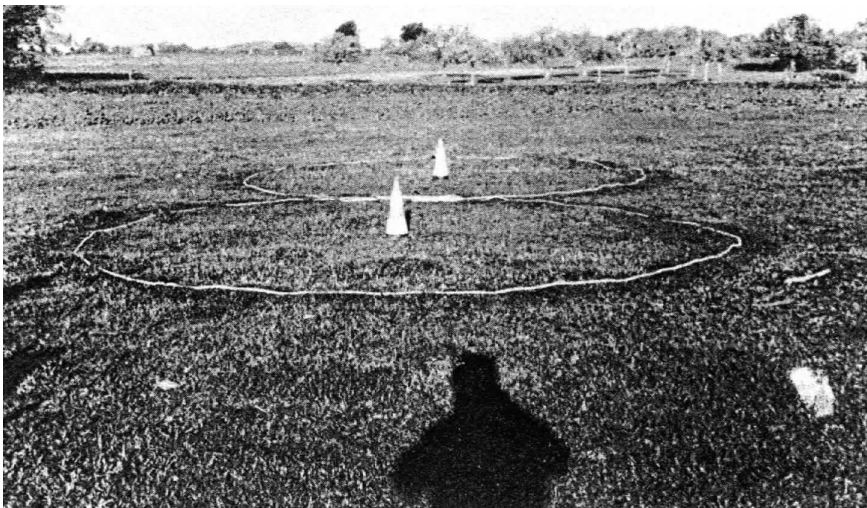
DÉTECTION AU RADAR :

- Radar de Loperhet, décembre 1969 (6 - 7 fois vitesse du son).
- Cas radar optique sur l'aéroport de Brest, novembre 1981.

EFFETS PHYSIQUES SUR L'HOMME :

- Picotements aux yeux : 2 (Landivisiau, 18.01.74 - Riec-sur-Belon, 29.09.74)
- Perte momentanée de la vue : 1 (Poullaouen, 09.06.75)
- Frissons : 1 (Plonéour-Lanvern, octobre 74)
- Décharge électrique [à la gorge] : 1 (Daoulas, 29.11.80)
- Picotements aux doigts, au toucher d'une trace : 1 (Port-Kerdruc, septembre 75)
- Bannalec, 06.01.1979 (tension)
- Autres : picotements dans la tête, sentiment d'« absence »

PHOTOGRAPHIES PRISES SUR LES SITES DE PORT-KERDRUC (COMMUNE DE NEVEZ, SUD-FINISTÈRE - SEPTEMBRE 1975)



Matérialisation de l'un des sites par la brigade de gendarmerie de Pont-Aven (procès-verbal n° 1232 du 17 octobre 1975, transmis au parquet le 6 novembre 1975). (Photo Gendarmerie nationale).



Vue aérienne de l'un des sites de Port-Kerdruc, en janvier 1976. (Photo : Jean-François Boëdec)

COMMENTAIRE GÉNÉRAL SUR LES MODIFICATIONS DE L'ENVIRONNEMENT

Comme nous l'avons déjà remarqué, les phénomènes aérospatiaux non identifiés, accompagnés d'effets physiques sur l'homme ou sur son environnement, peuvent être considérés comme des rencontres « rapprochées ». Ces rencontres rapprochées se produisent, en règle générale, au maximum d'activité horaire du phénomène. Dans certains cas (14 en ce qui concerne ce fichier), on note une influence directe sur l'homme, ses moyens techniques et son environnement. Les traces type « Landévennec » (fougères calcinées) ou Landivisiau (herbes écrasées, présence d'un liquide huileux) sont des faits factuels crédibles.

L'affaire de Port-Kerdruc (Névez), elle, se pose en termes opposés: nous avons ici un total de 16 traces circulaires d'une géométrie parfaite et totalement inexplicables si l'on s'en réfère à nos moyens techniques ou à nos connaissances en botanique. La crédibilité des traces est forte tandis que la crédibilité de l'observation (bruit de tôles) est très faible.

La forte crédibilité se situe probablement à Pouldergat : observation suivie de traces sur graines de maïs en court de germination.

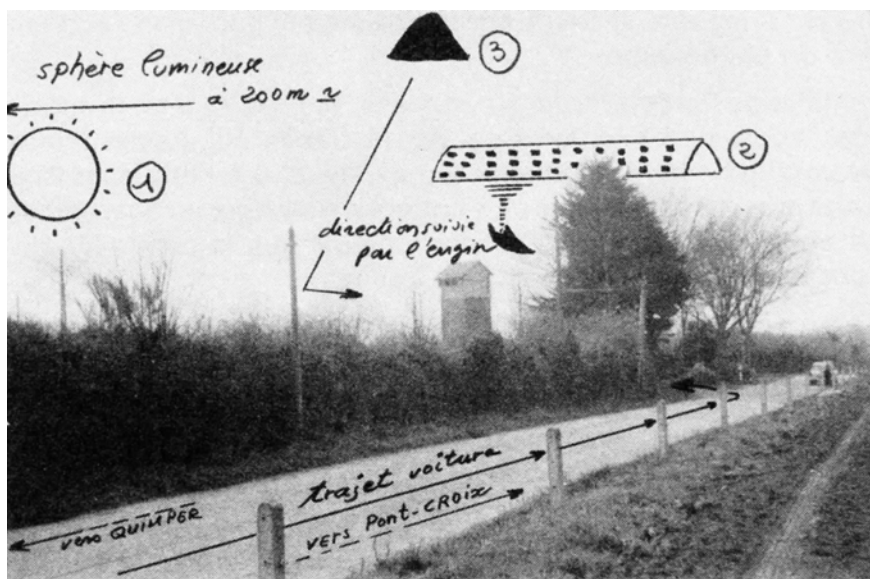
Dans les cas de pannes électriques, mécaniques ou électromécaniques, aucune vérification n'est possible et l'on s'en tient à la « bonne foi » des témoins.

Les réactions animales au phénomène semblent, quant à elles, constituer une constance des apparitions de longue durée.

Notons enfin la très forte crédibilité de l'affaire radar optique de l'aéroport de Brest - Guipavas, le 22 novembre 1981. Deux photos ont été prises également, mais leur qualité reste médiocre ; elle est sans doute due à la précipitation du manipulateur.

Les effets physiques sur l'homme paraissent affecter en priorité le système visuel (picotements aux yeux, aveuglements, perte provisoire de la vue). Dans le cas de Plonéour-Lanvern (affaire Mme Le Marc), une remarque s'impose : les « frissons » ressentis sur tout le corps par le témoin se sont produits l'espace d'une seconde, lors de l'apparition du « fil blanc argenté » sur le pare-brise, c'est-à-dire avant l'apparition de l'objet semi-sphérique. Ces « frissons » ne pouvaient par conséquent être dus à la peur.

Il convient ici de suivre avec beaucoup d'attention ces effets physiques et de poursuivre le stockage des données existantes en tentant d'améliorer sensiblement la fiabilité des renseignements.



Pouldergat : 1974, les différentes phases de l'observation matérialisées sur un cliché des lieux pris par Rémy Guéguen lors de l'enquête.
Nota : depuis cette époque, les lieux ont été modifiés.

LE SITE DU COUÉDIC EN POULDERGAT, EN JUILLET 1974



Le maïs situé à l'angle du champ (voir observation de mars 1974) n'a pas poussé. Dans les sillons, les graines intactes et desséchées présentaient un arrêt très net de la germination, (germes de 2,5 cm environ). Une enquête complète avait été envoyée à l'époque au Centre spatial de Toulouse.

Enquêtes : A. Launay, G. Dutot, C. Sévère, J.-F. Boëdec, R. Guéguen.

NOTES PERSONNELLES DE L'AUTEUR

LA NOTION « OBSERVATION » EST-ELLE À REMETTRE EN CAUSE ?

Bien que possédant de nombreuses cohésions au niveau des détails des structures, le phénomène OVNI reste totalement imprévisible et erratique dans son comportement général. Les notions de « sélectivité », développées plus haut, soulignent que les événements ne sont pas liés au « hasard », mais paraissent représenter des « coïncidences » découlant de l'ordre naturel de l'univers OVNI. Le phénomène ne peut se manifester par la volonté consciente de l'individu ; l'ufologie est donc une science essentiellement descriptive, jusqu'ici limitée par les frontières de l'esprit et de la matière telles que nous les avons instituées. Toute valeur d'explication reste rigoureusement nulle. Les seuls « comportements » qu'il est possible de lui alléguer ne sont, sommes toutes, que des comportements « humains » : philosophiques, mathématiques et, depuis peu... géométriques. La motivation de ces hypothèses relève à mon avis de la démarche publicitaire et non de la démarche scientifique. Leur bien fondé ne résiste pas à l'analyse logique et suffirait tout juste à faire sourire le caniche de Descartes, à supposer qu'il en ait eu un. La mise à nu de ces questions nécessiterait des pages et des pages et tel ne sera pas notre propos.

Le « phénomène OVNI » n'est pas absurde. L'absurdité est un critère de l'illusion rationaliste. Il existe un « blocage » dans notre conception intellectuelle du problème : les structures actuelles du raisonnement scientifique limitent l'investigation au côté purement « visuel » ou « aéronautique » du phénomène, lui même limité au nombre de cas connus. (La démarche statistique est limitée au nombre des données).

On a considéré jusqu'ici une « observation » comme le rapport oral ou écrit d'une apparition depuis sa constitution de forme jusqu'à sa disparition.

La notion de « phase d'approche » que je voudrais mettre en lumière ne concerne pas l'observation (...) proprement dite, mais la période qui la précède chez le ou les témoins et dans l'environnement.

D'où la nécessité, parfois, de dissocier une observation faite par un témoin dans son environnement habituel et une observation faite en dehors de celui-ci. Ce détail ne doit pas être négligé, plus particulièrement dans les cas de perturbations diverses qui accompagnent ou précèdent la manifestation. En effet, le problème est le suivant : il s'agit de savoir si les effets physiques enregistrés sont provoqués directement et volontairement par le « phénomène visuel » où s'ils constituent une conséquence de sa manifestation dans un champ physique modifié par sa présence. L'étude de certains cas (les plus crédibles dira-t-on, mais dans l'absurde, qu'y a-t-il de crédible ?) révèle une modification du champ physique avant l'apparition du phénomène, semblant constituer une condition impérative à sa manifestation (cf. : réactions animales, pannes électro-mécaniques...). On ne peut donc répondre au phénomène à l'aide de toutes nos références conventionnelles ; il ne faut alors pas hésiter à nous débarrasser de préjugés incorporés et poser la question :

La notion « observation » est elle à remettre en cause ?

Nous ne pouvons pas considérer le potentiel actuel de données comme valable puisque notre savoir sur le phénomène est à peu près nul. Ce n'est pas que nous ne sommes pas capables de résoudre le problème ; celui-ci est en fait mal posé, sur des données imprécises et insuffisantes, avec des capacités de raisonnement d'un... autre âge. Le déterminisme mécanique « aéronautique » nous empêche-t-il de « voir » ? Un dogme dû à l'aptitude excessive de l'homme à épouser des « croyances » sans réflexion et avec enthousiasme, même lorsque les bases en sont déraisonnables.

« A quoi sert d'en savoir le nom
si on ignore la cause ? »
George Sand, 1852.

D'après *Visions de la nuit dans les campagnes*.

QUELS SONT LES PARAMÈTRES QUI CARACTÉRISENT LE PHÉNOMÈNE?

DU PRINCIPE D'INCERTITUDE...

Comme je l'ai souligné dans « la notion observation est elle à remettre en cause ? », les enquêtes sur les UFO sont actuellement menées sur la base d'un « principe d'incertitude » qui ne prend en compte qu'une seule donnée du problème : l'aspect technologique ou parfois l'aspect psycho-sociologique.

A mon avis, il est urgent (si l'on veut combler le retard et aller « au delà du mythe ») de déterminer des paramètres de compréhension en tenant compte des éléments suivants :

— Le début de l'observation est essentiel. J'ai baptisé cette notion « phase de sélectivité », le phénomène global pouvant alors se résumer comme étant « la rencontre apparemment accidentelle de deux causes sans lien visible entre elles (OVNI-témoin) dans une coïncidence qui semble improbable ».

— L'apparition proprement dite ou « phase de constitution de forme » (cf. : MM. Guindilis, Menkov et Petrovskaja).

On notera pour mémoire que les « effets physiques » peuvent aussi bien précéder, accompagner ou succéder la manifestation.

A L'ABSENCE DE SCHÉMA COHÉRENT

Le travail consisterait à déterminer si l'apparition, qu'elle soit brève ou longue, constitue un ensemble d'opérations successives liées les unes aux autres et dont l'enchaînement serait décidé longtemps à l'avance sur la base des trois paramètres :

- témoin(s)
- environnement physique
- environnement socio-culturel et psycho-sociologique

LES TÉMOINS :

Le phénomène a besoin du facteur humain pour se manifester. Par ailleurs, avec les sujets humains, les circonstances de rencontres

ne sont jamais identiques en termes d'humeur, de réceptivité et de rapport émotif. L'apparition est-elle liée à l'activité du témoin au moment où elle se produit ? On enquête également insuffisamment sur les répétitions d'observations chez un même témoin.

L'ENVIRONNEMENT NATUREL :

Le phénomène est-il une constance du lieu et du temps ? Modifications structurales de l'environnement (1) dans le temps: sont-elles étudiées ? Les modifications structurales des OVNI peuvent-elles être liées dans le temps au lieu ? Y a-t-il « adaptation » du phénomène au lieu ?

Nécessité de cerner la réalité des périodes d'activité OVNI sur des secteurs déterminés.

L'ENVIRONNEMENT SOCIO-CULTUREL ET PSYCHO-SOCIOLOGIQUE :

Il constitue le domaine de recherches le plus vaste et devrait débiter dans l'environnement immédiat du témoin : famille, relations proches (amis, voisins...)

Ici, il serait intéressant de chercher à déterminer le coefficient des témoins oculaires d'une même famille par rapport au nombre total des observations et d'entreprendre une synthèse systématique des données de ces seuls cas en faisant une comparaison avec les témoignages de groupes.

Il s'agit bien donc de tenter de placer les « observations » dans un schéma cohérent et de déterminer le lien qui unit le phénomène à l'homme.

Qu'il puisse exister des « conditions requises » pour sa manifestation, cela ne fait aucun doute. Notre vision de l'univers n'est pas encore débarrassée de toutes ses illusions et, pour l'instant, les OVNI ne peuvent convaincre que ceux qui les éprouvent, à un point tel que parfois, des témoins ne trouvent pas dans notre vocabulaire les mots adéquats pour les décrire.

Il faudra peut-être d'abord comprendre l'homme avant de comprendre les OVNI.

Jean-François BOËDEC

(1) Modifications structurales de l'environnement remarquées notamment par le commandant Kervendal.

CE QU'ILS EN PENSENT

« On a détecté des choses avec des accélérations phénoménales. Alors on s'est dit : « Tiens, il y a des petits malins qui ont trouvé la solution à l'antigravitation. »

Vice-amiral d'escadre Guy LABOUERIE
(entretien avec l'auteur, 2005)

Dans ce chapitre, un certain nombre de spécialistes donnent leur avis sur le sujet mais également sur les moyens d'analyses actuellement à notre disposition pour l'étudier. C'est donc naturellement qu'on lira des sentiments parfois contradictoires, certains sans doute frustrants, mais nécessaires à une vision objective d'un domaine controversé. On pourra aussi argumenter que dans certains cas, la preuve était pratiquement à portée de main, mais que les décisions, la réactivité et les moyens ne furent jamais mis en oeuvre pour aller les chercher. Un cas d'école, par exemple, jamais publié jusqu'ici, et qui a fait l'objet d'une enquête en 1978 : l'atterrissage en juillet 1976, en pleine nuit, au lieu-dit Ponet dans la Drôme, d'un objet discoïdal structuré, à à peine 30 mètres de tentes d'un camp de vacances d'adolescents de la RATP. Près de 40 témoins, adultes compris et des traces de calcination qui furent... détruites par les pompiers par un arrosage systématique, sécheresse oblige...

Il est également évident que si demain des éléments incontestables venaient à être découverts, la vision historique des faits développés dans cet ouvrage aura une toute autre dimension. C'est la raison pour laquelle il est très important d'archiver et de recenser les données, et ce, de manière systématique. Le développement du renseignement dans ce domaine est un vecteur essentiel pour analyser le comportement de ce phénomène. La seule vérité reste donc celle des témoins, et finalement, honneur aux témoins car ils sont les rares, avec quelques chercheurs, dans cette affaire, à avoir bravé le courage nécessaire pour affronter les contradictions permanentes de l'esprit humain.

L'HUMILITÉ S'IMPOSE

Christian Sévère a été, dans les années 70-80, l'un des enquêteurs les plus sérieux qui ont travaillé sur le sujet dans le Finistère. Il a participé à des dizaines d'investigations, et a suivi l'évolution de la question avec un certain recul. Depuis cette époque, il ne s'était jamais exprimé. C'est donc l'avis d'un homme de terrain en prise directe avec les événements et les témoins qui est donné ici :

L'humilité s'impose...

La lecture d'une quelconque numéro de Sciences & Avenir évoquant les avancées de la radioastronomie et la révélation de systèmes solaires jusqu'alors inconnus – appuyée d'un vertige de chiffres – fut, je crois me souvenir, le déclic qui me fit pousser un soir de mes dix-sept ans la porte d'une maison de la Culture. Objet de cette curiosité : une réunion intiiste autour d'un sujet parfaitement interrogatif pour le profane que j'étais : « OVNI : mythe ou réalité ? »

Bien que cette démarche me sembla incongrue tant ma réflexion se portait exclusivement sur l'éventualité d'une vie ailleurs, j'y vis l'opportunité d'échanges construits avec des gens de Sciences éclairés et ouverts. Il n'en fut qu'une rencontre passionnante entre amateurs ayant pour tout bagage leur propre lecture et appréciation d'une foisonnante littérature à la rigueur trop souvent douteuse.

Mais la soif de savoir, nullement entachée de dérives mystiques ou autres fantasques, que me transmis ce soir-là Jean-François, ne put que séduire ma modeste quête. De cette rencontre est née non seulement une longue amitié qui n'a jamais failli, mais aussi la Commission nationale de recherches sur les OVNI, en 1973.

L'association ainsi dénommée se fixa deux axes de travail : l'étude la plus exhaustive possible des cas d'observation qui nous étaient signalés, ce par la rédaction d'un protocole d'enquête jugé rigoureux par différentes Autorités compétentes : aussi et surtout la mise en œuvre d'outils de sensibilisation des différents acteurs susceptibles de favoriser l'évolution des mentalités autour d'un sujet considéré fantaisiste par une large majorité.

Pour ce faire, l'organisation d'une grande réunion d'information publique – nommé Symposium – en mars 1973 à Quimper (siège

de l'association) permis de communiquer, autour du regretté René Fouéré, l'avis de quelques scientifiques téméraires affichant un « why no » prometteur, vers les médias régionaux et nationaux présents (Le Figaro, Le Point, L'Express...). Cette assemblée nous offrit par ailleurs l'opportunité de rencontres avec une poignée de brillants étudiants, qui, surmontant les clichés et autres à priori, acceptèrent d'unir leurs compétences à la mission engagée. Car, il me plaît de le rappeler ici, le plus difficile à accepter durant ces premiers pas fut, au-delà de ce que nous savions de nos réelles lacunes scientifiques, le dénigrement systématique voire le mépris d'une pléthore d'érudits en herbe.

Durant les quatre ou cinq années que j'ai essayé de consacrer à cette association, nous connûmes une période particulièrement faste en terme de remontée de témoignages, en particulier dans notre région – ce qui facilita grandement nos investigations –. Est-ce dû à une certaine notoriété offerte par des journalistes dont le professionnalisme apportait un éclairage rigoureux sur le travail entrepris, ou plus simplement le maillage de correspondants qui relayaient l'info locale ? Quoiqu'il en soit, la réallité fut cela.

Les témoignages nous parvenant devaient, dans quatre cas sur cinq, faire l'objet d'un classement "sans suite" compte-tenu de leur caractère inexploitable (la perception d'une lumière dans la nuit – fut-elle intrigante – n'apporte aucune valeur ajoutée à l'étude). Seuls donc, les phénomènes autorisant une première classification – naturelle, d'origine humaine ou non expliquée – justifiaient d'un rapport. L'intérêt de celui-ci pour les deux premières catégories se révéla par une approche plus affinée des multiples facettes de la perception et de son compte-rendu. Beaucoup drèvements ont ainsi pu être identifiés par la méthode de recoupements.

Il va sans dire que prioritairement le profil psychologique du ou des témoins ainsi que le contexte environnemental de l'observation étaient en tout premier lieu décryptés. Une collaboration active avec les militaires de la Gendarmerie nationale sur plusieurs dossiers, tels ceux évoqués dans cet ouvrage, nous imposa la plus stricte objectivité et il est à souligner que les enquêtes menées conjointement avec les brigades territoriales aboutirent à des procès-verbaux rigoureux et impartiaux.

Puis vint en 1978 la création du GEPAN (émanation du CNES), répondant à une priorité essentielle fixée par l'objet de notre association. Notre bien modeste travail devenait de fait insignifiant. L'histoire nous démontre la tâche immense incombant à ce type de structure officielle et les difficultés majeures de fédérer autour d'une

volonté commune tous les acteurs civils et militaires, politiques et sociologiques.

J'ai donc mis un terme à toute démarche active, laissant place à des compétences tout autre mais aussi à la multitude de questions que ces quelques années d'investigation m'imposaient désormais.

L'extraordinaire odysée humaine que nous vivons dans le quotidien de la découverte scientifique, des nanotechnologies aux exoplanètes, nous rapproche irrémédiablement de révélations qui, en cet instant, dépassent notre entendement mais deviendront pour les générations futures des perspectives potentielles d'épanouissement.

Nous n'en sommes par là et gardons bien en tête que la connaissance de cet Univers – spatial et temporel – n'en est qu'à ces balbutiements. L'humilité s'impose.

Quimper, décembre 2010

Jean-Pierre ROSPARS
Directeur de recherches
6 juillet 2010

LA SCIENCE EST UNE LONGUE PATIENCE

Les cas d'ovnis du Finistère rassemblés par Jean-François Boëdec fournissent une très bonne image, réduite en taille mais fidèle dans le détail, de ce que d'innombrables témoins ont rapporté sur la même période de temps ailleurs en France et dans de nombreux pays étrangers. Pour parler le langage des statisticiens, cet échantillon finistérien est représentatif de la population des témoignages rapportés dans le monde. C'est ce qui en fait la valeur et l'intérêt. Inutile donc de courir la planète, il suffit à tout esprit curieux d'étudier ce qui se passe à moins d'une centaine de kilomètres de son domicile pour se faire une bonne idée de la situation globale.

*Que faut-il penser de cet ensemble de témoignages ? Il est remarquable que personne ne puisse à l'heure actuelle répondre **avec certitude** à cette question. La raison en est simple : seule une fraction des cas ont fait l'objet d'une enquête, le plus souvent par la gendarmerie ou par des enquêteurs privés, et une fraction infime des cas enquêtés a été l'objet d'un début d'étude scientifique. Il s'agit là d'un fait remarquable qui ne va nullement de soi. Il serait difficile de citer un autre sujet ayant fait l'objet d'autant de commentaires dans les médias, depuis si longtemps (plus de soixante ans), soulevé tant de débats contradictoires et de passion, et qui ait suscité aussi peu d'études « savantes » comparables à celles que l'on peut trouver sur n'importe quel autre sujet de société. Le sujet reste entaché de ridicule, les informations fiables sont perdues dans une masse de rumeurs incontrôlables et le niveau global de la discussion est très bas. Tout professionnel sérieux, soucieux de sa réputation, hésitera à approfondir un sujet aussi mal famé. Il en résulte un cercle vicieux dont on voit mal comment on pourra sortir.*

*En l'absence de certitude, les scientifiques concernés se divisent schématiquement en deux groupes. Les premiers, très majoritaires, gardent une distance prudente, considèrent que le dossier ovni n'est pas de leur ressort et préfèrent le laisser à d'autres ; comme ces « autres » n'existent pas vraiment le **statu quo** se maintient fort naturellement. Les scientifiques du second groupe trouvent, au*



Jean-Pierre Rospars, neurobiologiste, ici dans une station radar en Bretagne, est membre du collège d'experts du Geipan (Centre spatial de Toulouse depuis 2006. (Photo J.-F. Boëdec).

contraire, le sujet intéressant mais se divisent sur la manière de l'interpréter. Pour les uns, les sceptiques, toutes les observations faites s'expliquent plus ou moins aisément par des méprises ou, plus rarement, des affabulations normales ou pathologiques. La lune, un avion ou une lanterne thaïlandaise vu par des observateurs inexpérimentés ou surpris sont pris pour des ovnis et voilà tout. Bien que contre-intuitive cette approche, dite psycho-sociale, est loin d'être aussi irréaliste qu'elle le semble à première vue. On connaît nombre d'observations **a priori** fort troublantes qui, à la suite d'analyses approfondies, ont pu être expliquées de manière très convaincantes par des méprises. Malgré tout, les autres scientifiques intéressés ne sont pas persuadés de la validité de cette généralisation. Ces contestataires maintiennent que dans certains cas suffisamment bien documentés les explications banales proposées sont insuffisantes. Ils estiment qu'il faut faire appel à des interprétations plus imaginatives sinon exotiques, comme le recours à des visiteurs extraterrestres.

Le débat entre les tenants des deux camps est généralement vif voire acrimonieux. Pourtant une voie moyenne est possible, évi-

tant les excès des deux bords et respectant une certaine prudence scientifique. Donnons-en les contours en quatre points :

1/ Tant les sceptiques que les partisans des ovnis extraterrestres visent une explication globale et définitive des faits rapportés par les témoins. Aborder ainsi le problème est maladroit et improductif. Les uns et les autres donnent à croire que ces faits sont faciles à étudier : pour les uns il suffit de réfléchir sur les rapports disponibles pour découvrir les méprises en jeu et pour certains autres il suffit de lire les rapports pour comprendre qu'à l'évidence il s'agit de visiteurs d'origine extraterrestre. C'est aller un peu vite en besogne. N'est-il pas vain de vouloir à toute force « expliquer » des phénomènes à ce jour si incomplètement étudiés ? Le but de la science serait-il d'« expliquer » de manière aussi simpliste et rapide ? En réalité, la prudence s'impose : peut-être que le recours à des méprises suffira à rendre compte de tout mais à l'heure présente c'est une hypothèse très loin d'être positivement démontrée. Peut-être s'agit de visiteurs venus d'étoiles lointaines ? Mais peut-être aussi de tout autre chose qui reste encore à imaginer. La polarisation des explications toutes prêtes et conformes à nos attentes s'explique par notre faible capacité à suspendre notre jugement, à admettre qu'on ne sait pas. En dépit des efforts faits à ce jour par les enquêteurs, on ne parvient pas à rassembler, même sur les meilleures observations, tous les renseignements qui seraient nécessaires pour affirmer avec certitude qu'il y a eu méprise ou au contraire phénomène artificiel inconnu. Quand on ne sait pas de source sûre l'attitude rationnelle est de chercher à recueillir les renseignements qui manquent en sachant que cette recherche peut prendre du temps.

2/ Les sceptiques semblent convaincus que leur démarche est la seule légitime du point de vue de la méthode scientifique. En expliquant **toutes** les observations d'ovnis à l'aide de la seule psychologie humaine, sans faire appel à quelque phénomène inconnu que ce soit, ils suivent en effet le principe du rasoir d'Occam qui stipule qu'il ne faut pas multiplier inutilement les hypothèses. On ne contestera nullement cette qualité de leur démarche, mais on leur fera simplement valoir que la méthode scientifique ne se résume pas au fameux rasoir, il y a d'autres conditions à remplir. La faiblesse intrinsèque des explications en termes de méprises est que leur usage n'obéit à aucune règle préétablie. Même si les témoins déclarent qu'ils ont vu un phénomène bizarre posé à 40 mètres d'eux dans leur jardin, il est **toujours** possible de penser qu'ils se sont trom-

pés et qu'ils ont vu en réalité une machine agricole située à 150 m. Il est de la nature même des descriptions testimoniales de se prêter à ce genre de relecture. Comme les récits peuvent **toujours** être ainsi réinterprétés et les aspects qui ne s'accordent pas avec l'hypothèse sous-estimés voire complètement négligés, l'issue de l'analyse est **a priori** certaine. En fin de compte, la thèse de la méprise devient pratiquement irréfutable. C'est là un grave défaut car un critère distinctif de la démarche scientifique est justement que la thèse proposée soit réfutable (c'est le fameux critère de Karl Popper).

3/ Toute observation alléguée d'ovni conduit donc à hésiter entre deux hypothèses exclusives l'une de l'autre, par exemple provient-elle ou non d'une méprise ? Cette situation n'a rien d'exceptionnel dans son principe. En pratique scientifique courante on se pose constamment des questions formulées de manière semblables. Par exemple, on se demande si tel procédé ou traitement (physique, chimique, pharmaceutique ou autre) est efficace ou non. La question est si fréquente qu'on a créé une discipline entière pour y répondre dont le cœur est la théorie des tests statistiques. Ouvrez n'importe quel ouvrage de statistiques et vous y verrez que, dans toute situation où l'on doit décider dans l'incertain, il convient de respecter ce qu'on appelle l'équilibre des risques. Il existe en effet deux risques de se tromper : soit en décidant que le traitement n'est pas efficace alors qu'il l'est en réalité, soit qu'il est efficace alors qu'il ne l'est pas. Dans la vie réelle les deux risques d'erreurs sont pris en compte : le chercheur qui met au point un nouveau procédé ne voudra ni éliminer à tort un bon procédé auquel il a déjà consacré beaucoup d'efforts, ni en retenir un mauvais au risque de perdre encore du temps dans une voie sans issue. La situation est radicalement différente en matière d'ovnis car le sceptique ne voit aucun inconvénient à soutenir la méprise dans tous les cas : il est certain de ne pas conclure à tort à la présence d'un phénomène inconnu et cela lui suffit. Mais ce faisant il est également assuré de passer à côté d'une découverte intéressante s'il est présent. Son attitude est peut-être confortable (de son point de vue) mais elle n'a rien d'équilibrée au sens de la théorie des tests. Une approche scientifique doit donc porter une égale attention aux deux termes de l'alternative. Bien entendu, le même argument s'applique, à l'inverse, à ceux qui soutiennent l'ovni extraterrestre.

4/ On peut même faire un pas de plus dans cette direction et penser qu'il ne faut pas se contenter de l'hypothèse des méprises car celle-ci n'est pas suffisamment spécifique et motivante. Il paraît

légitime non seulement de pas exclure l'hypothèse d'un phénomène **physique nouveau** (ce qui ne veut pas nécessairement dire extraterrestre) à l'origine de certaines observations mais même d'en faire l'une des hypothèses à tester. Ceci en raison de son potentiel scientifique, d'abord parce que le but de la science est de découvrir du nouveau, ensuite parce que les phénomènes physiques sont les plus propices à la **caractérisation**. L'attention se déplace alors des explications généralistes (souvent conformes à nos préjugés) pour se focaliser sur la caractérisation du phénomène (si c'est possible) en ayant toujours les deux fers au feu : rechercher les explications triviales possibles tout en essayant de mieux spécifier un phénomène physique éventuel à l'origine de certaines observations.

Mais il ne faut pas se voiler la face : cet objectif est extrêmement ambitieux. Si l'étude de terrain auprès des témoins est difficile, l'étude physique l'est encore plus, que ce soit par l'étude des effets allégués sur l'environnement ou par l'observation instrumentale directe : elle est même à la limite de nos possibilités. Cela tient à ce que les manifestations du phénomène physique hypothétique envisagé ici sont rares et irrégulières dans le temps. Il est difficile dans ces conditions de maintenir un groupe de scientifiques capable de faire l'étude approfondie sur le terrain des rares observations qui le mériteraient et d'améliorer leurs méthodes par l'expérience. L'observation instrumentale de phénomènes physiques rares dans l'atmosphère serait probablement accessible aux moyens techniques actuels mais supposeraient des investissements assez considérables et sur de longues durées, donc là aussi difficiles à mettre en œuvre et à maintenir. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions que les progrès soient si lents.

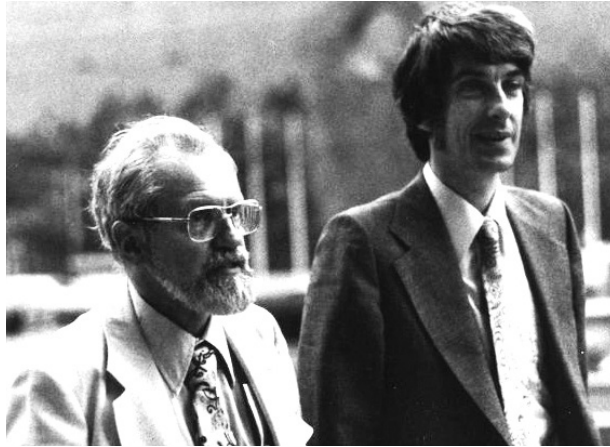
Si cette analyse est exacte, la controverse sur les ovnis n'est pas prête de s'éteindre. Compte tenu des difficultés de l'étude et du peu de moyens mis en œuvre, bien des années passeront encore avant que des données scientifiques soient recueillies et discutées. Il faut donc s'armer de patience. Dans le meilleur des cas ces données pourront suggérer l'existence d'un phénomène physique. Si cette approche échoue, il restera d'autres pistes à explorer qui ne se résument peut-être pas aux seules méprises et autres. Mais alors une plus grande patience encore sera requise. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : la science, qui a entrepris de vider la mer avec une petite cuiller, n'est-elle pas une longue patience ?

Jacques VALLÉE

Membre du conseil d'administration
de Bigelow Aerospace, USA.
San Francisco, 5 juillet 2010.

LE PHÉNOMÈNE OVNI CONTRIBUERA À LA SCIENCE DU FUTUR

Je suis d'accord avec votre analyse dans « La notion "observation" est-elle à remettre en cause ? » C'est même là que l'on trouve, à mon avis, la plus grande contribution que le phénomène OVNI puisse faire à la science du futur : nous permettre d'échapper aux schémas étroits qui ont été imposés à la méthode scientifique, et dont les faits débordent. Non seulement ceux du phénomène OVNI, mais



J. Allen Hynek, Conseiller spécial de l'U.S. Air Force sur les OVNI et Jacques Vallée à l'Onu en 1978.

aussi ceux de la parapsychologie, de la physique... Je n'y vois pas un sujet de découragement mais au contraire une occasion d'enthousiasme.

Une des méthodes les plus fécondes pour l'étude du phénomène repose sur l'analyse des corrélations entre plusieurs séries d'observations. A ce sujet, je suis frappé par le parallèle entre votre cas de Landivisiau du 18 janvier 1974 et le célèbre évènement de Téhéran le 19 septembre 1976, qui impliqua l'intervention de pilotes iraniens, de radars et d'appareils américains dont les systèmes de communication et d'armement furent paralysés. Votre analyse montre que l'objet vu en Bretagne près de la base aéronavale était un cylindre estimé à 6 mètres de long pour un diamètre de 3 mètres, qui se transforma en une sphère lumineuse. L'objet de Téhéran

était un cylindre estimé à 8 mètres sur 2, qui se transforma aussi en sphère lumineuse. Dans les deux cas, l'observation eut lieu près d'une base militaire.

Vos enquêtes représentent une importante contribution à la recherche internationale sur le sujet.



Michel Ellenberger

Chroniqueur scientifique

« N'ESSAYONS PAS D'EXPLIQUER DES CHOSES OBSCURES PAR DES CHOSES PLUS OBSCURES ENCORE »

La « notion observation » mériterait d'être développée. Je me demande d'ailleurs pourquoi les ufologues ne lisent par la littérature judiciaire et criminologiste qui traite de la valeur du témoignage, « la plus fragile des preuves » selon un auteur. Les cas sont innombrables de témoins prêts à jurer de bonne foi avoir vu des choses manifestement déformées : sorcelleries, apparitions diaboliques, etc. Notre ignorance demeure, et aussi notre curiosité. Après tout, ce qui est irritant dans le phénomène OVNI, c'est qu'il nous fait toucher du doigt l'étendue de notre ignorance.

Un philosophe disait : « N'essayons pas d'expliquer des choses obscures par des choses plus obscures encore. »



Hilary Evans

Chercheur britannique

« PAR OÙ COMMENCER ?

La conclusion qu'un lien étroit doit exister entre les OVNI et leurs témoins est aussi inéluctable que déconcertante. Le livre de Harley Rutledge Project identification (Prentice Hall, New-Jersey, 1981) a en tous cas établi le même fait d'une manière scientifique.

Désormais, je crois que toute autre approche au phénomène OVNI avortera. Mais par où commencer ?

Marcia S. SMITH

Analyste en sciences et technologie
Division de recherches en politique des Sciences
Services de recherches du Congrès, États-Unis

QUE NOUS RÉSERVE L'AVENIR EN MATIÈRE D'OVNI ?

Bien que l'attention des masses fut peu attirée par le sujet des OVNI ces dernières années, la controverse fait toujours rage et passionne aujourd'hui presque autant qu'elle le fit en 1947 aux États-Unis. Après 20 ans d'investigations sur les « UFO », l'Air Force conclut que rien de ce qui a été constaté n'était hostile, ni ne contribuait à une menace pour la sécurité nationale et que, par conséquent, il ne demandait aucune investigation complémentaire. La population accepta ce point de vue pendant quelques temps, bien que des questions se posent à nouveau avec l'arrivée de nouveaux rapports sur les OVNI pendant l'année 1973. Mais des reportages sur le sujet sont relativement rares, excepté dans les journaux ou publications d'origine privée. Les livres sont publiés à un rythme impressionnant et quelques uns des cas passionnent encore chaudement.

Que nous réserve l'avenir en matière d'OVNI ? Il semble très probable que la situation restera ce qu'elle a été jusqu'à présent. Des méthodes ont été proposées par différents spécialistes pour augmenter la qualité des données « solides » disponibles :

— Un système de surveillance par satellite pour noter la présence de tous objets suspects (Eugène Epstein, The Aerospace Corporation) ;

— L'augmentation des études sur les traces physiques, tel que cela a été fait à Delphos dans le Kansas par Ted Philipps ;

— La corrélation au moyen d'un ordinateur de cas similaires (Jacques Vallée, Institut du Futur).

Si une de ces techniques peut fournir des données nécessaires pour prouver ou infirmer l'hypothèse «extra terrestre», elles doivent être entreprises de toute évidence.

(Source : GEPAN)

I.L. OLIVYER

Dr es Sciences, physicien

MALGRÉ LES DISTORSIONS SPATIALES, QUI PEUT DÉFINIR UNE VÉRITABLE « RÉALITÉ » ?

Lors d'une conférence sur le sujet à Paris, Claude Poher avait montré une photographie d'OVNI où le témoin n'avait pratiquement pas eu le temps de voir l'objet décoller et disparaître dans les nuages. Sur le tirage, on voyait l'objet dans une suite continue, hâchée sur sa trajectoire qui se perdait finalement dans les nuages : comme une suite de pointillés, où chaque pointillé était le même objet. C'était véritablement hallucinant, et, ce qui l'est plus encore, c'est que les calculs ont montré que l'accélération correspondait à environ 10 000 g (g = pesanteur terrestre). Quand on sait que nos astronautes en supportent parfois seulement 10, et pas longtemps, on peut se poser des questions. La réponse se trouve peut-être dans une analyse en termes d'espace temps, où la théorie de la relativité d'Einstein peut jouer à plein. Sans pour autant sombrer dans le délire, il est parfois difficile de ne pas extrapoler, surtout lorsqu'on connaît certaines observations où les témoins rapportent que les objets sont lumineux et transparents, ce qui leur permet d'observer des détails à l'intérieur. Une technologie avancée pourrait tout à fait artificiellement mettre des métaux dans un état électriquement excité qui permettrait la transmission de la lumière.

Le physicien américain James Mac Campbell, à sa façon scientifiquement ouverte, nous a déjà prévenu qu'il est difficile pour un témoin de décrire l'aspect métallique d'un objet familier suffisamment bien pour qu'un spécialiste puisse dire ex abrupto qu'il s'agit de tel ou tel métal ou alliage, sans analyse en laboratoire. Eh bien, il en est de même pour les sons souvent remarqués lors des observations.

Seulement et finalement : honneur au témoin! Malgré les distorsions spatiales, temporelles et autres, qui peut définir une véritable « réalité » ?

Le témoin ne décrit pas si mal ce qu'il ne connaît pas (mais parfois qui est connu du spécialiste). Alors, pourquoi décrirait il plus mal des phénomènes qu'aucun spécialiste n'est capable de raccorder à des connaissances dites du consensus scientifique ?

C'est un point qui mérite (et fait l'objet) d'étude.

« LE STOCKAGE DES DONNÉES RUSSES SUR LES OVNI JUSTIFIE L'ORGANISATION DE TELLES ÉTUDES »

Moscou

La conclusion d'une étude que nous avons menée est la suivante : dans les rapports sont décrites des observations de phénomènes réels.

S'il y a hallucination ou des rapports erronés, le pourcentage n'est pas important car ils influent peu sur les propriétés statistiques de l'échantillon choisi.

La répartition spatiale du phénomène OVNI englobe tout le territoire de la Russie. A certaines périodes, apparemment, on observe une activité plus élevée dans des régions déterminées. En outre, les zones d'activité plus élevées varient au cours du temps. La répartition au cours de la journée donne un maximum nettement marqué le soir vers 21 heures locales. Les formes observées des objets anormaux sont extrêmement variées. La durée moyenne du phénomène est de l'ordre de quelques minutes. Cependant, des types d'objets différents sont caractérisés par une durée différente. Dans un nombre important de cas (22,5 %), on a remarqué différentes phases du phénomène, liées à des modifications de constitution de forme: jonction d'un objet à un autre, modification de la forme, dissipation progressive d'un objet, apparition d'un nouvel objet, etc.

Dans 94 cas sur 256, on a observé simultanément plusieurs objets. On associe particulièrement souvent des objets de formes variables avec des objets en forme d'étoile. Une majorité importante d'objets présente un corps lumineux. La vitesse angulaire, selon les estimations des observateurs est comprise entre 1°/mn et 2001s. Dans 18 cas, pour 21 objets, on souligne un changement brutal de la vitesse. Les dimensions linéaires des objets sont estimées de 4 à 600 mètres. La vitesse linéaire est estimée entre 5 mètres/seconde et 5 kilomètres/seconde.

Dans la majorité des cas, les phénomènes anormaux se déroulent apparemment sans bruit. On a remarqué des cas d'influence

sur des moyens techniques et sur le système nerveux de l'homme :
Les chercheurs soviétiques poursuivent :

EFFETS ACCOMPAGNANTS	Nombre de cas et codification
Perturbation de l'éclairage	1 (OK 0061)
Perturbation de moteurs à explosion .	1 (OK 0253)
Influence sur le fonctionnement d'équipements radio	1 (OK 0219)
Panne d'une partie électrique d'un équipement.....	2 (OK 0218) (OK 0219)
Arrêt des moteurs d'un avion	1 (OK 0061)
Détérioration mécanique d'un équipement.....	1 (OK 0219)
Perte provisoire de la vue	2 (OK 0218) (OK 0219)
Étouffement (oppression du psychisme)	3 (OK 0168) (OK 0171) (OK 0177)
Perte de connaissance	1 (OK 0219)
(Institut d'études cosmiques, Académie des Ssciences de l'URSS)	

A partir des données que l'on a, il n'est pas possible d'avoir une conclusion sur la nature des phénomènes observés. Peut être que certains d'entre eux peuvent être appelés effets d'optique atmosphérique. Cependant, dans la grande majorité des cas, ils sont apparemment d'une toute autre nature. Ceci se voit en particulier au grand pourcentage d'observations indépendantes faites simultanément en différents points distants de centaines de kilomètres. Enfin, il faut prendre en considération le fait qu'il existe des observations datant de bien avant 1957, c'est à dire avant le début de l'ère cosmique.

Pour obtenir des conclusions plus précises, il faut disposer de données plus fiables. Les rapports sur les observations de phénomènes anormaux doivent être bien documentés. Il est également nécessaire de réfléchir soigneusement à la question d'une organisation d'observations avec des instruments spéciaux.

A notre avis, le stockage des données soviétiques sur les OVNI justifie l'organisation de telles études. On propose de poursuivre l'analyse statistique des documents que nous possédons :

207 rapports dans lesquels sont présentés 256 cas.

SOURCE : document GEPAN, 050 CT. CNES - Toulouse. Traduction française de Mme Marie Jeanne Perret. Publication iki An URSS. Sous l'autorité de l'Académie des sciences de l'URSS, M. Pretrovskaïa travaille à l'Institut d'études cosmiques de Moscou, M. Menkov à l'Institut d'ingénieurs en physique de Moscou et M. Guindilis à l'Institut astronomique d'État Stenberg.



Fernand LAGARDE

Chercheur français

L'OBSERVATEUR NE PEUT ÊTRE DISSOCIÉ DE L'OBJET OBSERVÉ

Il est certain que, d'une part, le phénomène OVNI existe, même s'il faut le réduire à 10 % des faits d'observation, étant entendu que cette estimation reste hypothétique, car il faudrait analyser toutes les observations, ce qui n'est guère envisageable ni même possible.

Il est certain aussi que ce reliquat résiste à toutes les investigations scientifiques dans l'état actuel de nos connaissances et qu'il peut donc être qualifié d'irrationnel parce que incompréhensible à partir des acquis scientifiques.

C'est ainsi que les observations qui ont eu un seul témoin sont le plus souvent écartées, et si la chose a laissé des traces, on évite d'en parler officiellement car, par ailleurs, les analyses sont difficiles, ne sachant pas quoi chercher, les causes les ayant produites pouvant être multiples.

En ce qui concerne l'observation en elle même, l'observateur ne peut être dissocié de l'objet observé. Il y a d'évidence une relation entre l'esprit qui observe et la chose observée, et il est même possible (témoin unique) que l'objet n'existe pas, seulement dans l'esprit du témoin capable de produire certains effets matériels.

C'est un concept que la Science ne peut traiter. Je ne sais pas si les témoins sont « choisis », mais il sont peut être prédestinés à faire des observations par la forme de leur psychisme, soit qu'ils observent ce qui existe réellement, soit qu'il n'existe d'objet ou de chose que dans leur esprit. Dans le cas où les témoins sont

nombreux, il est évident que l'objet existe. Nous avons connu des cas où, en compagnie, le témoin seul voyait l'objet... Et puis, il y a l'interprétation... Il n'existe pas non plus, à ma connaissance, un spectre de la lumière du phénomène qui aurait pu fournir des données sur sa composition.



François TOULET
Statisticien français

LA PHILOSOPHIE DES RATIONALISTES S'OPPOSE À L'ACCEPTATION DES TÉMOIGNAGES

(Extrait d'une lettre envoyée au directeur de la revue *Science et Vie*)

Je ne me souviens pas que vous ayez publié une réfutation quelconque de la théorie de Warren, savant américain qui, par des preuves statistiques aussi valables que celles de Fumoux, « démontrait » que ceux qui voyaient des objets volants non identifiés souffraient d'une « inconsistance du statut », c'est-à-dire de frustrations sociales ?

Il est facile de faire cocorico devant les hypothèses parfois un peu aventureuses des ufologues et de se taire devant ceux qui, comme c'est leur droit, attaquent les OVNI mais le font avec des mathématiques branlantes.

On nous reproche que les « petits bonhommes verts » ne sont pas très visibles et, en tous cas, ne fréquentent guère les laboratoires. Avec raison : nous ne possédons pas le moindre petit bout de martien qui puisse démontrer scientifiquement l'existence de quelque chose de fantastique au dessus de nos têtes. Nous nous basons sur des témoignages. Et la philosophie des rationalistes s'oppose à l'acceptation des témoignages.

C'est leur opinion, je ne la partage pas mais enfin, à chacun sa religion.



Arthur KOESTLER

D'après *Janus*

UN PROGRAMME D'EXPLORATION DES MAGICIENS

En dépit de ce que l'on raconte sur leurs acrobaties aériennes, les OVNI ont une apparence et un comportement trop proches de techniques qui nous seraient accessibles pour convenir à des magiciens. Quant à l'argument qui nous présente comme trop primitifs pour être dignes d'étude, on peut évidemment répondre que nos ethnologistes et nos anthropologues ne se montrent pas si arrogants à l'égard de formes inférieures de vie et de culture. Mais l'argument va plus loin : si notre galaxie est aussi animée que le prétendent les astrophysiciens, il doit y avoir un ordre de priorité dans les programmes d'exploration des magiciens, et même parmi les plus humbles, il se peut que nous n'ayons pas grand intérêt. Quand aux rares contacts où des gens auraient vu des « passagers » humanoïdes, ils représentent, selon le mot d'Aimé Michel, un « véritable festival de l'absurde.



Commandant Guillaume KERVENDAL

du Bureau Informatique

de la direction de la Gendarmerie

NOUS SOMMES EN FACE DE QUELQUE CHOSE QUI NOUS DÉPASSE...

Je me suis intéressé à ce phénomène sur le plan professionnel ; je pensais que la Gendarmerie nationale pouvait faire avancer l'enquête. Cela a été réalisé en partie. Bien sûr, je m'étais constitué des fichiers, j'aurai pu utiliser un ordinateur, mais pour chercher quoi ?

Tous les rapprochements qu'on peut faire entre les différentes affaires ne conduisent nulle part. Peut être ne rapprochons-nous pas les bonnes informations. Telle que l'étude est actuellement menée, elle n'aboutira pas. Nous sommes en face de quelque chose qui nous dépasse. Face à l'inexplicable, j'ai donc préféré me retirer.

Mais je pense que la période qui précède l'observation est essentielle. J'ai été frappé de cette notion lorsque j'ai pris connaissance, voici quelques années, de l'atterrissage survenu à l'île de la Réunion (plaine des Caffres). Le témoin, Antoine Séverin, vit, le 14 février 1975, un OVNI au sol avec 2 ou 3 humanoïdes; il fut assommé par un éclair sortant de « l'arme » de l'un des êtres. Ceci est déjà intéressant, mais je pense qu'on a insuffisamment enquêté sur les bruits que le témoin entendait déjà depuis quelques jours : bourdonnements d'oreille, comme le bruit d'un essaim d'abeilles... Je pense que les témoins sont « choisis ». N'est pas témoin qui veut. Je n'irai pas plus loin en avant dans mes commentaires.

Je pense qu'il faut mettre au point une nouvelle méthodologie d'approche du phénomène OVNI.

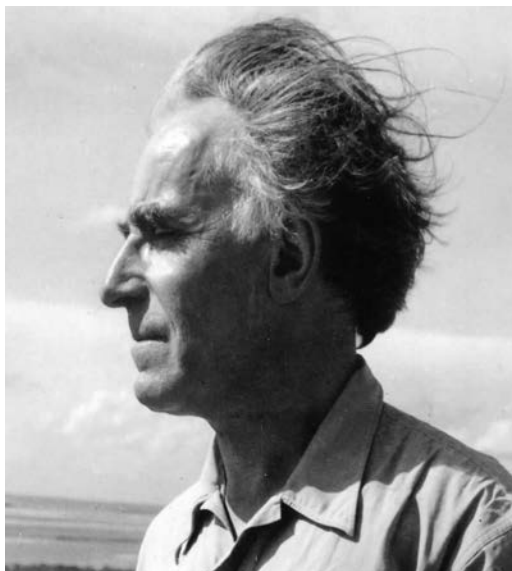
Le commandant Kervendal, originaire de Douarnenez, a mis au point, en 1970, le «questionnaire de base à l'usage des enquêteurs de la Gendarmerie nationale sur la question OVNI.

René FOUÉRE

UNE PASSION DANGEREUSE POUR LA RAISON : LE RATIONALISME

René Fouéré, né en 1904, dans les Côtes-du-Nord, a coopéré avec l'ingénieur René Hardy (père du premier satellite artificiel français) et le général Lionel Chassin, commandant en chef des Forces aériennes de l'OTAN en Europe.

En 1963, ils fondèrent l'un des premiers groupements pour l'étude des « soucoupes volantes » en France, le GEPA, Groupement d'études des phénomènes aériens, qui fut à l'origine de la création de l'actuel GEPAN du Centre spatial de Toulouse (Commission officielle financée par le budget de l'État).



Paris, le 2 avril 1980

M. Gérald Messadié
Rédacteur en chef adjoint de *Science et Vie*
5, rue de la Baume
75008 PARIS

« *Cher Monsieur,*

Je lis toujours avec beaucoup d'intérêt la remarquable « Chronique de la Recherche », dont vous assumez, dans *Science et Vie* la direction, ainsi que les articles de critique des livres que vous signez dans la rubrique « *Science et Vie a lu pour vous* » de la même revue.

Ayant pris connaissance du livre de Lawrence David Kusche et de la note des Coast Guards sur le « triangle des Bermudes », je me suis franchement amusé, sans la moindre réserve, de la fable spirituelle que vous avez écrite sur le « triangle des Bouches du Rhône ».

Mais je dois reconnaître que je ne suis vraiment pas d'accord ni avec votre dernier article « Ufos Psy et Cie », ni avec les conclusions exposées par Gérard Barthel et Jacques Brucker dans *La Grande peur martienne*, ni avec celles présentées par Michel Monnerie dans son livre *Le Naufrage des extra terrestres*.

Je m'empresse toutefois de vous dire que je n'ai pas voulu donner aux lignes que je me permets de vous adresser un caractère polémique mais simplement raisonnable et je pense que, pour votre information en la matière, vous auriez intérêt à leur accorder quelque attention.

Je pense aussi avoir, en la circonstance, de sérieuses raisons de vous parler d'un sujet dont, à la différence de ces jeunes auteurs, je m'occupe depuis plus de trente ans, et je passe internationalement pour être l'un des hommes qui, en France, connaissent le mieux la question. J'ajoute que je suis, depuis 1964, le rédacteur en chef de la revue *Phénomènes spatiaux*, éditée par le « Groupement d'étude de phénomènes aériens ou GEPA, et connue dans le monde entier pour sa prudence par ceux qui s'intéressent au problème des soucoupes volantes. (1)

(1) La revue quasi-confidentielle du GEPA *Phénomènes spatiaux* (1963-1977) a été rééditée en 2008 par le *Courrier du Livre* à Paris. Un exemplaire de la revue fut envoyée au général de Gaulle qui répondit par un mot d'encouragement.

Je puis encore dire que le général d'armée aérienne Lionel Max Chassin, ancien chef des Forces aériennes de la Défense occidentale, qui fut président du GEPA de 1964 à 1970, date de sa mort, me faisait toute confiance. A telle enseigne qu'il ne consentit à poser sa candidature à la présidence du GEPA qu'à la condition expresse que j'accepterais d'être le secrétaire général de ce groupement. Soit dit en passant, on peut admettre que le général Chassin n'aurait pas été homme à prendre un hélicoptère pour une soucoupe volante !

Je suis, en matière de soucoupes volantes, un des rares auteurs qui, s'interdisant tout jugement préalable qui se voudrait définitif, ait cherché, les yeux grands ouverts, à cerner la nature exacte, la nature matérielle de ce singulier phénomène.

Michel Monnerie, Gérard Barthel et Jacques Brucker ont regrettamment omis de s'intéresser à des cas autrement solides que ceux, particulièrement douteux, qu'ils ont pu avoir raison, à certains égards, de dénoncer. Ils ne semblent pas s'être souvenus de l'histoire, déjà longue, des soucoupes volantes, histoire qu'Evry Schatzman connaît moins encore. Les astronomes sont gens fort occupés à d'autres tâches et il est plus facile d'être rationaliste que d'être tout à fait rationnel. J'ai eu l'honneur de rencontrer Ernest Esclangon, alors doyen de l'Académie des sciences, et j'ai gardé un émouvant souvenir de mes entretiens avec lui. Il avait, très méritoirement, une autre ouverture d'esprit qu'Evry Schatzman. Très méritoirement car, avant de me rencontrer, il avait écrit un article allant à l'encontre des propos que j'allais lui tenir. »

Dans une lettre que j'ai récemment écrite à Michel Rouzé, je lui disais :

« Nous avons le plus grand respect pour les hommes titrés, un respect qui se charge souvent d'admiration pour l'étendue et la rigueur de leurs connaissances (...). Mais il serait imprudent d'accorder une infaillibilité totale aux jugements des hommes de science. Nous devons nous souvenir que, pendant un siècle et demi, des représentants éminents de notre Académie des sciences tels que Cadet, Lavoisier et Lémery s'obstinèrent à nier que les pierres que d'honnêtes témoins avaient vu tomber du ciel fussent des météorites on sait tout le parti que la science tire maintenant de ces "messagères du cosmos" et, pour justifier leur point de vue, il leur arriva de recourir à des arguments d'une admirable sottise. D'une admirable sottise car, en dépit de leur invraisemblance, ces arguments témoignaient encore de l'ingéniosité de leurs auteurs! Il n'empêche que si cette savante

erreur très compréhensible étant donnée la vision que la science se faisait du monde lors de la découverte des météorites devait se reproduire de nos jours à propos des soucoupes volantes et que celles ci fussent effectivement d'origine extra terrestre, il serait profondément regrettable, pour ne pas dire déplorable, qu'en raison de ce jugement porté par des hommes de science, on s'interdit de ne pas prendre ces machines au sérieux et de les étudier. »

« Il est bien facile d'avoir raison quand on choisit d'ignorer tout ce qui vous contredit. Ces jeunes auteurs, qui veulent se faire passer pour des gens très informés, des experts en la matière, oublient curieusement les observations les plus fortes ou, lorsqu'il leur arrive malgré tout d'en mentionner une, ils s'efforcent d'en discréditer le témoin. S'agissant de questions si délicates, mais qui se posent tout de même, il est prudent de se garder des généralisations abusives.

Est ce que le commandant Banner de la *Lady of the Lake* et son équipage rêvaient, le 22 mars 1870, au dessus de l'Atlantique, lorsqu'il fut consigné sur le journal de bord qu'on avait observé un objet en forme de disque portant des espèces de vitrages et qui avançait contre le vent des Tropiques, sous les nuages ? Ayant navigué au long cours, je sais qu'on n'a pas coutume de conter des fables sur les journaux de bord.

Bien qu'ils s'étendent complaisamment, mais sans doute à juste titre, sur les observations douteuses de 1954, Gérard Barthel et Jacques Brucker ne disent pas un mot de celle du 21 octobre 1963, à Trancas, en Argentine, dont l'un des témoins dut être hospitalisé. Ni sur cette observation du 16 janvier 1958, près de l'île de Trinidad, en plein Atlantique. Faite par de nombreux témoins des plus qualifiés, elle donna lieu à six photographies et fut, si l'on peut dire, officialisée par le président du Brésil de l'époque, Juscelino Kubitschek.

L'observation de Valensole, du 1^{er} juillet 1965, que nous avons étudiée de très près, gêne beaucoup Gérard Barthel et Jacques Brucker qui, pour s'en débarrasser, insinuent tranquillement (p. 215) que Maurice Masse, que nous avons rencontré sur les lieux, devait être un menteur ou un délirant ! Ce qui ne fut ni notre avis, ni celui du capitaine Valnet, de la Gendarmerie nationale, alors en poste à Digne, qui avait mené l'enquête officielle. Ni celui non plus de M. Chautard, juge d'instruction, qui avait procédé sur place à une enquête personnelle dont nous avons donné le compte rendu dans notre revue.

Pour vous dire tout ce que je sais sur la question, j'écrirai un livre, le livre que j'aurais dû déjà écrire si ma recherche, qui était totalement désintéressée m'en avait donné le temps.

Je devrai donc me borner ici à ces quelques propos auxquels j'ajouterai toutefois, pour votre documentation :

1) Le n° 36 de *Phénomènes spatiaux*, de juin 1973, dans lequel j'ai résumé l'affaire de Trinidad (p. 2) et écrit un éditorial intitulé « les traces au secours des témoignages ».

2) Le n° 51, de mars 1977, de la même revue, à cause de l'éditorial, de mon article « D'un certain usage de la parapsychologie », du compte rendu des incidents survenus au dessus de Téhéran, le 19 septembre 76, et de mon autre article « Déconcertantes soucoupes volantes ou l'aérodynamisme bafoué ».

J'allais achever là cette lettre lorsque j'ai reçu, en tant qu'abonné, le dernier numéro de *Science et vie* où j'ai trouvé l'article de Gérard Barthel, Jacques Brucker et Michel Monnerie.

Or, bien que je reconnaisse volontiers qu'il est absolument nécessaire, dans l'intérêt de la recherche objective, de dénoncer les erreurs, les farces ou les fraudes commises, je tiens à dire que cet article partial, empreint d'une passion évidente et agressive qui tourne parfois au mépris, me paraît, à bien des égards, navrant.

Navrant même pour ses jeunes auteurs, qui ne pèchent pas par excès de modestie mais avec lesquels j'ai eu d'amicales relations que je n'entends pas renier. Je regrette beaucoup pour eux mêmes, qu'ils ne se soient pas remémorés ce vieux proverbe français qui dit, si admirablement, que « l'excès en tout est un défaut ». Ils finiront bien, je l'espère, par se rendre compte de sa pertinence et par découvrir qu'en s'abandonnant à l'ivresse de fustiger les autres, on s'expose inévitablement à de graves revers. S'ils redeviennent quelque peu lucides, ils s'apercevront que leurs outrances mêmes auront pour effet ne fût ce qu'en détournant les esprits mesurés de poursuivre la lecture de leur article de desservir ce qu'il pouvait avoir d'utile et de sensé dans leurs propos trop souvent désobligeants.

Abonné à *Science et vie* depuis de très nombreuses années, je pense très sincèrement qu'un tel article n'ajoutera rien, tant s'en faut, à la gloire future de cette revue.

Dans le fragment de ma lettre à Michel Rouzé que j'ai citée plus haut, je faisais allusion à l'affaire des météorites. Or, il semble bien que la leçon de cette académique sottise qui, pendant plus d'un siècle, refusa d'admettre l'existence des météorites – de ces météorites qui, selon un mot cité par Hubert Reeves, sont devenues

« les satellites du pauvre » – ait été complètement perdue. On peut se targuer d'être rationaliste, mais, je le répète, il ne suffit pas d'être rationaliste pour être rationnel ou même simplement raisonnable.

La passion égare, c'est un fait. Il n'est d'intelligence que désintéressée, exempte de toute passion qui ne serait pas la passion impersonnelle de la vérité, la soif de voir les choses telles qu'elles sont et non pas telles qu'on voudrait qu'elles fussent. Quand on a la passion de s'affirmer en affirmant quelque chose, on s'interdit la clarté de cette vision totale. On peut faire, intellectuellement, de l'effet, mais on n'est pas vraiment intelligent, parce qu'on n'a plus qu'une perception tronquée, mutilée, des choses. On s'intéresse à tout ce qui s'accorde avec ce qu'on entend affirmer et on tend à ne pas voir ou à expliquer faussement tout ce qui n'est pas compatible avec la thèse qu'on soutient pour se mettre en valeur ou s'opposer à quelqu'un d'autre. Il n'existe aucune autorité, aucun établissement qui puisse délivrer des diplômes d'intelligence.

On parle de la fragilité, des incertitudes, des illusions du témoignage humain mais on oublie que, s'agissant de phénomènes non reproductibles et dont on ne peut pas savoir au juste où et quand ils vont se produire, c'est le seul instrument de connaissance dont on puisse disposer, et les météorologistes sont contraints d'y faire appel quand ils cherchent à obtenir une localisation plus précise des fragments tombés lors des chutes de météorites.

Nos moyens de recherche ne sont pas, ne seront jamais à la mesure de l'univers et de la vie. Nous devons toujours nous attendre à de graves surprises. Notre soif, notre passion des affirmations définitives, des certitudes inébranlables, sera toujours déçue. Nous aurons toujours quelque chose à inventorier, à vérifier, à remettre en question, et le rêve de nous trouver enfin devant un monde où tout sera classé, étiqueté, résolu, est un rêve impossible. Nous aurons toujours quelque chose à découvrir et ce ne sont pas les vrais chercheurs qui s'en plaindront.

Regardées de plus près, des observations épisodiques, sporadiques et disparates, marginales à l'égard des recherches de notre temps et contestées quant à leur interprétation, d'objets insolites qui souvent manoeuvrent, pourront se révéler soudainement d'un intérêt immense et insoupçonné, fournir la matière à une révision dramatique de notre vision usuelle des choses.

L'affaire des soucoupes volantes pourra devenir, mais à un tout autre niveau, une sorte de répétition historique de celle des météorites.

Si les « soucoupistes » sélectionnent leurs observations, il en va de même, en sens opposé, des « anti-soucoupistes ». Les extrêmes se ressemblent, chacun étant le portrait inverse de l'autre.

Depuis tant d'années que nous nous sommes penchés sur des rapports d'observation et avons interrogé des témoins, nous ne sommes pas sans savoir que 90 % des observations qu'on aurait pu prendre pour des observations de soucoupes volantes n'était en fait, pour la plupart, que des observations d'engins terrestres que les témoins n'avaient pas su identifier ou de phénomènes naturels au sujet desquels ils s'étaient mépris et, dans un nombre plus restreint de cas, il ne s'agissait pas de vraies observations d'objets insolites, mais d'histoires inventées de toutes pièces et certifiées authentiques par de pseudo-témoins ou de déclarations sincères émanant d'honnêtes gens abusés par une mise en scène montée par quelque fraudeur ou quelque farceur.

Mais, qu'on le veuille ou non, s'il y a dans la masse des observations publiées ou signalées, un grand nombre de méprises, d'illusions ou de mystifications, il reste un résidu très coriace et très insolite qui résiste à toutes les tentatives d'explication conventionnelle et, reprenant ici le propos du Pr. Richet que j'ai cité dans ma lettre à Michel Rouzé, je dirai qu'en pareille matière « un seul cas vrai l'emporte sur cent faux ».

J'ajoute qu'au cours des nombreuses enquêtes que j'ai menées sur les lieux, j'ai maintes fois admiré, chez de simples paysans qui ne cherchaient pas à interpréter techniquement ce qu'ils voyaient une qualité d'attention et une précision dans l'observation qu'on aimerait parfois retrouver chez des témoins plus cultivés.

Dans leur article, page 30, Gérard Barthel, Jacques Brucker et Michel Monnerie, voulant s'en prendre à Claude Poher, se sont rendus coupables de trois incorrections :

1) En faisant publier dans une revue à grand tirage des extraits d'une étude qui avait un caractère privé et ne fut tirée qu'à une soixantaine d'exemplaires ronéotypés, les auteurs de l'article ont commis une regrettable incorrection à l'égard de Claude Poher.

Une incorrection d'autant plus grave que le travail de Claude Poher auquel ils s'attaquent et qui fut imprimé sous sa seule responsabilité personnelle, n'était qu'un travail préliminaire, une première ébauche qui remonte à huit ans et ne méritait pas d'être critiquée avec une sévérité qui n'aurait été justifiée qu'à l'égard d'un document plus élaboré, couvert par un service administratif et revêtant dès lors un caractère quasi officiel.

Mais, n'étant pas avertis, les lecteurs de *Science et vie* ne prendront pas conscience de l'excès de rigueur avec lequel les auteurs de l'article traitent ce premier essai discret et lui attribueront un caractère qui n'était pas le sien.

2) Ces auteurs ont été en outre incorrects à l'égard de ces mêmes lecteurs de *Science et vie* en faisant état d'un texte que l'immense majorité desdits lecteurs n'a aucun moyen de consulter et dont elle ne pourra vérifier les indications. C'est bien commode de discréditer le GEPAN à partir d'un vieil essai, pratiquement introuvable.

3) Les mêmes auteurs ont été non moins incorrects, pour ne pas dire méprisants, à l'égard de notre propre revue qu'ils accusent d'être une revue pour « soucoupistes fanatiques ». Ils l'accusent, sans avoir d'ailleurs le courage de la nommer, mais, pour qui possède le document visé et se reporte à la page 122 de ce document, le pourcentage (31 %) des cas étudiés qu'ils disent extraits de cette revue, désigne, sans aucune contestation possible, notre propre revue, dont je me trouve être le directeur.

Que *Phénomènes spatiaux* soit une revue pour « soucoupistes fanatiques », c'est une affirmation parfaitement gratuite et presque risible, une contre-vérité grossière.

Mais fanatiques eux mêmes de l'anti soucoupisme, Gérard Barthel, Jacques Brucker et Michel Monnerie voient à leur propre image ceux qui ne sont pas de leur avis et veulent les faire passer pour fanatiques même s'ils ne le sont pas.

Dieu merci, et à l'opposé du document rédigé il y a huit ans par Claude Poher, *Phénomènes spatiaux* est une revue qu'il est facile de se procurer et ceux qui la consulteront honnêtement, sans parti pris, chercheront en vain à y découvrir le fanatisme que nos jeunes auteurs ne se font pas scrupule de lui attribuer. Ils auront sous les yeux, non des lignes manuscrites de circonstance, que j'aurais écrites pour répondre après coup aux attaques de l'article de *Science et Vie*, mais des textes bien antérieurs, imprimés et datés.

En particulier, s'ils prennent le n° 19, de mars 1969, de *Phénomènes spatiaux* dont je joins un exemplaire aux lignes présentes, ils y trouveront, aux pages 2 à 5, un article que j'ai signé et dans lequel je dis textuellement, en page 5 :

« A un correspondant qui m'écrivait qu'il avait la passion des soucoupes volantes, je répondis que je n'avais pas la passion des soucoupes volantes mais celle de la vérité et que c'était cette passion qu'il fallait avoir si l'on voulait savoir la vérité sur les soucoupes volantes. Cela définit toute une attitude, qui interdit les exaltations

imprudentes et prématurées, les affirmations agressives et aventurées. »

Seul un lecteur de mauvaise foi ou à l'esprit dérangé pourra trouver dans un tel article, qui n'engageait pas que son auteur, un relent de fanatisme.

Comme je l'ai déjà dit, notre groupement a eu pour président, de 1964 à 1970, le général Chassin.

Le 21 février 1974, Robert Galley, alors ministre des Armées, avait donné une interview diffusée sur les ondes de France Inter et que nous avons reproduite dans le n° 40-41-42 (juin à septembre 1974) de *Phénomènes spatiaux*, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.

Au cours de cette interview, répondant à la question : « Est-ce que vous êtes en relation précisément, M. le Ministre, avec d'autres organisations militaires internationales ? », Robert Galley avait textuellement déclaré :

« Non, si vous permettez, nous avons depuis 1970 retransmis au Groupement d'étude de phénomènes aériens l'ensemble de nos témoignages et nous continuons, chaque fois qu'un témoignage ou un quelque chose d'extraordinaire intervient, à le leur envoyer. »

Était ce en raison de notre fanatisme que l'armée de l'Air nous faisait cette faveur ?

Le GEPA, qui a organisé des réunions techniques auxquelles participèrent des hommes hautement qualifiés, a toujours compté au nombre de ceux de ces plus proches conseillers qui n'entendirent pas rester dans l'anonymat, des ingénieurs, des ingénieurs docteurs, voire des docteurs ès sciences. C'est encore un fait et il suffit de feuilleter la collection de *Phénomènes spatiaux* pour s'en convaincre.

Une autre preuve de l'estime qui a été accordée par les services officiels à ces « fanatiques » en lesquels on voudrait nous déguiser, c'est le fait que des représentants de ces services ou des officiers supérieurs nous ont volontiers accordé l'autorisation de publier leurs articles dans notre revue ou même sont venus en personne parler à nos réunions publiques, ainsi que vous pourrez le voir en ouvrant le n° 48 de juin 1976, de *Phénomènes spatiaux*, que nous ajouterons à la liste des bulletins ci-inclus et dans lequel vous trouverez aussi mon étude sur les commissions d'enquête américaines.

Nous ne prétendons pas être à l'abri de toute erreur, tant s'en faut, et nous sommes si peu fanatiques que, chaque fois que nous avons découvert, après coup, que des observations qui auraient pu, de prime abord, se rapporter à des objets insolites ne concernaient en fait que des méprises ou des fraudes, nous n'avons

pas hésité à le dire. Vous vous en rendrez compte en lisant, par exemple, dans notre bulletin n° 47, ci joint, l'article sur l'incident d'Ingeniero White, où nous avons consacré quelques dix pages à dénoncer et nous avons été les seuls à le faire dans toute la presse spécialisée, et l'autre une « observation » montée de toutes pièces, très adroitement d'ailleurs.

Je pense donc pouvoir honnêtement dire que cette accusation de fanatisme portée contre nous est tout simplement ridicule, désobligeante, et que, de toutes les revues françaises s'intéressant aux soucoupes volantes, la nôtre a été d'assez loin – sans pour autant se prétendre infaillible! – celle qui, avec le concours de collaborateurs ou d'assistants très qualifiés, s'est le plus efforcée d'aborder dans un esprit de recherche scientifique et de prudence l'étude de ce problème si déroutant, si complexe et pourtant réel qu'est le problème posé par ces soucoupes volantes.

En sorte que le fanatisme que nous prêtent Gérard Barthel, Jacques Brucker et Michel Monnerie n'est qu'une invention de leur imagination agressive.

Leurs assauts, d'ailleurs, seraient plutôt un éloge à notre égard car, selon la juste remarque d'un homme que j'ai connu, on ne s'en prend qu'à des adversaires qui en valent la peine.

Il importe de souligner que, dans la mesure où l'accusation lancée contre le sérieux, l'objectivité, la fiabilité de notre revue se révèle sans valeur, l'argument qu'on prétendait en tirer contre la qualité du travail de Claude Poher s'en trouve, du même coup et dans la même mesure, affaibli.

Nous avons signalé plus haut l'incorrection commise par les auteurs de l'article à l'égard de cet essai de Claude Poher qu'ils commentent.

La manière dont est présenté dans l'article ce GEPAN que Claude Poher a fait naître est elle même assez singulière.

Dans le texte en italique placé sous le titre de l'article, on fait du GEPAN. un groupe « quasi officiel », alors qu'en page 28, il devient un « organisme officiel » et qu'à à la page 30, on nous en parle comme du « très officiel » GEPAN !

Tout cela ne fait pas très sérieux.

Autant que je sache, légalement, le GEPAN – qui eut d'ailleurs sa place dans le pavillon du CNES au dernier salon du Bourget – est un organisme officiel créé au sein du CNES et sur lequel ont été publiées des notices éditées sous la responsabilité du CNES. Et il est

placé sous la surveillance d'un conseil scientifique qui ne dépend pas de lui.

Toujours à propos de l'essai de Claude Poher, on notera que Gérard Barthel, Jacques Brucker et Michel Monnerie critiquent encore insidieusement cet essai en faisant remarquer qu'il s'intitule « Études statistiques portant sur mille témoignages d'observations d'UFO » et que les études statistiques qu'il renferme ne portent que sur 825 témoignages. En fait, plus de 1 000 cas ont été pris en considération mais, après un examen critique et l'épuration de ce fichier, on n'en a retenu que 825 pour l'étude statistique (« Épuration et contrôle du fichier », p. 2 et 3).

D'autres études statistiques plus récentes signées par Claude Poher ont porté sur la période 1951-1975 et le lieutenant colonel Gaston Alexis en a donné des extraits dans le n° 9 de la revue *Armées d'aujourd'hui* et, sous une forme plus complète, dans ce n° 48, de juin 1976, de *Phénomènes spatiaux* dont je vous ai déjà parlé.

Le GEPAN a pu commettre des erreurs et on a eu raison de les relever, mais il ne serait pas équitable de passer sous silence tout ce que ce groupe de recherche a pu dire de juste, et il est intéressant de signaler qu'il nous a fait tout récemment parvenir (note d'information n° 1) un texte « Observation de phénomènes atmosphériques anormaux en URSS (analyse statistique) », par MM. Guindilis, Menkov et Petrovskaja, dont la publication a été approuvée par l'Académie des sciences de l'URSS !

Les auteurs de l'article de *Science et vie* me paraissent assez mal renseignés. Ils insistent sur l'espèce d'indulgence bienveillante qu'on aurait eue en haut lieu à l'égard de Claude Poher un homme que nous avons bien connu mais ils n'ont aucune conscience du rôle que notre ex président, le général Chassin, a joué dans cette affaire, et à telle enseigne qu'avant d'être remis au CNES à l'intention de Claude Poher, le dossier des observations insolites faites par le personnel en vol et le personnel au sol de l'Armée de l'Air a séjourné quelques temps dans mon propre bureau !

Claude Poher avait ses qualités et ses défauts, mais cela n'ôte rien à la réalité du problème. Un problème qui se pose d'une façon très particulière et dont j'ai dit, dans un article qui fut très favorablement commenté par un spécialiste, que, pour son traitement, les méthodes statistiques laissent beaucoup à désirer.

C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles, au lieu de disperser notre attention et nos efforts sur une poussière d'observations

faiblement attestées et ne nous offrant que des représentations très pauvres ou confuses des objets ou des êtres découverts par les témoins, nous les avons concentrés sur les observations les plus sûres, les plus fortes, les plus révélatrices.

Ce sont de telles observations qui, donnant lieu aux descriptions les plus précises, les plus documentées et les plus significatives des manifestations du phénomène perçu par les témoins, sont éminemment de nature à susciter et alimenter la réflexion et la recherche techniques, scientifiques ou philosophiques sur les soucoupes volantes.

Pourquoi, dans leur article, vos jeunes collaborateurs ne disent-ils pas que, comme ils doivent le savoir, les « petits hommes verts » n'ont à peu près rien à voir avec les soucoupes volantes. C'est une expression (LGM) dont des astronautes de Cambridge s'étaient servis pour désigner les premiers pulsars qu'ils avaient découverts.

Il me paraît excessif de dire qu'au cours des observations de soucoupes volantes, il n'a été procédé à aucune mesure. Je pense notamment à l'incident du B 29 au dessus du golfe du Mexique (6 décembre 1952) et j'en passe! Pour ne rien dire des estimations visuelles directes dans tes cas d'escortes d'avions (par exemple au cours des vols Piura Lima en 1967 et Balmaceda Chillan en 1971).

Quand Gérard Barthel, Jacques Brucker et Michel Monnerie énumèrent les caractéristiques qui viendraient à l'appui de la spécificité du phénomène soucoupes volantes, ils ne disent rien, comme par hasard, de l'une des plus étranges: celles des faisceaux pseudo lumineux tronqués, faisceaux qui n'ont pas seulement été observés en Argentine, à Trancas, en 1963, mais aussi à Villiers en Morvan, en 1968, par des paysans français que nous avons interviewés sur place.

Dans l'encart inclus dans leur article en page 28, ils nous en parlent d'Antonio Villas Boas, sans dire un mot du très étonnant rapport médical établi au sujet de ce témoin, sous la responsabilité d'un médecin brésilien de haute réputation professionnelle. Un rapport qui reste tout de même à expliquer.

Ils auraient bien dû mentionner aussi l'enlèvement de Pasca-goula, aux USA (11 octobre 1973) dont, après coup, le shérif local put vérifier la sincérité des deux témoins ou héros en leur conseillant ils étaient très émus d'aller se reposer dans une pièce qui, à leur insu, comportait des dispositifs d'écoute !

Qu'il y ait eu en France et en 1954 pas mal d'observations douteuses, c'est bien possible, et tant mieux si on le signale ! Mais l'histoire des soucoupes volantes ne se limite pas à 1954, ni la planète à l'Hexagone !

L'affaire des Hill ne me passionne pas d'autant que, par respect pour la personne humaine, je désapprouve les interrogatoires sous hypnose, mais Gérard Barthel, Jacques Bruckeret Michel Monnerie oublient tout de même très opportunément de nous parler à ce propos des surprenantes découvertes de Marjorie Fish qui paraissent donner à cette affaire une autre dimension.

En ce qui concerne l'affaire de Cergy Pontoise, ma femme, qui est la présidente du GEPA, a été convaincue, dès l'origine, dès les premières paroles des prétendus témoins, que l'observation et l'enlèvement allégués n'étaient que des mystifications, et nous ne sommes même pas allés sur les lieux. Malheureusement, lorsque le démenti officiel, auquel nous avons fourni des arguments, sera publié trop tardivement à notre gré, il fera beaucoup moins de bruit dans la presse et sur les ondes que cette histoire imaginaire et imaginée. (1)

Les soucoupes volantes sont pour moi les objets d'une recherche objective et non un article de foi, mais puisque ces jeunes auteurs en sont venus à dire que le GEPAN pourra être à l'origine d'une « foi » il serait plus juste de dire d'un supplément de foi, tardif et limité, il faudrait tout de même qu'ils nous expliquent de quelle « foi » (si tant est que ce fût, en toutes circonstances, une affaire de « foi » !), le GEPAN lui-même, qui a été créé plus de trente ans après l'observation de Kenneth Arnold, a bien pu surgir.

On ne peut tout de même pas imaginer que c'est le GEPAN qui, remontant le cours du temps, a influencé Kenneth Arnold en 1947 ou inspiré en 1870 au commandant et à l'équipage de la *Lady of the Lake* l'étrange vision décrite, comme je l'ai déjà dit, sur le journal de bord de ce trois mâts barque !

En définitive, l'impression qui me reste de cet article partial, c'est qu'il est inutilement agressif et, à y regarder de près, pas très sérieux. Quand il n'est pas, à certains moments, d'une assurance, si ce n'est d'une prétention, quelque peu risibles.

Je le regrette pour ses auteurs.

Des auteurs qui se sont laissé emporter par leur conviction toute récente mais dont l'information, si étendue soit elle, laisse encore à désirer, et qui ne paraissent pas se souvenir que l'histoire moderne des soucoupes volantes a commencé il y a plus de trente ans aux États Unis, et non en France en 1954.

(1) Le GEPAN a conclu à un canular, mais il existe de nombreux arguments en faveur d'une manipulation destinée à destabiliser et à décrédibiliser les recherches sur le sujet, notamment en France.

Je suis convaincu qu'en accordant trop de confiance à de jeunes auteurs discourtois, vous ne contribuerez guère à la bonne réputation de *Science et Vie*, mais plutôt à son discrédit.

Si excusable qu'il puisse être, le langage de Gérard Barthele, Jacques Brucker et Michel Monnerie, leurs procédés, n'ont absolument rien à voir avec la prudence et la sérénité dont s'inspire cette recherche scientifique véritable dont ils veulent se faire passer pour les apôtres! Une prétention assez tristement comique.

Je crains qu'en publiant cet article *Science et Vie* ne se soit rendue quelque peu ridicule au jugement de ses lecteurs les plus désintéressés et les plus lucides.

J'ai eu jadis l'occasion de rencontrer Gérard Barthele et Jacques Brucker, avec lesquels j'ai eu, à maintes reprises, de sympathiques entretiens.

Il en a été ainsi, bien qu'à un moindre degré, en ce qui concerne Michel Monnerie. Je puis même dire que *Phénomènes Spatiaux* a été la seule revue française sur les soucoupes volantes qui ait publié, dans son n° 45, de septembre 1975, en page 2, et sous ma responsabilité, une note émue à l'occasion de la mort tragique de René Ollier.

Ce dernier était certes un membre du GEPA, mais aussi un ami très proche de Michel Monnerie et qui, comme lui, faisait partie du Comité de direction de la revue *Lumières dans la nuit*.

Ce fut d'ailleurs, comme nous l'avons dit expressément dans cette note où nous lui exprimions notre sympathie, Michel Monnerie qui nous annonça la mort de son ami René Ollier.

J'ajouterai que Gérard Barthele et Jacques Brucker ont eu la courtoisie, à laquelle nous avons été sensibles, de nous adresser un exemplaire dédicacé de leur ouvrage.

Je répète que je conserve aux trois auteurs de l'article mon amitié attristée mais, selon ma propre formule, que je redis souvent, l'amitié véritable n'est pas une entreprise d'applaudissement mutuel et inconditionnel.

Je tiens à souligner que je n'attaque pas leurs personnes. Je ne fais que défendre, en tout désintéressement, une cause qui, même à leur égard, me paraît digne d'être défendue.

J'ai le sentiment qu'après avoir renié, de fraîche date, leur foi « soucoupisque » antérieure pour se donner une foi contraire, Gérard Barthele, Jacques Brucker et Michel Monnerie cherchent à se persuader eux mêmes en cherchant à persuader autoritairement autrui. Chez des gens passionnés, de tels retournements, qu'ils cher-

chent ensuite à étayer par de telles attitudes, ne sont pas, psychologiquement, rares, tant s'en faut, bien qu'on puisse en être surpris.

Espérant que ces lignes, à la fois très longues et trop brèves que j'ai écrites dans des conditions bien difficiles en raison de mon présent état de santé, pourront vous inciter, dans votre meilleur intérêt et celui de votre revue, à quelque prudence dans la négation cette prudence dont avaient manqué les académiciens qui nièrent, à la face des témoins, l'existence des météorites je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de mon estime sincère et de mes sentiments dévoués.

René FOUÉRE
Président d'honneur du GEPA
Directeur de la revue *Phénomènes spatiaux*



« Pierre Gestin de Brest a été pour nous un ami très dévoué dont la mort soudaine nous a profondément attristés. Nous avons infiniment apprécié sa gentillesse, sa prudence, sa précision et son sens artistique très vif.

Nous sommes heureux que Jean François Boëdec fasse paraître dans son présent ouvrage des résumés d'enquêtes de Pierre Gestin avait menées en Bretagne, avec tant de conscience, pour notre Groupement et qu'il avait illustrées de sa belle plume de dessinateur. Nous disons notre vive gratitude à Jean-François Boëdec. »

René et Francine FOUÉRE.

Contre-amiral Gilles PINON

Marine nationale

UNE ÉTUDE DE HAUT NIVEAU DOIT ÊTRE CONDUITE SOUS L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT

Le 14 avril 2008, le contre-amiral Gilles Pinon a adressé un courrier à la présidence de la République pour solliciter une intervention sur le sujet. Cette lettre ne reçut qu'une réponse de pure forme.

En mai 2009, un nouveau courrier est adressé au président Sarkozy, par le canal de la Commission à la Défense nationale et aux Forces armées. Il y est stipulé que de nouveaux moyens doivent être dégagés dans les secteurs civils et militaires, que l'effort à y consacrer s'entend en termes de mutualisation de tous les moyens humains, techniques et scientifiques dont dispose l'État. Que cet effort doit porter sur deux points essentiels :

– le développement d'une stratégie de recherche systématique d'informations de haute qualité sur la physique du phénomène OVNI ;

– envisager la création d'une unité d'intervention civile et militaire constituée de spécialistes de haut niveau afin de compléter en terme d'action les moyens déjà existants.

On trouvera ci-après la lettre adressée par le contre-amiral à la Commission à la Défense et la réponse de la présidence de la République.

Le contre-amiral Gilles Plinon est décédé le 11 juin 2009.



Le contre-amiral Gilles Pinon de la Marine nationale. Diplômé de l'École navale et de l'École nationale supérieure des techniques avancées (ENTSA), il a proposé au sujet des OVNI l'utilisation de la méthode hypothético-déductive employée dans les états-majors militaires. Il est intervenu auprès du président Sarkozy en demandant qu'une étude de haut niveau soit conduite sous l'autorité de l'État (Photo/ C.P.G.P. Marine nationale).

LETTRE DU CONTRE-AMIRAL PINON AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

« Monsieur le Secrétaire général
Commission de la Défense nationale
et des Forces armées

Monsieur le Secrétaire général,

Un groupe d'études émanant du CNES, le GEIPAN (groupe d'études et d'information des phénomènes aérospatiaux non identifiés) a reçu en France la mission de recueillir, d'analyser et d'archiver les données relatives aux ovnis.

Leur étude statistique met en évidence une cohérence interne et des caractéristiques générales, relativement stables et rarement démenties, de réalité physique et de comportement intelligent, non hostile et discret.

Si l'interprétation extraterrestre du phénomène ovni n'est pas prouvée scientifiquement il existe en sa faveur de fortes présomptions, comme l'a écrit en son nom propre, dans un livre récent, Monsieur Yves SILLARD, président du comité de pilotage du GEIPAN, ancien directeur du Centre national d'études spatiales et ancien délégué général pour l'armement.

Quand bien même elle ne montrerait aucune intention hostile, une intrusion extraterrestre présenterait un danger d'ethnocide si, par accident, elle se montrait au grand jour sans laisser aucun doute sur son origine. Elle porterait gravement atteinte à notre environnement compris comme l'ensemble des conditions naturelles, sociales et culturelles constituant le théâtre des activités humaines. A défaut d'une action psychologique préalable, les hommes pourraient perdre confiance dans leur capacité de maîtriser leur avenir.

Or la Charte de l'environnement, qui a valeur constitutionnelle, prévoit dans son article 5 que "lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques.

Face à une menace imprécise relevant d'une intelligence étrangère aux motifs incertains, l'évaluation des risques devrait être menée à l'aide d'une méthode hypothético-déductive empruntée aux états-majors, la seule appropriée.

Nous avons rédigé à cette effet la lettre ouverte ci-jointe par laquelle nous demandons au président de la République de bien vouloir ordonner une étude exhaustive du phénomène ovni en application d'une telle méthode.

Le phénomène ovni fait aujourd'hui l'objet d'interprétations abusives et d'amplifications plus ou moins volontaires qui alimentent les thèses conspirationnistes et, de ce fait, participent à son incompréhension et à l'entretien, dans certains milieux, d'un climat propice à la désinformation et à la dérision. Aussi avons-nous jugé opportun d'avoir recours à la forme de la lettre ouverte dans le but de sensibiliser l'opinion publique à la complexité du phénomène et à la nécessité d'une étude de haut niveau conduite, en toute sérénité, avec toutes les compétences requises, sous l'autorité de l'État.

Monsieur Jean-François Boëdec m'a fait part de l'intérêt que vous manifestiez, en tant que secrétaire de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées, pour ce sujet hautement sensible.

C'est pourquoi, convaincu que vous comprendrez l'importance de notre démarche, je vous serais très reconnaissant si vous vouliez bien user de votre influence auprès du président de la République pour la soutenir d'une façon ou d'une autre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Contre-amiral Gilles Pinon
Saint-Mandrier, le 10 mai 2009 »

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

COPIE

Ref 09/574
Reçu le 15 JUN 2009

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Paris, le - 9 JUN 2009


Monsieur le XXXXXXXXXXXXXXX

Vous avez fait parvenir au Président de la République la correspondance du Contre-Amiral Gilles PINON, domicilié XXXXXXXXXXXX la Farigoulette à Saint-Mandrier-sur-Mer (83).

L'intéressé souhaite que soient mises en œuvre des procédures d'évaluation des risques et notamment le principe de précaution concernant le phénomène « ovnién ».

Monsieur Nicolas SARKOZY m'a confié le soin de vous assurer de toute l'attention portée à votre démarche. Aussi n'ai-je pas manqué de transmettre ce courrier au Cabinet du Premier ministre, au Ministre de la Défense ainsi qu'à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en leur demandant de tenir directement informé le Contre-Amiral PINON, de la suite susceptible d'être réservée à sa demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le XXXXXXXXX, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Cédric GOUBET

OVNI OR NOT OVNI ? QUE FAIRE EN CAS D'OBSERVATION ÉTRANGE



Le 15 avril 2005, vers 23 H 00, un objet triangulaire sombre et massif, équipé de feux de positions sur son pourtour, a été observé à la limite est du Finistère, dans un ciel clair et étoilé. Une demi-douzaine de témoins indépendants se sont signalés à Gourin (Morbihan), dont un ambulancier qui a observé le phénomène de près en rase campagne. Les radars de Brest n'ont rien détecté et aucune activité aéronautique militaire ou de commandos aéroportés n'était connue cette nuit là... Par manque de renseignements, il n'a pas été possible d'identifier cet objet particulièrement bruyant et hors norme. (c'est le bruit qui a attiré les témoins hors de chez eux)

Depuis les années 2 000, les nouvelles technologies aéronautiques en plein développement ont apporté à la confusion, le renseignements militaire n'étant pas insensible aux retombées des études menées sur les OVNI. Les drones les prototypes et les avions furtifs peuvent, rarement, être confondus avec le phénomène.

Environ la moitié des observations d'OVNI trouvent leur explication dans la fausse interprétation de phénomènes naturels ou d'objets connus. Retenons quelques uns de ceux qui sont à l'origine des confusions les plus fréquentes :

- Le soleil, la lune et les planètes (dans des conditions météorologiques particulières : présence de nuages, halo atmosphérique... ou lorsque l'observateur se déplace rapidement en automobile ou en train) ;

- Les météorites, en raison de leur apparente proximité ;

- Les nuages aux formes et aux couleurs parfois suggestives ;

- Le brouillard : en présence de faisceaux de phares, il est propice à la formation de phénomènes lumineux aux trajectoires surprenantes :

- Les satellites artificiels dont le déplacement apparent est assez lent ;

- Les ballons de la recherche spatiale ou de la Météorologie nationale ;

- Les avions, en raison de leurs multiples feux colorés fixes ou clignotants ;

- Les hélicoptères, en raison de leur signalisation lumineuse mais surtout de leur aptitude au vol stationnaire prolongé et de leurs possibilités de déplacement à proximité du sol, la nuit. Certains appareils, tels que les *PUMA SA 330*, sont équipés d'appareillages spéciaux qui rendent leurs rotors inaudibles à plus de 300 mètres ;

- Les automobiles, les autocars, et plus particulièrement les machines agricoles (moissonneuses batteuses) qui peuvent circuler la nuit et dont les phares peuvent engendrer des phénomènes étranges très lumineux.

En cas d'observation :

Les personnes qui seraient amenées à observer dans le ciel ou à proximité du sol un objet ou un phénomène à l'aspect ou au comportement particulièrement insolite doivent s'efforcer :

- 1) De noter soigneusement, et le plus tôt possible, le maximum d'indications : heure précise et durée de l'observation, position du phénomène dans le paysage (pour cela, s'aider de repères naturels comme la ligne d'horizon, les maisons voisines, les routes, les arbres...) ; forme, dimensions apparentes et couleurs de la chose vue; présence ou absence de bruit, d'odeur... ; distance du phénomène; témoins, etc.

2) Dans le cas d'atterrissage d'objet (avec ou sans trace sur l'environnement), ne procéder soi même à aucun prélèvement mais déterminer avec précision la zone concernée et la mettre à l'abri de toute dégradation et aviser de toute urgence la plus proche brigade de gendarmerie.

Depuis 1979, toutes les brigades de gendarmerie sont reliées directement par Téléx avec le Groupe d'études des phénomènes aérospatiaux non Identifiés au Centre spatial de Toulouse. Aussi insolite soit elle, une observation bien décrite est susceptible d'intéresser le GEIPAN qui, rappelons le, respecte systématiquement l'anonymat des témoins. Si vraiment il n'était pas possible de joindre une gendarmerie, il faudrait signaler l'observation en téléphonant au Centre spatial de Toulouse : 05 61 27 48 01 (geipan@cnes.fr)

**CENTRE NATIONAL
D'ÉTUDES SPATIALES**
129 rue de l'Université
Paris VII^e

Paris, le 20 avril 1977

DÉCISION N° 135/CNES/DG

OBJET : Phénomène OVNI - 101100 - Phase de définition

Le Directeur général du Centre national d'études spatiales,
vu la décision n° 206/CNES/DG du 15 septembre 1976,

décide:

Article 1 - L'étude du phénomène OVNI est entreprise au Centre spatial de Toulouse à compter du 1^{er} mai 1977.

Article 2 - Le Centre spatial de Toulouse et la Direction des programmes et de la politique industrielle sont chargés de mettre en place, en liaison avec les organismes scientifiques extérieurs, un groupe d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés (GEPAN).

Article 3 - Un conseil scientifique sera mis en place pour fixer les orientations du GEPAN et en suivre les activités. Les membres du conseil seront désignés par le président du CNES.

Article 4 - Au cours de la phase définition de ce programme seront élaborées les méthodes d'analyse scientifique des rapports d'observation collectés et filtrés.

La phase de définition est conduite par une cellule animée par Claude Poher et rattachée au directeur du Centre spatial de Toulouse qui en assure la logistique. Un premier rapport d'activités sera déposé le 31 décembre 1977.

Article 5 - Les moyens mis à la disposition de ce groupe feront l'objet de décisions ultérieures.

Le Directeur général

Y. SILLARD

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

2^e SÉRIE D'AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU GEPAN JUIN 1978

Les membres du Conseil scientifique du GEPAN réunis les 6 et 7 juin 1978, après avoir pris connaissance des études menées pendant le premier semestre 1978 et entendu les exposés présentés par les membres du GEPAN, tiennent tout d'abord à exprimer leur satisfaction pour la qualité du travail effectué et sa parfaite adéquation aux recommandations formulées en décembre 1977.

Ils estiment que la question de fond, à savoir l'exclusion ou la reconnaissance du caractère anormal des faits rapportés, et l'intérêt scientifique de ces faits, se posent avec d'autant plus d'acuité que les méthodes de tri et d'affinage des enquêtes accroissent la qualité des données recueillies. Soucieux de ce que ces études se poursuivent avec une plus grande rigueur scientifique et procèdent des méthodes scientifiques, ils appellent l'attention des chercheurs du GEPAN sur l'impérieuse nécessité de conserver à leurs travaux le caractère d'objectivité qui en constitue la meilleure caution.

Le Comité scientifique estime donc que les travaux doivent être poursuivis dans les conditions suivantes :

1. FONCTIONNEMENT DU GEPAN ET DES GROUPES D'INTERVENTION

1.1. Structure du GEPAN

Le Conseil scientifique estime que le recours à de nombreuses personnes, à temps partiel, doit être maintenu car il permet de diversifier les compétences. Par contre, l'élément permanent à temps complet devrait être renforcé d'un scientifique qui pourrait provenir du CNRS selon des modalités qu'il appartiendrait au CNES et au CNRS de définir.

1.2. Recueil de l'information

Le Conseil estime que les procédures mises en place entre la Gendarmerie nationale et le GEPAN sont très satisfaisantes. Pour affiner la

connaissance des conditions météorologiques lors de l'observation et permettre ainsi certaines déductions d'ordre thermodynamique quant à la possibilité ou non d'occurrence de certains phénomènes météorologiques rares, il souhaite que les enquêtes soient complétées par un court questionnaire météorologique à diffuser auprès des brigades. Le Conseil souligne la nécessité d'un retour d'informations du GEPAN vers les brigades pour entretenir les motivations des enquêteurs et orienter, pour l'avenir, leur collecte d'informations.

1.3. Groupe d'intervention rapide

Le Conseil scientifique a noté les progrès réalisés dans la métrologie associée au recueil des témoignages. Il estime toutefois que l'équipement utilisé ne permet pas d'accéder à la totalité des informations que pourrait délivrer le témoin et déclare être favorable à la réalisation d'un simulateur optique facilitant les reconstitutions, et à l'amélioration de l'équipement photographique. Le Conseil estime par ailleurs que, sauf cas particuliers ou exercices du groupe, ses interventions doivent particulièrement concerner les cas très récents d'observations rapprochées et pouvoir être effectuées dans un délai très bref. Il serait donc souhaitable que le GEPAN dispose du moyen de transport adapté maintenu en état d'intervention immédiate.

1.4. Groupe d'analyse des traces

Le Conseil Scientifique estime que ce groupe devrait s'attacher les compétences d'un chimiste et procéder à l'investigation de possibilités de mesure des paramètres magnétiques et électriques du sol et de leurs éventuelles perturbations. Il doit par ailleurs pouvoir intervenir très rapidement sur tous les lieux d'observations rapprochées d'un intérêt notable.

1.5. Groupe d'alerte radar

Le Conseil recommande au groupe d'effectuer le recensement de l'ensemble des systèmes radar fonctionnant de façon opérationnelle sur le territoire national et d'inventorier les possibilités d'exploitation en temps légèrement différé des informations collectées. Le groupe est également invité à parfaire sa documentation sur les problèmes des faux échos et de propagations anormales.

1.6. Constitution de fichier et analyses statistiques

Le Conseil scientifique souhaite que l'effort entrepris de constitution d'un fichier informatique soit poursuivi à partir des données

parvenant au GEPAN, mais estime qu'il n'y a pas lieu de reprendre les enquêtes pour approfondir des observations déjà anciennes, sauf dans le cas particulier où des analogies avec un cas récent mériteraient certaines vérifications. Les critères d'analogie devront être définis et être accessibles au tri informatique.

Le travail statistique doit être poursuivi et étendu au traitement des données d'ordre psycho-sociologique recueillies. Le Conseil approuve tout particulièrement l'approche méthodologique utilisée pour caractériser la sincérité et la crédibilité des témoins, demande que cette recherche soit approfondie et pense que son champ d'application débordera le cadre strict des travaux du GEPAN.

Le Conseil reconnaît l'intérêt du tableau d'identification proposé par le GEPAN, suggère d'y effectuer certaines révisions de détail, de la compléter par un certain nombre de phénomènes d'origine météorologique et d'en retirer certaines rubriques non homogènes avec le caractère de « stimuli » des autres entrées.

2. ORIENTATIONS

2.1. Phénomènes rares

Le Conseil scientifique demande au GEPAN de procéder au recensement des phénomènes rares observés par les divers laboratoires scientifiques français, et, si possible, étrangers. Les manifestations optiques de ces phénomènes pourraient faire l'objet de la réalisation d'un film commenté, à fin d'identification, permettant de sensibiliser les enquêteurs.

2.2. Recherche d'hypothèses

Le Conseil scientifique estime qu'il n'y a pas lieu, aujourd'hui, de formuler une hypothèse préférentielle afin de la confronter aux observations. Par contre, le Conseil demande au GEPAN de recenser, de façon la plus exhaustive possible, toutes les théories en cours de développement sur l'évolution de la physique, au sens le plus large, et sur les modèles d'Univers (1). Cette recherche devra être effectuée avec toute l'objectivité nécessaire et le bilan en sera présenté au Conseil lors d'une prochaine séance.

(1) Ensembles d'hypothèses et théories modernes formulées pour tenter d'interpréter des phénomènes qui paraissent aujourd'hui anormaux par rapport à l'état de nos connaissances.

3. INFORMATION VERS L'EXTÉRIEUR

Le Conseil scientifique estime maintenant nécessaire de faire connaître le déroulement des travaux du GEPAN. A cet effet, il demande au GEPAN de lui soumettre, pour octobre 1978, une plaquette décrivant la méthodologie suivie, quelques résultats d'études statistiques, devant permettre une incitation des futurs témoins à rapporter plus volontiers leurs observations et donnant quelques indications pour accroître la qualité de ces observations. A cet effet, le film des phénomènes rares, mentionnés en **2.1.**, pourrait sans doute donner naissance à un documentaire « grand public » incitatif à la relation de telles observations, ainsi qu'à un recueil descriptif illustré concernant ces phénomènes.

Enfin, le Conseil scientifique pense que le GEPAN, s'il le souhaite, peut être autorisé à faire connaître aux groupements privés, officiellement reconnus, la méthodologie utilisée et à recevoir, pour étude, tous avis et suggestions que ces groupements pourraient formuler.

3^e RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU GEPAN AVIS ET RECOMMANDATIONS

Les membres du Conseil scientifique du GEPAN réunis à Toulouse le 28 mars 1979, après avoir pris connaissance des travaux effectués depuis juin 1978 et entendu les exposés présentés par certains collaborateurs du GEPAN tiennent à exprimer au CNES leur satisfaction pour la façon dont a été assurée la continuité des travaux, et adressent aux membres du GEPAN leurs félicitations, en particulier pour le caractère d'objectivité qui a imprégné les recherches effectuées et leur présentation.

Ils estiment, devant l'ampleur et la diversité des tâches à mener, qu'il appartient maintenant au GEPAN de faire des propositions pour définir, parmi les activités qu'il a décrites, celles qu'il conviendra qu'il développe en son sein et avec ses moyens organiques et celles qu'il conviendra de développer dans d'autres cadres ou institutions à partir de ses spécifications ou sous son impulsion et son contrôle.

1. Recueil de l'information

Le Conseil estime qu'il faut intensifier l'effort d'exploitation de la documentation rassemblée, tout en poursuivant la mise en place du système de collecte de témoignages récents. Le Conseil demande que l'analyse de cette documentation mette en évidence, en fonction de leur fréquence, les phénomènes les plus souvent rapportés, et que le GEPAN recherche, par l'intermédiaire des membres du Conseil et de sa propre hiérarchie, les instances les plus à même de conduire les études sur ces phénomènes.

Le Conseil fait part de sa satisfaction pour la réalisation du premier modèle du SIMOVNI et pour les idées émises quant à son évolution. Il approuve la prise de conscience par le GEPAN de la nécessité d'une instrumentation spécifique mais recommande qu'un effort de réflexion intense soit conduit dont les résultats lui seront soumis avant d'engager des réalisations.

En particulier, le Conseil estime inopportun, dans l'état actuel des recherches, d'envisager l'implantation systématique de dispositifs de détection automatique sur le territoire national. Les réflexions sur ce sujet doivent être, au préalable, poussées vers une plus grande maturité.

Le Conseil fait part de sa satisfaction pour l'aboutissement favorable du développement des réseaux optiques et de leur diffusion auprès des utilisateurs.

2. Constitution de fichier, analyse statistique

Cet effort doit être poursuivi et les méthodes affinées pour, en particulier, permettre de mettre en évidence les phénomènes élémentaires les plus souvent rapportés cités plus haut. Le Conseil recommande la plus grande prudence dans l'interprétation des résultats statistiques.

3. Aspects psychologiques

Le Conseil apprécie l'effort d'introduction des données psychologiques et suggère d'envisager la possibilité de développer ces études dans les milieux spécialisés.

4. Radar

Le Conseil a pris note de l'excellent travail du Groupe Radar. Tout en continuant, dans la mesure de son potentiel actuel, d'inventorier les problèmes de faux échos et de propagation anormale, il lui appartient maintenant de provoquer une sensibilisation et une con-

certation des organismes qui exploitent organiquement ces moyens de détection.

5. Groupes traces

Ce groupe, dont l'équipement initial semble suffisant, doit maintenant affiner ses méthodes et mettre au point sa procédure d'alerte. Il convient également qu'il établisse dès maintenant les liens avec les laboratoires spécialisés nécessaires afin de pouvoir les activer rapidement le cas échéant.

6. Groupe d'intervention rapide

Le Conseil, ayant pris acte de l'existence du SIMOVNI et de la mise en place prévue pour les réseaux, maintient sa recommandation de limiter les interventions aux cas très récents d'observations rapprochées.

7. Information

Le Conseil approuve la diffusion de la plaquette dont il apprécie l'excellente qualité et approuve la proposition du GEPAN de créer des notes d'information. Toutefois, dans le cas où le GEPAN souhaiterait réaliser d'autres types de publications, le Conseil maintient son souhait d'être consulté au préalable.

Il prend note des projets prévus pour faire connaître les travaux du GEPAN dans le cadre des actions normales de relations publiques du CNES.

Enfin, le Conseil approuve la proposition du GEPAN de ne fonder ses relations avec les groupements privés qui le désirent, que sur la base exclusive de la méthodologie.

8. Moyens du GEPAN

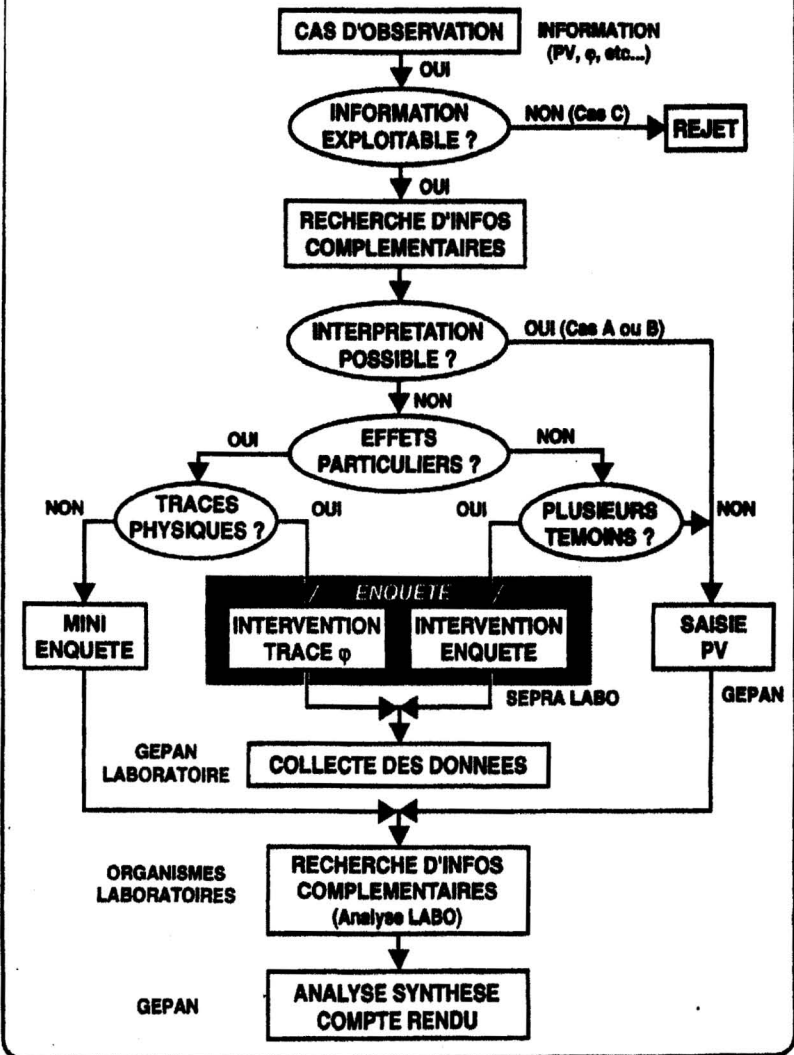
Le Conseil rappelle qu'il ne lui appartient que de formuler des recommandations auprès du CNES. Le CNES adaptera les moyens du GEPAN aux missions qu'il lui confie.

Toutefois, le Conseil recommande à nouveau à la Direction du CNES de dégager un collaborateur à plein temps supplémentaire et de renforcer significativement l'aide à l'exploitation de la documentation.



CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

ORGANIGRAMME DE DEROULEMENT D'UNE ENQUETE



Un exemple de fiche de classification des témoignages réalisée par le GEPAN au Centre national d'études spatiales de Toulouse.

FICHE DE CLASSIFICATION DES OBSERVATIONS DU TYPE "D"

Classification

Le phénomène non-identifié qui fait l'objet du CR n°
est à classer dans la rubrique suivante :

Lumière nocturne
Disque diurne
Radar-visuel
Obs. rapprochée type 1
Obs. rapprochée type 2
Obs. rapprochée type 3

Expert n° 1	Expert n° 2

Jugement de valeur relative

Cette observation est à classer, à mon avis, dans la rubrique suivante
(1), en ce qui concerne son intérêt et la crédibilité des témoins :

Haute crédibilité
Crédibilité moyenne
Faible crédibilité

*Peu d'intérêt pour une
étude du phénomène*

← *Intérêt moyen*

← *Très grand intérêt
pour une étude du
phénomène*

(1) L'expert n° 1 fera une croix X, l'expert n° 2 fera un cercle O dans la case correspondant au choix.

Un texte inédit de George Sand (1852)

VISIONS DE LA NUIT DANS LES CAMPAGNES

Vous dire que je m'en moque serait mentir. Je n'en ai jamais vu, c'est vrai ; j'ai parcouru la campagne à toutes les heures de la nuit, seule ou en compagnie de grands poltrons, et, sauf quelques météores inoffensifs, quelques vieux arbres phosphorescents et autres phénomènes qui ne rendaient pas fort lugubre l'aspect de la nature, je n'ai jamais eu le plaisir de rencontrer un objet fantastique et de pouvoir raconter à personne, comme témoin oculaire, la moindre histoire de revenant.

Eh bien, cependant, je ne suis pas de ceux qui disent, en présence des superstitions rustiques: mensonge, imbécillité, vision de la peur ; je dis phénomène extérieur, insolite et incompris. Je ne crois pour cela ni aux sorciers, ni aux prodiges. Mais le fait existe, le fait s'accomplit, qu'il soit un fantôme dans l'air où seulement dans l'œil qui le perçoit; c'est un objet tout aussi réellement et logiquement produit que la réflexion d'une figure dans un miroir.

Les aberrations des sens sont elles explicables ? Ont-elles été expliquées ? Je sais qu'elles ont été constatées, voilà tout ; mais il est faux de dire qu'elles sont uniquement l'ouvrage de la peur. C'est peut-être vrai en beaucoup d'occasions, mais il y a des exceptions irrécusables. Des hommes de sang froid, d'un courage naturel éprouvé, et placés dans des circonstances qui n'ont troublé ni leur jugement ni leur santé, et dont cependant il n'a pas dépendu d'eux tous de ne pas se sentir affectés plus ou moins après coup, ont eu des apparitions. Dira-t-on que l'éducation première, les contes de la veillée, les récits effrayants de la nourrice et de la grand mère disposent les enfants et même les hommes à éprouver ces phénomènes ?

Dira-t-on encore que les plus simples notions de la physique élémentaire et un peu de moquerie voltairienne en purgeraient aisément les campagnes ? Cela est moins certain !

Quand l'hallucination s'empare de plusieurs personnes à la fois, elle revêt un caractère difficile à expliquer, je l'avoue.

A quoi sert d'en savoir le nom si on ignore la cause ?

Les produits de la pensée humaine sont vulnérables à la corrosion du temps. Figé dans son orgueil, l'intellect humain s'est sans doute trop éloigné de la sagesse des temps passés. A l'heure où l'homme recherche son paradis perdu dans la science positiviste, il se produit des événements qui ne paraissent pas avoir pour seule origine l'intelligence humaine : peut être signalent ils l'existence d'un domaine de la nature encore totalement inexploré.

LES OVNI : UNE ÉVIDENCE INCONCEVABLE

Au début des années 80, quand cette première étude sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés sur le Finistère fut entreprise, ce fut surtout avec les encouragements et le concours de Lionel Bréhamet, docteur en physique nucléaire et physicien au Commissariat à l'énergie atomique, l'un des premiers membres d'un Gepan alors naissant. Il en fut l'incitateur et le moteur subliminal. Des études statistiques avaient déjà été réalisées pour l'ensemble du territoire national par Claude Poher du Centre spatial de Toulouse, mais aucune tentative de compréhension de ce phénomène n'avait alors été faite à l'échelle locale. Nous disposons pour le Finistère d'environ 250 observations diverses : coupures de presse, procès-verbaux de gendarmerie, rapports officiels, enquêtes privées, communications au ministère de la Défense, mais aussi des données provenant du secteur privé : enquêtes du Gepa, *Catalogue Aimé Michel*, *Catalogue Guy Quincy* pour les années 50 etc. La question qui se posa d'emblée fut la suivante : *where to start ?* (Par où commencer). Il s'agissait alors de savoir si nous nous trouvions face à des données hétéroclites inexploitable ou face à un phénomène spécifique réel dont une partie des variables permettrait de tirer une cohérence, et, au final, de faire du département du Finistère une zone « pilote » pour l'étude territoriale du phénomène. Ce fut un travail fastidieux de moines bénédictins...

Graphique après graphique, correction après correction, un « rapport d'étonnement » commença à émerger des cas traités :

- sur 30 ans, plusieurs zones géographiques déterminées apparaissent sur le Finistère et le phénomène paraît y avoir une certaine rémanence dans le temps, avec des périodes de « forte activité » ;

- le graphique horaire montre que les rencontres dites « rapprochées » (moins de 100 mètres des témoins) ont toutes lieu au maximum d'activité horaire quotidienne du-dit phénomène, et à l'intérieur des zones géographiques signalées plus haut ;

- la durée cumulée des observations sur 1 an sur l'ensemble du Finistère, au maximum d'activité, s'estime à 120 minutes. C'est peu, mais pas négligeable dans le cas où nous disposerions de moyens de détection nouveaux complémentaires aux radars classiques. À l'échelle nationale, sur 500 rapports aéronautiques officiellement

recensés de 1942 à 1995, un cinquième d'entre eux a été confirmé par radar.

Par ailleurs, de nos jours, compte-tenu du nombre d'aéronefs, toute la réception des échos est injectée à l'intérieur d'un ordinateur qui, après corrélation avec les plans de vols de chaque avion, ventile par tranches de niveaux. Les radars civils ne sont donc plus adaptés à ce genre de recherche.

- sur le plan directionnel, un axe privilégié NO-SE apparaît sans que l'on puisse en déterminer une raison ;

- l'analyse des mouvements observés par les témoins fait apparaître un potentiel énergétique phénoménal, non quantifiable, dans un volume restreint, et qui dépasse nos capacités aéronautiques connues : soit cette énergie lui est propre, soit il s'appuie sur des forces déjà présentes dans la nature, et qui nous sont inconnues ;

- sur le plan des traces au sol et de leur impact biochimique, une forte suspicion d'émission de micro-ondes pulsées se dégage. Certains effets constatés ne sont pas reproductibles en laboratoire compte-tenu de la faiblesse de nos connaissances sur la traumatologie des végétaux ;

- les témoins de rencontres rapprochées sont pour la plupart sortis terrifiés par leur expérience et durablement traumatisés les semaines suivantes ; des incidences sur la santé ont été parfois médicalement constatées.

Les témoins n'avaient pas pu, sur des dizaines d'années, se consulter pour faire correspondre de telles données. Les cas identiques, tant au niveau des circonstances que des objets observés supposent de la part du phénomène d'une stratégie délibérée, celle de la programmation dans le temps d'unités d'informations coordonnées uniquement visibles aux experts ayant accès aux données.

Nous nous trouvons donc face à quelque chose qui procède d'une « intention » : ce qu'il reste à identifier, ce n'est pas seulement le phénomène, mais aussi et surtout son intention.

À l'époque, ces différentes données firent l'objet de discussion avec le Commandant Guillaume Kervendal (originaire de Douarnez), un officier de la Direction générale de la Gendarmerie nationale qui avait mis au point les procédures officielles d'enquêtes sur les OVNI.

À partir de ce constat, et de bien d'autres, il apparût que les études territoriales sur les OVNI constituaient un potentiel de ressources novatrices permettant de réaliser assez rapidement des comparaisons entre les cas, et de comprendre les spécifi-

cités de « la chose ». Un premier pas vers une tentative de « modélisation » de quelque chose de fondamentalement nouveau par rapport à l'ensemble de nos connaissances, quelque chose qui n'intègre ni nos schémas mentaux habituels, ni la physique telle que nous la pratiquons. Quelque chose aussi qui développe une énergie importante dans un faible volume, et qui ne semble pas être « piloté » par du vivant au sens commun. A cela, il faut rajouter ses capacités de modifications structurelles quasi-instantanées et une furtivité qui semble réglée sur l'activité des témoins. Celui-ci paraît en outre mieux connaître notre environnement que nous. Nos capacités à l'appréhender demanderont beaucoup d'intelligence, de prudence et de temps. Certains pensent qu'il est en train de nous « acclimater » à sa présence et que sa synthèse masque un « programme ». Extrapolation ?

Si son origine extraterrestre ne semble pas faire de doute, même à haut niveau d'état-major et dans certaines sphères de l'aéronautique française, c'est sa nature véritable qui pose question. En effet, l'hypothèse commune de vaisseaux spatiaux tels que nous les imaginons n'est pas satisfaisante à 100 %. On pourrait plutôt parler d'un « système de communication » dont nous n'avons pas trouvé les clés. Le phénomène pourrait s'adapter à nos connaissances pour se faire comprendre : or, il ne le fait pas et se cantonne dans un univers de provocation permanent. Ses démonstrations sont toujours un palier au-dessus de nos capacités intellectuelles. Chaque observation prise isolément n'a pas de sens, mais l'ensemble des observations considérées dans une analyse laisse apparaître une « cohérence ». Il est difficile d'en extraire plus car nos moyens d'analyses restent actuellement très limités. Peut-être qu'en les développant, on arriverait à de meilleurs résultats. Le problème, c'est que la recherche fondamentale sur le sujet n'existe pas, du moins en France. Il y a pourtant des éléments à notre portée. Entreprendre par exemple l'étude comportementale d'un tel phénomène ne nécessite pas la mobilisation d'une armée de polytechniciens. Or, ce simple travail n'a même pas commencé.

La commission officielle elle, consacre son énergie sur... les cas expliqués, alors que l'intelligencia disponible devrait être focalisée sur ce qui pose problème et sur le développement de moyens humains et techniques susceptibles de faire progresser la science.

Tout cela n'est pas sans rappeler le célèbre programme Seti de recherche de signaux de vie extraterrestre : on recherche dans l'univers des signes d'intelligence ...conventionnels (à coups de gros

budgets) mais **l'idée que des signaux non conventionnels puissent nous être adressés dans... notre propre environnement**, cela n'intéresse personne et les budgets qui y sont consacrés, souvent sous la pression publique, restent dérisoires. Le jour où cette vérité éclatera, ce sera la ruée vers l'or. Et les premiers à y aller seront ceux qui ont retardé cette échéance pendant des décennies.

En conséquence, pour le moment, le seul secret qui existe dans ce domaine, c'est l'étendue de notre ignorance. Mais on ne peut pas se permettre de surfer sur cette ignorance, soit pour ignorer les faits comme le fait la communauté scientifique, soit pour les exagérer comme le font certains ufologues, car voilà un domaine qui ne nécessite aucune étude ni aucune formation pour se déclarer « spécialiste » de la chose ! D'un autre côté, les bonnes volontés de travail et d'analyse ne sont ni recensées, ni motivées à agir dans un cadre objectif et efficace.

La compréhension de ce phénomène passera donc par sa modélisation, par la recherche d'informations de très haute qualité sur les perturbations qu'il provoque dans son environnement. On peut même se demander si certaines administrations, telle EDF, ne détiennent pas des informations à ce sujet, et si toutes les données officielles ont vraiment été centralisées et analysées !

Cette compréhension passera aussi par la création de « territoires expérimentaux » pour mieux suivre son évolution sur des bases de comparaisons géographiques et temporelles, par une remise en cause de la notion « observation » telle que nous la concevons. Quant aux moyens qui permettraient cette modélisation, ils font actuellement l'objet d'étude et de développement de moyens. A supposer qu'ils soient mis en œuvre, la durée estimée avant l'obtention de résultats concrets s'élèverait à près de 10 ans ... Aux États-Unis, la firme aéronautique Bigalow Aerospace a décidé d'y consacrer des moyens conséquents... L'aérospatiale française elle, commence prudemment à s'y intéresser.

Cette étude sur les OVNI du Finistère, entamée au début des années 80, ne fut pas réalisée en contexte isolé, mais bénéficia d'un échange régulier d'informations, de discussions avec américains et russes.

J'avais à l'époque un excellent ami américain qui suivait le dossier attentivement. Harley Dean Rutledge était un ancien GIs de la Seconde Guerre mondiale, basé à Cap Girardeau dans le Missouri. Un homme d'une ouverture d'esprit étonnante, féru de sciences et près à bondir sur les opportunités novatrices. Tout le contraire de

nombre de scientifiques français, gangrenés par un académisme sans doute trop rigide, et qui fuyaient à la simple évocation du mot « OVNI »... Plutôt modeste, Harley signait toutes ses lettres « professeur de physique », en minuscules. En fait, il dirigeait le département de physique de la Southeast Missouri State University et émergeait comme président de l'Académie des sciences du Missouri. Cette étude sur les OVNI dans le Finistère l'intéressa au plus haut point : « Encore une fois, vous français avez donné à nous autre un modèle, une leçon, pour montrer comment ces choses sont faites. Pour parler sans circomlocution, cette étude est excellente. Nette dans ses intentions, et qui marche tout droit pour les réaliser. Si nous possédions de telles données pour chaque région, quelle vision panoramique aurions-nous sur ce phénomène ! Et quelle base de données comparatives »... Harley fonda au sein de la Southeast Missouri University une structure nommée « PROJECT IDENTIFICATION ». Cette structure était chargée de suivre l'évolution du phénomène dans l'État du Missouri, d'archiver et d'analyser les données. De nombreux étudiants du département de physique y participaient. On en était alors tous au même point : le traitement des données et surtout la recherche de la bonne méthode. En 1983, Harley Dean Rutledge envoya même un courrier au directeur de l'université de Bretagne occidentale à Brest pour lui suggérer d'ouvrir d'un département identique. Nous sommes en 2011 et la réponse se fait toujours attendre.



Le docteur Harley Dean Rutledge, président de l'Académie des sciences du Missouri (USA) a suivi attentivement les recherches faites sur les OVNI dans le Finistère de 1980 à 1984. Il est l'un des rares scientifiques (avec Jacques Vallée) à avoir compris très tôt l'importance de l'étude territoriale du phénomène dans une recherche fondamentale encore naissante.

L'étude fut également envoyée à quelques chercheurs russes dont l'un travaillait à l'Institut Stenberg à Moscou sur les statistiques OVNI du pacte de Varsovie et l'autre à Novosibirsk à l'Institut de médecine spatiale. L'homme de Novosibirsk m'informa aussitôt qu'il venait de recevoir un recommandé avec A.R. d'un certain I.B. Koli-miets, chef de cabinet au ministère de l'Intérieur à Moscou. Contenu brutal de la missive : « Référence 4.83.9920.1203.3. Les documents de Jean-François Boëdec sont strictement interdits et prohibés pour atteinte à la sécurité de l'Union soviétique - article 36-4.F. »

Il faut dire que les autorités soviétiques craignaient la fuite d'informations sensibles, qui eurent quand même lieu, et qui permirent de dresser un état des lieux de la recherche sur ce sujet en URSS. La vérité est bien pâle : ils en étaient au point zéro et ne savaient pas par quel bout prendre le problème. Ils commençaient à peine à élaborer leurs premières statistiques sur la base de données peu fiables car l'Union soviétique de l'époque n'était pas un pays où l'information circulait librement comme en Occident. Par ailleurs, les rapports n'avaient pour la grande majorité par été contrôlés. Ils étaient mélangés à des rumeurs parfois aussi fantaisistes que celles qui circulaient chez nous. Par contre, ils étaient parfaitement informés des moindres observations faites en France, preuve qu'ils disposaient ici de ressources extraordinaires en matière de renseignements. Il leur arrivait même de nous demander des informations détaillées sur des cas d'observations françaises dont nous ignorions l'existence ! À cette même époque, certains hauts membres du Politbureau suivaient le dossier OVNI de très près, et le commentaire qui circulait à Moscou était celui d'une « évidence inconcevable »... Ils étaient très « friants » de toute information nouvelle venant de l'Occident.

La guerre froide n'empêcha pas la circulation d'informations avec certains chercheurs français ; une partie des informations passait alors via la Yougoslavie. Il y eut tant de documents qu'à un moment, le traducteur n'arrivait plus à suivre... A un niveau officiel, russes et américains échangeaient également. Lors de la célèbre affaire de l'OVNI de Téhéran (les panneaux d'armement de missiles AIM-9 de deux chasseurs américains avaient été paralysés à distance par un objet qu'ils tentaient de poursuivre), c'est l'ambassadeur d'Italie à Moscou qui servit d'intermédiaire dans l'échange d'informations entre les deux grandes puissances. Il semble que même aujourd'hui, tout n'ait pas été dit sur cette affaire exceptionnelle, notamment sur ce qui se produisit après l'atterrissage de l'objet. Les portions con-

cernées dans les télex de la DIA américaine ont été censurées, mais communiquées à l'époque aux Russes.

Après la chute du mur de Berlin, la situation a changé. Le phénomène n'étant pas considéré comme une menace, de nombreux pays ont commencé à déclassifier leurs archives. Le développement d'Internet a accéléré cette démarche qui se poursuit actuellement. Mais la communauté scientifique dans son ensemble reste extrêmement rétive : à cette situation, des causes précises : le trop plein d'information de piètre qualité et les délires de certains ufologues.

Enfin, concernant plus spécifiquement le Finistère, depuis les années 80, il y eu certes de nouvelles observations, mais elles n'ont jamais été aussi significatives que celles des années 70. Le phénomène semble s'être fait plus discret. On ne rencontre également plus d'observations au sol ou proche du sol et cette donnée se retrouve à l'échelle nationale. Toutefois, vers 1995-1997, une série d'observations avec effets physiques (coupures d'électricité dans des fermes, disjoncteurs qui s'affolent...) se sont produites dans la région de Toul-laëron, entre Spézet (Finistère) et Gourin (Morbihan). Un directeur de la DST s'est longuement intéressé à ces événements mais il ne semble pas que des enquêtes poussées aient été réalisées. Dans l'un des cas qui s'est produit le 20 avril 1995, les deux témoins terrorisés (des ouvriers municipaux qui travaillaient sur un chemin forestier très tôt le matin) ont été approchés à quelques mètres par des sphères lumineuses qui, fait étonnant, traversaient la végétation sans l'enflammer...

Avec le développement des médias, on peut supposer qu'une observation remarquable et incontestable pourrait renouer l'intérêt du milieu scientifique. Mais pour qu'un éclair se produise dans le temple de la science, il faudrait une véritable décision politique d'officialiser et de structurer ce type de recherches avec des moyens autres que la création d'une simple cellule d'enregistrement et de recueil de l'information. On en est loin. Les différentes démarches individuelles ou collectives (tel le groupe militaire COMETA qui chercha à produire un « choc » en 1999 dans les plus hautes sphères de l'État) n'ont reçu que des réponses ambiguës non suivies de décisions compatibles avec l'importance du problème. On a l'impression que les militaires sont « prêts à y aller », sans état d'âme, mais que les politiques ont un peu « la main qui tremble ».

La France, qui a compté dans ce domaine de grands pionniers, est peut-être en train de perdre ses investissements dans l'acquisition de savoirs nouveaux.

L'absence de toute cellule spécialisée, au plus haut niveau de l'État, chargée de promouvoir des stratégies et des actions scientifiques et diplomatiques pourrait demain s'avérer lourde de conséquences dans un domaine qui deviendra inévitablement l'enjeu d'intelligence et de contre-intelligence scientifique.

Comme le dit le général Bernard Norlain, ancien commandant de la Défense aérienne : « Une réponse doit être donnée en terme d'action. »

Un sacré défi car nous faisons face à quelque chose qui n'hésite pas à se montrer de manière délibérée mais furtivement, avec des intentions essentiellement manipulatives.

De nouvelles sciences encore insoupçonnées au XIX^e siècle ont émergé au XX^e siècle. Ce sont elles qui ont construit le monde que nous connaissons aujourd'hui, et qui n'était même pas imaginable par les anciennes générations.

Les recherches dans ce domaine, encore émergentes, constitueront au XXI^e siècle une source extraordinaire de connaissances nouvelles sur l'homme et son environnement planétaire et spatial. Plus qu'un défi scientifique, nous risquons de nous trouver un jour face à un défi de civilisation car il est évident que ce phénomène va continuer à se développer et à nous réserver de nouvelles surprises.

Gardons-nous bien de toute interprétation prématurée.

Remerciements

Contre-amiral Gilles Pinon, Claude Lavat, Christian Sévère,
Cabinet AUA.BT, Jean-Pierre Rospars, Eric Salaün,
Daniel Lagarde, Jacques Vallée, Francine Fouéré,
Valéri I Sanarov, Lev Guindilis, Patrick Queignec,
Henri Le Gourvellec, Catherine Kaminsky,
Harley Dean Rutledge, Hilary Evans, Pierre Bleuzen.

Achevé d'imprimer en Bretagne sur les presses de l'imprimerie
Keltia Graphic - 29540 Spézet le 28 février 2011

Drones, avions furtifs, mobiles bioniques d'origine extraterrestre ?

Le phénomène OVNI s'est imposé comme l'un des plus grands mystères de l'Ère moderne, à l'échelle mondiale.

Cette étude territoriale fait le point et analyse plus de 80 observations inexplicables réalisées dans le département du Finistère. Certaines ont fait l'objet d'enquêtes officielles. L'auteur lève le voile sur les résultats et les circonstances d'une analyse biochimique réalisées à Landevennec en mai 1974.

Sa conclusion : nous sommes en face à un phénomène totalement nouveau, imprévisible et extrêmement furtif qui semble avoir pour origine une source supra-intelligente. Le monde du renseignement cherche à en isoler les caractéristiques physiques.

Bien que son interprétation reste hors de notre portée, nous n'en sommes qu'à l'instruction d'un dossier passionnant qui contribuera à la science du futur dans des domaines aussi vastes que les prochaines mutations de la physique, la production et la manipulation de l'énergie, l'acquisition de savoirs nouveaux.

ISBN : 978-2-919305-03-2

Prix : 17,90 €